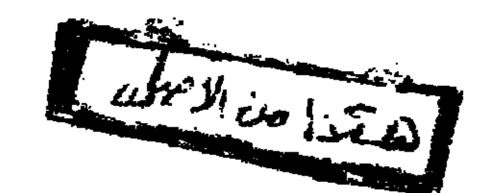
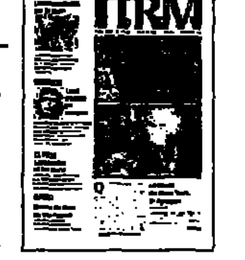


Le Monde

TÉLÉVISION RADIO MULTIMÉDIA

■ Les programmes de 30 chaînes
■ Les horaires de plus de 100 films



CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 16514 – 7,50 F — DIMANCHE 1er - LUNDI 2 MARS 1998 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

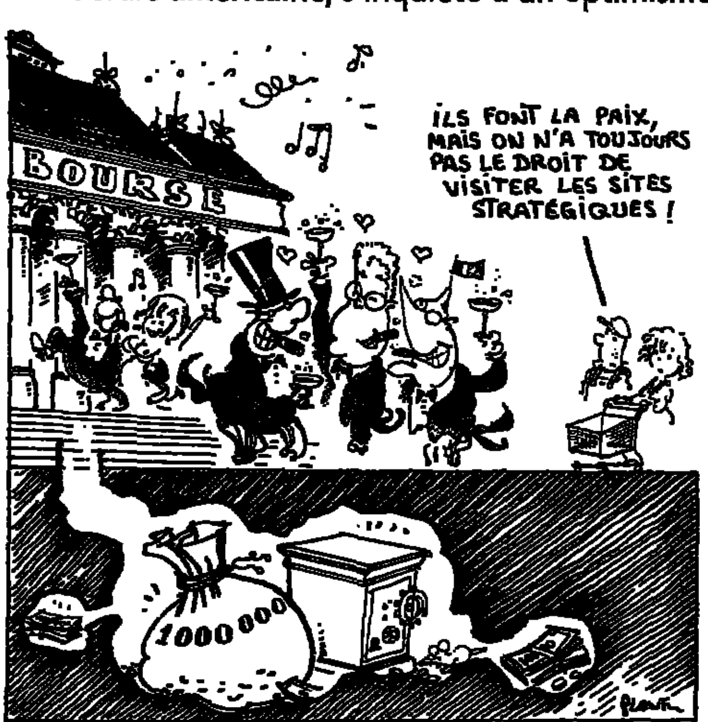
La Bourse de Paris saisie par l'euphorie

● Après l'embellie économique, l'emballement boursier ● L'indice CAC 40 a gagné 14,1 % depuis le 1er janvier ● Wall Street, Londres et Francfort battent des records ● Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale américaine, s'inquiète d'un optimisme excessif des marchés

LES GRANDES PLACES boursières mondiales terminent le mois de février dans un climat euphorique. La valeur des actions a progressé dans la semaine qui vient de s'écouler à Paris (+ 4,9 %), Francfort (+ 2,3 %), New York (+ 1,6 %) et Londres (+ 0,27 %), atteignant partout de nouveaux sommets historiques. A Paris, l'embellie économique se traduit par un emballement boursier : le CAC 40 a monté de 14,1 % depuis le 1er janvier et doublé en un peu plus de deux ans. A New York, le Dow Jones a franchi vendredi, pour la première fois, le seuil des 8 500 points.

Les marchés boursiers saluent l'éloignement de la menace de guerre avec l'Irak. En Europe, et à Paris en particulier, une série de bonnes nouvelles favorise l'orientation des capitaux vers la Bourse : des perspectives de croissance favorable, la certitude du lancement de l'euro, des résultats des entreprises en 1997 meilleurs que prévus, des taux d'intérêt à des niveaux historiquement très bas, etc. Les valeurs françaises sont aussi tirées à la hausse par le climat politique. Vendredi, Jacques Chirac s'est félicité du respect par la France des critères de Maastricht et a demandé que *« l'effort de redressement de nos comptes publics »* soit *« poursuivi »*. Dominique Strauss-Kahn a estimé que les signes de reprise, bien qu'*« encourageants »*, étaient encore *« fragiles »* et que la priorité du gouvernement restait l'emploi, et non *« la baisse des prélèvements obligatoires »*.

Si la crise asiatique n'inquiète pas outre mesure les investisseurs, elle reste une préoccupation pour les autorités monétaires internationales. Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale américaine, s'est déclaré vendredi favorable à *« une réforme du système financier international »*. Il avait renouvelé jeudi sa mise en garde à l'égard des excès des marchés boursiers.



Lire pages 2, 5, 16 et 17

Affaire Adidas : le président du Crédit lyonnais réplique à Bernard Tapie

BERNARD TAPIE rêve encore d'une revanche dans le conflit qui l'oppose, depuis quatre ans, au Crédit lyonnais. Longtemps considéré comme un soutien inconditionnel de l'ancien député, la banque d'Etat est aujourd'hui accusée par son célèbre client de l'avoir floué de plusieurs milliards lors de la revente d'Adidas, en 1993. Dans un entretien au *Monde*, le président du Crédit lyonnais, Jean Peyrelevade, relate les conditions d'entrée, puis de sortie, de la banque dans Adidas. Il estime la plus-value réalisée par le Lyonnais à plus de 1,5 milliard de francs, chiffre qu'il juge *« à la hauteur des risques extrêmes que* [la banque] *a été conduite à prendre »*. Selon lui, M. Tapie, qui a gagné plus de 200 millions de francs dans l'opération, n'a *« rien à revendiquer »*.

Lire page 7



YVES GELLIE/ICÔNE

■ La guerre du Golfe continue

Sept ans après l'arrêt des combats, les Irakiens souffrent et meurent à cause de l'embargo. Lire notre enquête p. 11 et nos informations p. 3

■ Roger Garaudy condamné

Le philosophe a été reconnu coupable, vendredi 27 février, de contestation de crimes contre l'humanité. p. 25

■ Imbroglio autour de Johnny Hallyday

Pressenti pour produire son dernier disque, un ami du chanteur attaque sa maison de disques pour « rupture abusive de pourparlers ». p. 22

■ Pénurie d'ingénieurs

Les fabricants de puces informatiques ont du mal à trouver les personnels qualifiés dont ils ont besoin. p. 14

■ Régions : Midi-Pyrénées



Le Monde continue sa série de portraits des 22 régions métropolitaines. Midi-Pyrénées a du mal à résister à la force d'attraction de sa capitale, Toulouse. p. 10

■ Procès Papon

L'accusé est parvenu à confondre un de ses anciens subordonnés venu témoigner contre lui. p. 8

■ Une guêpe au secours du maïs

Un insecte est en passe de devenir le pire ennemi de la pyrale du maïs. p. 18

■ Les publicitaires adorent la voiture

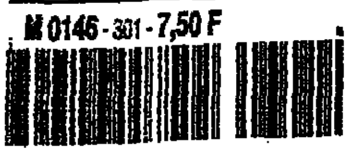
L'automobile est un « terrain de jeux » des plus risqués mais des plus excitants pour les créatifs. p. 19

■ Au « Grand Jury »

Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie et des finances, est l'invité du « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI », dimanche 1er mars, à 18 h 30.

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, [illegible] DR ; Irlande, [illegible] £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, [illegible] FL ; Maroc, [illegible] DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, [illegible] FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, [illegible] ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 301 - 7,50 F



L'Afrique du Sud s'engage à contrôler ses mercenaires

JOHANNESBURG
de notre correspondant

L'Afrique du Sud ne veut plus servir de terre d'asile aux mercenaires. C'est le message que Pretoria cherche à faire passer par le vote d'une loi réglementant *« l'assistance militaire à l'étranger »*. Depuis la fin du régime d'apartheid, d'anciens officiers des forces spéciales se sont reconvertis dans le secteur privé et ont offert leurs services dans presque tous les conflits qu'a connus l'Afrique.

Certains sont aujourd'hui à la tête de véritables multinationales qui opèrent bien au-delà du continent. La plus importante, Executive Outcomes, s'est ainsi trouvée mêlée, en 1997, au conflit qui oppose les indépendantistes de l'île Bougainville aux autorités de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Se présentant comme une respectable entreprise de sécurité qui fournit de simples « conseillers techniques », Executive Outcomes revendique, dans sa plaquette publicitaire, la place de *« leader sur le marché »*. En Afrique, elle est intervenue dans les guerres civiles d'Angola, de la Sierra Leone et de l'ex-Zaïre.

Les agissements des mercenaires sud-africains ont souvent embarrassé Pretoria, créant des tensions entre les autorités des pays concernés et le gouvernement de Nelson Mandela, accusé de ne pas s'y opposer. Ils ont également alimenté les reproches d'égoïsme déjà adressés à l'Afrique du Sud par ses partenaires africains à propos de sa politique de ventes d'armes. Au début de la crise des Grands Lacs, Pretoria avait ainsi essuyé des critiques après avoir autorisé la livraison de matériel militaire au Rwanda.

Décidée à assumer son rôle de puissance régionale, l'Afrique du Sud se pose aujourd'hui en défenseur de la paix et de la stabilité sur le continent. C'est pourquoi elle s'est enfin décidée à mettre un frein aux activités des mercenaires, difficilement compatibles avec cette nouvelle ligne diplomatique. La loi, votée jeudi 26 février, interdit à *« tout citoyen ou résident sud-africain de recruter, d'entraîner ou de financer des mercenaires »*. Elle autorise néanmoins *« l'assistance militaire »* à l'étranger, en la soumettant à une procédure d'agrément d'un comité de contrôle et du ministère de la défense.

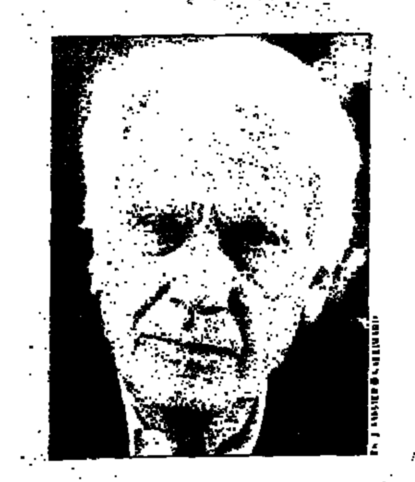
Le système repose sur la nécessité de ne pas alimenter des conflits en cours, de ne pas contribuer à la déstabilisation des régions concernées ou à la violation des droits de l'homme. Mais comment surveiller l'activité de sociétés de mercenaires qui disposent souvent de ramifications à l'étranger, leur permettant d'agir à partir d'autres pays tout en étant basées en Afrique du Sud ? Certaines ont d'ailleurs leur siège social en Europe.

En réalité, à défaut de pouvoir empêcher les mercenaires sud-africains de continuer leurs agissements, le gouvernement cherche à en limiter les inconvénients pour sa politique africaine. De plus, grâce au système d'autorisations au coup par coup, Pretoria se garde une marge de manœuvre par rapport aux bonnes intentions du discours officiel. En la matière, le gouvernement ne fait que suivre la logique de pragmatisme qui guide déjà sa politique de ventes d'armes. La récente signature d'un contrat avec l'Algérie, pourtant en guerre civile, en a encore fourni la preuve.

Frédéric Chambon

« Le Monde » bouge

AVEC CE NUMÉRO, « TRM », notre supplément hebdomadaire « Télévision Radio Multimédia », améliore sa formule en s'efforçant d'augmenter les services offerts au lecteur. Détaillant désormais les programmes de trente chaînes de télévision, il donne les horaires de plus de cent films, accompagnés d'une sélection de critiques. Lundi, dans notre prochain numéro (daté mardi 3 mars), nos lecteurs découvriront de nouvelles pages « Entreprises ». Plus de portraits, plus d'enquêtes et de reportages, plus d'histoires vécues à l'intérieur même des entreprises, des expertises en droit du travail et des affaires, le tout accompagné d'une page quotidienne « Tableau de bord », offrant un résumé synthétique de l'actualité économique.



Jacques Chirac, le retour

IL FAUT se rendre à l'évidence : Jacques Chirac est insubmersible.

Voici un homme qui n'a jamais été la coqueluche des sondages ; un président plongé, six mois à peine après son élection, vers des niveaux exceptionnels d'impopularité ; un chef, enfin, dont les troupes sont battues en rase campagne, en juin 1997, sur le terrain et au moment qu'il a lui-même choisis. Qui s'en serait remis ? Beaucoup, alors, lui promettaient au mieux une préretraite, au pire une piteuse fin de carrière.

Ce sont pourtant le même homme et le même président que l'*opinion publique observe*, aujourd'hui, avec bienveillance. En neuf mois de cohabitation avec un gouvernement de gauche, Jacques Chirac a regagné tout ce qu'il avait perdu en deux ans de pouvoir exclusif. Le redressement de son image est étonnant. Pour la première fois depuis son élection, en mai 1995, il retrouve en février la confiance de plus de la moitié des Français. Quatre instituts – l'IFOP, Ipsos, BVA et CSA – le créditent de 53 % à 54 % d'opinions positives, contre un tiers environ d'opinions négatives. Soit une situation très exactement inverse de celle qu'il connaissait en avril 1997, à la veille de l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale. Seule la Sofres reste en retrait.

Le résultat est encore plus spectaculaire si l'on examine l'indice moyen de satisfaction du chef de l'Etat. Le solde entre opinions positives et négatives était lourdement négatif durant l'année qui précède l'échec de la droite aux législatives (– 22, dans le baromètre mensuel de l'IFOP). Depuis neuf mois, il est redevenu positif (+ 6). Soit un gain de 28 points, comparable, par son ampleur, au rétablissement réussi par François Mitterrand lors de la première cohabitation de 1986 (+ 35 points).

Cette résurrection du président de la République dans l'opinion obéit à un mécanisme désormais bien établi en période de cohabitation. Dès lors qu'il accepte sans barguigner le verdict électoral et laisse le gouvernement gouverner, le président cohabitant s'installe, rapidement, dans la position d'un monarque constitutionnel, à l'abri des contingences du quotidien, garant de l'unité nationale et du rôle de la France dans le monde. Pour peu que les circonstances s'y prêtent et qu'il y mette du sien, comme récemment après l'assassinat du préfet de Corse, Claude Erignac, ou durant la crise irakienne, le chef de l'Etat jouit là d'un socle de légitimité presque automatique.

Gérard Courtois

Lire la suite page 13

L'avant-garde du rock



JOHN McENTIRE

SPÉCIALISTE de l'électronique musicale, John McEntire est l'ingénieur du son de Tortoise, le groupe de rock préféré de la génération techno, le seul à qui des DJ house, trip-hop ou jungle demandent de remixer leurs œuvres. La formation de Chicago incarne la tendance la plus avant-gardiste du rock, encombrée d'épithètes : math-rock, space-rock ou encore post-rock.

Lire page 21

ÉCONOMIE Alors que la plupart des économies asiatiques commencent à envisager les lendemains de la crise qui les frappe depuis l'été 1997, une réflexion se met en place sur les moyens d'éviter de futurs chocs financiers à l'échelle mondiale. La rapidité d'intervention du Fonds monétaire international (FMI) en Corée, en Thaïlande et en Indonésie n'empêche pas les experts de s'interroger sur la réforme des instruments de surveillance et de prévention dans l'hypothèse d'une nouvelle crise. ● EN THAÏLANDE, le gouvernement a accepté de se plier aux conditions imposées par le FMI en n'hésitant pas à prendre des mesures politiquement impopulaires. ● EN ASIE DU SUD-EST, certains des ressorts de la machine économique ne fonctionnent plus : contrairement aux attentes, les exportations ne reprennent pas en dépit de la chute des monnaies.

Les crises en Asie ont révélé les insuffisances du Fonds monétaire international

Le rôle du FMI dans la gestion des bourrasques financières asiatiques suscite de nombreuses critiques, notamment aux Etats-Unis. Mais rien n'indique que les Etats les plus influents de la planète soient prêts à se passer de cet instrument de régulation des marchés, s'il est réformé

WASHINGTON
de notre envoyé spécial

Le gouvernement américain est devenu le meilleur allié du FMI (Fonds monétaire international). *« On ne nous avait jamais soutenus avec autant de détermination »*, indique Shailendra Anjaria, directeur des relations extérieures du Fonds à Washington, à propos du soutien apporté ces derniers temps par Bill Clinton, plusieurs membres éminents de son administration ainsi que les dirigeants de la Fed (Réserve fédérale), la banque centrale américaine. Si ce soutien est exceptionnel, c'est parce que le Congrès américain n'a jamais été aussi réticent à voter, comme le lui demande la Maison Blanche, une nouvelle augmentation des ressources du FMI.

Dix-huit milliards de dollars (près de 110 milliards de francs) sont en jeu. Le vote porte principalement sur la contribution américaine à l'augmentation du capital du Fonds – 14,5 milliards de dollars –, conformément aux décisions de la dernière assemblée annuelle du FMI, à Hongkong (septembre 1997). Il s'agit également de ratifier la participation des Etats-Unis à une nouvelle ligne de crédits (les « nouveaux accords d'emprunt ») conçue pour permettre au FMI de faire face à toute éventualité en « seconde ligne de défense ». L'accord du Congrès est d'une importance primordiale pour l'ensemble de la communauté internationale. Les Etats-Unis sont le premier contributeur financier du Fonds monétaire, même si le niveau de leur quote-part (18 %) est inférieur à celui de l'ensemble des Quinze réunis (30 %). La France, comme la plupart des autres pays membres, doit ratifier l'augmentation de sa quote-part (un peu plus de 5 % du capital du FMI) dans le courant de l'année.



Un blocage américain entraînerait l'échec de toute l'opération de recapitalisation, à un moment où le Fonds n'a plus les ressources nécessaires pour faire face à de nouvelles crises. Officiellement, ses réserves disponibles ne sont plus que de 45 milliards de dollars, mais les dirigeants américains, qui utilisent un mode de calcul plus strict, évaluent ce chiffre à 15 milliards de dollars.

La date précise du vote n'a pas été fixée, mais elle devrait intervenir dans les prochaines semaines. D'ici là, le gouvernement américain multiplie les interventions pour souligner combien l'action du FMI est décisive. L'enjeu, vu de Washington, n'est pas seulement le maintien de l'équilibre monétaire international, mais également la défense des intérêts commerciaux et la sécurité des Etats-Unis. *« Notre contribution au FMI pendant ces cinquante dernières années n'a pas coûté un sou au contribuable américain »*, indiquait le secrétaire américain au Trésor, Robert Rubin, dans un discours récemment prononcé à Washington.

Relayant les efforts de la Maison Blanche, tous les avocats du FMI mènent une intense campagne de presse pour justifier l'engagement financier des Etats-Unis, qui en est le premier pays contributeur. *« Face à la crise asiatique, les Etats-Unis doivent exercer leurs responsabilités de leader mondial »*, souligne un appel paru sur deux pleines pages du *Washington Post* le 11 février et signé par de grands noms de la politique américaine (dont deux anciens présidents et trois anciens secrétaires d'Etat), mais aussi de nombreux économistes, et surtout des industriels s'exprimant au nom de la sauvegarde de l'emploi.

De leur côté, à droite comme à gauche, les opposants au FMI élèvent la voix. Ils considèrent que le Fonds monétaire n'a pas donné l'alerte à temps quant aux risques de crise en Asie. Ils lui reprochent surtout, comme le fait le sénateur républicain Jesse Helms, de *« permettre aux banquiers imprudents d'être remboursés en cas de crise et de servir les intérêts de régimes corrompus ou incompétents »*. Ce dernier argument est également défendu par de nombreux élus de la gauche.

Le Parti républicain met de nombreuses conditions à son vote. La première d'entre elles, fort curieusement, consiste à exiger de Bill Clinton un renoncement de toute aide américaine aux organisations de planning familial qui incluent l'avortement dans leurs programmes de contrôle des naissances dans le tiers-monde. La seconde, plus en rapport avec le sujet, est de réclamer une réforme en profondeur du FMI. Celui-ci devrait être amené à rendre plus de comptes sur son action et œuvrer dans le sens d'une plus grande transparence.

Quelle que soit l'issue du vote au Congrès, le débat sur la réforme du système financier international est relancé. Les événements asiatiques ont montré l'insuffisance des systèmes d'alerte et de prévention des crises financières, bien qu'on parle de leur renforcement depuis le sommet du G 7 de Halifax, en juin 1995. Créera-t-on de nouvelles institutions afin de mieux assurer les risques liés à la libéralisation financière, comme le souhaite le financier George Soros ? Instaurera-t-on une taxe internationale sur les capitaux vagabonds, afin de protéger les pays les plus vulnérables à la volatilité des marchés financiers ? C'est ce que propose le Prix Nobel d'économie James Tobin, dont l'idée vient d'être reprise par le RPR en France.

VERS UNE NOUVELLE ARCHITECTURE

Les ministres des finances des pays du G 7, réunis à Londres le 21 février, ont souligné dans leur communiqué final qu'il fallait *« renforcer la transparence des politiques et des données économiques, ce qui se traduirait par l'élaboration d'un code de conduite »*, et créer *« des mécanismes pour veiller à ce que le secteur privé assume sa juste part dans la résolution des crises financières »*. Cette idée, notamment défendue par l'Allemagne, paraît d'autant plus urgente à mettre en œuvre que, comme le souligne Hans Tietmeyer, le patron de la Bundesbank, *« il n'est pas acceptable que ce soient les populations des pays concernés qui portent seules les conséquences d'une politique erronée »*. Autrement dit, les investisseurs, eux aussi, doivent payer.

Dans un discours prononcé le 6 février à New York, le directeur général du FMI, Michel Camdessus, a défini lui-même quelques pistes pouvant conduire à ce qu'il a appelé une *« nouvelle architecture »* du système financier international : surveillance accrue des politiques macroéconomiques suivies par les pays membres du Fonds, renforcement de la surveillance mutuelle entre pays partenaires d'une même région, renforcement des secteurs financiers préalablement à la libéralisation complète des marchés de capitaux, appel à la vigilance sur les flux de capitaux à court terme. Quelques jours plus tard, le directeur général du Fonds monétaire proposait que les pays en développement disposent d'un plus grand poids au sein des instances de décision du FMI.

Ce discours s'inscrit dans la logique de la « libéralisation ordonnée » des marchés telle qu'elle est désormais prescrite par le FMI. Une modification des statuts du Fonds monétaire est à l'étude. Elle fera l'objet d'un rapport qui doit être soumis aux ministres des finances des vingt-quatre pays membres du FMI, qui doivent se réunir en avril à Washington, comme ils le font tous les six mois. D'ores et déjà, il apparaît que le FMI, solidement assisté par les gouvernements des pays du G 7, a les moyens de sortir renforcé de la crise asiatique.

Lucas Delattre

En prévision d'une troisième crise

Comment le monde réagira-t-il à la future crise financière, du type de celles qu'ont subies l'Asie cette année ou le Mexique à la fin de 1994 ? Telle est la question que vient de se poser publiquement Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale américaine (Fed). *« J'espère que nous aurons mis en place suffisamment de mesures préventives pour faire face ou pour éviter la troisième crise, car il y a aura une troisième crise »*, a dit M. Greenspan lors d'un discours prononcé vendredi 27 février à Miami (Floride). Dans cette optique, le patron de la Fed a parlé de la nécessité de *« revoir et modifier dans la mesure du nécessaire »* l'architecture financière internationale, dans un environnement financier nouveau, dont le *« talon d'Achille »* est constitué par *« les prêts interbancaires à court terme transfrontaliers »*.

Les dévaluations tardent à relancer les exportations dans la région

HONGKONG
correspondance

Lorsque le baht thaïlandais, puis la roupie indonésienne et le ringgit malais ont amorcé leur descente aux enfers en juillet 1997, beaucoup d'économistes ont cru que ces *« réajustements »* monétaires allaient rapidement se traduire par une relance des exportations, un rééquilibrage des comptes courants et une reconstitution des réserves en devises de ces pays. Bref, par un rééquilibrage de leur économie. Sept mois plus tard, ces prédictions semblent avoir été un peu hâtives.

Certes, la Thaïlande, seul pays de l'Asean à publier une balance des paiements courants chaque mois, affiche depuis le mois de septembre des excédents en comptes courants. Ce qui est une première depuis dix ans. Pour le mois de novembre, elle a même réalisé un excédent de près de 1 milliard de dollars. Mais ni l'Indonésie ni la Malaisie, dont les données trimestrielles publiées s'arrêtent au troisième trimestre 1997, n'ont encore fait la preuve d'un retournement de tendance : elles affichent encore d'importants déficits.

CHUTE DES IMPORTATIONS

Si l'on s'en tient aux données plus fraîches des échanges extérieurs de marchandises de ces pays, on constate, certes, une amélioration de leur balance commerciale. Depuis le mois d'octobre, la Thaïlande réalise des excédents compris entre 600 et 800 millions de dollars, l'Indonésie entre 1 et 1,4 milliard de dollars. La Malaisie dégage aussi des excédents, même s'ils s'avèrent plus volatils.

Mais ces redressements viennent bien davantage d'un effondrement des importations que d'une reprise des exportations, seules susceptibles de fournir des devises. En Thaïlande, les importations libellées en dollars ont chuté de 20 % à 30 % à la fin de l'année. Quoique moindre en Indonésie et en Malaisie, la baisse des importations tend à s'accélérer fortement ces derniers mois.

Les exportations, elles, se révèlent décevantes. On ne note aucun rebond significatif des exportations libellées en dollars en Indonésie, malgré un effondrement de la roupie de plus de 70 % depuis début juillet. En Malaisie, elles ont même tendance à baisser. Pour ce qui est de la Thaïlande, elles s'y montrent très erratiques. Après une hausse de plus de 11 % en novembre, les exportations thaïlandaises ont stagné en novembre.

Certes, l'environnement de ces économies est moins porteur que celui dont a bénéficié le Mexique : ses voisins avaient été sensiblement moins touchés. Et la zone de libre-échange avec les Etats-Unis a constitué un formidable tremplin pour ses exportations. Alors que la Thaïlande et l'Indonésie exportent 34 % de leurs marchandises vers les économies asiatiques (hors Japon) et la Malaisie jusqu'à 44 %, chacune a souffert de la baisse de pouvoir d'achat de ses voisins résultant des dévaluations de leur monnaie.

Mais ce qui aujourd'hui retarde plus encore le redéploiement de leurs exportations est ailleurs. Ces économies se sont développées en se spécialisant sur une partie de la fabrication de certains produits. Les chaussures de sport « assemblées » en Indonésie intègrent des tissus « high tech » produits à Taïwan ; les transistors montés depuis peu aux Philippines comprennent des circuits imprimés fabriqués à Taïwan ou en Malaisie ; les composants des ordinateurs assemblés en Malaisie viennent de Corée ou des Etats-Unis. La part des produits importés entrant dans la composition des exportations de ces pays est considérable : 30 % en Indonésie, 40 % en Thaïlande et jusqu'à 70 % en Malaisie.

Pendant quelques mois, les entreprises exportatrices ont continué de produire à partir des stocks de matières premières importés avant les dévaluations. Mais quand elles ont épuisé leurs stocks et se sont retrouvées avec une monnaie locale dépréciée de 40 % à 70 % contre le dollar, la monnaie de commerce international, et des taux d'intérêt de l'ordre de 20 %, ces sociétés ont eu le plus grand mal à importer les matières premières dont elles ont besoin. Résultat, la chute des importations, est en train de bloquer la reprise des exportations. Trop dépendantes de leurs importations, ces économies se trouvent aujourd'hui prises au piège de la fameuse « globalisation de l'économie mondiale » qui a fait pendant quinze ans leur fortune.

« Nous allons essayer de délocaliser nos achats vers les pays qui ont dévalué », indique le directeur du bureau d'achat d'un groupement de distributeurs français installé à Hongkong. *« Mais pour l'instant, on ne sait pas où. Bien-sûr, on trouve toujours des entreprises proposant des prix imbattables en Indonésie ou en Thaïlande. Mais combien sont capables de livrer les marchandises ? Elles n'ont plus de dollars pour importer leurs matières premières, et les banques refusent de leur ouvrir des lettres de crédit. Et quand on accepte de jouer le rôle du banquier, c'est l'imprimeur des emballages ou le transporteur qui a fait faillite ! »* Et l'acheteur français de conclure : *« La compétitivité des monnaies et des prix de ces pays est totalement théorique. On découvre aujourd'hui que ces dévaluations sont en train de casser leur machine à exporter. »*

Voilà qui apporte un sérieux bémol à la théorie économique. Car la chute de 40 % à 70 % des monnaies locales a ruiné le système bancaire de ces pays. En Indonésie, les banques ne peuvent même plus honorer les lettres de crédit, incontournable instrument du commerce extérieur. Même si Singapour a annoncé offrir une garantie pour les lettres de crédit indonésiennes, et si les banques japonaises ont apporté 500 millions de dollars à la Thaïlande pour faire repartir la machine, les exportations de ces pays ne pourront véritablement redémarrer que lorsque les banques auront été restructurées.

Valérie Brunschwig

La récession se poursuit en Thaïlande malgré les potions amères du FMI

BANGKOK
de notre correspondant

Le pays où la crise asiatique a éclaté en juillet 1997 souffre discrètement. Depuis novembre, un nouveau gouvernement thaïlandais, celui du démocrate Chuan Leekpai, lui sert les potions amères du FMI tout en mesurant mieux l'étendue des difficultés. Lors de sa formation, la nouvelle équipe dirigeante avait estimé que le taux de croissance serait, en 1998, peut-être nul et au mieux de 1 %. Mais la récession risque de se situer dans une fourchette de 3 à 3,5 % cette année, comme l'a révélé le gouvernement mardi 24 février, dans une nouvelle lettre d'intention au FMI. Depuis six mois, le Fonds gère une aide de 17,2 milliards de dollars (1 dollar vaut 6,09 francs) à la Thaïlande.

Jusqu'ici, à l'exception de brèves violences autour de deux usines, il n'y a guère eu d'incidents. Le gouvernement tient à distance les planteurs de canne à sucre du Sud qui ont menacé de manifester à Bangkok en faveur d'une augmentation substantielle des prix de vente. Les associations de paysans du Nord-Est, les plus pauvres du royaume, s'agitent mais ne sont pas encore venues assiéger le palais du gouvernement. Pour avoir bien mal géré la crise lorsqu'elle était au pouvoir, l'opposition parlementaire se retrouve les bras liés face à un cabinet qui, sans faire de vagues, commence à remettre de l'ordre dans les affaires du royaume.

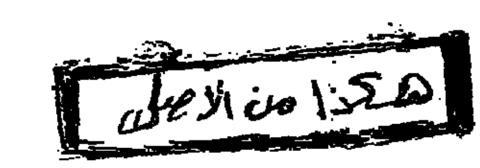
PRIVATISATIONS PROGRESSIVES

Chuan Leekpai a également annoncé mardi la privatisation progressive de grandes entreprises d'Etat (pétrole, Thai Airways, télécommunications), une légère mais impopulaire augmentation du prix de l'essence et de nouvelles taxes sur les produits de luxe importés. L'Etat compte également réduire sa participation au sein de quatre banques récemment nationalisées. En revanche, il a renoncé provisoirement, au grand soulagement des intéressés, à exercer une pression supplémentaire sur les banques privées en voie de recapitalisation. Le déficit budgétaire, a-t-il estimé, sera dans la limite de 2 % acceptée par le FMI en janvier et le taux d'inflation s'élèvera à 11,6 % en 1998 (au lieu des 10 % prévus en novembre). La dette extérieure, évaluée à 102,5 milliards de dollars au début de l'année, sera ramenée à 85,9 milliards de dollars, dont 54 2 milliards de dettes privées.

Le FMI se prononcera le 4 mars sur cette lettre d'intention et devrait, dans la foulée, accorder à Bangkok une nouvelle tranche de crédits de 1,9 milliard de dollars. Auquel cas les tranches déjà déboursées s'élèveraient à 10 milliards de dollars. L'économie thaïlandaise n'en est pas pour autant « sortie du bois », ainsi que l'a jugé *The Nation*, un quotidien de Bangkok. D'énormes efforts restent à faire dans les domaines de la finance, de la restructuration industrielle et de la relance d'exportations qui, évaluées en dollars, n'ont guère progressé. La Thaïlande, résume encore *The Nation*, a beau amorcer sa guérison, elle vient seulement de quitter la salle de soins intensifs.

En dépit des réformes, le creux de la vague demeure à venir, avec de nouveaux licenciements, la hausse des prix et une réduction supplémentaire des revenus. Les effets sociaux de la crise devraient donc continuer de s'amplifier. Mais ils ne se traduiront pas forcément par des désordres en raison de la faculté d'adaptation dont les Thaïlandais ont fait souvent preuve depuis plus d'un semestre.

Jean-Claude Pomonti



La CIA a échafaudé des plans pour renverser Saddam Hussein

Des membres éminents du Parti républicain approuvent cette stratégie

Dans son édition du vendredi 27 février, le *New York Times* a révélé les plans échafaudés par la CIA pour renverser Saddam Hussein. Le président Bill Clinton, dont le feu vert est indispensable à toute opération de ce genre que mènerait la centrale de renseignement américaine, mais qui pour l'heure n'envisage pas un tel scénario, est néanmoins soumis à la pression des républicains, qui y sont favorables.

WASHINGTON
de notre correspondant

Le Pentagone ayant admis que des *« frappes militaires »* ne permettraient pas de faire table rase de l'arsenal irakien, et aucun responsable américain n'étant prêt à recommander l'envoi de milliers de soldats jusqu'à Bagdad, comment se débarrasser une fois pour toutes de la menace représentée par Saddam Hussein ? Pour les républicains, la réponse va de soi : la CIA doit monter une opération clandestine de grande envergure afin de déstabiliser le régime du président irakien.

Des membres éminents du Grand Old Party, tels John McCain et Arlen Specter, mais aussi des démocrates, comme le sénateur John Kerry, se sont faits les avocats d'une telle stratégie. A Langley (Virginie), siège de la Central Intelligence Agency, les analystes de la « division opérations » n'ont pas attendu le dépit exprimé par Trent Lott, le chef de la majorité républicaine du Sénat (qui assimile l'accord conclu par le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, avec Bagdad à un *« Munich »* américain), pour échafauder des plans. Les derniers en date ont été révélés par le *New York Times*, qui, le lendemain, dans un éditorial, les qualifiait de *« fantasmes à la James Bond »*.

Outre que cette publicité tapageuse n'est pas de bon augure pour une opération réputée *« clandestine »*, les mesures envisagées ont un air de déjà vu : recrutement, financement et armement d'agents kurdes et chiites chargés de mener des actions de sabotage, *« guerre psychologique »* à Bagdad grâce aux émissions d'une *« Radio Free Iraq »*, soutien à l'opposition irakienne en exil, efforts pour fomenter une rébellion dans l'entourage immédiat du président irakien, etc. Or le vice de tels projets, c'est que la crédibilité de la centrale des espions américains pour les mener à bien est très relative.

La CIA a en effet tenté à quatre reprises dans le passé de monter des opérations clandestines en Irak qui, invariablement, ont abouti à des échecs. La dernière en date, en août 1996, s'est soldée par une vraie débâcle, lorsque Saddam Hussein a envoyé ses chars, au secours des miliciens du Parti démocratique du Kurdistan, ce qui lui a permis de *« nettoyer »* ce bastion de l'opposition soutenue par la CIA. Cet épisode a sonné le glas de l'aide financière accordée discrètement par Washington aux groupes de l'opposition irakienne, soit quelque 100 millions de dollars (environ 600 millions de francs) depuis 1992.

L'OPPOSITION IRAKIENNE DIVISÉE

C'est d'ailleurs pour plaider en faveur de la reprise de ces déboursements que l'une des principales figures de l'opposition, Ahmed Chalabi, a fait le siège de l'administration et du Congrès cette semaine. M. Chalabi et sa délégation du Congrès national irakien (CNI) ont reçu un accueil attentif des sénateurs républicains, mais nettement plus dubitatif de la part des responsables de l'administration, pour qui l'opposition au régime de Saddam Hussein souffre, elle aussi, d'un problème de crédibilité.

Sandy Berger, le conseiller présidentiel pour la sécurité nationale, l'a souligné assez crûment, la semaine dernière, en faisant une analogie avec la désastreuse opération de la baie des Cochons, en 1961, censée provoquer le renversement de Fidel Castro. L'opposition irakienne est divisée, a rappelé la secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, *« et il serait erroné de créer de faux espoirs qui pourraient se solder par le sang et la défaite »*. La plupart des experts estiment que pour réussir une nouvelle intervention de la CIA en Irak devrait être presque aussi massive – et aussi peu discrète – que celle qui a permis aux Moudjahidines afghans de se débarrasser du régime pro-soviétique du président Najibullah, ce qui n'est guère réaliste.

Toute opération clandestine d'envergure doit être approuvée par le chef de la Maison Blanche, et le directeur de la CIA, George Tenet, est réputé avoir insisté auprès de Bill Clinton sur les risques d'une telle entreprise.

D'autres responsables prônent l'emploi des *« forces spéciales »* de l'armée de terre pour conduire des raids en territoire irakien. Il n'est pas impossible que l'administration, soumise à la surenchère belliciste des républicains, envisage à l'avenir de tels scénarios. Mais pour l'heure le renversement de Saddam Hussein n'est pas à l'ordre du jour.

Laurent Zecchini

Ni fleurs ni couronnes à Bagdad pour « la Mère des batailles »

BAGDAD
de notre envoyé spécial

Une fois encore, le septième anniversaire de la fin des combats de la guerre du Golfe, dans la nuit du 27 au 28 février 1991, va se passer de commémoration. Ni fleurs ni couronnes pour « la Mère des batailles ». Même si l'acceptation par l'Irak du cessez-le-feu un mois plus tard est toujours saluée à Bagdad comme une victoire contre la coalition internationale emmenée par les Etats-Unis, celle-ci n'a encore trouvé aucune traduction architecturale, dans une capitale qui ne manque pourtant pas de monuments exaltant l'histoire récente du pays.

La guerre du Golfe n'a pas la « chance » du conflit contre l'Iran, de 1980 à 1988, qui s'inscrivait dans la saga des affrontements arabo-persans. C'est ce que montre, sur la rive droite du Tigre, le gigantesque arc de triomphe inauguré en 1989. Constitué d'épées croisées au-dessus d'une large avenue, empruntées à Saad Ibn Aba Ouagas, grand massacreur de Perses devant l'Eternel, cet arc dresse le parallèle entre le héros mythique, vainqueur de la grande bataille de Qadissiya, en 637, et le président Saddam Hussein. Un cartouche présente d'ailleurs ce dernier, sur le fronton du monument, comme son moderne successeur. La plupart des pays ont vérifié, à leurs dépens il est vrai, qu'il est plus facile de célébrer une victoire, voire un armistice comme avec l'Iran, qu'une débâcle.

UN « MUSÉE » SECRET

A Bagdad, les évocations de la guerre du Golfe restent pour l'instant discrètes. En janvier, la télévision n'a consacré que de brefs reportages à un « musée » resté secret : la petite maison dans laquelle le président irakien aurait, selon la geste officielle, passé les plus rudes heures de son histoire, en janvier-février 1991, au milieu des siens, sans aucune protection particulière. Lorsqu'il relit pour les Irakiens cette dernière guerre, le régime baasiste consacre bien sûr une place particulière à la *« frappe chirurgicale »* meurtrière américaine, qui ravagea l'abri civil au plus fort des bombardements, mais il célèbre aussi et surtout la capacité de remise en état du pays dont il a fait preuve aussitôt les combats achevés.

La reconstruction et la réhabilitation rapides des infrastructures plus que détériorées par les vagues d'assaut aérien procurent la matière à d'innombrables maquettes exposées au siège de l'ancienne garnison ottomane, dans la vieille ville, comme au ministère de l'information. Comme la plupart des bâtiments officiels, le pont suspendu du 14 juillet, date de la fête nationale irakienne, qui consacre l'arrivée au pouvoir du parti Baas, en 1968, a fait l'objet d'un traitement particulier et symbolique. *« Il y avait depuis longtemps dans les cartons un projet d'agrandissement du pont, mais finalement les autorités ont tenu à le remonter tel quel »*, raconte un Français installé à Bagdad de longue date. Cela n'a pas été sans mal. L'ONU a bloqué pendant de longues semaines les énormes câbles d'acier prévus pour soutenir le tablier de l'ouvrage d'art. Pour oublier le passé, il n'y a sans doute rien de mieux que de refaire à l'identique.

Gilles Paris

Français et Américains s'affrontent pour armer Singapour

SINGAPOUR
de notre envoyé spécial

« Moderniser sa défense, c'est contribuer à construire la nation et c'est un processus long et continu. Même si la crise économique en Asie-Pacifique affecte les budgets militaires, les pays de cette région restent attentifs à leurs acquisitions en matière de défense. Bâtir la sécurité de Singapour requiert un investissement constant, sur plusieurs années. » Au Salon international Asian Aerospace 98 de Singapour, qui ferme ses portes dimanche 1er mars, Tan Keng Yam, le vice-premier ministre et ministre de la défense de la ville-Etat, n'a pas cessé de marteler cette profession de foi face à des exposants venus en moins grand nombre que par le passé. Les turbulences économiques dans la région, qui réduisent les capacités des acheteurs, et la tension dans le Golfe, et qui est arrivée à son apogée juste avant l'ouverture du Salon de Singapour, ont dissuadé plus d'un industriel d'y prendre des risques.

Pourtant, deux délégations sont venues en force. Les Etats-Unis sont représentés par quelque 200 constructeurs, autour de matériels aussi classiques que les avions de combat F-15, F-16 et les hélicoptères Apache ou Black Hawk. Le Pentagone a détaché deux officiers généraux de haut rang, le général Eugène Santarelli, le numéro deux du commandement américain dans le Pacifique, et l'amiral Robert Natter, le « patron » de la VIIe flotte, ainsi que deux bateaux de guerre en escale dans le port de Sembawang. De son côté, la France n'est pas restée les bras croisés. Plus d'une cinquantaine d'exposants exhibent la production aéronautique nationale – en tête, les avions Rafale, Mirage-2000 ou l'hélicoptère franco-allemand Tigre – mais, avec à leurs côtés, pour la première fois, des industriels de l'armement terrestre, comme GIAT Industries (Groupement industriel des armements terrestres). A cette « force de frappe » commerciale, s'est ajouté un détachement de 6 avions Mirage-2000 venus de Cambrai (Nord) après 10 ravitaillements en vol et emmenés par le chef d'état-major de l'armée de l'air, le général Jean Rannou, pour participer à un exercice, durant deux semaines, avec des pilotes singapouriens sur la base de Paya-Lebar.

UN COFFRE-FORT

Autant dire que les Etats-Unis et la France prennent date avant le bras de fer qui ne manquera pas de les opposer à Singapour. Pas seulement sur ce marché-là, mais partout dans la région, avec, pour les trois à quatre ans à venir, des besoins exprimés par la Corée du Sud, les Philippines, la Thaïlande ou la Malaisie. Cependant, la ville-Etat a les ambitions de sécurité les plus immédiats. *« Notre pays,* admet un officier de l'armée de l'air singapourienne, *est un coffre-fort pour toute la région »*. Ne vient-il pas, rappelle Clive Richardson, le directeur international du Salon, de commander 12 F-16 et de louer 6 hélicoptères Chinook ?

Tan Keng Yam cite en priorité les besoins de Singapour en hélicoptères d'attaque. *« L'appel d'offres sera signifié dans les prochains mois aux fournisseurs »*, explique le vice-premier ministre, pour une trentaine de « machines ». Face à face, l'Apache de Boeing et le Tigre franco-allemand avec un outsider, le Rooivalk sud-africain. Malgré l'accident survenu, il y a quelques jours en Australie, à l'un des prototypes, le PDG du groupe Eurocopter, Jean-François Bigay, croit dans les chances de son Tigre, parce qu'il compléterait la flotte singapourienne d'hélicoptères déjà dotée de Cougar et d'Ecureuil antichars du groupe franco-allemand.

Cependant, dès l'ouverture du Salon, M. Richardson a explicité un autre objectif, encore plus ambitieux, que le chef d'état-major des armées singapouriennes, le général Bey Soo Khiang, a évoqué en rappelant que son pays doit remplacer ses avions de combat Super-Skyhawk et F-5 anciens.

« La lutte, a prédit M. Richardson, *sera circonscrite au Rafale de Dassault-Aviation et au F-18 E/F ou au F-16 block-60 américains »*, avec un troisième larron, l'Eurofighter germano-hispano-italo-britannique, dont l'absence au Salon, liée à la nécessité de continuer ses essais, a fait jaser. Le marché singapourien est estimé entre 40 et 100 exemplaires, pour un appel d'offres dès 1998 et des livraisons en 2003.

Dernière compétition franco-américaine éventuelle, mais à plus long terme, à Singapour : un marché de pièces d'artillerie de 155 mm, avec le matériel Caesar de GIAT Industries monté sur un camion banalisé, et l'édification d'un réseau de surveillance de l'espace national, à partir de radars terrestres ou aéroportés et de missiles antiaériens, voire antimissiles. Le groupe français Aerospatiale propose son système Aster, quand les Etats-Unis veulent placer des dérivés du Hawk ou du Patriot.

« PARTENARIAT STRATÉGIQUE »

Pour le moment, Américains et Français font assaut de civilités et, pour l'emporter, ils offrent des accords de « partenariat stratégique » à long terme à un client aussi précieux. De passage récemment à Singapour, le secrétaire américain à la défense, William Cohen, a discrètement manifesté le voeu que les Etats-Unis, garantissant en retour la sécurité de la ville-Etat, puissent y bénéficier d'une base permanente pour les porte-avions de leur VIIe flotte. De leur côté, les Français ont accepté de perfectionner jusqu'à 600 aviateurs singapouriens venus, durant cinq années, sur la base de Cazaux (Landes), s'entraîner avec leurs propres appareils en complément de la formation qu'ils peuvent recevoir aux Etats-Unis et en Australie.

« Une façon comme une autre, pour les Singapouriens, d'avoir deux amis, dit un général français, *un pour les crises majeures et l'autre pour les crises de moindre ampleur. »* Une façon, aussi, de pouvoir compter sur deux pays fournisseurs en jouant, au gré des circonstances, tantôt de l'un, tantôt de l'autre, voire de l'un contre l'autre, à la manière de Taïwan, qui est parvenu à disposer de deux sources d'approvisionnement en commandant des F-16 au groupe américain Lockheed-Martin et des Mirage 2000 à Dassault-Aviation.

Jacques Isnard

Attentat à Bombay à la veille de la clôture des élections indiennes

NEW DELHI. *Quatre personnes ont été tuées et dix-sept autres* blessées par l'explosion de trois bombes artisanales dans les faubourgs de Bombay, vendredi 27 février, veille de la troisième grande journée électorale en Inde. Ces explosions interviennent quinze jours après une série de dix-sept bombes à Coïmbatore (Tamil-Nadu), attribuées à des extrémistes musulmans et qui ont fait près de 50 morts. Capitale économique de l'Inde, Bombay est dirigée par une coalition du Shiv-Shena (extrémistes hindous) alliée aux nationalistes du BJP (Bharatiya Janata Party-Parti du peuple indien). La ville avait été le théâtre de graves émeutes intercommunautaires après la destruction de la mosquée d'Ayodhia en décembre 1992. Celles-ci avaient été suivies, en mars 1993, par une série d'explosions attribuées à des gangs musulmans prenant leur revanche. La sécurité a été immédiatement renforcée dans la ville, qui vote samedi. – *(Corresp.)*

Lockerbie : la Cour de La Haye examinera la requête libyenne

LA HAYE. La Cour internationale de justice (CIJ) de La Haye s'est déclarée compétente, vendredi 27 février, pour examiner la requête de la Libye contre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, à propos de l'attentat contre un avion de la PanAm au-dessus de Lockerbie (Ecosse). Washington et Londres exigeaient l'extradition de deux agents libyens tenus pour responsables de cet attentat qui avait fait 270 morts en décembre 1988. Tripoli a toujours fait valoir que la Convention de Montréal sur la sécurité aérienne ne la contraignait pas à extrader leurs ressortissants et les autorisait même à les juger eux-mêmes. Après l'arrêt de la CIJ, dont Washington et Londres contestent la compétence, la Libye a annoncé qu'elle allait demander la levée des sanctions que lui a imposées le Conseil de sécurité ainsi que le versement de compensations. – *(AFP.)*

Opération du Mossad à Berne : Israël présente ses « regrets » à la Suisse

BERNE. Israël a exprimé ses *« regrets »* à la Suisse, vendredi 27 février, après l'incident au cours duquel un agent du Mossad a été arrêté près de Berne. Tout en maintenant que cette affaire constitue une atteinte *« grave et inacceptable »* à la souveraineté helvétique, le ministère suisse des affaires étrangères a accueilli cette démarche comme *« un pas positif »*. Cinq agents des services de renseignement israéliens avaient été surpris, dans la nuit du 18 au 19 février, alors qu'ils tentaient de poser des appareils de surveillance électronique dans un immeuble de la banlieue de Berne. Se gardant d'apporter des précisions sur l'identité des *« ressortissants étrangers »* résidant dans le bâtiment visité par les agents du Mossad, le procureur de la Confédération, Carla del Ponte, n'a fourni que quelques informations succinctes sur une opération dont l'objectif reste mystérieux. Selon la presse israélienne, il s'agirait d'un homme lié au Hezbollah libanais pro-iranien. – *(Corresp.)*

Ouverture d'un bureau de l'OSCE en Biélorussie

MINSK. Président en exercice de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), le ministre polonais des affaires étrangères, Bronislaw Geremek, s'est rendu, vendredi 27 février, à Minsk, la capitale biélorusse, pour inaugurer le premier bureau de l'OSCE dans cette République de l'ex-URSS dont le régime autoritaire, dirigé par le président Alexandre Loukachenko, est fréquemment dénoncé pour ses violations des droits de l'homme. Le « groupe de *monitoring* et de conseil » de l'OSCE aura pour tâche d'*« aider à la démocratisation de ce pays »*, a déclaré M. Geremek. – *(Corresp.)*

Le président ukrainien normalise ses relations avec Moscou

La visite officielle de deux jours qu'a effectuée Leonid Koutchma est la première depuis l'éclatement de l'URSS. Elle consacre le « réchauffement » des relations entre les deux plus grandes républiques ex-soviétiques

Le président ukrainien, Leonid Koutchma, est arrivé jeudi 26 février à Moscou pour une visite officielle de deux jours au cours de laquelle il a signé avec son homologue russe, Boris Eltsine, un accord de *« coopération économique sur dix ans »* entre leurs pays. Il s'agit de la première visite d'Etat d'un président ukrainien en Russie depuis l'éclatement de l'URSS. Elle s'inscrit dans le cadre de la *« normalisation »* des relations entre les deux républiques ex-soviétiques, amorcée, après des années de tension, en mai 1997 avec la signature d'un traité d'amitié et de coopération. Au-delà du symbole, cette visite présente un enjeu électoral immédiat pour le président ukrainien, dont l'image s'est ternie depuis l'aggravation de la crise économique et sociale dans son pays. Son voyage à Moscou intervient avant les élections législatives en Ukraine, prévues le 29 mai.

KIEV

de notre envoyée spéciale

Le président ukrainien, Leonid Koutchma, espère retirer du rapprochement qu'il met actuellement en œuvre avec la Russie des dividendes économiques et un soutien politique pouvant l'aider à se maintenir au pouvoir, dans la perspective de la présidentielle de 1999, une échéance qui attise la bataille entre les chefs de « clans » politico-financiers locaux. Fin janvier, Boris Eltsine a déclaré haut et fort qu'il souhaitait voir M. Koutchma reconduit dans ses fonctions. En 1994, cet ancien directeur d'usine de missiles soviétiques avait été élu à la tête de l'Etat ukrainien sur une plate-forme « pro-russe ». Il avait ensuite pris ses distances avec Moscou.

Le président ukrainien est, à présent, confronté à la montée d'une opposition qui se structure, même si elle est loin d'être unifiée. Les forces de « gauche » se regroupent autour d'Olexander Moroz, le président de la Verhovna Rada (Parlement), dominée par les communistes, les socialistes et les agrariens. Un autre « clan » s'articule autour du Parti social-démocrate unifié, emmené par l'ancien chef du KGB ukrainien, Evgueni Martchouk, auquel s'est rallié l'ancien président « nationaliste » Leonid Kravtchouk.

Un petit parti « centriste » anti-Koutchma connaît, depuis quelques mois, une croissance rapide : Hromada (Ensemble), fondé par l'ancien premier ministre Pavel Lazarenko, limogé l'an dernier, un puissant « baron » du gaz en Ukraine. La société qu'il contrôle, Système énergétique unifié, a obtenu en 1995 une part importante du marché de la distribution de gaz russe dans la République. M. Lazarenko travaille étroitement avec Gazprom, le géant russe du gaz, proche du premier ministre russe Viktor Tchernomyrdine. Les revenus tirés du transit du gaz russe par l'Ukraine sont évalués à 18 milliards de francs, selon un expert, qui ajoute : *« Peu de cet argent arrive dans les caisses de l'Etat. »* Les accusations de malversation et de corruption ont fusé entre M. Koutchma et M. Lazarenko, qui s'affrontent par médias interposés à coup de *« compromati »* (documents compromettants), selon un scénario par ailleurs bien connu en Russie. *« Koutchma a accepté de réchauffer ses relations avec les Russes, mais en échange il a demandé à Tchernomyrdine de freiner les ambitions de Lazarenko, qui brigue la présidence »*, avance un observateur occidental à Kiev.

DE LENTES RÉFORMES

Le pays continue de traverser une grave crise économique, même si la chute du produit intérieur brut s'est ralentie (– 10 % en 1996, – 3 % en 1997). L'Ukraine est critiquée pour la lenteur de ses réformes, les blocages dans ses privatisations et la lourdeur de sa bureaucratie. Le déficit budgétaire a dérapé en 1997. Le troc se développe, les opérations de compensation se multiplient. Environ 50 % de l'économie serait « dans l'ombre ». *« Le gouvernement a perdu le contrôle des dépenses »*, dit un économiste occidental, *« notamment parce que les régions et les villes ont de plus en plus d'autonomie »*. Les investissements étrangers directs sont faibles : de l'ordre de 2 milliards de dollars depuis 1991 (environ 12 milliards de francs).

Les observateurs prévoient que la bataille entre les différents « clans » ukrainiens portera, cette année, sur les projets de privatisation, annoncés par le gouvernement, de trois importantes entreprises : la compagnie de distribution d'électricité Donbass Energo, celles des télécommunications, Ukrtelecom, et la compagnie aérienne nationale Ukraine International Airlines. Les groupes politico-financiers les plus puissants – mais divisés entre eux – sont basés dans l'est du pays, dans la région de Dniepropetrovsk, d'où sont originaires le président ukrainien, le premier ministre, Valeri Poustovoïtenko, et Pavel Lazarenko. C'est aussi cette région industrielle, russophone, ayant une économie particulièrement intégrée à celle de la Russie voisine, qui bénéficierait en premier lieu d'une relance des relations commerciales avec Moscou, comme le prévoit l'accord de *« coopération sur dix ans » (lire ci-contre)*.

A l'instar de Boris Eltsine, le président Koutchma souffle le chaud et le froid sur son entourage et son gouvernement, suivant le vieux principe « diviser pour mieux régner ». Mais, à l'inverse de son homologue russe, le chef d'Etat ukrainien ne peut, au regard de la Constitution, gouverner par décrets sans butter sur de réels blocages au Parlement – cette séparation des pouvoirs fait dire à des analystes que l'Ukraine est *« plus démocratique »* que la Russie. D'autres font remarquer qu'en cas de victoire importante des forces d'opposition aux élections le président pourrait être tenter de dissoudre l'Assemblée et de raidir le régime à Kiev.

En se rapprochant de Moscou, M. Koutchma prend le risque de s'aliéner l'électorat du parti « nationaliste » le Roukh (Mouvement), qui s'était battu pour l'indépendance durant la période gorbatchévienne et que les sondages placent en deuxième position lors des prochaines législatives, après les communistes. Mais les relations entre le Parti national-démocrate du président et le chef historique du Roukh, Viatcheslav Tchornovil, se sont considérablement améliorées depuis que cette formation a obtenu de gouverner deux régions du pays.

Quant aux communistes, il serait difficile pour M. Koutchma de s'en servir, de façon crédible, comme d'un épouvantail pour s'attirer des votes, en criant aux « Rouges », comme Boris Eltsine l'avait fait en 1996. Les communistes ukrainiens, divisés, sont loin d'être unanimes pour parler de « retour en arrière » vers l'URSS. Beaucoup soutiennent l'indépendance. Certains appellent même à *« acheter ukrainien »*. A Kiev comme à Moscou, sur fonds de collusion entre milieux politiques et d'affaires, les débats idéologiques ont laissé la place, depuis un certain temps, aux luttes d'influence économique.

Natalie Nougayrède

Un accord économique a été signé sur dix ans

MOSCOU

de notre correspondante

Les présidents russe, Boris Eltsine, et ukrainien, Léonide Koutchma, ont signé, vendredi 27 février, un vaste accord économique sur dix ans. Mais les fastes entourant l'événement n'ont pas fait taire les oppositions que cet accord suscite à Moscou comme à Kiev, ni tranché sur la nature des relations à venir entre l'ancienne métropole et son principal voisin. Celles-ci se normalisent depuis mai 1997, quand fut signé un traité d'amitié, assorti d'un accord sur le partage de la flotte de la mer Noire laissant à la Russie des bases en Crimée, notamment à Sébastopol. Mais le Parlement russe n'a toujours pas ratifié ces documents et celui d'Ukraine n'a ratifié que le premier, par lequel la Russie reconnaît l'intégrité territoriale de son voisin.

L'accord économique signé vendredi, après avoir été ratifié la semaine dernière par les premiers ministres à Kiev, pourrait aussi rester largement formel. De nature bureaucratique, il prévoit une *« multiplication par 2,5 des échanges commerciaux »* par une intensification des liens entre divers ministères. Les partisans de l'accord, des deux côtés, saluent cependant un additif long de vingt-cinq pages, qui ne fut pas rendu public, qui concrétiserait l'appel à libéraliser ces échanges en facilitant l'entrée de capitaux russes en Ukraine. Ceux-ci n'y représentent aujourd'hui que 7 % des investissements étrangers, alors que l'Ukraine, dépendante énergétiquement de la Russie, est lourdement endettée envers ses grandes entreprises. Mais les adversaires ukrainiens de l'accord accusent le président Koutchma d'offrir des privilèges injustifiés aux « oligarches » russes, en échange d'un soutien politique du Kremlin à l'aube de nouvelles échéances électorales en Ukraine. Alors même que les élites financières russes manquent de capitaux dans leurs rivalités internes pour s'arracher les derniers morceaux attirants de l'industrie de leur pays.

« UN ÉLÈVE DU PRÉSIDENT RUSSE »

Quant aux adversaires russes de l'accord signé vendredi, ils dénoncent les *« concessions »* du Kremlin à Kiev et précisément au président Koutchma, qui, après s'être fait élire en 1994 sur un programme *« prorusse »*, devint vite un défenseur déterminé d'une orientation occidentale de son pays. *« Le même cycle ne va-t-il pas se reproduire ? »* demandait vendredi un commentateur de télévision en jugeant *« peu fiables »* de nouvelles assurances données à Moscou par le président ukrainien sur son *« absence d'intention d'adhérer à l'OTAN »*. Et pour cause : c'est le porte-parole du président russe qui les a rapportées, alors que M. Koutchma ne fit aucune déclaration publique en ce sens. De plus, un communiqué commun publié à Moscou évoque seulement la *« nécessité de consultations régulières »* entre Moscou et Kiev sur la coopération engagée avec l'OTAN par les deux pays. *« Laquelle va beaucoup plus loin avec la Russie qu'avec l'Ukraine »*, soulignait M. Koutchma dans une interview aux *Izvestias*.

Lors de la cérémonie de signature, Boris Eltsine a déclaré qu'il *« garantissait »* personnellement la réalisation de l'accord. *« Boris Nikolaevitch sait résister aux pressions, il tient ses promesses et je serai en cela un élève du président russe »*, a sagement répondu Léonide Koutchma. Contrairement aux usages lors d'une visite d'Etat, il n'y eut pas de conférence de presse commune. Boris Eltsine n'en donne plus à Moscou depuis des années, à l'exception de rares séances limitées au Kremlin, soigneusement cadrées. Léonide Koutchma a aussi évité la presse, notamment lors de ses visites de Moscou vendredi avec le maire Iouri Loujkov, qui l'a invité à déjeuner au restaurant Pragha. Candidat non déclaré mais probable à la prochaine présidentielle en Russie, M. Loujkov a aussi la particularité de dénoncer vigoureusement *« l'abandon de Sébastopol »* à l'Ukraine. Nul ne sait ce que les deux hommes ont pu se dire sur ce sujet brûlant.

Sophie Shihab

Le dernier tsar sera enterré à Saint-Pétersbourg

MOSCOU

de notre correspondante

Après sept ans d'hésitations, de polémiques et de contretemps, le gouvernement russe a pris une décision « finale », vendredi 27 février, sur l'enterrement du tsar Nicolas II et de sa famille, bousculant les doutes persistants de l'Eglise orthodoxe russe. L'immense portée symbolique de la décision bute, en effet, sur les perceptions toujours contradictoires en Russie de son Histoire depuis 1917. L'inhumation des ossements découverts près d'Ekaterinbourg en 1991, authentifiés par des tests ADN menés en Russie comme à l'étranger, aura lieu le 17 juillet à Saint-Pétersbourg, quatre-vingts ans, jour pour jour, après l'exécution de la famille impériale par les bolcheviques. Le lieu choisi est, comme prévu, la cathédrale de la forteresse Pierre-et-Paul à Saint-Pétersbourg, où reposent les empereurs russes, malgré les souhaits exprimés par le maire de Moscou et le gouverneur de la région d'Ekaterinbourg, qui voulaient chacun voir les dépouilles enterrées chez eux.

La décision fut prise lors d'une longue réunion extraordinaire du gouvernement, chargé par Boris Eltsine de trancher la question. Le président s'était déchargé, la semaine dernière, de cette responsabilité, tout en laissant savoir qu'il se prononcera en dernière instance. *« Tous les ministres sans exception ont voté cette décision »*, a déclaré le premier vice-premier ministre, Boris Nemtsov, qui préside depuis un an la commission spéciale chargée du dossier. Elle fut ces dernières années en butte aux obstructions du représentant en son sein de l'Eglise, le métropolite Juvénal, qui se tenait cependant vendredi aux côtés de M. Nemtsov lors de la conférence de presse organisée pour annoncer la décision. Celle-ci *« peut provoquer des émotions, mais je ne pense pas qu'il y aura de profondes confrontations »*, a-t-il commenté.

CANONISATION

La veille en effet, le Saint-Synode, instance dirigeante de l'Eglise russe, avait refusé de reconnaître l'authenticité des ossements, qu'il désigne comme *« dépouilles d'Ekaterinbourg »*. Mais, supposant qu'il s'agit de *« victimes du pouvoir athéiste »*, le Saint-Synode a recommandé qu'ils soient enterrés dans une *« tombe symbolique »*. Le but étant d'attendre que *« soient levés tous les doutes et que disparaissent les fondements de la confusion et des dissensions au sein de la société »*. Toute décision ultérieure de l'Eglise est reportée à l'an 2000, quand doit se tenir son assemblée suprême, groupant le Saint-Synode et des représentants des paroisses, qui doit considérer la question de la canonisation de la famille impériale.

Une des deux branches de l'Eglise orthodoxe en émigration, l'Eglise « hors-frontières » qui s'oppose vigoureusement aux *« communistes »* qui dirigeraient à ce jour le clergé en Russie, a déjà canonisé Nicolas II en 1981. Sa position exerce une influence sur les milieux les plus nationalistes et certains cercles monarchistes en Russie, où reste populaire la conclusion d'un enquêteur de l'armée blanche voulant que les restes impériaux furent totalement détruits par le feu et l'acide. Selon les derniers sondages, seule une moitié des Russes serait convaincue que les ossements d'Ekaterinbourg sont bien ceux des Romanov, un tiers doutant de leur authenticité. Mais l'Eglise officielle avait elle-même laissé se développer ces doutes, réclamant en 1996 un complément d'enquête sous forme de dix questions, dont l'une revenait à tenir compte de mythes antisémites sur un assassinat *« rituel »* de la famille impériale.

Un enterrement à Saint-Pétersbourg sans participation de l'Eglise est totalement exclu. Car aucun des descendants émigrés des Romanov, par ailleurs profondément divisés, ni aucune famille royale d'Europe, n'y participerait. Un compromis est donc envisagé par le Kremlin et l'Eglise, même s'il est compliqué de trouver un protocole commun pour l'enterrement d'une famille impériale et de *« victimes »* anonymes des bolcheviques. Le métropolite Juvénal a justifié la position de l'Eglise en affirmant qu'elle *« n'a pas le droit de se tromper »* dans la perspective d'une canonisation : *« Sinon, nous vénérerions de fausses reliques, ce qui est inacceptable. »*

Dans la mesure où d'autres reliques, d'une authenticité toute relative, sont massivement vénérées en Russie, cela revient à reconnaître que le problème est plus profond. C'est la réticence d'un clergé formé du temps de l'URSS à admettre que l'événement et les tombes exprimeront, pour la première fois, avec ampleur un repentir national pour les crimes du passé.

S. Sh.

Rupert Murdoch refuse de publier les Mémoires de Chris Patten, dernier gouverneur de Hongkong

LONDRES

de notre correspondant

Dernier gouverneur de Hongkong, ex-président du Parti conservateur, Chris Patten a porté plainte, jeudi 26 février, pour rupture de contrat, contre son éditeur, une des premières maisons d'édition de langue anglaise, HarperCollins, qui appartient au groupe de l'Australo-Américain Rupert Murdoch. Le motif ? HarperCollins est revenue sur sa décision de publier les Mémoires de M. Patten, intitulés *East and West*, parce que trop critiques du régime communiste chinois, un des partenaires favoris de « KMR » (Keith Rupert Murdoch).

C'est que Chris Patten, dont les démêlés avec les dirigeants chinois avaient défrayé la chronique avant la rétrocession du territoire à Pékin le 30 juin 1997, entend régler quelques comptes avec ceux qui l'ont traité de *« prostitué »* ou de *« danseur de tango »*. Et quelques comptes aussi – selon le *Daily Telegraph* – avec l'autoritarisme d'autres régimes de la région et avec ce serpent de mer que sont ces *« valeurs asiatiques »* créditées du *« miracle »* des nouveaux Tigres.

Proche de John Major, chef de l'aile gauche pro-européenne des tories, Chris Patten passe pour représenter une alternative crédible à la direction actuelle du parti et à son chef, William Hague. *East and West* est aussi un moyen pour cet homme qui vit dans sa maison de Saint-Martin-Laguépie, dans le Tarn, de rebondir dans un monde politique dominé par Tony Blair.

La décision de M. Murdoch – car c'est bien lui, si l'on en croit les documents publiés par le *Telegraph* de son ennemi intimé, Conrad Black – ne pouvait mieux tomber pour aider M. Patten dans sa tentative. Il a déjà retrouvé un éditeur, Macmillan. La réputation d'HarperCollins risque de pâtir de cette affaire. HarperCollins affirme avoir dénoncé ce contrat parce que le manuscrit ne correspondait pas à ce qu'il pouvait *« raisonnablement en attendre »*. Le responsable qui avait signé l'accord, Stuart Profitt, a été licencié. M. Murdoch a fait savoir son *« mécontentement »* face aux positions jugées négatives de l'ex-gouverneur.

Le groupe News International de « KRM » a obtenu de nouveaux avantages en Chine, notamment la diffusion sur un réseau câblé de sa chaîne en mandarin Phoenix. Son autre chaîne de Hongkong, Star TV, arrose le sud de la Chine. Pour faire plaisir à ses amis, M. Murdoch avait rompu en 1994 son contrat avec BBC World News, qui n'avait pas l'heur de plaire à Pékin depuis le massacre de la place Tiananmen. M. Patten avait, à l'époque, critiqué cette décision. HarperCollins a publié une biographie de Deng Xiaoping par sa propre fille.

Patrice de Beer

Le général Pinochet mis en cause par un ancien subordonné

SANTIAGO

de notre correspondant

En passe de quitter l'armée de terre qu'il a dirigée durant vingt-cinq ans, le général Pinochet est mis en cause pour son rôle dans l'assassinat d'Orlando Letelier, ancien ministre des affaires étrangères du président Salvador Allende. Ce ne serait qu'une accusation de plus si son auteur n'était, cette fois, le général Manuel Contreras, ancien chef des services secrets sous la dictature, fonction qui le plaçait sous les ordres directs du général Pinochet.

Orlando Letelier a été assassiné, en compagnie de sa secrétaire, en 1976, à Washington, dans un attentat à la bombe que les enquêteurs et la justice américaine attribuèrent rapidement à la police secrète du régime militaire, la DINA. En 1995, après le retour de la démocratie au Chili, et après bien des péripéties, le général Contreras a finalement été condamné à sept années d'emprisonnement, peine dont il fait aujourd'hui appel.

« INSTRUCTIONS »

Mais du fond de sa prison, il vient d'affirmer avoir toujours *« agi conformément aux instructions qu'il recevait du président de la République »*, c'est-à-dire du général Pinochet, qui, en 1973, avait renversé le président élu Salvador Allende. Et d'ajouter : *« Seul Pinochet, en tant qu'autorité supérieure de la DINA, pouvait ordonner les missions exécutées. J'ai toujours obéi strictement aux ordres. »*

Ces embarassantes précisions sont contenues dans le procès verbal d'un interrogatoire mené lors de l'instruction du procès de Manuel Contreras. Cette pièce, qui n'avait jamais été rendue publique, et que le quotidien madrilène *El Pais* vient de révéler, a fort opportunément été transmise au juge espagnol Manuel Garcia-Castellon, qui, à Madrid, instruit contre le général Pinochet une plainte pour génocide et terrorisme.

Jeudi 26 février, à Santiago, le fils et l'avocat du général Contreras ont tous deux confirmé l'authenticité des déclarations de l'ancien chef de la DINA. Cette affaire pourrait se révéler bien délicate, alors que la DINA est aussi accusée d'avoir assassiné, en 1974, en Argentine, le général Carlos Prats, prédécesseur du général Pinochet à la tête de l'armée de terre, resté, lui, fidèle au gouvernement constitutionnel de l'Unité populaire. Enfin, la DINA est également mise en cause dans l'attentat manqué perpétré, en 1975, à Rome contre Bernardo Leighton, ministre de l'intérieur du président Eduardo Frei, père de l'actuel président de la République chilienne.

Tout en démentant viser le général Pinochet, Manuel Contreras fils, amer, a concédé que son père se sentait *« lâché par ses pairs et par tous les hommes d'affaires qui se sont enrichis grâce au régime militaire et qui font aujourd'hui semblant de ne pas le connaître »*. Le général Pinochet a-t-il au moins rendu visite à son père dans sa prison spéciale de Punta Peuco ? Non, a sèchement répondu le fils : pas de visite et même pas un coup de fil. *« Il doit être très occupé ! »*, a-t-il lancé, avant de laisser entendre que la fuite du document accusateur était le fait de *« certains membres de la Cour suprême »*.

Ce qui pourrait bien tourner au règlement de comptes entre anciens partisans du régime militaire intervient alors que le général Pinochet, conformément aux dispositions constitutionnelles qu'il a lui-même imposées avant de passer la main, en 1990, s'apprête à devenir, le 11 mars, sénateur à vie. Un changement de fonction qui n'en finit pas de provoquer polémiques et discussions dans la société chilienne.

Plusieurs partis politiques et associations ont déjà annoncé qu'ils entendaient s'opposer à l'arrivée au Sénat de *« celui dont le premier geste en tant que dictateur fut... de fermer le Parlement »*.

Eduardo Olivares

CROISSANCE Le président de la République a fait connaître publiquement, par l'intermédiaire de son porte-parole, vendredi 27 février, sa satisfaction de voir la France respecter ses engagements européens permettant la création de l'euro. Il a daté à 1995 le début des « *efforts* » de réduction des déficits publics. Il a ajouté que ceux-ci devaient être « *poursuivis avec détermination* ». ● LE PARTAGE des fruits de la croissance n'est pas d'actualité, a assuré, vendredi, le ministre de l'économie. Il a expliqué que les signes de reprise économique étaient encore « *fragiles* » et qu'il ne fallait pas « *manger son blé en herbe* ». ● LES RECETTES fiscales devraient s'améliorer en 1999, a reconnu Dominique Strauss-Kahn, mais il a expliqué que les dépenses devraient aussi augmenter. Il a ajouté que la priorité du gouvernement n'était pas la baisse des impôts, mais la création d'emplois.

Jacques Chirac demande la poursuite du « redressement des comptes publics »

Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie et des finances, prévient que la priorité du gouvernement n'est pas la diminution des prélèvements obligatoires, mais la création d'emplois. Il estime que « le principal problème de la France est de ne pas manger son blé en herbe »

LE CONSENSUS mérite d'être souligné : alors que le respect des critères de convergence du traité de Maastricht, de manière stricte ou seulement en tendance, a longtemps été une pomme de discorde entre les socialistes et une partie de la droite, le gouvernement et le chef de l'Etat semblent d'accord sur le nouveau cap à suivre. Maintenant que l'on sait que la France a respecté à la lettre, en 1997, la fameuse barre des 3 % de déficits publics, il est hors de question de relâcher l'effort.

Jacques Chirac a, en effet, tenu à marquer publiquement sa satisfaction de voir la France respecter ses engagements européens. La porte-parole de l'Elysée, Catherine Colonna, a indiqué, vendredi 27 février, que le président de la République estimait que l'effort de redressement des comptes publics doit être « *poursuivi avec détermination* », « *Les efforts importants accomplis depuis 1995 ont permis de réduire considérablement les déficits publics de notre pays, notamment ceux de l'Etat et ceux de la Sécurité sociale* », a-t-elle estimé, avant d'ajouter : « *Le président de la République se réjouit que la France soit désormais en mesure de respecter l'ensemble des critères décidés à Maastricht et nécessaires pour la mise en œuvre de l'euro. L'euro est un grand projet européen, un projet d'avenir. Il est désormais à notre portée. L'effort de redressement de nos comptes publics n'est cependant pas achevé. Il nécessite d'être poursuivi avec détermination.* »

Edouard Balladur, vendredi soir sur France Info, a réagi à cette référence à 1995 en déclarant : « *Ces efforts ont commencé en 1993. (...) Chaque gouvernement y a apporté sa pierre ensuite.* » Il a ajouté qu'il fallait « *poursuivre la réduction des charges, des impôts et des dépenses publiques* ».

Commentant les comptes nationaux trimestriels publiés par l'Insee, à l'occasion d'une rencontre avec la presse, vendredi, Dominique Strauss-Kahn a, de son côté, confirmé que, pour le budget de 1999, il ne disposerait que très peu de marges de manœuvre nouvelles et qu'en tout état de cause le gouvernement donnerait la priorité à l'emploi plutôt qu'aux baisses d'impôt.

« TUER LE CANARD »

Le ministre des finances s'est ainsi appliqué à expliquer aux partisans, dans les rangs mêmes de la majorité, d'un autre partage des fruits de la croissance que ce débat est prématuré. Il faut « *tuer ce canard qui court sans tête* », a-t-il lancé. Il a, en particulier, fait valoir que l'espoir d'une consolidation de la reprise ne repose « *pas sur l'international, qui est plutôt en légère régression et pas encore sur les investissements* ».

La dernière enquête de l'Insee laisse, en effet, entendre que les investissements industriels pourraient progresser de 10 % en 1998, mais les dernières indications connues ne confirment pas encore cette tendance : au cours du quatrième trimestre de 1997, l'investissement des entreprises n'a progressé que de 0,1 %. « *Ces résultats sont encourageants,* a poursuivi M. Strauss-Kahn, *mais encore fragiles* », avant d'ajouter que « *le principal problème de la France est de ne pas manger son blé en herbe* ». A l'appui de sa démonstration, le ministre des finances a fait valoir que la reprise pourrait accroître les recettes fiscales de 1999 mais, a-t-il indiqué, « *nous savons déjà que nos dépenses seront plus importantes* ».

M. Strauss-Kahn n'a donné aucune indication chiffrée pour étayer son propos, mais celui-ci recoupe les récentes évaluations (*Le Monde* du 28 février) : sur les 60 milliards de francs de recettes fiscales générées en 1999 par la croissance, les dépenses d'ores et déjà programmées absorberaient de 20 à 25 milliards de francs. Il ne resterait donc de disponible que 35 à 45 milliards de francs dont une partie devra être affectée à la baisse du déficit. M. Strauss-Kahn a, par ailleurs, indiqué qu'une partie du solde pourrait servir au financement de l'accord salarial dans la fonction publique et à l'augmentation de la charge de la dette. « *Ces deux éléments sont à peu près équivalents aux recettes fiscales supplémentaires* », a-t-il assuré.

Même s'il reste, en réalité, un tout petit peu de marge, le ministre a donc voulu prévenir qu'il tiendrait serrés les cordons de la bourse. D'où sa conclusion : « *La baisse des prélèvements obligatoires n'est pas notre priorité majeure. Nos priorités sont : 1. l'emploi ; 2. l'emploi ; 3. l'emploi...* » Pour le gouvernement, le débat sur le partage n'est pas ouvert.

L. M.

Pierre Zarka : « Faire davantage pour les chômeurs »

Dans son éditorial de *L'Humanité* du samedi 28 février, Pierre Zarka revient sur le bon usage de la croissance et invite Lionel Jospin à faire le choix de l'emploi, en donnant plus de pouvoir d'achat aux salariés et chômeurs. Estimant que « *le mot répartition est faible et ambigu* », M. Zarka se demande « *si les fruits de la croissance vont être utilisés à boucher des trous, à réduire des déficits pour que la France ait sa médaille, au moment du passage à la monnaie unique, ou si enfin on va avoir une conception dynamique du développement économique* ».

Pour le directeur du journal communiste, « *le gouvernement pourrait faire davantage pour les chômeurs* » et « *si on augmente les bas et moyens salaires, les minima sociaux, (...) ce sera autant d'argent qui n'ira ni en Suisse ni en spéculation* ». Pour sa part, Paul Loridant, sénateur MDC de l'Essonne, a déclaré au *Monde* : « *Il faut conforter la croissance en interne, car elle reste très fragile.* »

La difficile interprétation du passé budgétaire

ANALYSE

Le bilan de l'action de Michel Rocard doit être nuancé sur plusieurs points

POUR CONVAINCRE ses amis socialistes que le débat sur le partage des fruits de la croissance est prématuré, Dominique Strauss-Kahn a eu une curieuse formule qui, depuis, a fait couler beaucoup d'encre : « *Ne refaisons pas l'erreur des années 80, qui nous ont vus, l'embellie terminée, brutalement réaliser que la phase de croissance n'avait pas été assez mise à profit pour répondre aux défis structurels des économies européennes* » (*Le Monde* du 20 février).

Que veut dire cette phrase et que révèle-t-elle, pour l'avenir, des intentions budgétaires du gouvernement ? En réalité, il faut avoir à l'esprit que l'examen a posteriori des politiques budgétaires du passé, dans des contextes économiques souvent différents, conduit parfois à des raccourcis qui n'éclairent pas forcément les problèmes actuels.

Ainsi, l'opinion a retenu que l'un des plus grands virages de politique économique négociés en France au cours des trentes dernières années aura été celui de la rigueur, voulu en 1982-1983 par les socialistes, parce que la politique initiale de relance avait provoqué deux catastrophes majeures : une explosion des déficits extérieurs et des déficits publics. Or, dans le dernier cas, un rappel n'est pas inutile : la France a terminé l'année 1983 avec des déficits publics de... 3,1 % ! Soit un résultat quasi similaire à celui de 1997, dont se réjouissent, aujourd'hui, et le gouvernement et le chef de l'Etat.

DIVIDENDES DE LA REPRISE

Il faut donc interpréter la petite phrase de M. Strauss-Kahn avec la même prudence. L'opinion retient, en effet, qu'à la fin des années 80 le premier ministre de l'époque, Michel Rocard, a mené une politique budgétaire très – voire trop – expansive. Profitant du contre-choc pétrolier et d'une croissance très forte, qui a culminé à + 4,5 % en 1989, il aurait gaspillé les dividendes de la reprise, ce qui aurait mis la France en mauvaise position pour aborder le ralentissement économique du début des années 90.

Le constat doit, cependant, être nuancé sur plusieurs points. Durant cette époque, qui va de 1988 à 1991, le gouvernement avait décidé que les dépenses publiques ne progresseraient pas plus vite que la richesse nationale, en valeur, alors qu'actuellement la norme est de les faire évoluer comme les prix, ce qui revient à une stagnation en volume. Avec le recul, on peut estimer qu'il s'agissait d'une norme laxiste ; encore faut-il avoir à l'esprit qu'à l'époque ce n'est pas ainsi que cela avait été perçu. Comme précédemment – même sous des gouvernements de droite –, la discipline avait été moins stricte, la politique rocardienne avait été facilement assimilée par certains, sur le moment, à de la rigueur. De plus, cette période, au cours de laquelle Pierre Bérégovoy était ministre des finances, a été aussi mise à profit pour réduire le déficit, qui, en 1990, est tombé à un point bas – 93 milliards de francs. Cette orthodoxie, sur le moment, a été critiquée au sein du PS, notamment par les jospiniens.

BAISSES D'IMPÔT

Il faut également noter que, durant toutes ces années, les recettes budgétaires n'ont excédé les prévisions du fait de la croissance qu'une seule fois, c'était en 1988. En fin d'année, on a découvert que l'activité avait généré près de 30 milliards de francs de recettes de plus que prévu. Une grande partie de cette somme a été affectée à la réduction du déficit, le reste à des baisses d'impôt.

La droite fait aussi grief à M. Rocard de ne pas avoir assez tiré parti de cette période faste. C'est oublier qu'une grande partie des marges de manœuvre budgétaire, durant toutes ces années, a été affectée à une politique de baisse accélérée des impôts, pour laquelle l'actuelle opposition milite toujours. De 1985 à 1992, ces baisses d'impôt (impôt sur les sociétés, fiscalité de l'épargne, TVA...) ont porté sur près de 200 milliards de francs.

Un autre choix du premier gouvernement du second septennat de François Mitterrand est souvent contesté : l'engagement de plans sectoriels au coût budgétaire élevé, qui n'est d'ailleurs toujours pas fini d'être payé. Le plan lancé par Michel Durafour en faveur de la fonction publique aura ainsi pesé, au total, sur près de 20 milliards de francs sur les finances publiques. Le plan pour les enseignants, et en particulier pour les instituteurs, lancé en 1988, aura eu un coût similaire. Faut-il le déplorer ? Ou faut-il estimer, comme le faisait sans cesse observer le ministre de l'éducation nationale de l'époque, que cette requalification du métier d'enseignant était, en réalité, un investissement pour l'avenir et la réparation d'une injustice ? Ce ministre n'était autre que Lionel Jospin !

Laurent Mauduit

Dirigée par la droite, la région Centre penche vers la gauche

Face à Renaud Donnedieu de Vabres (UDF-DL), le maillage municipal et le rééquilibrage législatif sont autant d'atouts pour Michel Sapin (PS) dans une campagne régionale où l'extrême droite espère brouiller les cartes

Les régions Centre et Poitou-Charentes sont sur le fil du rasoir : leurs présidences peuvent basculer de droite à gauche. Dans le Centre, où le président sortant, Maurice Dousset (UDF-DL), est inéligible, la gauche part unie dans les six départements sous la houlette de Michel Sapin (PS), ancien ministre et maire d'Argenton-sur-Creuse, dans l'Indre, qui brigue la présidence. A droite, Renaud Donnedieu de Vabres (UDF-DL), tête de liste en Indre-et-Loire, vise lui aussi la fonction. En Poitou-Charentes, où les voix des chasseurs pèsent sur l'issue du scrutin du 15 mars, le président sortant, Jean-Pierre Raffarin (UDF-DL), chef de file dans la Vienne, est talonné par Philippe Marchand (PS), ancien ministre et « présidentiable » de la gauche, dont il conduit la liste en Charente-Maritime. Dans ces deux régions, le Front national espère jouer les trouble-fête.

ORLÉANS
de notre envoyé spécial

Le Centre fait partie de ces régions qui sont certaines de changer de président après le 15 mars : le

REPORTAGE

Inéligible pour un an, M. Dousset souhaite bien du plaisir à la majorité sortante

sortant, Maurice Dousset (UDF-DL), se voit interdit de participer au scrutin. Si son intégrité n'est nullement mise en cause, il a cependant été déclaré comptable de fait, par la chambre régionale des comptes, d'une association subventionnée par la région et constituée pour améliorer l'ordinaire des agents de la collectivité locale à la retraite. La sentence du code électoral est tombée automatiquement : inéligibilité pendant un an.

Président de la région Centre depuis 1985, battu aux législatives de 1997 après un bail de 24 ans à l'Assemblée nationale, M. Dousset, 68 ans, ne vit pas aisément cette double mise à l'écart. Celle-ci, pourtant, ne déplaît pas à tout le monde. Amabilité pour amabilité, M. Dousset a l'air de souhaiter bien du plaisir à ses compagnons de la majorité sortante, en soulignant que *« le comportement des électeurs est difficile à cerner dans la période actuelle »*.

Le message est relativement facile à décrypter : ça va être serré, très serré. Non seulement le Centre aura un nouveau président mais, de plus, il n'est pas impossible qu'il ait une autre couleur politique. Depuis la consultation de 1992, la droite, qui dispose d'une majorité relative – 35 voix parmi les 77 conseillers lors du vote des orientations budgétaires 1998 (le budget sera adopté après les élections) – a pu gouverner avec la bienveillance variable des composantes de la gauche dont certaines demandes ont été entendues. Cette *« complémentarité »* a empêché les 11 élus du Front national de faire la pluie et le beau temps. En sera-t-il de même après le 15 mars ? Marie-France Stirbois, chef de file du parti d'extrême droite en Eure-et-Loir, table sur 15 conseillers dans la prochaine assemblée et sur un recul de la droite pour se rendre indispensable. Elle dit se contenter de simples *« accords de gestion »* ponctuels pour permettre à la majorité sortante de conserver les leviers. Mis à part qu'il ne voit pas très bien où Mme Stirbois va dénicher ses 4 élus supplémentaires, Renaud Donnedieu de Vabres (UDF-DL), 43 ans, candidat de la droite pour la présidence du conseil, considère que la démarche des dirigeants du FN est de *« la poudre aux yeux »*. *« Ils veulent surtout nous voir exploser en vol »*, assure le principal collaborateur de François Léotard, devenu député d'Indre-et-Loire en juin 1997.

S'il se dit *« totalement clair vis-à-vis du Front national »*, M. Donnedieu de Vabres est beaucoup moins sûr de la solidité du rejet dans son propre camp. Il va jusqu'à craindre l'intervention intempestive d'*« un sous-sous-chef »* de la droite, au soir du 15 mars, invitant à faire sauter le cordon sanitaire qui entoure le lepénisme.

DISCRÉTION

L'optimisme, du reste, n'est pas son principal atout. Même s'il assure sentir la *« mobilisation »* d'un *« électorat moins agressif qu'aux législatives »*, il fait preuve d'un réalisme peu commun.

« Ce qui me manque, confie-t-il, *c'est de ne pas avoir été président de la région au cours des six derniers mois. Je participe au bilan mais je suis pas le sortant »*. Manière de reconnaître que sa notoriété régionale reste à affermir bien qu'il soit élu depuis 12 ans à l'assemblée d'Orléans.

De notoriété régionale, le prétendant socialiste au poste de « patron » du Centre n'en a guère plus. A croire même qu'il préfère la discrétion comme pour mieux créer la surprise. Ancien ministre (1991-1993), ancien membre du Conseil de la politique monétaire de la Banque de France, ancien élu national et local des Hauts-de-Seine, Michel Sapin, 45 ans, est reparti du bas de l'échelle en s'emparant, en 1995, de la mairie d'Argenton-sur-Creuse, dans l'Indre, département dont il fut le député sous la première législature socialiste.

Il avait fort à faire pour s'imposer dans une région qui compte nombre de villes dirigées par des gloires du PS. Qu'on en juge : Jack Lang à Blois, dans le Loir-et-Cher ; Georges Lemoine, qui vient d'abandonner la mairie de Chartres, en Eure-et-Loir, pour viser le conseil général ; Jean-Pierre Sueur à Orléans, dans le Loiret, qui ne concourt pas aux régionales, comme André Laignel à Issoudun, dans l'Indre ; Jean Germain à Tours, dans l'Indre-et-Loire.

A ce maillage municipal, M. Sapin peut ajouter un autre atout : le rééquilibrage des législatives de 1997. La gauche, qui depuis 1993 avait 2 sièges sur les 23 que compte le Centre, a retrouvé 11 députés (8 PS, 1 PC et 3 RCV) face à une droite qui est passée de 20 à 12. L'UDF a été la grande perdante, tombant de 11 à 5 élus.

Troisième carte dans les mains du présidentiable socialiste : les listes dissidentes à droite face aux listes de la gauche plurielle composées dans chacun des six départements de la région. Tous les départements enregistrent la présence d'une liste du mouvement de Philippe de Villiers, à l'exception de l'Indre qui offre l'image d'une désunion fratricide. Proprement éjecté de la liste d'union RPR-UDF par ses « compagnons » parisiens du parti gaulliste, Patrick Serpeau, vice-président (RPR) du conseil, part en dissidence contre la liste officielle conduite par André Advenier, un autre vice-président (UDF-AD), que seconde Lydie Gerbaud (RPR), ancienne attachée de presse de Jacques Chirac. M. Sapin n'en demandait pas tant dans ce scrutin serré.

Olivier Biffaud

Le pari de la gauche en Eure-et-Loir

Ancien maire de Chartres, député et conseiller général, Georges Lemoine (PS), également tête de liste de la Gauche plurielle aux élections régionales, nourrit le secret espoir de rendre l'Eure-et-Loir à la tradition du radical-socialisme en cours jusqu'au milieu des années 80. Pour y parvenir, la gauche fait un pari difficile : s'emparer de 5 cantons détenus par la droite sans perdre un seul des 4 sièges qu'elle remet en jeu. Or celui de Dreux-Sud est directement menacé par le Front national.

Chef de file du parti d'extrême droite et détentrice du canton de Dreux-Ouest, Marie-France Stirbois espère provoquer de nombreuses triangulaires. En spéculant sur un resserrement entre droite et gauche, le Front national espère qu'avec 2 élus sur 29 il pourrait faire ou défaire la majorité sortante de droite.

10 771 candidats ont été enregistrés pour les élections cantonales

APRÈS LA CLÔTURE du dépôt des candidatures, 10 771 candidats ont été enregistrés en France métropolitaine, pour le premier tour des élections cantonales, qui se tiendra le 15 mars. C'est la troisième fois consécutive que plus de 10 000 candidats se présentent à des élections cantonales. Le nombre atteint cette année est toutefois inférieur de 539 à celui enregistré en 1992, pour la même série de cantons. En 1994, le renouvellement de l'autre série avait suscité 10 455 candidatures.

Le scrutin du 15 mars concerne 2 038 cantons (1 958 en métropole et 80 dans les DOM) sur 4 034. Aux 2 006 cantons renouvelés en 1992 s'ajoutent 18 nouveaux cantons créés en février 1997 et 14 cantons de l'autre série, dont les sièges sont vacants depuis moins de trois mois.

DÉPÊCHES

■ **SONDAGE : moins de la moitié des personnes interrogées** (44 %) se disent intéressées par la campagne pour les élections régionales, selon un sondage de CSA réalisé les 20 et 21 février auprès d'un échantillon national de 1 003 personnes et publié par *La Croix* (daté 1er-2 mars). Quant aux intentions de vote, la gauche devance légèrement la droite. Les listes de la gauche plurielle recueillent 40 % des intentions de vote, contre 37 % à la droite (32 % pour l'UDF et le RPR, et 5 % pour les divers droite). Le Front national obtiendrait 15 % des voix et l'extrême gauche 4 %, les écologistes autres que les Verts 2 % et les autres candidats (régionalistes, CPNT, etc.) 2 %.

■ **CAMPAGNE : Jean-Pierre Chevènement, ministre (MDC) de l'intérieur**, a estimé, vendredi 27 février, à Noidans-lès-Vesoul (Haute-Saône), que la droite *« est comme un lutteur groggy »*, lors d'un meeting électoral de la gauche plurielle, devant sept cents personnes. Présent également, Pierre Moscovici, ministre délégué aux affaires européennes, a appelé les électeurs à voter massivement pour la majorité, rappelant qu'*« à partir du 3 juin une nouvelle dissolution redevient possible au calendrier »*. Or, *« si nous gagnons de nombreuses régions, Jacques Chirac sera dans l'impossibilité de le faire »*, a-t-il souligné.

■ **SAÔNE-ET-LOIRE : le Front national a déposé**, vendredi 27 février, un recours auprès du tribunal administratif de Dijon après le refus par la préfecture de Saône-et-Loire de onze dossiers de candidats de la formation d'extrême droite aux élections cantonales. La préfecture a affirmé, pour sa part, avoir refusé jeudi *« un certain nombre »* de dossiers transmis après les délais de dépôt légal.

■ **CHÔMAGE : Lionel Jospin a déclaré, vendredi 27 février**, à Cintegabelle, (Haute-Garonne), que les chiffres du chômage de janvier, qui marquent une légère progression des demandeurs d'emploi, mais un recul du taux du chômage au sens du BIT, étaient *« encourageants, car il prouve que la tendance est orientée vers la création d'emplois »*.

■ **SÉCURITÉ SOCIALE : Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT**, a menacé, vendredi 27 février, sur RTL, le gouvernement d'*« un conflit majeur »* s'il n'annonçait pas *« la création et les grandes lignes de l'assurance maladie universelle »*, au cours du conseil des ministres du 4 mars.

Serré, le scrutin en Poitou-Charentes se joue sur la côte atlantique

POITIERS
de notre envoyée spéciale

Un petit *« vent à gauche »* souffle sur le Poitou-Charentes. Portée par les résultats des élections législatives de 1997, la gauche, *« au*

REPORTAGE

Les chasseurs, très nombreux en Charente-Maritime et en Charente, devraient peser dans le rapport de forces

fond du trou » aux régionales de 1992, a l'espoir d'arracher la présidence de la région à Jean-Pierre Raffarin (UDF-DL), qui assure cette fonction depuis dix ans. Elle dispose aujourd'hui d'une majorité de députés (onze sur dix-sept) et gère trois villes-préfectures sur quatre (Poitiers, Niort et La Rochelle), à l'exception d'Angoulême. Restent les conseils généraux... à droite.

« Ce sera du cinquante-cinquante », pronostiquent des observateurs locaux. Tout dépend des résultats département par département, mais certains n'excluent pas une répartition équilibrée – 25 sièges de part et d'autre – face au Front national crédité de 5 sièges, qui se délecte à l'avance de son rôle d'arbitre. *« Nous réglerons ça entre républicains »*, assure M. Raffarin (UDF-DL), président sortant. Tête de liste dans la Vienne, il répète qu'il n'y aura aucun accord *« ni sur, ni sous la table »* avec le parti de Jean-Marie Le Pen.

La majorité sortante est étroite. En 1992, M. Raffarin a été élu avec l'appoint des voix de CPNT (Chasse, pêche, nature et tradition), de Génération écologie et d'un socioprofessionnel. Concient d'être sur le *« fil du rasoir »*, l'ancien ministre mène sa campagne tambour battant. Avec un soin particulier pour la Charente-Maritime, département qui dispose de 18 sièges, où Philippe Marchand, tête de la liste gauche plurielle et maire (PS) de Saintes, est le candidat déclaré à la présidence du conseil.

La côte atlantique est enfin la terre de mission du Front national. A droite comme à gauche, les candidats qui représentent le littoral sont très recherchés. M. Marchand, la cravate ornée de voiliers, a un colistier de taille en la personne de Jean-François Fountaine. Conseiller régional sortant, *« proche du PS »*, cet ancien skipper est devenu constructeur de bateaux de plaisance et de navires à haute vitesse. Il incarne le renouvellement de la gauche et l'esprit d'entreprise, un thème cher à M. Raffarin.

François Patsouris, président du syndicat départemental des ostréiculteurs, numéro huit sur la liste, a finalement pris la place de Colette Chaigneau, numéro quatre, au grand dam de l'adjointe (PRG) de Michel Crépeau, maire de La Rochelle, qui crie à la discrimination... A droite, la tête de liste RPR-UDF, Françoise Clerc (UDF-Rad.), est l'une des vingt-deux femmes RPR-UDF candidates aux élections. Conseillère régionale sortante, elle est aussi élue à la mairie de La Rochelle. Le littoral, encore et toujours.

LES VERTS FONT BANDE À PART

Ailleurs, la gauche est partie en campagne plus ou moins dispersée. Les Verts font bande à part dans la Vienne, où les élus locaux socialistes ont voté en faveur du projet de stockage souterrain de déchets nucléaires à La Chapelle-Bâton. M. Marchand balaie d'un revers de la main les deux listes dissidentes des Deux-Sèvres.

Le vote des 90 000 chasseurs de la région est très attendu. Une forte mobilisation de leur part profiterait certainement à la droite. Aux élections européennes de 1994, le CPNT a réalisé son troisième meilleur score en Charente (9,83 %), derrière les Landes et la Somme. *« Leurs valeurs sont proches des nôtres »*, souligne le député Dominique Bussereau (UDF, Charente-Maritime). M. Raffarin l'a bien compris et compte un chasseur, Gérard Fontenay, parmi ses vice-présidents. Avec une liste dans chaque département, contre une seule en Charente en 1992, le CPNT, aiguillonné par la *« montée en provocation des Verts »*, compte bien obtenir *« au moins quatre sièges »*, observe le président de la fédération des chasseurs de Charente, Jean-Claude Grobost.

« Est-ce le débat régional qui l'emportera dans la campagne ? », s'interrogeait M. Raffarin, fin janvier, dans le *Courrier de l'Ouest*. Au Sénat, le nouvel élu confie qu'il lui a fallu *« un jour et demi »* pour se remettre des résultats du récent sondage qui donne la gauche gagnante aux régionales (*Le Monde* du 17 février). Populaire auprès des artisans, homme de communication, il mise sur son image locale. Lors d'une réunion à Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime), le 23 février, il a dressé son bilan *« la conscience en paix »*, citant notamment l'enquête de *L'Expansion* (5-18 février), qui classe le Poitou-Charentes *« deuxième région la mieux gérée de France »*. *« Il n'y a qu'un tour aux régionales »*, rappelle-t-il toutefois, en soulignant qu'*« il y a deux sortes d'élus, les entrepreneurs, et les plaideurs »*. Il vise ainsi l'avocat que fut M. Marchand au début de sa carrière.

Les deux « présidentiables » n'ont pas grand-chose en commun. *« C'est le porte-parole de Madelin contre le baron mitterrandien »*, résume un observateur. Le *« manager »* contre l'*« historien, le littéraire »*, précise le candidat socialiste. Conseiller d'Etat, conseiller municipal, conseiller général et conseiller régional, l'ancien ministre de l'intérieur rappelle qu'il n'a *« jamais perdu »* une élection.

Clarisse Fabre

Le Paris-Dakar en solitaire de Philippe Séguin

LUNDI. A droite, le moral est en berne, mais Philippe Séguin a entrepris une sorte de Paris-Dakar en solitaire. Son porte-parole, François Fillon, se lamente : *« Au RPR,*

RÉCIT

Pour M. Fillon, le PS s'agace de découvrir que le patron du RPR n'est pas de gauche

on a deux problèmes. Le premier, c'est évidemment le Front national. Le second, c'est l'absence de l'UDF. » A gauche, où on affiche un moral de gagneur, Robert Hue fait relâche.

● **Mardi.** Un peu solennel, le dirigeant du PC a choisi l'Assemblée nationale pour lancer un appel *« au-delà »* de sa sensibilité : *« Il faut que les Français votent, il ne faut pas d'abstention. »* M. Séguin adopte, lui, une posture de boxeur. A Cambrai (Nord), il cogne sur *« une gauche poussiéreuse et vermoulue »* qui a une conception de la politique *« carrément parasitaire »*. A Besançon (Doubs), le président du RPR hausse encore le ton contre des socialistes qui ne s'intéressent aux régions que pour *« leur magot ou, plus précisément, leur potentiel fiscal »*.

L'argument s'impose par sa simplicité : comme les 20 régions, sur 22, présidées par la droite, *« ont été gérées par des gens qui avaient des mentalités de père de famille »*, la gauche prendra *« sur la bête »* pour *« aller boucher les trous qu'on voit se profiler au niveau national »*. CQFD.

Pendant ce temps, Edouard Balladur fait une infidélité au RER et au métro pour s'échapper à Antibes (Alpes-Maritimes). Aux côtés de François Léotard, candidat à la présidence de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, l'ancien premier ministre, qui brigue le poste en Ile-de-France, observe que *« l'enjeu de ces élections n'est pas seulement régional et local, mais aussi national »*.

● **Mercredi.** Dans l'avion qui le conduit à Nantes (Loire-Atlantique), M. Hollande ne décolère pas contre M. Séguin. A peine débarqué, le premier secrétaire du PS manie l'ironie. *« Alain Madelin se cache, François Bayrou ne se montre plus, François Léotard s'est réfugié en Provence-Alpes-Côte d'Azur, craignant le pire »*, commence le député de Corrèze, avant d'ajouter : *« Philippe Séguin, quant à lui (...), se lève de bon matin, il fait sept ou huit départements par jour pour sanctionner ses propres amis, les traitant de cyniques ou de névrosés (...). Il a un problème »*, conclut-il.

Ce constat n'est pas sans fondement, même s'il exagère la performance kilométrique quotidienne du président du RPR. Quelques jours après son retour d'Afrique, au congrès des libéraux africains, M. Madelin, président de Démocratie libérale, a concentré ses réunions entre le 2 et le 13 mars. Au moment où M. Hollande réunit la gauche plurielle à Nantes – sans Robert Hue –, M. Bayrou, président de Force démocrate, soutient ses amis dans la Somme. L'avant-veille, c'était à Arcachon, avec Alain Juppé.

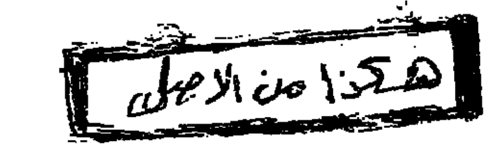
A Saint-Raphaël, où il retrouve M. Léotard, M. Séguin récidive. Cette fois, les socialistes sont soupçonnés de préparer une opération *« de carambouille »*. Toujours une affaire de magot ! *« Je crains qu'ils compensent les insuffisances financières de l'Etat en absorbant les ressources des collectivités locales »*, martèle-t-il. Le même jour, les Verts envoient des amabilités au même PS. A Paris, Marie-Christine Blandin qualifie Michel Delebarre, son concurrent socialiste pour la présidence du Nord-Pas-de-Calais, de représentant d'une gauche *« monolithique »* et *« archaïque »*. Son amie Dominique Voynet répète que Mme Blandin *« doit rester présidente »*, si la gauche gagne, et égratigne ses partenaires : *« La reconduction des sortants n'est pas une tradition des Verts, c'est une tradition du Parti socialiste, du Parti radical, du Parti communiste »*. Fermez le ban !

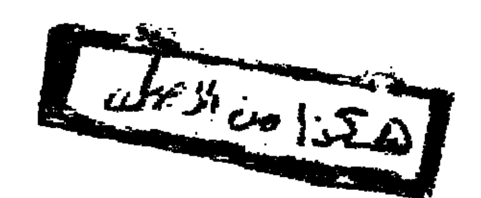
● **Jeudi.** Pour la première fois, un dirigeant de droite, M. Léotard, affronte, sur France 2, Jean-Marie Le Pen. Les deux prétendants à la présidence de la région PACA pratiquent l'attaque personnelle et effleurent les dossiers régionaux. M. Séguin poursuit son marathon et ses philippiques. Les socialistes, dit-il à Beauvais (Oise), vivent *« l'été indien de l'état de grâce, car les conséquences nocives des décisions qu'ils ont prises ne se sont pas encore fait sentir »*. A Nantes, François Fillon ironise sur les socialistes : ils *« découvrent »* que le patron du RPR *« n'est pas un homme de gauche, ce qui les agace »*.

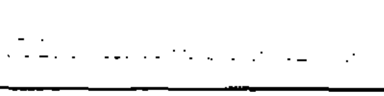
A Reims, M. Hollande juge *« très significatif »* le relèvement de 8 % de l'allocation de solidarité spécifique, annoncé par Lionel Jospin, même si le PS demandait... 10 %. Grand absent de la campagne, le premier ministre, qui participera à deux réunions – le 5 mars à Paris et le 11 mars à Toulouse – a expliqué, sur France 3, que les élections sont de la responsabilité des partis politiques. A Auch (Gers), le même soir, Laurent Fabius l'a compris. Il relève gentiment que *« le gouvernement jouit dans l'opinion d'une bonne confiance, mais pas aveugle »*.

● **Vendredi.** M. Séguin amorce un chemin de croix. A Versailles, il esquisse un *mea culpa*, prêt à *« convaincre les Français que nous avons compris leurs doutes, leurs questions, leurs reproches »*, des législatives de 1997. A Belfort, il plante de nouvelles épines dont il n'est pas l'unique destinataire : *« En faisant notre examen de conscience, nous avons compris que nous avons eu tort de céder à la pensée unique. »* Bis repetita...

Récit du service France







10 771 candidats ont été enregistrés pour les élections cantonales

AFFAIRES Bernard Tapie cherche à contre-attaquer dans le duel qui l'oppose au Crédit lyonnais. Il s'appuie notamment sur le témoignage d'un juge d'instruction, Jean-Pierre Murciano, qui rapporte des propos tenus par un ancien dirigeant de la banque, Michel Gallot, sur le dossier Adidas. ● LA JUGE Eva Joly, saisie d'une enquête contre M. Tapie pour *« banqueroute »*, a interrogé M. Gallot, vendredi 27 février. Ce dernier a indiqué au *Monde* que la lettre du juge Murciano n'était pas *« l'exacte transcription »* de ses propos. ● LE PRÉSIDENT du Crédit lyonnais, Jean Peyrelevade, retrace, dans un entretien au *Monde*, l'histoire de l'achat, puis de la revente d'Adidas. Selon lui, M. Tapie *« n'est pas fondé à réclamer quoi que ce soit sur la revente d'Adidas ».* *« Il s'en est tiré à bon compte en gagnant plus de 200 millions de francs sans avoir jamais rien investi »*, ajoute-t-il.

M. Tapie tente de contre-attaquer dans l'affaire Adidas

S'appuyant sur le témoignage d'un ancien dirigeant du Crédit lyonnais, l'ancien député continue à affirmer qu'en cédant la société d'articles de sport la banque l'a floué. Au même moment, un livre fait de lui la victime d'un complot et les petits porteurs de BTF lancent une offensive

DANS la guerilla financière et judiciaire qui l'oppose, *depuis* plus de quatre ans, au Crédit lyonnais, Bernard Tapie continue de croire en une issue favorable. Placé en liquidation judiciaire personnelle, dépossédé de l'ensemble de ses sociétés, déchu de ses mandats parlementaires, M. Tapie se bat toujours pour obtenir l'annulation de sa dette à l'égard de son ancienne banque, et se remettre ainsi à flot. Pour cela, il n'a d'autre solution que d'arriver à convaincre que la cession d'Adidas, en 1993, aurait été organisée par le Crédit lyonnais dans des conditions frauduleuses et qu'elle l'aurait floué de quelque 6 milliards de francs. Toutes les dernières initiatives de M. Tapie convergent vers cet objectif.

Ses capacités de mobilisation lui donnent d'ailleurs des raisons d'espérer. En quelques jours, entre la fin du mois de janvier et le début du mois de février, l'offensive de l'ancien ministre de la ville a été relayée par *Le Parisien*, *L'Express*, *Libération*, et *L'Evénément du jeudi*. Ces organes de presse évoquaient le contenu d'une lettre adressée à M. Tapie par un juge d'instruction de Grasse (Alpes-maritimes), Jean-Pierre Murciano. Daté du 1er décembre 1997, ce courrier relatait les déclarations prononcées *« sous le sceau de la confidence »* par l'ancien dirigeant de la Société de banque occidentale (SDBO, filiale du Crédit lyonnais), Michel Gallot, au juge Murciano qui venait de le mettre en examen dans une affaire immobilière.

A en croire cette lettre, M. Gallot aurait confié que *« dans l'affaire Tapie,* [la banque] *n'avait pas perdu d'argent mais que, bien au contraire, elle avait gagné une somme de l'ordre de 1,5 milliard de francs, voire plus »*. M. Murciano a, depuis, rapporté par écrit les mêmes propos à sa collègue parisienne Eva Joly, chargée d'une instruction contre M. Tapie pour des faits de *« banqueroute »*. Mme Joly a interrogé, vendredi *27 février*, M. Gallot, lui-même mis en examen dans cette procédure. Questionné par *Le Monde* dès avant cette audition, M. Gallot a confirmé avoir *« effectivement tenu des propos qui se rapprochent de ceux qui* [lui] *sont prêtés, mais qui ne sont en aucun cas l'exacte transcription de ce qu* [il a] *dit. »*



LA LETTRE DU JUGE

Sans qu'il apporte d'élément véritablement nouveau au débat sur la revente d'Adidas, le témoignage inattendu du magistrat de Grasse est utile à M. Tapie parce qu'il le présente, pour la première fois, comme une victime du Crédit lyonnais et non comme un client impécunieux jonglant avec l'argent public. Il sert aussi ses intérêts en jetant une suspicion sur la cession de l'entreprise d'équipements sportifs au groupe Robert-Louis Dreyfus (RLD). La lettre du juge fait ainsi référence à l'épisode le moins transparent de cette affaire : le rachat, par deux fonds d'investissement basés dans des paradis fiscaux, Omega Ventures (Iles Caïman) et Coatbridge Holding (Iles Vierges) de 35 % des actions d'Adidas, puis leur revente au groupe RLD. M. Murciano rapporte, à ce propos, l'évocation, par M. Gallot, d'une *« convention de portage* [qui] *aurait permis au Crédit lyonnais de récupérer la plus large part du bénéfice »*.

Cinq ans après l'opération, montée sous la présidence de Jean-Yves Haberer, son successeur à la tête du Crédit lyonnais, Jean Peyrelevade, affirme ignorer quels investisseurs se dissimulaient derrière ces deux fonds *(lire ci-dessous)*. *« Cette question n'a d'ailleurs pas d'intérêt*, observe l'un des avocats de la banque, Me Georges Jourde, *puisque le Crédit lyonnais n'a pas caché avoir récupéré l'essentiel de la plus-value, en sa qualité de prêteur. »* Rendue au mois d'avril 1996 au juge Eva Joly, l'étude du dossier Adidas par l'expert Marcel Péronnet aboutissait, de fait, à ce diagnostic : *« l'opération s'est conclue dans des conditions satisfaisantes de rentabilité pour les principaux participants »*, qu'il s'agisse de M. Tapie ou du Crédit lyonnais – dont l'expert estimait qu'il avait *« retiré une rémunération conséquente, mais non disproportionnée aux risques encourus »* (*Le Monde* du 11 juin 1996).

En dépit de ses efforts répétés, M. Tapie n'a pas réussi à obtenir de la justice qu'une nouvelle expertise soit ordonnée sur le dossier Adidas. Le 23 janvier, la cour d'appel de Paris a ainsi rejeté une demande formulée en ce sens par les liquidateurs du groupe Tapie – et à laquelle M. Tapie s'était associé –, qui invoquaient des *« zones d'ombre »* à éclaircir dans le montage Adidas. Un premier rapport avait été rendu, en 1995, au tribunal de commerce de Paris, dont les conclusions étaient, elles, plutôt favorables à l'ancien député.

L'offensive de M. Tapie s'appuie, en outre, sur le livre d'André Bercoff, *Comment ils ont tué Tapie* (Michel Lafon). Vieux compère de l'ancien député, M. Bercoff avait prêté sa plume à l'homme d'affaires, en 1984, pour la rédaction d'une *« autobiographie »* intitulée *Gagner* (Robert Laffont). Cette fois, l'écrivain prétend avoir recueilli les témoignages d'un responsable du Parti socialiste, d'un haut responsable du Crédit lyonnais et d'un ancien cadre d'Adidas – dont les noms ne sont toutefois pas cités. Le livre soutient la thèse selon laquelle M. Tapie aurait été la victime d'un complot politique, économique et judiciaire, destiné à l'empêcher de nuire en provoquant sa ruine, notamment à l'occasion de la revente d'Adidas. Commentant les *« découvertes »* de son ami André Bercoff, M. Tapie a déclaré au *Monde* qu'il soupçonnait, *« derrière l'affaire Adidas, une manœuvre lamentable qui s'apparente à de la corruption, et qui implique de hauts responsables du Crédit lyonnais, sans que ni Jean-Yves Haberer, ni Jean Peyrelevade, n'en aient eu connaissance »*.

Enfin, l'ancien député pourrait fonder de nouveaux espoirs sur l'initiative de cinquante-deux *« petits porteurs »* de la société Bernard Tapie Finance (BTF), aujourd'hui rebaptisée Compagnie européenne de distribution et de pesage (CEDP) et contrôlée par le Consortium de réalisation (CDR), la structure de défaisance du Crédit lyonnais. Ces propriétaires d'actions de BTF accusent la banque d'Etat de les avoir, eux aussi, floués d'une plus-value potentielle sur Adidas lors du rachat de leurs titres, par le Crédit Lyonnais, puisqu'Adidas avait alors été valorisé à 2,08 milliards de francs, alors que la société devait être revendue un an plus tard pour 4,4 milliards. Leurs avocats, Me Francis Chouraqui et Isabelle Werner, s'apprêtent à demander au tribunal de commerce la désignation d'un *« mandataire ad hoc »* à la tête de la société, *« afin que celui-ci puisse diligenter, en lieu et place du CDR, les actions utiles à la manifestation de la vérité »*.

H. G.

Jean Peyrelevade, président-directeur général du Crédit lyonnais

« Bernard Tapie n'est pas fondé à réclamer quoi que ce soit sur Adidas »

« Le bras de fer entre le Crédit lyonnais et Bernard Tapie dure depuis quatre ans. L'ancien député continue d'affirmer que la banque l'a floué de colossales plus-values au moment de la revente d'Adidas, en 1994. La justice, jusqu'ici, vous a donné raison. Le Crédit lyonnais a donc gagné beaucoup d'argent avec Adidas, et M. Tapie, lui, a été placé en liquidation. Comment expliquer ce paradoxe ?

– La capacité de Bernard Tapie à réécrire l'histoire est intacte, mais il n'est pas fondé à réclamer quoi que ce soit sur Adidas. Avant tout, je précise que, n'étant arrivé à la *tête du Crédit lyonnais* qu'en novembre 1993, je me suis forgé une conviction sur le début de cette histoire en me plongeant dans les dossiers et en interrogeant mes collaborateurs. Je n'ai pas participé aux montages, qui me sont antérieurs. Un rappel, aussi, s'impose : si le Crédit lyonnais a effectivement dégagé un profit de la vente d'Adidas, M. Tapie – *via* sa société Bernard Tapie Finance (BTF) – a lui-même encaissé une plus-value supérieure à 200 millions de francs, au terme d'une opération dans laquelle les risques étaient assumés par d'autres que lui. Ce n'est pas si mal payé...

» S'agissant des conditions dans lesquelles le Crédit lyonnais s'est engagé dans l'affaire Adidas, il faut d'abord se rappeler qu'en 1990, lorsque M. Tapie décide d'acheter la société allemande, son groupe se trouve encore dans une situation tout à fait convenable – un actif net de 700 millions de francs pour un endettement d'environ 300 millions. Le prix d'achat d'Adidas était en outre intéressant : 1,6 milliard de francs pour 80 %.

– Ce sont néanmoins les banques, avec les AGF, qui financent l'opération...

– Bien sûr. Mais dans notre esprit, ce financement était transitoire. Le dispositif le montre clairement : 600 millions de francs devaient être remboursés dès le mois d'août 1991 ; le milliard restant au bout de deux ans, soit à la fin de 1992. L'idée était que le groupe Tapie devait très vite procéder à une augmentation du capital d'Adidas pour redresser l'entreprise. L'argent nécessaire devait provenir de la vente, par M. Tapie, de toutes ses autres participations industrielles pour se consacrer à *« l'affaire de sa vie »* et consolider les financements qui lui avaient été accordés pour l'acquisition.

» Le problème, c'est que dès 1991 la situation des sociétés du groupe Tapie s'est dégradée. M. Tapie n'a rien vendu, et nous étions loin du redressement attendu pour Adidas. En 1992, deux ans après sa prise de contrôle, Adidas affichait une perte de 500 millions de francs. Les prêteurs se sont rendu compte au début de 1991 que M. Tapie ne serait déjà pas en mesure de rembourser la première échéance. Que pouvait-on faire ? Puisque les actifs du groupe Tapie n'avaient pas été vendus, on a choisi, à la place, de céder un peu plus de 40 % d'Adidas : 20 % au groupe britannique Pentland, 10 % à Clinvest [filiale du Crédit lyonnais], 5 % aux AGF et 5 % à Gilberte Beaux. A ce stade, sans avoir engagé un centime en capital, M. Tapie ne perdait rien.

– M. Tapie considère que c'est la perspective d'importantes plus-values qui vous aurait incité à l'écarter, pour vous enrichir sur son dos. Quelle est votre version ?

– Ce n'est évidemment pas comme cela que les choses se sont passées. Déjà dans la négociation avec Pentland, M. Tapie, sans en parler aux autres actionnaires ni aux prêteurs, a offert aux Anglais une position juridique incroyable. Dans un mémorandum – dont le Lyonnais ne découvrira les *« clauses particulières »* que six mois plus tard –, il reconnaît à Pentland une minorité de blocage que sa participation au capital ne lui permettait pas en elle-même, et il lui donne, en outre, la faculté d'honorer à la place de BTF les échéances à venir du prêt d'acquisition, en récupérant en échange toutes les actions d'Adidas détenues par BTF. Cet accord offrait ainsi une priorité à Pentland pour reprendre Adidas. Si la perspective d'une plus-value avait été si évidente que le prétend M. Tapie, pensez-vous qu'il aurait, de lui-même, fait un tel cadeau aux Anglais et qu'il n'aurait pas demandé au minimum à bénéficier d'un droit de suite sur les plus-values ?


JEAN PEYRELEVADE

» S'agissant des prêteurs, ils n'avaient guère le choix. Ils étaient trop lourdement engagés dans l'opération pour ne pas chercher une solution. A l'été 1992, lorsque la dégradation des comptes d'Adidas et celle du groupe Tapie *montre que M. Tapie sera incapable* de rembourser la deuxième partie du prêt, Pentland a l'avantage pour reprendre la totalité des parts. Mais en octobre 1992, le groupe britannique annonce publiquement son retrait, après avoir fait réaliser un audit...

– Pentland avait-il découvert dans les comptes d'Adidas quelque chose de dissuasif ?

– Je ne sais pas. Ce qu'ils ont découvert, c'est probablement l'ampleur des efforts à mettre en oeuvre pour redresser la société. Dans le climat de dégradation d'Adidas et du groupe Tapie, Pentland *pouvait espérer*, fort de sa position privilégiée, récupérer Adidas à meilleur compte. Pentland bloquait d'ailleurs une augmentation de capital indispensable à la survie du fabricant d'articles de sport, qui se trouvait ainsi au bord du dépôt de bilan.

» Pour éviter la faillite il fallait racheter la participation de Pentland pour permettre l'apport des fonds propres nécéssaires à la poursuite de l'exploitation d'Adidas et changer les dirigeants. C'est ce qu'a fait BTF, financé, une fois encore, par le Lyonnais et les AGF – à un prix d'ailleurs inférieur de 10 % à celui de la revente qui a suivi. Restait l'échéance du prêt initial, fixée au 31 décembre 1992. Mon prédécesseur, Jean-Yves Haberer, n'avait alors qu'une seule alternative : constater l'incapacité de M. Tapie à rembourser et exercer son gage, c'est-à-dire prendre le contrôle, devenir propriétaire d'Adidas ; ou bien trouver des acheteurs pour Adidas. La seconde *solution était nettement plus favorable* à M. Tapie. C'est celle qui fut retenue, et je dirais, pudiquement, que la situation personnelle de M. Tapie [NDLR : il était alors ministre du gouvernement Bérégovoy] lui a sans doute valu certains égards. *Mais les difficultés* d'Adidas étaient publiques, personne ne voulait acheter...

– D'où le soupçon de M. Tapie : il accuse le Crédit lyonnais d'avoir monté un portage, *via* deux fonds d'investissements, basés dans des paradis fiscaux, derrière lesquels se serait dissimulée la banque elle-même.

– *C'est faux. Voici des mois que* M. Tapie soutient cette thèse, alors que l'expertise commandée par le juge Eva Joly affirme clairement le contraire. Qu'il soit d'ailleurs clair que nous poursuivrons désormais ceux qui s'obstineront à relayer ces allégations. *La réalité est que nous* avons proposé l'affaire à Robert-Louis Dreyfus, mais qu'il ne souhaitait pas s'engager à hauteur de plus de 15 % ; ce sont effectivement deux fonds, Omega et Coatbridge, montés par les banques Warburg et Citibank, qui ont complété le tour de table, pour respectivement 19,9 % et 15 %. Comment les a-t-on trouvés ? Il n'y a pas de miracle : en leur prêtant l'argent nécessaire, à un taux très attractif (0,5 %), mais en précisant que si Adidas se redressait, le Crédit lyonnais récupérerait les deux tiers de la plus-value, puisque c'est lui qui avait pris la totalité des risques. Une fois encore, c'était la solution la plus avantageuse pour M. Tapie.

– Vous contestez qu'il se soit agi d'un portage. C'est pourtant le terme que vous aviez vous-même employé *devant la* commission d'enquête parlementaire sur le Crédit lyonnais, *le 16 juin 1994. Vous étiez-vous* trompé ?

– Oui. Je répète que je ne connais ce dossier que par *les récits* qui m'en ont été faits après mon arrivée au Crédit lyonnais, fin 1993. Avant mon audition par la commission, mes collaborateurs m'avaient expliqué que la banque avait pris l'intégralité du risque économique. C'est ce que j'ai traduit par le terme *« portage »*, qui *était impropre au sens juridique*. Le Crédit lyonnais, qui n'était pas propriétaire d'Adidas alors qu'il aurait pu – et, à mon sens, qu'il aurait dû – l'être, gardait l'intégralité des risques. M. Tapie renverse le sens de cette erreur de vocabulaire. Le Crédit lyonnais se s'est pas vendu Adidas à lui-même. J'ignore quelle furent les entités choisies par Citybank et Warburg pour participer au capital des deux fonds d'investissements, mais ce que je sais, c'est que le Lyonnais n'en était pas.

> « Les prêteurs étaient trop lourdement engagés pour ne pas chercher une solution »

– Dans une lettre adressée à M. Tapie, le juge d'instruction de Grasse, Jean-Pierre Murciano, rapportant les propos que lui aurait tenus un ancien dirigeant de la SDBO, Michel Gallot, parle lui aussi d'une « convention de portage ». Fait-il lui aussi erreur ?

– Il ne m'appartient pas de commenter ce qu'a dit – s'il l'a dit – M. Gallot. La revente d'Adidas est un dossier qu'il n'a pas suivi en première ligne et dont je n'ai jamais parlé avec lui.

– Selon la lettre du juge Murciano, M. Gallot aurait aussi évoqué *« les réserves de certains professionnels »* du Crédit lyonnais, qui se seraient demandé *« s'il était régulier d'exécuter un* client qui ne vous doit rien ». Qu'en pensez-vous ?

– *Rien. Je ne sais pas qui sont ces « professionnels »* anonymes. J'ai relu ce que M. Gallot avait déclaré, *lui aussi*, à la commission d'enquête parlementaire : *« Adidas a été très mal géré pendant deux ans et demi »*, se référant à la période Tapie. Tout est là : Adidas s'est redressé après le départ de M. Tapie et celui-ci voudrait en bénéficier. C'est le Crédit lyonnais qui a pris tous les risques : nous avons monté *un financement dans une situation* désespérée, et nous avons eu la chance de tomber sur un manager (Robert-Louis Dreyfus) qui a su redresser la situation. S'il avait échoué, nous aurions tout perdu. M. Tapie, lui, s'en est tiré à bon compte, en gagnant plus de 200 millions de francs sans avoir rien investi. Il ne s'est d'ailleurs jamais manifesté avant 1995, avant de savoir qu'il y avait des plus-values. Lorsque nous avons négocié la rupture du Lyonnais avec M. Tapie, début 1994, le protocole que nous avions signé ne mentionnait même pas Adidas ! Une fois encore, *pourquoi n'a-t-il pas demandé* un droit de suite sur les plus-values ? Parce qu'il ne pensait pas qu'il y en aurait.

– Combien le Crédit lyonnais a-t-il gagné, en définitive, sur l'affaire Adidas ?

– *Un peu plus de 1,6 milliard* de francs. Fin 1994, M. Dreyfus a usé du droit qui lui avait été accordé dès l'origine de racheter l'ensemble des parts à un prix de l'ordre du double du prix d'entrée (4,4 milliards). En tant qu'actionnaire et prêteur, le Lyonnais *a réalisé* une plus-value de 520 millions de francs. Mais M. Dreyfus nous a demandé de financer son achat. Ma préoccupation constante, à l'époque, était de sortir d'un risque d'actionnaire pour aller vers une activité de prêteur, plus conforme à notre vocation. J'ai donc accepté de lui prêter, mais cette fois à 6 % d'intérêt, moyennant un quart de l'éventuelle plus-value future. Un an plus tard, lors de l'introduction *en Bourse d'Adidas, M. Dreyfus* nous a remboursés : la banque a alors dégagé une seconde plus-value, de 1,120 milliard. C'est beaucoup d'argent, mais à la hauteur des risques extrêmes que nous *avons été conduits à prendre. »*

Propos recueillis par Hervé Gattegno et Eric Leser

Les « farces » tragiques d'un employé qui se disait résistant

Maurice Claux affirmait avoir été révoqué en 1943 par Maurice Papon parce qu'il avait dessiné une croix de Lorraine sur les murs des lavabos de la préfecture. En réalité, il avait confectionné trois fausses lettres de convocation pour le STO afin de « faire une bonne blague »

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

A première vue, Maurice Claux, soixante-dix sept ans, rédacteur stagiaire à la préfecture de la Gironde en février 1942, pourrait être loué pour son âme résistante : à l'écoute de Radio Londres, qui demandait que l'on maculât de signes gaullistes les bâtiments publics, il couvrit de graffitis les « *murs des lavabos* » de la préfecture, au début de l'année 1943. Une croix de Lorraine, un v pour « victoire », un h comme « honneur ».

A première vue, à croire Maurice Claux, qui témoigne à la barre, vendredi 27 février, Maurice Papon pourrait être irrémédiablement taxé de pétainisme impitoyable. Quelques jours après les graffitis « subversifs », en février 1943, il convoqua l'auteur dans son bureau, obtint de lui des aveux et lui dit qu'il « *n'était pas digne de rester à la préfecture* », alors qu'il venait d'être reçu au concours des commissaires de police. De sorte que le jeune rédacteur, « *sans famille ni ressources* », fut suspendu sans traitement trois jours plus tard, révoqué de son poste de commissaire stagiaire, convoqué par le commissaire spécial Poinsot et réquisitionné pour le service du travail obligatoire (STO) en Allemagne et en Norvège.

« *De retour à Bordeaux en juillet 1945*, précise M. Claux, *j'ai rencontré un conseiller de préfecture, qui m'a dit : "Mon pauvre ami ! Moi aussi, j'ai été victime d'une paponade." Il m'a conseillé d'écrire au ministre et au procureur pour porter plainte. Un commissaire m'a dit : "Je compatis. Mais, vous n'avez aucune chance. Il a trop d'amis dans la politique et vous tomberez sur la solidarité du corps préfectoral." J'étais indigné, écœuré, dégoûté. Finalement, j'ai été réintégré en octobre 1946, avec reconstitution de carrière.* »

Maurice Papon se lève. « *Le témoin a commis une omission dans la description qu'il a faite de son curriculum vitae. Il est vrai, à l'origine, il y a eu des inscriptions dans les toilettes, qui venaient d'être refaites d'ailleurs, mais c'est un détail...* » Il poursuit : « *J'avais appris que M. Claux était membre des Amis du Maréchal depuis mai-juin 1941. Je me suis dit : Croix de Lorraine d'un côté, Amis du Maréchal de l'autre, il y a contradiction entre le sujet et l'objet. J'ai pensé que c'était un traquenard, qu'on voulait m'éprouver, me mettre en difficulté. Mais alors que l'affaire aurait pu s'arranger – car malgré ce que dit M. Claux, je ne suis pas un ogre –, un autre événement plus grave que la maculation des toilettes est apparu.* »



« Maître, vous avez demandé la parole ? » Le président touche, avec son crayon, un point correspondant au micro de l'avocat demandeur sur un écran tactile. Une lumière rouge s'allume ; le micro est branché.

Ménageant son effet, l'accusé pointe un document inédit au dossier, provenant, selon ses avocats, des archives départementales : le rapport du préfet Maurice Sabatier au ministère de l'intérieur sur la révocation de M. Claux. Il y est question de « *l'autre événement* » : la confection de fausses lettres de convocation demandant à trois boulangers de venir à la mairie de leur commune « *porteurs de vêtements et de vivres* » en vue d'un départ... pour le STO. « *M. Claux a agi sans mobile, par enfantillage* », précise le rapport, qui le classe parmi les « *loyalistes établis* ». « *Ce n'était pas de l'enfantillage pour ceux qui recevaient ces fausses convocations* », commente Maurice Papon.



27 février, 16h45.
Yvette Chassagne témoigne.

RÉVÉLATION TARDIVE

Un peu confus à la suite de cette révélation si tardive, l'ancien fonctionnaire confesse qu'il avait « *un collègue plutôt farceur* ». « *Il voulait faire une bonne blague. Il m'a dit : "Prête-moi ton tampon." Il y en a, un peu naïfs, qui ont pris cela au sérieux.* » Maurice Papon tire les marrons du feu. « *La seule chose que je regrette – c'était ma jeunesse, mon inexpérience, je ne le ferais plus aujourd'hui –, c'est d'avoir révoqué un fonctionnaire sans traitement.* »

Entre petits farceurs et crime contre l'humanité, la cour d'assises revient à son sujet du jour : l'épuration à la Libération. Maurice Pereuilh, quatre-vingt-sept ans, a « *subi toute la guerre en tant qu'employé de préfecture* ». Il était, dit-il, « *fort mal noté* » parce qu'il avait son « *franc-parler* ». Ce vieux monsieur, qui « *comptait les œufs disponibles pour le service du ravitaillement* », fait moins part de faits que de sentiments, d'impressions, parmi lesquelles celle d'un service des questions juives « *extrêmement secret* ». « *Sauf qu'on pensait que c'était pas très joli.* » Dans une déposition lue par le président, Fernand Sampieri, sténo-dactylo du cabinet du préfet Sabatier, évoque « *un climat de suspicion permanent* ». « *M. Papon était connu pour ses sentiments pétainistes. C'était un fonctionnaire brillant et ambitieux qui savait brûler les étapes.* »

« *On craignait beaucoup plus le cabinet que le secrétaire général* », tempère Maurice Pereuilh, avant d'affirmer : « *Je n'ai jamais pris M. Papon pour un résistant. Il a pu rendre des services en 1944 (...). C'étaient des gars qui pensaient à leur carrière, à faire le moins de mal aux Français. Il a été un fidèle serviteur de l'administration de Vichy.* » « *Mais vous aussi vous étiez fonctionnaire de Vichy !* », s'exclame Maurice Papon. « *Lui il comptait des œufs, pas des juifs* », lâche, hors micro, un avocat de la partie civile.

« DES SENTIMENTS »

Sur ce, Yvette Chassagne, soixante et onze ans, apporte un court témoignage, extrêmement mesuré et rigoureux. Cette ancienne rédactrice auxiliaire, qui fut ultérieurement préfet dans sa carrière, dit d'emblée ne pas être « *en mesure d'apporter quelque clarté* » sur les faits, n'ayant eu aucun rapport avec le service des questions juives. Le président l'interroge sur ce qu'elle avait pensé, à l'époque, de la reconversion de l'ancien secrétaire général de la Gironde de Vichy en bras droit du commissaire de la République, Gaston Cusin. « *Ce ne sont que des sentiments et non des affirmations en connaissance de dossiers. Il est certain que si le secrétaire général avait des contacts avec la Résistance, il n'allait pas donner de publicité à cette position. Mais, c'est vrai, la surprise a été grande.* »

Le juge poursuit sur la connaissance que l'on pouvait avoir des rafles de juifs. « *On en parlait. L'opinion générale était que c'était les Allemands qui arrêtaient. Et, dans la mesure où les policiers participaient, pour nous, cela* [regardait] *l'intendance de police (...). On pensait à des camps de travail. Mais quand ils emmenaient des enfants, on pensait bien qu'ils n'y survivraient pas longtemps. Des enfants dans un camp de travail : il y avait quelque chose d'incohérent et d'horrible. A l'époque, l'idée* [d'extermination industrielle] *ne venait à personne. C'était plutôt le ghetto de Varsovie qu'on voyait (...). On mesurait très, très mal le risque. On ne savait pas, mais on n'ignorait pas.* »

Pour les parties civiles, Gérard Boulanger et Alain Lévy rappellent que Maurice Papon avait cité le nom de jeune fille de Mme Chassagne parmi les intermédiaires ayant servi à prévenir les familles juives des rafles. « *Je ne peux pas l'affirmer*, répond-elle. *Il est possible que j'aie transmis des messages qui venaient du secrétaire général, mais sans les identifier comme tels. Je n'en ai pas le souvenir. J'ai* [cependant] *très nettement le sentiment qu'on ne me l'a pas demandé. Avec le risque d'une mémoire infidèle.* » Puis, l'on revient sur l'épuration à Bordeaux. « *Je n'ai pas le sentiment qu'elle ait été sévère. On était assez bienveillant pour les gens qui avaient manifesté des sympathies avec le régime de Vichy. Mais il faut comprendre, les choses étaient extrêmement confuses. Le mot collaborateur était employé à tort et à travers. Il suffisait parfois d'être allé au Grand-Théâtre* [fréquenté par les Allemands]... »

Bertrand Favreau, pour la partie civile, fait observer que, parmi les responsables de la préfecture, un seul, l'un des personnages apparemment les plus effacés, le préfet délégué pour la Gironde Louis Boucoiran, a fait l'objet d'un internement administratif. « *Pourquoi ?* » demande-t-il. « *Cette question est très légitime* », réplique Maurice Papon en invoquant la « *pagaille* » de la Libération. « *M. Boucoiran, dans le fond, a été victime de lui-même, de sa courtoisie et de la chaleur de ses relations. Jamais je n'ai pensé pour ma part qu'il avait compromis son honneur et son patriotisme.* » L'ancien secrétaire général assure même être intervenu à son sujet, en vain, auprès de Gaston Cusin.

Le 16 mai 1944, remarque alors Me Favreau, trois jours après le dernier convoi de déportés juifs, trois semaines avant le débarquement, le préfet Sabatier avait confié au préfet Boucoiran la délégation sur le service des questions juives, autrefois attribuée à Maurice Papon.

Jean-Michel Dumay
Dessins : Noëlle Herrenschmidt

Un témoignage contesté

Dans une lettre lue à l'audience vendredi 27 février, le fils du gynécologue bordelais Jean Villar a *« rectifié »* les propos tenus deux jours auparavant par un témoin, Francis Tesseron. Reprenant les propos de sa mère, Yvette Poitevin, ce témoin avait affirmé que *« Maurice Papon avait prévenu Jean Poitevin* [le mari d'Yvette Poitevin, résistant du réseau Jade-Amicol], *lors des rafles de 1942, 1943 et 1944, pour qu'on puisse intervenir auprès des familles »*. Selon lui, sa mère avait conduit en zone libre des enfants juifs à sa demande. Il citait *« un cas précis » : « Les enfants du grand gynécologue juif de Bordeaux, Jean Villar, que* [sa] *mère avait emmenés dans un couvent de Mont-de-Marsan. »*

Max Villar a renouvelé sa *« reconnaissance »* à l'égard de Mme Tesseron-Poitevin, mais il a précisé que ce sauvetage ne se fit pas entre Bordeaux et Mont-de Marsan, mais entre Toulouse et Montauban, en novembre 1942, alors que sa sœur et lui, âgé de neuf ans, avaient quitté Bordeaux depuis juillet 1941. Il a ajouté que son père, prévenu à Bordeaux de l'imminence de la rafle de juillet 1942 par le commissaire spécial Poinsot, *« n'a jamais prononcé devant* [lui] *le nom de Maurice Papon »*.

L'affaire Grandclément, ou les ambiguïtés de la Résistance bordelaise

SUR LES FAITS liés à la résistance revendiquée par Maurice Papon pèsent de tout leur poids les souvenirs des divisions et des trahisons qui, de l'été 1943 à 1944, ont transformé la clandestinité bordelaise en un véritable « *nœud de vipères* ». Le plus cuisant d'entre ces souvenirs est le « retournement » d'un des principaux résistants du Sud-Ouest : André Grandclément, dirigeant régional de l'Organisation civile et militaire (OCM), un mouvement que son recrutement classait plutôt à droite, voire à l'extrême droite. L'« affaire Grandclément » va transformer une épopée en combat fratricide et stérile. Un combat qui inspirera au commissaire régional de la République, désigné le 15 mai 1944 par Michel Debré, Gaston Cusin – celui-là même qui nomme Maurice Papon directeur de son cabinet et assure sa survie politique –, la plus vive défiance à l'égard des hommes issus de l'« armée des ombres ».

Aujourd'hui encore, il est difficile d'aborder la question des divisions politiques ou idéologiques qui traversèrent la Résistance et qui expliquent le contexte de ce « retournement ». De même a-t-il été longtemps délicat d'évoquer l'antisémitisme qui n'a pas épargné certaines personnalités de la France libre. L'OCM publiait des *Cahiers*, où, dans un numéro de juin 1942, on pouvait trouver sous la plume d'un des responsables du mouvement, Maxime Blocq-Mascart, une énumération de « *mesures préventives* » destinées à régler le « problème juif » dans la France libérée. Il s'agissait de la mise en place d'« *un statut des minorités françaises non chrétiennes et d'origine étrangère* ». Depuis Londres, où elle s'était mise au service de la Résistance, la philosophe d'inspiration chrétienne Simone Weil trouva « *l'idée centrale* », « *juste* »...

Plus grave que ces utopies fut le maintien en l'état, plusieurs mois durant, de la législation raciale mise en place par Vichy dans des zones déjà libérées par les alliés. En Algérie, par exemple, où les troupes anglo-américaines débarquèrent le 8 novembre 1942, une note de l'état-major militaire français refusait, en janvier 1943, d'« *engager l'avenir sur la question du statut qui sera donné après la guerre* ». Il fallut attendre la mi-mars 1943 pour que Marcel Peyrouton, ancien ministre de Philippe Pétain, rallié et nommé gouverneur général de l'Algérie par le général Giraud, se décide enfin – lui qui avait été l'un des artisans du statut des juifs d'octobre 1940 – à procéder aux restitutions des biens spoliés.

La résistance intérieure est en outre chroniquement minée par un débat où se mêlent affrontements idéologiques et divergences stratégiques. Ce débat lancinant oppose les partisans du « jour J », qui estiment que l'action clandestine doit, en se cantonnant à la préparation de l'arrivée des alliés, éviter des engagements inutiles, et la résistance communiste, favorable à un harcèlement permanent de l'occupant. Pour les uns, accrochages et attentats entraînent de cruelles représailles allemandes et alimentent les fournées d'otages, alourdissant le climat sans avantage militaire notable. Pour les autres, l'inaction fait rouiller les armes, au sens propre comme au sens figuré.

C'est sur ce fond de discordes que se mettent en place les prodromes d'une logique de « guerre froide » avant l'heure. Les policiers allemands cherchent à exploiter les divisions politique propres à la nébuleuse des mouvements et des réseaux afin de tenter en France ce qui a si bien réussi en Yougoslavie : la création de « maquis blancs » sur fond de lutte anticommuniste. Ces maquis « officiels » accepteraient, sinon de combattre à front renversé, du moins de neutraliser une éventuelle insurrection, dans le cas où l'armée allemande serait contrainte à évacuer le pays.

Cet épisode illustre les divisions et les trahisons qui, de l'été 1943 à 1944, ont transformé la clandestinité bordelaise en un véritable « nœud de vipères »

André Grandclément a-t-il été le personnage le mieux à même de céder à ce genre de sirène ? Fils d'un amiral, ce jeune homme de trente-quatre ans, brillant et séducteur, s'est voulu, à Vichy, proche de l'ancien dirigeant des Croix-de-Feu, le colonel de La Rocque, dont il s'est fait passer pour l'adjoint. Entré dans la résistance active fin 1941, Grandclément est devenu un homme de premier plan dans le Sud-Ouest grâce aux liens qu'il a tissés, à partir de décembre 1942, avec le SOE (Special Operations Executive), autrement dit avec les services secrets britanniques. Dans la clandestinité, quiconque a la haute main sur les parachutages et les stocks d'armes a le « pouvoir ».

André Grandclément, alias « Bernard », n'en est pas moins arrêté à Paris, le 19 septembre 1943, à la suite de la dénonciation d'un agent infiltré. Sévèrement molesté, il est transféré à Bordeaux, où l'attend un sous-officier SS, Friedrich Wilhem Dohse, qui mène, au KDS de Bordeaux, la « *répression des menées anti-allemandes* ». Dohse est parfois présenté comme un « *policier génial* » – l'expression est de Gilles Perrault – qui serait parvenu à semer une zizanie mortelle dans la Résistance bordelaise, tandis que d'autres en font plutôt le dupe d'un Grandclément qui n'aurait fait que tenter un dangereux « double jeu » sans céder sur l'essentiel. Le 23 septembre 1943, Dohse obtient de Grandclément une coopération pour le moins inattendue : une livraison d'armes contre la libération des membres de son organisation.

Grandclément a-t-il cru que ce pacte avec des SS constituait une condition *sine qua non* de la survie de son organisation ? S'inquiétait-il du sort de sa femme, Lucette, également aux mains des Allemands ? Ou bien pensait-il être en mesure de sauvegarder les intérêts de la Résistance en bernant Dohse, comme il parviendra d'ailleurs à en convaincre certains de ses camarades ? Il échange une liberté étroitement surveillée contre la livraison des dépôts d'armes. Impossible de résumer l'imbroglio qui découle de ce qu'il reste difficile de ne pas appeler une trahison.

Une méfiance mortelle s'installe durablement entre les compagnons d'armes d'hier. Tandis que certains continuent à faire confiance à leur ancien chef, d'autres font allégeance à son remplaçant, un ancien « as » de l'aviation de la première guerre mondiale : le colonel Camplan.

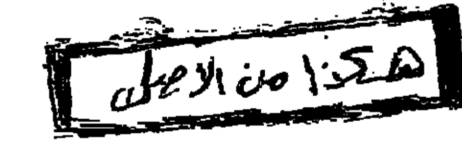
Entre-temps se situe un épisode étrange qui va porter sans doute à son comble la suspicion de la France libre sur la Résistance bordelaise. Dohse, se mêlant de grande politique et, semble-t-il en liaison avec Himmler qui commence à lancer des perches en direction des Alliés, expédie, fin décembre 1943, à Alger deux agents de Grandclément pour négocier avec de Gaulle... un retournement d'alliance pour neutraliser les maquis communistes. Les deux émissaires sont promptement mis en résidence surveillée dans le sud-Sahara.

Le 20 mars 1944, trois responsables de la Résistance remettent aux Allemands un organigramme complet des réseaux du Sud-Ouest. Le document s'achève par ce triste engagement : « *Nous demandons à reprendre le plus vite possible une activité sous les ordres de Grandclément dans le sens de nos désirs communs pour une restauration de la France dans sa place légitime. Nous savons qu'avec Grandclément nous avons notre place dans la lutte contre le judéo-bolchévisme dont nous réalisons la participation à la direction des mouvements de résistance.* »

Les relations entre Claude Bonnier, le délégué militaire régional envoyé par Londres fin 1943, et le colonel Camplan, soupçonné de poursuivre des relations avec Grandclément, dénoncé ouvertement par la radio anglaise, s'enveniment. Claude Bonnier, persuadé que Camplan travaille pour les Allemands, maintient les contacts avec l'ancien chef régional de l'OCM et préconise son exécution. Camplan est tué à Angoulême, en janvier 1944. Arrêté à son tour par les Allemands en février 1944, Claude Bonnier aura une attitude bien différente de celle de Grandclément : repoussant les offres de Dohse, il se suicide dans sa prison en février 1944. Quant à Grandclément, il est abattu, le 27 juillet 1944, à l'instigation de Roger Landes, l'homme du SOE dans la région qui se charge de « faire le ménage».

L'héroïsme de Bonnier peut certes compenser, dans les mémoires, les compromissions de Grandclément. Mais, affaiblie, la Résistance ne sera plus en mesure d'imposer ses hommes, quand commencera le temps de la Libération à Bordeaux.

Nicolas Weill



Naissances

Claire GUÉLAUD et Olivier BIFFAUD
partagent avec
Clémence, Maxime et Marion

la joie d'annoncer la naissance de

Raphaëlle,

le 21 février 1998, à Paris.

Elle est le vingt-deuxième petit-enfant de **Janine Biffaud**

et le septième de **Colette Le Cour Grandmaison.**

Anniversaires de naissance

– Joyeux anniversaire pour tes vingt-neuf ans,

Cécile !

Tes mamies, papy, papa, maman, Laurent, Julien,

13170 Les Pennes-Mirabeau.

– Paimpol.

Joyeux anniversaires,

Pauline et Xavier,

de la part de Sophie, Marion, maman et papa.

Mariages

– Laure

est ravie d'annoncer le mariage de sa sœur,

Sophie MENTZEL,
avec
Philippe NIQUEL.

Paris, aujourd'hui.

Décès

– Mme Marie-Hélène Astre,
sa fille,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges ASTRE,
professeur honoraire
de l'Université de Nanterre.

6, avenue de Villeneuve-Saint-Georges,
94600 Choisy-le-Roi.

– Mme Maurice Bucaille,
née Monnot,
son épouse,
M. et Mme Alain Bucaille,
ses enfants,
Stéphane, Cécile et Christine,
ses petits-enfants,
Les familles Monnot et Chaineau,
ont la douleur de faire part du décès du

**docteur
Maurice BUCAILLE,**
chevalier de la Légion d'Honneur,
officier de l'Ordre National du Mérite,

survenu le 17 février 1998, dans sa soixante-dix-huitième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité, le lundi 23 février, en l'église de la Sainte-Trinité d'Hossegor, suivie de l'inhumation dans le caveau familial.

114, avenue de Versailles,
75016 Paris.
33, rue Corot,
92410 Ville-d'Avray.

– Pierre-Arnaud
et Laure Cresson,
Alain Cresson
et Anne Flaviat,
Axelle et William Mussat,
ses enfants,
M. et Mme Jean Bourbonnaud,
ses beaux-parents,
Paul, Delphine, Guillaume
et Malo Cresson,
Domitille, Hugo
et Maxime Mussat,
ses petits-enfants,
Mme Henri Cresson,
M. et Mme Jacques Cresson,
M. Pierre Bourbonnaud,
M. Marc Bourbonnaud,
M. et Mme Patrick Desportes,
son frère, ses beaux-frères
et belles-sœurs,

ont l'extrême douleur de faire part du rappel à Dieu, le 26 février 1998, dans sa soixante-dix-neuvième année, de

René CRESSON,
ingénieur ECP-ESB,

qui a rejoint son épouse,

Claude CRESSON,
née BOURBONNAUD,

dans la paix du Seigneur.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 2 mars, à 14 heures, en l'église Notre-Dame de Boulogne, et sera suivie de l'inhumation au cimetière de Vienne-en-Arthies (Val-d'Oise).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Raymond Drubigny,
son épouse,
Chantal et Jacques Chapron,
Marie-France Drubigny,
Gérard Drubigny,
Jean-Loup et Catherine Drubigny,
ses enfants,
Frédérique et Patrick Fève,
Stéphanie et Bertrand Michaut,
Juliette,
Alexandre, Jérôme, Antoine et Virgile,
Paule, Louise, Gaspard et Madeleine,
ses petits-enfants,
Lucas, Sébastien et Jean-Jacques,
Timothée,
ses arrière-petits-enfants,
Mme Lucette Adam,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Raymond DRUBIGNY,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 26 février, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

L'Ermitage,
6, rue de la Porte-de-Paris,
78460 Chevreuse.

– Claude,
son épouse,
Hervé Cazenave
et Hélène Benquet-Delebecque,
ses enfants,
Thaddée et Litwa,
ses frère et sœur,
Mado,
sa belle-sœur,
Patrick,
son gendre,
Christiane, *sa belle-fille,*
Emmanuel, Xavier et Marlène,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la très grande tristesse d'annoncer le décès de

Jean CAZENAVE,

survenu le 21 février 1998, dans sa quatre-vingt-septième année.

A tous ceux qui l'ont aimé, cet avis tient lieu de faire-part.

– Jean-Michel et Béatrice Gauthier,
Françoise et Yves Adam,
Geneviève et Dieydi Sy,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Robert GAUTHIER,
née Madeleine LANIER,

survenu le 25 février 1998, dans sa quatre-vingt-treizième année.

Les obsèques religieuses auront lieu le mardi 3 mars, à 14 h 30, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Sceaux (Hauts-de-Seine).

Mme Gauthier était la veuve de

Robert GAUTHIER,
journaliste au « Monde » de 1945 à 1963.

Famille Gauthier,
54, rue de l'Eglise,
75015 Paris.

– Mascara, Paris.

Les familles Angrand, Barbero, Dubourg, Gagnaire, Jansoon, Mallet et Sziegoleit,
Yves et Marie-Hélène,
ses enfants,
Alexis, Etienne, Pierre, Frédéric, Maxime et Lionel,
ses petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

Roger GAZZO,

à Paris, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

52, rue des Gravilliers,
75003 Paris.

– Mme Blanchet,
Mme Pajoni
et son époux
Et leurs filles,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Simone LEMARCHAND,

leur mère et grand-mère, le 26 février, à Paris.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité.

– Le président et le secrétaire perpétuel,
Les membres de l'Académie nationale de médecine,
ont la tristesse de faire part du décès de leur très estimé confrère,

le professeur
Louis ORCEL,
chevalier de la Légion d'Honneur,
ancien trésorier de l'Académie
nationale de Médecine,

survenu à Paris, le 24 février 1998, à l'âge de soixante-quinze ans.

– Geneviève Simonet,
son épouse,
Anne Simonet-Avril,
Monique Sachs,
ses filles,
Alexandre, Séverin, Arnaud
et Ludivine,
ses petits-enfants,
Sa famille,
Et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jean-Louis SIMONET,
ancien de la 2e DB,
officier des FFL,
croix de guerre 1939-1945,
officier de l'ordre national du Mérite,
grand officier de l'ordre national
du Mérite espagnol,

survenu le 24 février 1998, dans sa soixante-dix-huitième année.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le 27 février.

« Je vous en prie, soyez joyeux, larges, ouverts aux cieux. »
Taisen Deschimaru.

Résidence du Prieuré,
78100 Saint-Germain-en-Laye.
Portail Nord,
26700 La Garde-Adhémar.
Rue Jean-Moulin,
13550 Noves.

– M. Laurent Soyer,
M. et Mme Evariste Lefeuvre,
Mme Yvonne Lefeuvre,
M. et Mme Gustave Colaisseau,
M. et Mme Jean-Claude Soyer,
Evariste et Anne Lefeuvre,
M. Patrick Soyer,
vous font part du rappel à Dieu de

Mme Laurent SOYER,
née Christel LEFEUVRE,

le 26 février 1998, dans sa vingt-septième année.

14 *bis*, boulevard de l'Hôpital,
75005 Paris.

– Le 23 février 1998,

Carole VIAN

nous a quittés au « Jardin d'Astrée » dans le parc de Villeflix, ancien domaine des *grands-parents de son père,*

Boris VIAN.

Hommage lui sera rendu au Père-Lachaise, le mardi 3 mars 1998, à 10 h 45.

Elle reposera auprès de son père au cimetière de Ville-d'Avray.

Fondation Boris-Vian,
6 *bis*, cité Véron,
75018 Paris.

Remerciements

– Geneviève Bonello-Rousseau,
ses enfants, ses neveux et ses nièces,
très touchés de tous les témoignages qui leur ont été adressés à l'occasion du décès de leur frère et oncle,

Yves BONELLO,

et à toux ceux qui l'ont connu et aimé, expriment leurs sincères remerciements.

Anniversaires de décès

– Baillargues (Hérault),

Il y a un an, le 1er mars 1997,

Claude BÉBON,
« commençait son éternité ».

Son idéal reste présent dans le cœur et la mémoire de ses amis :

« ... un rapprochement de toutes les religions et de tous les hommes autour d'un humanisme partagé et universel. »

– Il y a onze ans disparaissait

Emile S. COHEN.

Son souvenir nous accompagne.

– Nous unissons toujours dans notre souvenir

Magali GAUTIER,

disparue en montagne le 1er mars 1982,

et son père,

Jacques GAUTIER,

décédé le 22 octobre 1986.

– Il y a vingt ans déjà,
Le 1er mars 1978 s'éteignait

Odette OUDIZ,
née COHEN.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connue, donc aimée et appréciée, de la part de
Albert Oudiz,
Claude Gilles et Philippe Oudiz,
leurs épouses, leurs enfants, et toute la famille.

74, rue Ampère,
75017 Paris.

Nathalie STARKMAN

nous a quittés il y a seize ans.

Elle reste présente dans nos pensées.

Messes anniversaires

– Il y a vingt ans, disparaissait

Denise CHIRAT
(Mme Louis COMTET),
organiste de la cathédrale Saint-Louis
de Versailles de 1953 à 1978.

La messe de 11 h 30 du dimanche 8 mars prochain en cette cathédrale sera célébrée à sa mémoire.

Une pensée, une prière, une présence sont demandées à ceux qui l'ont connue et aimée.

Colloques

ALLIAGE
Culture – Science – Technique
Colloque

Dans le cadre du Forum européen des sciences et de la technologie de la Commission européenne (DG XII), la revue *Alliage* organise, les 12, 13 et 14 mars 1998, à Nice, un colloque :

« L'écrit de la science »

sur les rapports complexes que la science entretient avec l'écrit, à trois niveaux :

1. ***Inventions :*** **La place de l'écriture dans la recherche ?** J.-M. Claverie, B. Jurdant, J. Kircz, J.-M. Lévy-Leblond, A. Oliverio, C. Philippidis, J. Wagensberg, O. Welfelé.

2. ***Fictions :*** **Comment la littérature traite-t-elle la science ?** P. Baridon, D. Bell, C. Cohen, P. Fabbri, L. Flem, D. Del Giudice, D. Guedj, R. Guerra Garrido, P. Laszlo, M. Olender, M. Pierssens.

3. ***Médiations :*** **Spécificité de l'écrit dans la diffusion des savoirs scientifiques ?** A. Benech, P. Campbell, S. Chambers, F. Prattico, M. Eisenbeis, I. Ekeland, G. Giorello, V. de Semir, N. Witkowski.

Renseignements : Roselyne Chaumont, *Alliage*, 78, route de Saint-Pierre-de-Féric, 06000 Nice. Tél. : (33) (0) 4-93-86-87-93. Fax : 33 (0) 4-93-96-82-62.

Communications diverses

– **L'Association sportive du Golf de Chantilly** rappelle à ses membres que leur assemblée générale annuelle aura lieu **le dimanche 8 mars 1998.** Ouverture des bureaux 10 h 30.

Soutenances de thèse

– Michèle Virol a soutenu une thèse de doctorat d'histoire : *« Les Oisivetés de M. de Vauban »* à l'EHESS le 29 novembre 1997. Le jury, composé des professeurs D. Roche (Paris-I), président, R. Chartier (EHESS) directeur, Mme A.-M. Cocula (Bordeaux-III) et de M. C. Jouhaud (CNRS), lui a décerné la mention très honorable avec félicitations à l'unanimité.

L'AVENIR DES RÉGIONS

MIDI-PYRÉNÉES

Comment raccrocher les wagons à la locomotive toulousaine

Entre la grande métropole, jeune, dynamique, moderne, et le reste de la région, rural et en proie au déclin, une véritable fracture territoriale s'est creusée. Pour inverser le mouvement, il faudrait renoncer au « centralisme régional » afin que l'oasis, au lieu de créer le désert, l'irrigue

TOULOUSE
de notre correspondant

La renommée de Toulouse est telle que le comité régional du tourisme (CRT) de la région Midi-Pyrénées a accolé le nom de Toulouse à la plus vaste région française, grande comme la Belgique, mais difficilement localisable sur une carte. *« Il est plus facile de situer la région aux Etats-Unis ou au Japon en évoquant Toulouse »*, explique Michel Valdiguier, le président du CRT. Le phare toulousain est cependant régulièrement soupçonné de faire de l'ombre à sa « province », demeurée largement rurale.

La terre d'envol des Airbus est aussi celle du maïs, on y produit aussi bien des satellites que le roquefort. Les campagnes de publicité du comité régional du tourisme renvoient à l'extérieur l'image d'une « terre de contrastes ». Mais, vu de l'intérieur, le contraste apparaît plutôt comme une fracture, un fossé. D'un côté, une ville jeune et moderne, en pleine expansion ; de l'autre, un tissu rural vieilli, menacé de désertification. *« Toulouse fait figure d'oasis au milieu d'un désert »*, résume Jean-Louis Chauzy, le président du conseil économique et social de Midi-Pyrénées.

La formule a le don d'agacer Dominique Baudis, le maire (UDF-FD) de Toulouse, qui fut aussi le premier président élu de Midi-Pyrénées, de 1986 à 1988. La polémique est permanente entre le Capitole et le conseil économique et social depuis que M. Chauzy a proposé, en 1993, de *« sortir Toulouse et son agglomération du droit commun des interventions régionales »*. En clair, Jean-Louis Chauzy demandait à Marc Censi (UDF-DL), qui a succédé à M. Baudis à la tête de la région en 1988, de « couper le cordon » avec Toulouse.

L'embarras politique est perceptible non seulement à droite, mais aussi à gauche. Personne ne veut vraiment se risquer à opposer directement Toulouse à sa région, préférant présenter la métropole régionale comme la « locomotive » du développement régional. Même si la plupart des indices donnent à penser que la locomotive poursuit son propre développement, et a décroché les wagons. Le retrait ostensible de Dominique Baudis du débat politique régional plaide en ce sens. Le maire de Toulouse ne figurera même pas en dernière position de la liste conduite par Marc Censi en Haute-Garonne, comme ce fut le cas en 1992.

Il est symptomatique de remarquer que le combat pour la présidence de région mettra aux prises Marc Censi, maire de Rodez, au député et maire de Figeac, Martin Mavy (PS) : un Aveyronnais contre un Lotois, deux élus des « marches » de la région, situées à près de deux heures de route de la capitale régionale.

Le projet d'aménagement régional, intitulé « Demain Midi-Pyrénées » et préfacé par Marc Censi, n'hésitait pas à l'affirmer : *« La principale menace qui pèse sur Midi-Pyrénées est sans doute celle du déséquilibre. »* Le petit livre rouge et or dénonçait même, en y mettant les formes, *« une certaine tentation du centralisme régional »* : *« On trouve à Toulouse la quasi-totalité des étudiants, la moitié de la valeur ajoutée industrielle, presque autant pour les services aux entreprises ; et tout le tertiaire lié à la fonction de capitale. Plus important encore : entre 1982 et 1990, sur 32 000 créations d'emplois en Midi-Pyrénées, 28 000 ont pris place dans la zone d'emploi de Toulouse. Ces chiffres laissent à penser que toute la vie de la région s'est réfugiée à Toulouse, en désertant le corps. »*

Face à ce constat accablant, les élus toulousains plaident néanmoins non coupables. *« L'exode rural a bénéficié à Toulouse, mais aussi aux villes moyennes de la région »*, répond Dominique Baudis, qui souligne que, *« si Toulouse ne s'était pas développée, les gens seraient partis quand même. Mais hors de Midi-Pyrénées, comme ce fut longtemps le cas »*. L'argument est historiquement recevable, mais reste-t-il pertinent ? L'image d'une ville qui « vampirise » sa région devient insupportable quand cette dernière apparaît exsangue.

La publication en janvier 1997 d'une étude régionale de l'Insee a renforcé l'impression d'une région qui se vide de sa vitalité au profit de la métropole. Les projections démographiques annoncent le déclin de toutes les villes, petites et moyennes, situées en dehors de l'orbite toulousaine. Même des préfectures comme Foix, Auch ou Cahors ne seraient pas épargnées. L'étude a fait grand bruit (*Le Monde* du 30 janvier 1997). Son auteur, Philippe Julien, brisait la vision idyllique d'une région où toutes les villes moyennes seraient suffisamment arrimées à Toulouse pour bénéficier de ses retombées. *« Souhaiter à la fois la concentration et le maintien d'une certaine animation dans les lieux éloignés des grands pôles n'est pas raisonnable »*, prévenait-il.

> « La principale menace sur la région est celle du déséquilibre », estime le conseil régional. « Si Toulouse ne s'était pas développée, les gens seraient partis quand même. Mais hors de Midi-Pyrénées », répond M. Baudis

Cette vision sombre n'est cependant pas partagée par tous les analystes. Deux universitaires toulousains, économistes de formation, proposent dans une étude publiée par la Documentation française une autre image de Midi-Pyrénées, mêlant *« dynamisme industriel et renouveau rural »*. Claude Dupuy et Jean-Pierre Gilly ont même recours à d'autres travaux de Philippe Julien pour démontrer que, dans un département aussi rural que le Lot, de nouveaux habitants viennent s'installer. *« Indépendants et retraités constituent une nouvelle* gentry *rurale qui dispose de revenus non négligeables, générant des emplois indirects dans les services et la rénovation du patrimoine. Le Lot, mais aussi le piémont pyrénéen (Ariège, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne) et, plus récemment, le Gers connaissent ce nouveau phénomène de néo-ruralité »*, soulignent-ils.

De fait, le recensement 1990 fait apparaître que les huit départements de Midi-Pyrénées ont tous gagné des habitants, grâce à des soldes migratoires positifs. Des géographes comme Bernard Kayser annoncent depuis plusieurs années cette « renaissance rurale », contestée cependant par d'autres. *« Ce que certains appellent la "renaissance rurale" est largement dû à l'interpénétration des espaces urbains et ruraux à proximité des petites et grandes villes »*, note ainsi Jean-Paul Laborie, également géographe à l'université Toulouse-le Mirail.

Cette querelle d'experts illustre en définitive les différentes conceptions d'un monde rural qui évolue aussi vite que la métropole régionale, mais moins spectaculairement. L'exode rural a laissé place à un certain exode urbain. Cela est perceptible autour de l'agglomération toulousaine, dont l'aire d'influence s'étend désormais à des zones périurbaines disposées le long des autoroutes Toulouse-Montauban et Toulouse-Albi. 70 % des habitants de la zone périurbaine travaillent hors de leur commune de résidence. Mais ce mouvement pendulaire domicile-travail concerne également 39 % des habitants des zones dites rurales.

« Il n'y a pas un effondrement du monde rural, contrairement à l'opinion courante, mais plutôt une recomposition en profondeur », constate Jean-Claude Flamant, délégué régional de l'INRA à Toulouse. Cet agronome, qui tente à sa façon de réconcilier Toulouse avec ses campagnes environnantes en militant pour la construction d'une « agrobiopole » aux portes de la métropole régionale, participait en 1992 à un groupe de prospective qui montrait Toulouse et sa région sous la forme d'un « croissant rose sur fond gris ».

L'aire métropolitaine constituée autour de Toulouse (le « croissant rose ») et l'espace réputé rural du reste de la région (le « fond gris ») étaient dépeints comme deux entités distinctes, fonctionnant chacune avec des logiques propres. *« Finalement, on constate que Toulouse "pompe" encore assez peu sa région, mais ne l'irrigue pas non plus »*, concluait le rapport, avant d'ajouter : *« C'est peut-être pire : chacun vit sa vie ! »*

Stéphane Thépot

Prochaine étape
AQUITAINE

TROIS QUESTIONS À

Bernard Kayser

1 Que pensez-vous de la fréquente opposition entre Toulouse, « la ville qui monte », et le « désert » midi-pyrénéen ?

On ne peut plus poser le problème en ces termes. Toutes les preuves sont là pour assurer que le développement de Toulouse a bénéficié à l'ensemble de la région : essaimage industriel ou universitaire, augmentation de la consommation, amélioration des voies de communication. Il y a une symbiose incontestable entre Toulouse et sa région. Mais seulement depuis une vingtaine d'années. La politique d'aménagement du territoire menée depuis les années 60 a d'abord privilégié Toulouse. La suite a prouvé que cette politique volontariste, exclusivement centrée sur la ville, était juste.

2 On se demande si l'ensemble baptisé Midi-Pyrénées correspond à une réalité.

Il est vrai que la région des années 60 ne correspondait à rien d'autre qu'une entité de gestion administrative. Les assemblages de départements étaient faits pour mieux surveiller la France depuis Paris. Ces unités ont engendré des aberrations mais le découpage de Midi-Pyrénées n'est pas plus mauvais qu'un autre. La réalité régionale a commencé à s'esquisser avec les régions politiques, quand les habitants ont pu élire des conseillers régionaux, en 1986. Il me semble qu'il faut conforter la région politique avant de penser à un redécoupage. Cela n'empêche pas de réfléchir à des régions d'étude plus vastes, comme le Grand Sud-Ouest.

3 Mais n'est-ce pas faute de pouvoir vraiment coopérer avec Aquitaine et Languedoc-Roussillon que Midi-Pyrénées se tourne vers l'Espagne pour développer le concept de « diagonale continentale » ?

J'ai vu grandir cette idée de « diagonale continentale » avec stupéfaction. C'est un phantasme de topographe exprimé par un publicitaire. Une réaction stupide aux concepts développés par la Datar, qui, ayant imaginé un « arc atlantique » et un « arc méditerranéen », aurait marginalisé Midi-Pyrénées. Alors, on a imaginé cette « diagonale » qui n'a de sens ni du point de vue économique ni sur le plan humain. Malheureusement, on a vendu cette image à des fonctionnaires bruxellois qui se sont jetés dessus.

★ Bernard Kayser est professeur émérite de géographie à l'université de Toulouse-le-Mirail.

La bataille du petit chemin qui sent la noisette

RODEZ
de notre correspondant

L'identité d'une région tient parfois à des choses moins directement visibles qu'un parler, une culture ou des choix économiques. Elle se niche parfois dans un paysage, un vallon planté d'une pincée d'arbres ou un chemin qui se faufile.

Dans l'Aveyron, à l'extrême nord de Midi-Pyrénées, Mondalazac est un hameau bâti de pierres sèches. Il abrite quelques familles sur ce causse Comtal, étirant ses genévriers et ses chênes courts entre Rodez et les vallées rouges du Dourdou, du Créneau et du Cruou. A Mondalazac, il y a précisément un chemin communal qui, depuis des lustres, frôle le château du XIVe siècle, majestueusement dressé en contrebas du village. Paul de la Panouse, vicomte du lieu, et par ailleurs patron des parcs animaliers de Sigean (Aude) et Thoiry (Yvelines), s'est mis en tête d'installer autour de son château des singes, des lions et des ours, de les cerner de grilles en offrant aux bêtes une semi-liberté et aux visiteurs – qu'il espère nombreux pour rentabiliser son patrimoine – une semi-liberté de les approcher. Un partie des résidents et d'amoureux du causse regroupés au sein de l'association Causse en liberté se sont, eux, mis en tête de préserver l'endroit de ce qu'ils considèrent comme un *« zoo »* absurde, en parfaite inadéquation avec le paysage et les atouts touristiques aveyronnais.

Autorisé par le préfet à réaliser son projet à l'issue d'une enquête d'utilité publique fort discutée, le vicomte revendique désormais ce petit chemin public parcourant ses terres. Si celui-ci tombe dans son escarcelle, cela lui permettra de bouter hors de son domaine les importuns et de privatiser définitivement son espace, auquel n'auraient accès que les visiteurs porteurs d'un droit d'entrée. Or le petit chemin sent bon la noisette ; alentour poussent l'orchis sauvage et le séneçon ruthenensis, dont l'éclat jaune est purement endémique à cette région ; dans son ciel planent faucons pèlerins et milans ; le moyen duc y coule des nuits heureuses ; le lièvre et le chevreuil le traversent.

NOUVELLE VOIE AU BULLDOZER

La municipalité de Salles-la-Source (dont dépend Mondalazac) serait prête à concéder au vicomte de la Panouse le sentier. En échange, le propriétaire du château et autres terres alentour s'engagerait à tracer plus loin un chemin de remplacement. Une nouvelle voie tracée au bulldozer, qui, selon les opposants, aurait bien du mal à s'inscrire, comme le petit chemin, au plan départemental des randonnées pédestres (PDR), très exigeant sur la qualité patrimoniale des lieux traversés. Marcheurs, vététistes ou cavaliers craignent un parcours dessiné comme une frontière africaine, sans autre souci que de se rendre le plus rapidement possible d'un point à un autre.

La municipalité a cependant consenti – elle n'y était pas obligée – à consulter la population par le biais d'une nouvelle enquête d'utilité publique. Si le conseil municipal ne revient pas sur ses intentions de céder à un particulier une partie du patrimoine collectif, Causse en liberté portera l'affaire devant les tribunaux comme elle l'a fait contre la décision préfectorale autorisant l'installation du zoo.

La bataille pour le petit sentier de Mondalazac n'est rien d'autre qu'un symbole. Celui d'une collectivité humaine qui n'entend pas laisser échapper un patrimoine naturel au bénéfice d'un tourisme hors sol et de masse. Pour que, le dimanche venu, on continue d'emprunter le chemin, la fleur aux dents et les yeux au ciel.

Elian Da Silva

Midi-Pyrénées

Conseil régional sortant : 5 PC ; 22 PS ; 5 PRG ; 3 Verts ; 2 Ecol. ; 1 GE ; 3 CPNT ; 4 UDF-rad. ; 6 UDF-FD ; 4 UDF-DL ; 1 UDF-PPDF ; 5 UDF ; 14 RPR ; 7 Div. d. ; 6 FN ; 1 Rég.
Président : Marc Censi, UDF-DL.

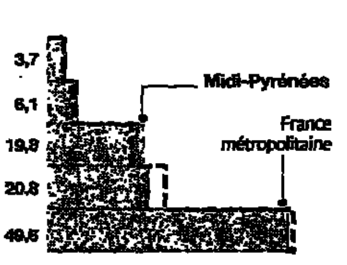
La population

1995 (en millions d'habitants)	2,494	
PART DANS LA POPULATION MÉTROPOLITAINE	4,3 %	
TAUX D'ÉVOL. ANNUEL MOYEN (1990-1994)	+ 0,53 %	
DENSITÉ 1995	55 hab./km²	*(106,2 hab./km²)**
PART DES - 25 ANS	30,4 %	*(33,3 %)**
PART DES + 60 ANS	23,9 %	*(21,3 %)**
PROJECTIONS DE POPULATION EN 2010 (en millions d'habitants)	2,630	

URBANISATION (évol. 1982-1990) : superficie urbaine + 3,5 %, population + 7,5 %

La richesse régionale

Part des branches en 1992, en %



VALEUR AJOUTÉE BRUTE : 241,4 milliards de francs, 3,6 % du total national

Les indicateurs économiques et fiscaux

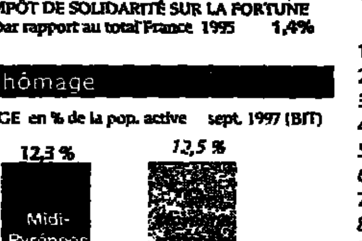
BUDGET RÉGIONAL 1997	2 963 millions de francs (9e rang)
BUDGET RÉGIONAL/HAB.	1 187 francs (13e rang)
REVENU DISPONIBLE BRUT/HAB. 1992	81 600 francs *(81 118)**
PIB 1992	250,4 milliards de francs
Part dans le PIB national	3,6 %
Part d'IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE prélevé par rapport au total France 1995	1,4%

L'environnement

INSTALLATIONS INDUSTRIELLES À RISQUES 1994 (soumises à autorisation)	3 510
Total France	64 604
DÉCHETS INDUSTRIELS 1990 (en % du total France)	1,6 %
DÉCHETS MÉNAGERS 1993 (en % du total France)	3,6 %
NOMBRE DE SITES POLLUÉS 1994	9

L'occupation des sols

SUPERFICIE DE LA RÉGION 45 594,9 km²



Le chômage

CHÔMAGE en % de la pop. active sept. 1997 (BIT) : Midi-Pyrénées 12,3 % ; *12,5 %*

BÉNÉFICIAIRES DU RMI en janv. 1996 : 37 400

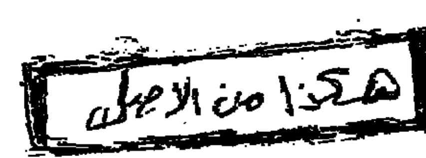
Les 20 premières entreprises

INDUSTRIE / TRANSPORTS / SERVICES

nombre de salariés : 5 000 et plus ; 2 000-4 999 ; 1 000-1 999 ; 500-999 ; 50-499

1 - SNI Aerospatiale
2 - Motorola Semiconducteurs SA
3 - Ctre Nat. d'Etudes Spatiales
4 - GIAT Industries
5 - SEMVAT
6 - Matra Marconi Space Frce
7 - Alcatel Espace
8 - Robert Bosch Frce SA
9 - Siemens Automotive SA
10 - GEC Alsthom Transp. SA
11 - Airbus Industrie
12 - Ratier Figeac
13 - Sté Constr. Avions Tourisme Affair
14 - Thomson CSF Services Industries
15 - SA Journaux La Dépêche Petit Toulousain
16 - GIAT Industries
17 - Sogara Frce-Carrefour
18 - Labinal
19 - Sté Générale de Prestations
20 - Fortech

* Les chiffres en italique correspondent à la moyenne de la France





HORIZONS

ENQUÊTE

Sept ans jour pour jour après l'arrêt des combats, la guerre du Golfe continue, par le biais des sanctions économiques. La ruine matérielle, sanitaire et psychologique du pays continue. Selon certains, le PIB est inférieur à celui de 1950. L'espérance de vie a reculé de dix ans

Irak génération embargo

LES démographes ont fait et refait leurs calculs. En vain. Compte tenu du taux de croissance qui était le sien il y a dix ans, la population irakienne aurait dû atteindre, en 1997, le chiffre de 22,7 millions d'habitants. Seulement 22 millions ont répondu à l'appel. Le manque à compter, l'anomalie arithmétique, est l'une des manifestations les plus tragiques des « enfants du *hissar* », la génération de l'embargo. Une fois soustrait le nombre de ceux qui ont fui le pays, selon les résultats des agences de l'ONU installées à Bagdad, entre 400 000 et 600 000 enfants ont fait les frais du régime de sanctions internationales imposé depuis près de huit ans. La génération des survivants, quoi qu'il advienne au cours des mois à venir dans les salons feutrés du Conseil de sécurité des Nations unies, sera plus chétive, vivra moins longtemps et plus mal que celles qui l'ont précédée.

Huit ans après la folle équipée décidée par le président Saddam Hussein au Koweït, la guerre du Golfe continue de tuer. Chaque mois, 4 500 enfants meurent dans les hôpitaux du pays. Aujourd'hui, un gamin irakien a une « chance » sur huit de mourir d'une pneumonie au lieu d'un risque sur cinquante avant 1990. De même, une simple diarrhée sera fatale dans un cas sur cinq, au lieu d'un cas sur soixante il y a dix ans. Rien ne permet d'affirmer que la situation va s'améliorer dans les prochains mois. *« Vu l'état du parc hospitalier*, estime un diplomate européen, *ce nombre pourrait doubler ou tripler pour presque rien, un simple relâchement du niveau de l'hygiène ou ce qu'il en reste. »*

Certes, le nouvel accord conclu dans le cadre de la formule dite « pétrole contre nourriture », qui permet de desserrer un petit peu le lacet de l'embargo, prévoit l'affectation de plusieurs centaines de milliers de dollars au secteur sanitaire. *« Les Irakiens ont défini trois priorités : la néonatologie, la cardiologie et la cancérologie »*, confirme un expert français. Encore faut-il que l'électricité fonctionne. Que l'eau utilisée notamment pour le lait en poudre soit potable. Et que les équipements nécessaires proviennent enfin à destination.

Les lenteurs du mécanisme d'approbation des contrats par le comité des sanctions de l'ONU (composé des membres du Conseil de sécurité) n'incitent pas à l'optimisme. Alors que les centrales électriques sont à bout de souffle et que les coupures de courant deviennent de plus en plus systématiques, le parc étant hors d'usage, la première réhabilitation d'une unité de production décidée l'année dernière devra attendre l'été 1999. De même, les premiers gros contrats actuellement à l'étude pour la restauration d'un réseau de l'eau à l'agonie ne produiront sans doute leurs effets qu'à partir de l'an 2000.

Le blocage de contrats sanitaires prend parfois des allures kafkaïennes. La livraison par la France de trois cents ambulances achetées par le gouvernement irakien a été retardée pendant de longs mois, au motif d'une possible *utilisation par l'armée*. Avant l'arrivée des premiers véhicules, la ville de Bagdad, qui compte 4 millions d'habitants, ne disposait que de douze ambulances. Le pays tout entier devait faire avec quarante véhicules. On compte quatre mille ambulances à Paris.

Lorsqu'elle ne meurt pas à petit feu dans les hôpitaux, la génération de l'embargo bat de plus en plus le pavé. Il y a parfois de bonnes nouvelles à Bagdad. C'est ainsi que l'apparition récente, dans le quartier misérable de Saddam City, où s'entassent un million d'habitants, de petits chiffonniers qui fouillent les poubelles hérissées de sacs de toile plastique a été saluée de manière étonnement positive. *« Un ami irakien m'a fait remarquer que c'était le signe qu'il y avait à nouveau quelque chose au fond des poubelles, alors qu'avant on n'y jetait sans doute, dans ce quartier, pas même une épluchure »*, rapporte un diplomate.

DANS les quartiers huppés de la capitale, à Mansour ou Miba, aux petits mendiants en guenilles s'ajoutent vendeurs de journaux et de cigarettes à l'unité, pour 25 dinars (environ 5 centimes). *« Dans mon garage, il y a maintenant un enfant de douze ans qui fait les courses. Il m'a expliqué que c'était pour aider sa famille »*, ajoute un intellectuel. Le taux de scolarisation du pays, qui était de 105 % à la fin des années 80 (du fait des doubles inscriptions à l'université et aux cours du soir par exemple), a chuté à 70 % selon les estimations occidentales, plus pessimistes que celles des autorités irakiennes, qui estiment à 75 % le pourcentage des enfants se rendant régulièrement dans un établissement scolaire.

L'école irakienne est, par ailleurs, celle du dénuement : il manque des tables, des chaises, des cahiers et des crayons. Il y a un an encore, le graphite des mines de crayon figurait à l'index du comité des sanctions, qui arguait de leur éventuelle utilisation pour le refroidissement de centrales nucléaires... La pauvreté ne touche pas que les systèmes primaire et secondaire. Joseph Habbi, directeur d'un institut de théologie installé dans la banlieue de Bagdad et membre de l'Académie irakienne, s'effraie du délitement du système universitaire : *« Le niveau est en chute libre, tant à cause de l'impossibilité dans laquelle nous sommes de nous procurer les dernières publications ou les derniers matériels que du fait de la suppression de l'envoi régulier d'étudiants à l'étranger, comme c'était le cas dans le passé, tout d'abord en Grande-Bretagne, puis en Allemagne et en France. »* Le niveau d'éducation constituait l'un des atouts de l'Irak. La génération de l'embargo sera moins instruite, parfois analphabète, et surtout moins bien formée.

Dans une société qui compte 30 % de ses membres au-dessous du seuil de survie, ne sachant pas s'ils pourront manger d'un jour à l'autre, la clé de cette survie passe plus souvent par la rue que par les salles de cours. *« Pourquoi aller à l'école quand on sait qu'au terme de ses études une personne instruite n'obtiendra qu'un salaire fluctuant entre 5 et 10 dollars par mois, alors qu'en spéculant à la hausse ou à la baisse sur les trafics de produits dans les rues on pourra gagner beaucoup plus, beaucoup plus vite »*, s'indigne une infirmière particulièrement remontée contre la classe, réduite, des *« profiteurs de la guerre »*, ces commerçants qui s'ajoutent à la nomenklatura du régime pour constituer une microsociété au confort tapageur.

A Bagdad, sans être abondants, les fruits et les légumes ne manquent pas sur les étals, contrairement à la viande, pour l'essentiel de la volaille. Mais ces denrées alimentaires sont inaccessibles pour la majorité de la population, qui ne tient le choc que grâce aux tickets de rationnement et aux prix subventionnés pour les services élémentaires, l'eau, l'électricité, le téléphone, mais aussi l'essence.

Du point de vue alimentaire, la résolution « pétrole contre nourriture », acceptée de mauvais gré par les autorités irakiennes, qui refusent même de la nommer dans leurs discours, n'a pas été heureusement sans effet. Quoi qu'en pense cette Irakienne du quartier de Karada, qui assure que *« rien n'a changé depuis mai 1997 »*, l'accord a permis tout de même d'améliorer le quotidien.

> « On veut nous faire la charité mais on s'en contrefiche. Ici, on n'a jamais eu besoin d'aide. Si on levait l'embargo, c'est nous qui pourrions aider les autres »

« Au lieu de 7 kilos par mois de mauvaise farine, on distribue maintenant 9 kilos d'un produit de meilleure qualité. De même, la part du riz est passée de 1,5 à 2,5 kilos. Celle de l'huile a presque doublé », estime un diplomate européen.

Peu reconnaissant à l'égard des Nations unies, Youssef Mircis, qui vit dans le quartier aisé d'Alounia, assure que, *« si nous avons tenu le coup pendant sept ans et si les enfants ne sont pas tous morts de faim, c'est grâce aux tickets de rationnement mis en place par le gouvernement »*. *« Ils nous ont évité de connaître la situation de certains pays africains ou de certaines villes de l'Inde »*, ajoute-t-il tout en admettant qu'ils restent largement insuffisants. Car le bilan des premiers mois de ces rations améliorées est sans appel. Le nombre de calories est trop faible et les rations manquent de protéines, en l'absence précisément de viande, même si l'accord du 23 février permet d'envisager l'introduction de conserves. Enfin et surtout, les rations ne peuvent couvrir les besoins d'une famille, dans le meilleur des cas, que pour trois semaines sur quatre, et parfois bien moins. Pour boucler les fins de mois, les Irakiens ont vendu depuis longtemps leurs objets de valeur. Aujourd'hui, ils cèdent des pièces de leur mobilier ou dé-sossent petit à petit leur maison.

Dans ces conditions, la génération de l'embargo a, parfois, déjà quitté son pays. C'est surtout le cas de diplômés de l'enseignement supérieur, émigrés vers les pays du Golfe mais aussi en Europe et aux Etats-Unis, privant l'Irak de forces vives. *« Au début*, analyse Youssef Habbi, *ce sont surtout les chrétiens qui sont partis, peut-être parce qu'ils avaient plus souvent que les musulmans des contacts ou de la famille à l'étranger. Je reçois régulièrement de l'argent que m'envoie mon frère. Mais maintenant, l'exil touche toutes les communautés. »* Le prix exorbitant du visa de sortie, 40 dollars, c'est-à-dire l'équivalent d'une année de salaire pour un petit fonctionnaire, ne dissuade plus. En Irak, le plus inquiétant est peut-être ce qui ne se voit pas. Les enfants nés après la guerre éclair de janvier-février 1991 vont aussi grandir dans une société déjà corsetée par vingt ans de régime baasiste et sur laquelle l'embargo agit comme un puissant dissolvant. Les structures intermédiaires traditionnelles, la famille et les tribus sont à présent menacées. Si le sort des enfants irakiens est le plus tragique, celui des autres tranches d'âge est à l'avenant.

RÉDACTEUR en chef d'une revue chrétienne, Noël El Sanaty, qui habite un quartier encore confortable, explique comment il doit parfois renoncer à se soigner. *« Je souffrais d'un genou, alors je suis allé chez le médecin, qui m'a conseillé un traitement de soixante-dix cachets. La consultation m'a coûté 1 000 dinars. Lorsque je suis arrivé chez le pharmacien, celui-ci m'a demandé si je voulais vraiment tous les cachets. Ils coûtaient 4 000 dinars. La consultation et les médicaments représentaient largement le salaire d'un fonctionnaire. J'ai renoncé. »*

« Autour de moi, ces deux derniers mois, raconte-t-il, *quatre personnes sont mortes. Elles n'étaient pas vieilles, et elles ne souffraient pas de maladies particulièrement meurtrières. Une parente avait été contrainte de déménager pour payer un loyer moins cher. Cela l'a contrariée. Puis elle a eu des petits problèmes d'infection à un rein. Mais elle n'a pas voulu demander de l'argent à sa fille pour aller se faire soigner. Lorsque la douleur a été trop forte et qu'elle a été enfin hospitalisée, les médecins ont été obligés de lui dire que c'était trop tard et qu'il n'y avait rien à faire. Mais cela ne l'a pas surprise car, au lieu de se soigner, elle avait déjà commencé à se préparer à la mort, en toute lucidité. Un autre de mes cousins vient de mourir à quarante ans, d'épuisement et de tristesse, parce qu'il était impuissant à améliorer le sort de sa famille. »*

Le stress est peut-être aujourd'hui la première cause de mortalité en Irak. Les troubles psychologiques ont un effet dévastateur dans les rangs irakiens. *« La criminalité en Irak, et surtout dans la capitale, est moins importante que celle de Paris ou de New York*, explique Youssef Mircis, *mais il faut bien se rendre compte qu'elle déstabilise d'autant plus qu'elle n'existait pratiquement pas avant. »* *« Au nom de la défense des droits de l'homme, les Etats-Unis nous ont offert cela : le vol, les meurtres et la prostitution*, ajoute Joseph Habbi. *Si l'Irak est bombardé une nouvelle fois, personne ne quittera sa maison parce que tout le monde sait qu'elle sera aussitôt mise à sac. »*

Ce pays où le produit intérieur brut par habitant est maintenant inférieur à ce qu'il était en 1950, selon certaines estimations, et où l'espérance de vie a reculé de dix ans en une poignée d'années, est pourtant toujours parmi les plus riches des réservoirs pétroliers du monde. *« Aujourd'hui, on veut nous faire la charité*, s'enflamme Youssef Mircis, *mais on s'en contrefiche. Ici, on n'est pas au Rwanda ou au Burundi, on n'a jamais eu besoin d'aide. Si on levait l'embargo, c'est nous qui pourrions aider les autres. »*

« On nous dit que notre président est un dictateur et que c'est intolérable, comme si c'était le seul au monde ou même dans la région, analyse un autre intellectuel qui tient à garder l'anonymat. *On nous dit aussi que nous avons des armes chimiques et que c'est insupportable, mais qu'ont dit les Etats-Unis lorsque l'armée irakienne a gazé les Iraniens pendant la guerre, ou les Kurdes en 1988 ? Les Occidentaux sont obsédés par le fondamentalisme, par l'islamisme politique, mais ils cassent ce pays qui a toujours veillé à ce que la religion reste à sa place. »*

Sept ans jour pour jour après l'arrêt des combats, le 28 février 1991 au matin, en Irak, la guerre du Golfe continue. Saddam Hussein est plus que jamais à la tête de l'Etat. Pour la génération de l'embargo, les « frappes chirurgicales » des sanctions continuent de sévir avec une précision accrue. Maternités, maisons de retraite, écoles, rien ne leur échappe. La ruine matérielle et psychologique du pays se poursuit.

Gilles Paris

Photographie : Yves Gellie/Icône

1848, l'année du suffrage universel

Il y a cent cinquante ans, la IIe République instituait le droit de vote pour tous... excepté pour les femmes. De tous les villages, on alla, à pied, remplir son devoir au chef-lieu de canton. Les Français élirent des notables puis, bientôt, Louis-Napoléon Bonaparte

FAUT-il célébrer l'instauration du suffrage universel ? Oui, évidemment, puisque nous en bénéficions encore, et puisque nous considérons qu'il est le fondement de notre démocratie politique. Mais faut-il le célébrer en 1998 en l'attribuant aux décrets des 2 et 5 mars 1848, œuvre du gouvernement provisoire de notre IIe République ? Sans doute, à condition cependant d'écarter deux objections, tenant l'une à 1792 et l'autre à 1944.

1792, d'abord. C'est en effet la Révolution française qui, après l'échec de la monarchie constitutionnelle, fit élire au suffrage universel une Assemblée constituante nouvelle, sous le nom de Convention nationale. C'est donc au suffrage universel que le peuple a voté pendant la dramatique décennie de la Ire République, jusqu'à ce que la dictature de Bonaparte, premier consul puis empereur, vienne clore la Révolution.

On hésite pourtant à se réclamer de cette première expérience de démocratie politique, parce qu'elle se déroula sous un climat constant de guerre civile, dans des conditions de liberté peu assurées, avec des taux de participation faibles, et avec des résultats bien mal respectés. Avec 1848, au contraire, le suffrage universel se trouve au pointorigine d'une ère d'application ininterrompue et de procédures décentes.

Mais c'est ici que paraît la deuxième objection. Les votes de 1792, de 1848 et du siècle qui a suivi n'étaient « universels » que pour les hommes, le vote n'est devenu universel qu'avec son extension aux femmes, œuvre de l'ordonnance prise à Alger le 21 avril 1944 par le Comité français de libération nationale du général de Gaulle.

Ce n'est pas le lieu ici de rappeler les causes de cette longue exclusion de la moitié féminine du peuple, exclusion exceptionnellement prolongée dans le cas français, exclusion devenue enfin insoutenable à l'issue des combats de la dernière guerre, menés sous le signe du progrès et de la liberté. Il est bien entendu que le système qui a fonctionné de 1848 à 1944 doit être qualifié, au choix, de « suffrage dit universel », ou de suffrage universel masculin... Pour les esprits les plus scrupuleux, la question d'aujourd'hui serait plutôt de savoir si l'on peut faire l'éloge de ce suffrage masculin sans offenser les exclues d'hier et leurs héritières d'aujourd'hui. Nous pensons qu'on le peut.

Il est plus facile, apparemment, à l'humanité telle qu'elle est de concevoir l'égalité entre riches et pauvres que l'égalité entre hommes et femmes. Nos bons républicains de 1848, comme leurs précurseurs de 1789 et 1792, étaient conservateurs sur le terrain familial ; du moins étaient-ils progressistes sur celui du droit politique. Tant d'autres, à leur époque, étaient conservateurs sur tous les terrains !

A leur époque, ou dans leur esprit, le problème principal était ailleurs. Le principe du suffrage universel paraît un corollaire évident de celui de la souveraineté du peuple, ou de l'égalité entre les hommes et entre les citoyens. On pourrait s'étonner dès lors qu'il n'ait pas été mis en œuvre dès 1789. Chacun connaît aujourd'hui la réponse : voter, participer de ce fait, si peu que ce soit, à la politique nationale, c'est un acte grave que l'auteur devrait accomplir avec l'aide de sa raison. C'est par cette exigence de liaison entre droit de vote et capacité intellectuelle que les constituants de 1789-1791 ont exclu de l'électorat les enfants (qui le sont toujours), les femmes (en vertu du préjugé déjà signalé), les domestiques et tous les pauvres.

Le « citoyen actif » (pourvu du droit de vote) devait être indépendant, grâce à un minimum d'aisance ; le pauvre, lui, n'était que « citoyen passif » parce qu'on ne concevait pas que, du fait de son analphabétisme et du fait de sa misère, il pût voter autrement que sur les directives d'un supérieur. Bien entendu, ce suffrage limité, même appuyé en son principe sur des justifications avouables, pouvait donner lieu à des interprétations et à des dérives oligarchiques. La démocratie populaire de 1792 n'en a donc pas voulu.

Le suffrage restreint dit « censitaire » (lié au cens, c'est-à-dire à un certain montant d'impôt direct, donc à la richesse) est réapparu avec la monarchie constitutionnelle et à peu près libérale qui a duré de 1814 à 1830. Avec même une certaine évolution. Avec la révolution de juillet 1830 (celle des « Trois Glorieuses Journées », celle du retour du drapeau tricolore), le corps électoral pour les élections législatives, grâce à l'abaissement du cens de 300 à 200 francs, avait été plus que doublé, et l'élection réintroduite pour le recrutement des conseils municipaux par un corps électoral beaucoup plus large que celui des députés.

Il n'en subsistait pas moins un décalage considérable, pour l'essentiel, c'est-à-dire pour l'élection législative, entre le nombre de bourgeois riches pourvus du droit de vote (entre 200 000 et 300 000) et les centaines de milliers d'autres, petits-bourgeois, paysans aisés, employés et petits fonctionnaires, prospères, instruits, familiarisés de plus avec le vote grâce à l'élection des municipalités, et néanmoins privés de la citoyenneté plénière de l'électorat législatif.

Le progrès, déjà sensible dans les années 1830 et 1840, de la richesse publique et de l'instruction primaire aurait dû logiquement entraîner l'accroissement de ce corps électoral. Or le roi Louis-Philippe et le gouvernement conservateur de son ministre Guizot s'y refusaient obstinément. La « réforme électorale » devint donc au cours des années 40 le principal cheval de bataille de l'opposition de gauche au régime. Cette bataille prit la forme de la « campagne des banquets », et c'est de cette campagne qu'allait sortir directement la révolution de février 1848.



« Le suffrage universel », lithographie de Frédéric Sorrieu dédiée à Ledru-Rollin, adossé à l'arbre de la Liberté, au centre.

PARIS, MUSÉE CARNAVALET

COMME on le voit, la lutte pour le droit de vote n'a pas été seulement au nombre des résultats de cette révolution de février : elle a été au nombre de ses causes.

Bien entendu, au lendemain du 24 février, dans l'enthousiasme effervescent de l'Hôtel de Ville de Paris, le suffrage devait reparaître tel qu'en 1792, c'est-à-dire universel. Il ne pouvait être question de moduler une loi électorale complexe pour adapter le droit de suffrage à la capacité présumée des citoyens. « Le peuple » avait gagné, on faisait donc électeur « le peuple », sans se soucier du fait que ce peuple comprenait aussi bien le prolétaire « intelligent » de Paris ou de Lyon (on disait alors « intelligent » là où nous dirions « conscient », « éduqué » ou « politisé ») que le paysan pauvre de Bretagne ou des Pyrénées.

La République date du 24 février, le suffrage universel du 5 mars, et le peuple est appelé à voter dès le 23 avril.

Ce premier vote s'est bien passé, techniquement, ce qui est une sorte d'exploit, compte tenu de la nouveauté qu'il y avait à dresser pour la première fois des listes électorales à population (masculine adulte) complète. Le climat, il est vrai, était à la liberté, à l'espoir, à la fraternité, une sorte d'euphorie régnait. Le fait est que la participation au vote fut bien plus que majoritaire (déjà moderne), qu'il y eut peu ou pas d'incidents, peu ou pas de contestations de résultats.

Il est juste de dire que la République avait reculé devant la principale et prévisible difficulté : le vote à la commune ! En ces temps lointains, à la campagne, chaque commune avait beau avoir son maire et son conseil municipal, il arrivait souvent que le maire fût à peu près illettré, et qu'il n'y eût tout simplement pas de mairie ! Le vote communal, municipal, dans la petite mairie-école du village, qui nous est si familier, c'est aux régimes suivants (Second Empire, puis IIIe République) que reviendrait le mérite de l'organiser.

En 1848, vu l'urgence, on tourna la difficulté en stipulant que le vote ait lieu au chef-lieu du canton. Les paysans des communes rurales ordinaires n'eurent qu'à s'y rendre (à pied le plus souvent). Ce qu'il firent, de bien méritoire façon.

LES résultats politiques, maintenant. Ce fut une assemblée de plus de neuf cents « représentants » (nom nouveau, comme en Amérique) presque totalement bourgeoise dans son recrutement. Les travailleurs et les simples gens des villes et surtout des campagnes avaient naturellement voté pour les notables aisés et instruits qu'ils avaient l'habitude d'apprécier dans leurs rôles sociaux ordinaires – notaires, médecins, négociants. Tout ce monde se déclare républicain et se réclame, avec plus ou moins de sincérité, de l'esprit des institutions nouvelles.

Réunie à Paris le 4 mai, cette énorme cohue de représentants de la France profonde éprouve le besoin de proclamer la République. Certes, elle l'avait été le 24 février au soir, à l'Hôtel de Ville, mais à chaud, le fusil au poing, sortant des barricades ! La re-proclamer le 4 mai, entre représentants issus du peuple entier par le suffrage universel, c'était clairement signifier que la légitimité véritable du régime sortait des urnes et non de la violence et que le pouvoir devait procéder autant, sinon plus, du suffrage universel que du pavé de Paris.

Sans cet enthousiasme nouveau pour le suffrage universel, on ne comprendrait pas la bonne conscience avec laquelle l'immense majorité des représentants, et derrière eux des masses de bons républicains ordinaires, combattraient l'insurrection ouvrière de juin. Dans leur esprit, l'avènement du suffrage universel, seule source de pouvoir légitime en République, avait en quelque sorte délégitimé la violence. Le fusil du peuple pouvait avoir raison hier contre l'arbitraire des rois, il ne saurait avoir raison demain contre la République du droit.

L'Assemblée nationale du 23 avril, issue du suffrage universel national, s'était donc trouvée sensiblement plus à droite que la révolution parisienne, qui lui avait, en somme, frayé le chemin. Elle ne s'est pas contentée de l'avertissement implicite et tout symbolique du 4 mai, elle a eu la même position dans la gestion des réalités : le gouvernement provisoire n'a été renouvelé sous le nom de Commission exécutive qu'après élimination de ses membres les plus socialisants, dont Louis Blanc et l'ouvrier Albert – et les crédits ont été coupés aux Ateliers nationaux, qui, depuis le début de mars, faisaient vivre les chômeurs de Paris.



Restes de barricades de la révolution de février, rue Royale, à Paris.

HYPPOLYTE BAYARD, MARVAL

De là le drame bien connu dit des « journées de juin », guerre civile en plein Paris, perdue par le prolétariat, gagnée par le pouvoir légal (Cavaignac), guerre civile par laquelle la lutte des classes – puisqu'il faut l'appeler par son nom – venait cruellement prendre place à côté, ou à la traverse, du duel politique ancien entre République et monarchie.

Le suffrage universel s'était donc révélé, au 23 avril, susceptible de constituer, grâce au poids démographique et social de la province, une force de contrepoids, voire de blocage, aux entraînements parisiens. Il devait, si l'on peut dire, aggraver son cas en décembre.

Après les « journées de juin », il avait bien fallu sortir du provisoire et légaliser le régime. On aboutit le 4 novembre au vote de la Constitution républicaine, qui devait fonctionner jusqu'au 2 décembre 1851. C'était un régime démocratique à l'américaine, régime présidentiel, dont la pièce maîtresse était un président à la fois chef de l'Etat et chef direct de l'exécutif, et élu par le peuple au suffrage universel direct.

L'élection eut lieu le 10 décembre 1848. Il y eut pléthore de candidats républicains (Cavaignac, Ledru-Rollin, Raspail, Lamartine) ; la droite monarchiste, conservatrice et cléricale (le « parti de l'ordre ») eut l'habileté de ne mettre en lice aucun des siens et de soutenir le seul candidat susceptible de faire concurrence à la République, le neveu de Napoléon, Louis-Napoléon Bonaparte. Celui-ci fut, comme on sait, élu triomphalement dès le premier tour. Il devait gouverner pendant trois ans (20 décembre 1848 - 2 décembre 1851) une République modérée, avant de l'abolir un an plus tard par un coup d'Etat et de rétablir l'Empire.

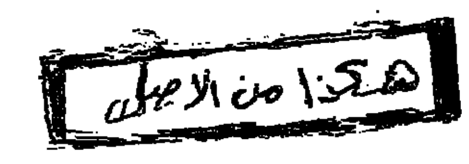
Force est bien de convenir que le suffrage universel, en décembre 1848, avait condamné à mort, à terme, la République qui l'avait instauré. Comment aurait-il pu en être autrement, dans les conditions de précarité de la communication du temps (de l'instruction, de la presse, des moyens de transport, des voyages...) ? En décembre 1848, dans bien des régions reculées, le nom même des acteurs politiques principaux n'était pas parvenu ; mais on pouvait au moins savoir que les rois avaient disparu, et que la France avait eu quelque temps un nouveau grand chef du nom de Napoléon. Là où il était seul ou presque à émerger, comment n'aurait-il pas attiré naturellement les indécis, les ignorants, les simples ?

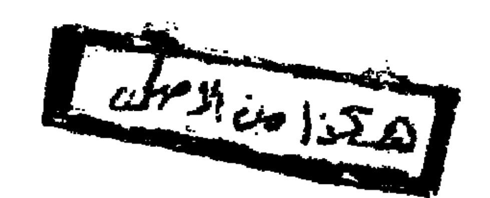
Bien entendu, l'histoire récente a raffiné l'analyse du phénomène bonapartiste. Mais le fait est que c'est celle que nous venons de rapporter, plus simplificatrice que fausse, d'ailleurs, qui parut évidente aux républicains d'alors. Et qu'ils en tirèrent pour longtemps une leçon de relativisation du suffrage universel.

A la fin de l'année mémorable de 1848, la République a admis que le suffrage universel ne saurait être la panacée. La panacée, ce sera le suffrage universel plus la conscience éduquée, autrement dit le suffrage universel plus l'instruction du peuple. La République selon Jules Ferry, la République de cette « tradition républicaine » qui devait se prolonger jusque vers le milieu de notre siècle, son point de départ s'est bien situé en 1848.

Maurice Agulhon

★ Maurice Agulhon est professeur honoraire au Collège de France. Il est notamment l'auteur de *1848 ou l'apprentissage de la République* (Seuil, coll. « Nouvelle Histoire de la France contemporaine », tome VIII, réédition 1992).





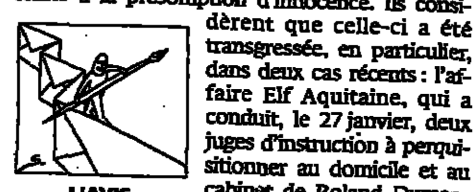
LE COURRIER DES LECTEURS

La présomption d'innocence est garantie par la loi. Celle-ci précise qu'une personne présentée publiquement, *« avant toute condamnation »*, comme coupable peut obtenir l'insertion, dans la publication qui l'a mise en cause, d'un communiqué *« aux fins de faire cesser l'atteinte à la présomption d'innocence, sans préjudice d'une action en réparation des dommages subis »*. Plusieurs lecteurs reprochent au *Monde* de transgresser quelquefois ce principe en oubliant que, selon la Déclaration de 1789, tout homme est *« présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable »*.

La loi du soupçon

par Thomas Ferenczi

DES LECTEURS nous ont écrit ou téléphoné pour reprocher au *Monde* la façon dont il rend compte de plusieurs enquêtes judiciaires en cours. Ils accusent notre journal de porter atteinte à la présomption d'innocence. Ils considèrent que celle-ci a été transgressée, en particulier, dans deux cas récents : l'affaire Elf Aquitaine, qui a conduit, le 27 janvier, deux juges d'instruction à perquisitionner au domicile et au cabinet de Roland Dumas ; et l'avalanche meurtrière de Crots, qui a entraîné, le 26 janvier, la mise en examen et l'incarcération du guide Daniel Forté, remis en liberté le 13 février.



L'AVIS DU MÉDIATEUR

Rappelons que, aux termes de la loi qui protège la présomption d'innocence, il ne suffit pas, pour que celle-ci soit violée, qu'un journal révèle les soupçons et les accusations dont une personne est l'objet de la part de la justice. Il faut également que les articles incriminés présentent cette personne comme coupable. Il appartient au juge d'apprécier au cas par cas.

Une lectrice des Hautes-Alpes qui demande à conserver l'anonymat nous reproche ainsi, à propos de l'avalanche de Crots, d'avoir évoqué, dans *Le Monde* du 14 février, *« l'existence d'une "faute lourde" commise par le guide »*. *« Information sans fondement »*, nous dit notre correspondante, qui nous invite à *« laisser la justice faire son travail »*. Elle oublie que la phrase en question ne faisait que reprendre une déclaration du représentant du parquet et qu'elle était suivie d'une réponse de l'avocate du prévenu. Citant un article du 27 janvier sur la même affaire, Pierre Montagnon, de Paris, se demande si les journalistes ont *« pris l'habitude de ne plus instruire qu'à charge »*. Question légitime : il est vrai que cet article, à tort, selon nous, ne citait aucun témoignage à décharge.

Sur l'affaire Elf-Aquitaine, un *« vieil abonné navré »*, Louis Biton, de La Séguinière (Maine-et-Loire), nous reproche une *« campagne insidieuse contre Roland Dumas »*. Il ajoute : *« Lancer les soupçons sur Dumas, c'est déjà l'accuser. »* Bernard Genetet, de Rennes, nous fait également part de sa réprobation. A relire les articles publiés par *Le Monde*, il nous semble pourtant que notre journal s'est gardé de porter un jugement hâtif sur le fond de l'affaire. Il a souligné, dans le sous-titre de son enquête (*Le Monde* daté 25-26 janvier), que *« deux juges d'instruction persistent à s'interroger sur le rôle de l'ancien ministre des affaires étrangères »*, ce qu'a confirmé la perquisition du surlendemain. Il a précisé, à plusieurs reprises, que Roland Dumas n'était entendu que comme témoin et il a mis en garde ses lecteurs contre toute conclusion prématurée. Il a donc, selon nous, rempli convenablement sa mission d'information.

Un lecteur de Toulouse, Jean Piquemal, nous parle d'une autre affaire, qui met en cause, à Mur-de-Barrez (Aveyron), le directeur d'un collège privé accusé de viols sur mineurs (*Le Monde* du 17 février). Notre correspondant se demande pourquoi notre journal, en consacrant un long reportage à *« ce déplorable fait divers »*, s'est cru *« autorisé à démolir irrémédiablement quelqu'un »* au mépris de la présomption d'innocence. L'article de notre envoyé spécial, consacré aux *« tourments d'un village entre faits et rumeurs »*, nous a paru au contraire équitable et mesuré.

Toutefois, nos correspondants ont raison de nous inviter à la prudence dans le traitement des affaires judiciaires, de nous mettre en garde contre l'interprétation dont elles font souvent l'objet dans l'opinion et de nous rappeler la nécessité de donner, en toutes circonstances, la parole à la défense.

SPORT ET CANNABIS

Encore une fois, avec le snowboarder canadien Ross Rebagliati, le monde du sport vient de démontrer son incapacité à fournir un discours clair, cohérent et unique sur le cannabis : drogue, dopant ou au contraire calmant, nul ne sait dans quelle catégorie placer cette substance. Un peu plus, et le Canadien pouvait tout remballer, quitter Nagano (ou y passer cinq ans... en prison), et *laisser sa médaille*. Heureusement, en matière de législation sportive, il y a deux poids et deux mesures. Le tribunal arbitral du sport, en l'occurrence, a fait montre d'un peu plus de laxisme – peut-être s'agit-il de réalisme – en ne condamnant pas Ross Rebagliati. Intoxiqué il était, dopé sûrement pas, médaillé il restera. Cette affaire fera peut-être jurisprudence dans le monde qui entoure le sport. Il serait temps en effet que les hauts responsables comprennent que ce n'est pas en prenant de la marijuana que les athlètes battront des records.

Cyril Bousquet
Verdun-sur-Garonne (Tarn-et-Garonne)

MÉDAILLÉ ET DROGUÉ

Si le sport est bien un *« fait social total »*, ainsi que l'affirme Marcel Mauss, alors nous avons tout lieu de craindre que les années 2010 ne soient placées sous le signe de la drogue. Bien que comique, l'épisode de la médaille d'or virtuelle aux Jeux de Nagano (attribuée, puis reprise pour dopage au cannabis, puis réattribuée à un surfeur canadien) n'en est pas moins inquiétant. (...) Dire que le cannabis n'a aucun effet sur les performances des sportifs pour légitimer l'amnistie du Canadien est faire preuve d'ignorance sur la nature de la pratique du surf, qui est à dominante de pilotage et non énergétique. L'équité sportive est pourtant secondaire par rapport à la reconnaissance mondiale qu'un *médaillé olympique* puisse être un drogué notoire. En tant qu'enseignant d'EPS (éducation physique et sportive), je m'interroge sur l'impact de ce fait auprès des adolescents. Douze ans après Grenoble, les années fric ; douze ans après Nagano...

Pierre Imbert
par courrier électronique

LA CAPITULATION DES POLITIQUES

Les négociations de l'AMI (Accord multilatéral sur l'investissement) et surtout le secret qui les a entourées jettent enfin une lueur fulgurante sur la manière insidieuse dont progresse cette fameuse mondialisation. Les hommes politiques nous la présentent comme irrésistible ; mais elle apparaît maintenant comme le fruit d'une sorte de complot ourdi par une poignée d'atlantistes ultralibéraux, experts autoproclamés, auxquels les politiques n'ont jamais su résister. Nous avons heureusement des hommes de culture pour réveiller l'opinion ; mais l'arbre de l'« exception culturelle » ne doit pas cacher la forêt, c'est-à-dire la capitulation des politiques devant la progression de la mondialisation avec son cortège de drames sociaux. Bien sûr la France ne pouvait, à elle seule, mettre en place des mesures de protection. L'Europe l'aurait pu si l'on avait, en temps voulu, freiné les ardeurs thatchériennes de Sir Leon Brittan ; ce qu'aurait certainement pu faire Jacques Delors lorsqu'il présidait la Commission.

Michel Gallet
Meudon (Hauts-de-Seine)

CONDAMNER HIER AU NOM D'AUJOURD'HUI

L'historien s'érigeant en juge, voilà un phénomène d'actualité. Est-il pour autant légitime ? Connaître le passé, pourquoi ? A une telle question, la réponse est connue, et pour nous clairement depuis l'école des *Annales* : à des fins à la fois identitaires et civiques, pour mieux se connaître en société et se situer plus lucidement dans sa modernité. Mais l'entreprise de jugement par l'histoire va plus loin : outre qu'elle manifeste un relatif effacement ou une certaine impuissance des grands producteurs de sens et de principes habituels (religion, philosophie, droit), elle tendrait, dans la pratique actuelle, à condamner hier au nom d'aujourd'hui, à faire de notre présent, libéral et démocratique, le paradigme juridique et moral du passé. Opération subtile amenant à neutraliser toute interrogation sur le présent : puisque hier est criminel à nos yeux, c'est que nous sommes justes, au moins relativement, et que tout est pour le moins mal dans le moins mauvais des mondes (...).

Moralité : les actuels damnés de la Terre souffrent dignement en silence, car de l'injustice pensée peuvent resurgir d'innombrables goulags. Façon sournoise de fonder par l'histoire la pensée unique et de prétendre, mine de rien, à sa fin au profit d'une « civilisation » occidentale finalement justifiée.

Christian Guérin
Futeau (Meuse)

LE SILENCE DE LA COMMUNAUTÉ ISLAMIQUE

Combien de temps sera-t-il possible de supporter ce qui se passe en *Algérie* ? Des hommes qu'on tue, des femmes violées, découpées, enlevées, des enfants égorgés. De partout, on entend des appels pour défiler, pour protester, pour signer des pétitions. Je proteste, je défile, je signe. Tout cela manque d'efficacité, parce que c'est l'aspect politique d'une situation politico-religieuse. La seule véritable question est celle du silence de l'ensemble de la communauté islamique. Elle condamne un écrivain pour son livre et offre une fabuleuse prime pour son exécution et elle se tait, ou balbutie, devant ces massacres. Seule la communauté islamique, surtout ses élites religieuses, pourrait faire cesser ces atrocités en déclarant que les meurtres commis en Algérie, au nom du *« Dieu clément et miséricordieux »*, sont une offense au Coran et en condamnant avec fermeté les responsables. Je n'ose penser à une autre signification de ce silence.

Marcel Miodovnik
Saint-Cloud (Hauts-de-Seine)

IL N'Y A PAS D'ETHNIE BANTOUE

Je regrette qu'en première page *Le Monde* du 5 février ait contribué à diffuser une information non seulement erronée, mais nocive, que les spécialistes et les connaisseurs de l'Afrique s'efforcent inlassablement de corriger : « l'ethnie bantoue » n'a aucune existence scientifique. Les Bantous sont un vaste groupe linguistique, extrêmement diversifié, dont l'origine, sous la forme d'un « proto-bantou » similaire à l'« indo-européen », remonterait au deuxième millénaire avant J. C. Parler d'une « ethnie bantoue » a donc aussi peu de sens que de parler d'une « ethnie indo-européenne », chacun devant savoir que, pas plus que l'indo-européen, le proto-bantou n'est une langue, mais tout au plus la reconstitution de racines linguistiques d'où ont pu diverger d'immenses ramifications. Parler d'une « ethnie bantoue », c'est donc aussi faux que de parler d'une « ethnie européenne ».

Catherine Coquery-Vidrovitch (Paris)

Jacques Chirac, le retour

Suite de la première page

Jacques Chirac a su en jouer pour restaurer son image personnelle. Un Français sur deux le trouve à nouveau sympathique, selon la Sofres (janvier), contre un sur trois il y a deux ans, au lendemain du mouvement social de novembre-décembre 1995. Et l'opinion publique lui accorde, à nouveau, les qualités qu'elle lui reconnaît depuis une dizaine d'années : un Chirac *« chaleureux »*, *« énergique »*, *« compétent »* et *« tolérant »*. Comme son prédécesseur, le chef de l'Etat a peu à peu désarmé une partie des préventions de ses adversaires : selon le dernier sondage de BVA, la moitié (51 %) de l'électorat socialiste a désormais une bonne opinion de lui. Enfin, il s'est réinstallé en position de leader inconsteste de l'opposition, très au-dessus du lot des barons de la droite. Son nom avait été salué par treize minutes d'applaudissements lors des assises du RPR, il y a un mois ; la traduction est frappante dans la dernière enquête de CSA, où il progresse de 15 points de confiance dans l'électorat néogaulliste, à 92 %. Face à un Philippe Séguin qui a brouillé son image et à des responsables UDF effacés, Jacques Chirac a gagné les primaires à droite.

Le président de la République a donc réussi à restaurer son image, mais pas à en changer. C'est bien là que le bât blesse. Les Français ont retrouvé, notamment pendant la crise irakienne, le Chirac *dynamique* et volontaire qu'ils apprécient. Mais ils n'ont pas changé d'avis sur ses faiblesses. A leurs yeux, selon la Sofres, il reste un personnage imprévisible, *« changeant souvent d'avis »* et *« superficiel »*. Un homme de coups plus que de projets, qui a retrouvé son capital de sympathie personnelle, *« mais pas encore un véritable capital politique »*, selon Stéphane Rozès, de CSA. D'ailleurs, ils sont encore plus de la moitié (54 %) à considérer que le bilan de son action depuis son élection est plutôt négatif, contre un tiers qui le jugent plutôt positif (Sofres).

Décelée par l'opinion publique, cette sorte d'incapacité à construire un projet politique dans la durée et une alternance au long cours a pour Jacques Chirac une conséquence majeure. Au fond, tout se passe comme si son image était indissociable de celle de son premier ministre. Pour le pire, avec Alain Juppé. Pour le meilleur, avec Lionel Jospin. Le premier l'avait entraîné dans une impopularité indivise. Le second le tire vers une popularité partagée.

Il y a, dit-on, du Mitterrand chez Chirac, dans sa capacité à renaître de ses cendres et à revenir de nulle part. Mais la similitude est trompeuse. Lors de la première cobabitation de 1986, François Mitterrand avait reconquis la confiance des Français contre son premier ministre, Jacques Chirac en l'occurrence. Plus le gouvernement de droite de l'époque s'usait, piétinait et s'épuisait, plus le président de gauche caracolait dans les sondages et retrouvait le sourire. Rien de tel aujourd'hui. Ainsi, lorsque Lionel Jospin subit, au début de l'année, le contrecoup passager mais brutal des mouvements de chômeurs, le président de la République n'en tire aucun avantage. Mieux, sa cote s'érode à nouveau, dans un parallélisme saisissant.

Après s'être enfermé dans une dyarchie fusionnelle avec Alain Juppé, le voilà *installé dans une dyarchie* complémentaire avec Lionel Jospin : à Matignon le soin des Français, à l'Elysée l'image de la France, semble admettre avec satisfaction l'opinion publique. Dès lors, la marge de manoeuvre du chef de l'Etat est des plus minces. Ou bien il croit avoir retrouvé assez de crédit pour rompre ce pacte tacite et tenter de retrouver, d'une manière ou d'une autre, tout son pouvoir. Ou bien il espère trouver dans la pérennité de cette situation le moyen de transformer la sympathie personnelle à son égard en adhésion politique. Mais plus le temps passe, plus son premier ministre devient un redoutable adversaire pour les prochaines échéances. Cruel dilemme pour Jacques Chirac.

Gérard Courtois

RECTIFICATIF

PAPON

A la suite d'une erreur malencontreuse, nous avons écrit dans le compte rendu du procès de Maurice Papon (*Le Monde* du 27 février) que, selon le président du Conseil économique et social, Jean Mattéoli, l'accusé n'avait *« jamais rien fait qui n'ait été accompli sous les ordres ou le contrôle de la Résistance »*. En réalité, cette phrase est une déclaration de M. Bourgès-Maunoury, ancien président du conseil et compagnon de la Libération, que M. Mattéoli a citée à la barre de la cour d'assises. La citation exacte de M. Mattéoli est la suivante : *« Maurice Bourgès-Maunoury, ancien délégué militaire en zone sud, me déclara :* "Maurice Papon, dans ses fonctions à la préfecture de Bordeaux, n'a rien accompli qui ne l'ait été sans les instructions ou sans le contrôle de la Résistance" ».

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Témoigner pour la vérité

LA comparution, cette semaine, du général canadien Roméo Dallaire devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPR), qui siège à Arusha, en Tanzanie, a ouvert une brèche. L'ancien commandant en chef des forces des Nations unies, présent au Rwanda au moment des massacres de 1994, s'est présenté pour témoigner dans le cadre des procès intentés à certains acteurs du génocide. Le général Dallaire a sincèrement répondu aux questions posées par les magistrats. Il a parlé. Il a pleuré. Mais, surtout, il a annoncé qu'il reviendrait à Arusha, à l'occasion d'un nouveau témoignage.

Il était urgent d'entendre Roméo Dallaire. Le TPR d'Arusha et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPY) de La Haye ont beaucoup à apprendre des soldats occidentaux qui ont servi sous le béret bleu de l'ONU (la Minuar au Rwanda et la Forpronu en ex-Yougoslavie) ou sous leur béret national (les opérations « Amaryllis » et « Turquoise » de l'armée française au Rwanda). Les capitales occidentales sont réticentes à laisser leurs militaires témoigner. Elles ont tort. Ces témoignages « extérieurs » sont cruciaux pour établir la vérité.

L'attitude des Nations unies reste paradoxale. L'immunité du général Dallaire a bien été levée par Kofi Annan, le secrétaire général. Mais cette décision a été assortie de restrictions draconiennes. L'officier canadien avait annoncé qu'il voulait répondre à « toutes » les questions. Or, il n'a pas pu s'exprimer sur ses relations avec ses supérieurs ni sur le contenu d'un rapport confidentiel adressé au siège des Nations unies. Une telle entrave à la recherche de la vérité paraît d'autant plus choquante qu'elle frappe des juges dûment mandatés par le Conseil de sécurité.

La France a une position encore plus tranchée : le refus est total. Si Paris craint que ses soldats se retrouvent en situation délicate – voire en position d'accusés –, cela veut-il dire que les autorités françaises veulent taire certaines informations concernant les interventions au Rwanda et en ex-Yougoslavie ? Paris freine ainsi toutes les requêtes de Louise Arbour, le procureur général des deux tribunaux de l'ONU. Pourquoi ? L'humeur des Etats ne devrait pas faire entrave à l'établissement d'une justice internationale. Celle-ci n'a de sens que dans une indépendance respectée de tous. Ce n'est pas faire preuve d'angélisme ou d'idéalisme que de défendre ce principe ; c'est, au contraire, affaire de réalisme dès l'instant que l'on décide d'instituer un Tribunal international.

Une conférence doit avoir lieu en juin à Rome sur la création d'une Cour pénale internationale (CPI) permanente. Les délégués examineront l'expérience acquise par le TPY et le TPR. La France et les Etats-Unis se battent pour que la future CPI soit dénuée de pouvoir. C'est faire preuve d'une lourde irresponsabilité au regard de la marche laborieuse vers l'établissement d'une justice internationale.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), *André Fontaine* (1985-1991), *Jacques Lesourne* (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : *Société civile « Les rédacteurs du Monde »*.
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

Prokofiev, à quatre pattes

ON est saisi d'horreur au récit des humiliations que les barbares ont fait et font subir à la dignité humaine. *Mais que dire quand* un homme dont on connaît l'œuvre et que l'on admire est obligé de se ridiculiser publiquement ?

Voilà un quelconque commissaire qui se met à siffler, et le grand Serge Prokofiev, à quatre pattes, léchant la poussière en manière de chien battu, accourt et vient confesser combien est justifiée l'accusation de formalisme portée contre lui. Il promet qu'à l'avenir il se consacrera à un art franchement réaliste, et pour commencer il annonce que sa prochaine œuvre, dédiée aux héroïques pilotes soviétiques, retracera l'héroïque vie quotidienne soviétique de l'héroïque peuple soviétique.

La prétention d'enfermer un art dans le réalisme, absurde de toute manière, atteint le comble du grotesque lorsqu'il s'agit de la musique. *La musique tout entière n'est qu'un formalisme.* Même si l'on avait la folie de condamner le pur contrepoint, c'est-à-dire la partie de beaucoup la plus valable de la musique universelle, il resterait encore que le seul fait d'associer deux instruments, que dis-je ? le seul fait d'utiliser la gamme serait déjà une atteinte irréparable à la reproduction pure et simple de la réalité.

Mais tout cela est bien égal aux tyrans, qui, au moins à l'époque moderne, sont unanimes, quelles que soient d'ailleurs leurs tendances idéologiques, à condamner l'art pour l'art.

Gabriel Dheur
(29 février-1er mars 1948.)

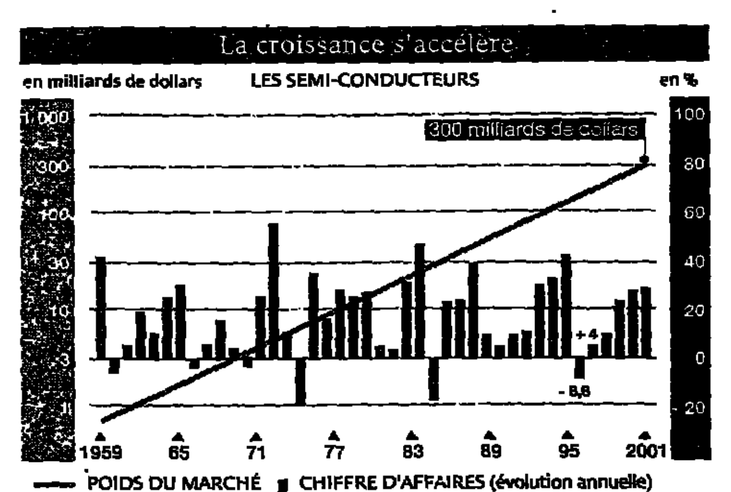
EMPLOI L'industrie informatique n'est pas la seule à souffrir d'un *manque* de personnel qualifié. Les fabricants de semiconducteurs aussi ont désormais du mal à recruter des ingénieurs. ● LA CROISSANCE de ce secteur industriel est évaluée à 20 % par an en moyenne, au moins jusqu'en l'an 2000. L'explosion des ventes de micro-ordinateurs, le développement d'Internet et de la téléphonie mobile expliquent cet emballement. ● *LA PÉNURIE* d'ingénieurs risque de constituer un frein, estime le fabricant franco-italien SGS-Thomson, qui recrute désormais sur de nouveaux marchés. *Il a créé un centre de développement* en Inde qui travaille en liaison avec ses équipes américaines et européennes. ● AUX ÉTATS-UNIS aussi, l'embauche *d'étrangers devient* systématique. Les autorités songent à relever les quotas d'immigration pour ne pas freiner le développement d'un secteur-clé *de l'économie*.

Le manque d'ingénieurs risque de freiner la croissance dans les semi-conducteurs

Les fabricants de « puces » sont confrontés à une pénurie de personnel qualifié alors que leur croissance s'accélère. Le producteur franco-italien SGS-Thomson recrute désormais des ingénieurs sur les nouveaux marchés, notamment en Inde

« *NOUS AVONS des difficultés à trouver les personnels dont nous avons besoin.* » Le responsable qui s'exprime ainsi n'est pas celui d'un groupe d'informatique, secteur dans lequel l'accès à une main-d'œuvre qualifiée constitue aujourd'hui un problème crucial (*Le Monde* du 19 février). Le propos est tenu par Piero Martinotti, l'un des vice-présidents du groupe franco-italien SGS-Thomson. L'industrie des semi-conducteurs est confrontée au même problème, et la situation devrait se tendre dans les prochains mois.

« *Tout le monde court après des gens compétents, notamment en matière de conception de systèmes électroniques et de développement de logiciels* », explique M. Martinotti, qui souligne qu'une des solutions au problème *consiste...* à se « *voler* » ces experts entre concurrents. « *A coup de stock-options* » notamment, chaque employeur potentiel surenchérissant sur l'entreprise concurrente. Une méthode coûteuse, à laquelle certains préfèrent le recrutement de « cerveaux » sur de nouveaux marchés, « *en Inde, en Chine ou en Europe de l'Est* ». Dans ces régions, les spécialistes de bon niveau existent, mais n'ont pas les mêmes exigences que leurs homologues occidentaux. C'est ainsi que SGS-Thomson, numéro onze mondial des semi-conducteurs et deuxième européen, derrière le néerlandais Philips, a été amené à mettre en place en Inde une équipe d'une soixantaine d'ingénieurs pour compléter ses équipes européennes et américaines, qui travaillent au développement de circuits intégrant des systèmes électroniques quasi complets sur une seule puce (au total environ 140 personnes).



Malgré les hauts et les bas des cycles qui la caractérisent, l'industrie des semi-conducteurs reste sur une pente de forte croissance. Celle-ci s'accélère même : entre 1965 et 1972, la hausse moyenne des ventes mondiales a été de 10%. Entre 1987 et 1997, le rythme a été de 15%. *D'ici à 2001, on attend 21% par an en moyenne.*

PROBLÉMATIQUE

Le groupe, qui dispose d'un *centre de conception en Inde* depuis début 1995, n'a pas opté pour cette solution « *seulement pour des questions de coût du travail, car, dans cinq ans, les ingénieurs indiens seront aussi chers que les nôtres* », mais parce que « *c'est là que l'on peut trouver aujourd'hui des gens compétents* », assure M. Martinotti.

Ce dernier considère que « *ce manque d'ingénieurs et de techniciens disposant d'une formation adéquate, ainsi que de managers* », pourrait devenir rapidement problématique et « *limiter* » la croissance attendue dans les années à *venir pour* l'industrie des semi-conducteurs, qui devrait s'élever à *20 % par an en moyenne.* Le fort développement du marché des micro-ordinateurs a accéléré la consommation mondiale des puces, qui s'emballe *encore* plus avec l'explosion de la téléphonie mobile et l'expansion des équipements d'accès au réseau Internet.

M. Martinotti *estime qu'il* faudra « *entre 80 000 et 100 000 personnes de plus par an sur les cinq ans à venir au niveau mondial* » chez les seuls fabricants de semi-conducteurs, qui emploient actuellement « *environ 750 000 personnes* ». D'après les statistiques qu'il a réunies, le nombre de *jeunes entrant* tous les ans sur le marché du travail reste insuffisant. Toutes disciplines confondues, on compterait environ 100 000 ingénieurs *et universitaires diplômés* chaque année en Europe, un peu plus de 100 000 aux Etats-Unis et un peu moins de 100 000 au Japon. Un quart d'entre eux sortiraient des filières des sciences de l'informatique et de l'électronique.

« *Et ces derniers ne vont pas seulement chez les fabricants de semi-conducteurs* », relève M. Martinotti, qui considère qu'il « *faut convaincre les écoles de faire des efforts* ». Il souligne qu'« *il n'est pas normal* » qu'en Italie, par exemple, « *on forme plus d'avocats et de médecins que l'on en a besoin et pas assez d'ingénieurs électroniques* ».

Cette année, c'est la crise financière en Asie du Sud-Est qui devrait contribuer à ralentir la croissance des ventes mondiales de semi-conducteurs. Elles progresseront de 7 %, à 160 milliards de dollars (974 milliards de francs), a prévenu, début février, le cabinet américain Dataquest. Ce dernier, qui tablait auparavant sur une hausse de 17 %, *impute cette différence* à la baisse de la consommation chez les fabricants d'équipements électroniques installés dans certains des pays de cette région.

BAISSE DES PRIX

Un phénomène qui renforcera l'écart *existant entre demande* et offre sur certains composants et contribuera à alimenter les pressions à la baisse sur les prix de vente chez les fabricants de puces, soucieux d'écouler malgré tout leurs produits. Cela sera particulièrement vrai pour les mémoires DRAM (*dynamic random access memory*), qui constituent l'un des produits phares de cette industrie (pas loin d'un quart des ventes totales), mais pour lesquelles les capacités de production installées dans le monde sont excédentaires depuis fin 1995.

La baisse des prix des DRAM a largement contribué à la croissance *modérée des ventes totales* de semi-conducteurs en 1997 (+ 5,5 %) et à leur recul en 1996 (– 7 %). Après les gels et reports d'investissements observés depuis quelques mois, l'équilibre entre offre et demande, selon les experts, pourrait intervenir au second semestre 1998. L'industrie des semi-conducteurs pourrait alors connaître un nouveau boom pendant trois ans, avec des taux de croissance à deux chiffres, comme entre 1992 et 1995. Si tant est, *bien sûr*, qu'il y ait une main-d'œuvre suffisante pour la soutenir...

Philippe Le Cœur

La haute technologie américaine fait du lobbying pour pouvoir embaucher davantage d'étrangers

NEW YORK
de notre correspondante

Face à ce que l'Association américaine des technologies de l'information appelle « *une pénurie de main-d'œuvre d'ampleur historique* », l'industrie high-tech aux Etats-Unis exerce une pression de plus en plus forte sur Washington pour obtenir l'augmentation du nombre de visas accordés chaque année aux travailleurs étrangers qualifiés.

Ce nombre de visas, baptisés H-1B et donnant droit, aux étrangers dotés d'un certain niveau de formation, de travailler aux Etats-Unis pour une durée de six ans, est fixé par la loi à 65 000 par an depuis 1990. L'an dernier, pour la première fois, ce plafond a été atteint, et les experts prévoient qu'en 1998 il sera atteint dès le mois de mai.

Or l'industrie de la haute technologie et des télécommunications est en pleine expansion ; les technologies de l'information, avec le secteur du logiciel en croissance quasi exponentielle, sont devenues la première industrie américaine. Le département fédéral du commerce prévoit la création de 1,3 million d'emplois dans les nouvelles technologies dans les dix ans à venir aux Etats-Unis, soit une moyenne annuelle de 138 000 emplois. Et l'ensemble des patrons de l'industrie high tech affirment *que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée* constitue désormais le principal obstacle à la croissance de leurs entreprises.

PROPOSITION DE LOI

L'Association des technologies de l'information, qui fait un lobbying actif pour le compte de cette industrie, estime à 346 000 le nombre d'emplois actuellement non pourvus dans ce secteur aux Etats-Unis, soit environ 10 % du nombre total d'emplois dans la high-tech. D'autres estimations moins dramatiques font état de 200 000 emplois non pourvus. Craignant que *cette situation n'encourage* les entreprises américaines à partir s'installer dans des pays où la main-d'œuvre qualifiée est plus disponible (Israël, Inde, par exemple), Spencer Abraham, un sénateur républicain connu pour ses positions en faveur de l'immigration, a *indiqué* cette semaine au cours d'une audition au Sénat qu'il avait l'intention d'introduire une proposition de loi augmentant le nombre de visas H-1B actuellement prévus par la loi.

M. *Abraham* n'a pas précisé s'il *entendait* relever le plafond ou supprimer toute limitation, mais, selon la presse américaine, l'administration Clinton, longtemps réticente à ouvrir *davantage les vannes de l'immigration* des « cerveaux », envisagerait à présent une augmentation du plafond actuel de 50 %. Plusieurs grandes entreprises, comme Microsoft et Texas Instruments, *prônent la suppression pure et simple* du plafond.

CONCURRENCE DÉLOYALE

Mais le programme des visas H-1B n'a pas que des alliés : certains, en particulier dans les milieux syndicaux et universitaires, y voient un moyen d'empêcher une importante progression des salaires en soumettant la main-d'œuvre qualifiée américaine à la concurrence d'étrangers qui ont naturellement *tendance à être moins exigeants sur* les rémunérations lorsqu'ils arrivent d'Inde ou de Russie. En réalité, il semble qu'une grande partie des étrangers embauchés sur des visas H-1B *le sont à la sortie de leurs* études dans des universités américaines.

Pour éviter une concurrence déloyale, le sénateur démocrate de Californie Dianne Feinstein a suggéré cette semaine que tout *relèvement du plafond du nombre de visas* soit accompagné d'engagements, de la part des responsables de l'industrie high-tech, à participer à l'effort de formation des Américains dans ce domaine.

L'administration Clinton a d'ailleurs déjà annoncé, en janvier, un plan d'investissement de 28 millions de dollars dans différents programmes de formation afin de *prévenir la pénurie de main-d'œuvre dans* l'informatique, l'électronique et les télécommunications.

Sylvie Kauffmann

Les salariés des banques françaises défendent leur convention collective dans la rue

« *FERMÉ pour cause d'absence de dialogue social* » : voilà ce que les manifestants avaient inscrit, vendredi 27 février, sur la porte de l'Association française des banques (AFB), après l'avoir murée ! Pour protester contre la dénonciation de la convention collective par le patronat bancaire le 2 février, les salariés du secteur ont *répondu présents* à l'appel à la grève de leurs cinq syndicats traditionnels, CFDT, CFTC, CGT, FO et SNB-CGT, auxquels se sont ajoutés SUD Banques, créé tout récemment, et l'UNSA (*Union* nationale des syndicats autonomes). Ils étaient plus de 10 000 à manifester à Paris, selon les organisations syndicales, environ 2 500, selon l'AFB, tandis que 400 et 500 salariés ont protesté dans les rues de Lyon.

La grève a été plus suivie en province qu'à Paris. Les syndicats comme l'AFB soulignent de très forts débrayages à Marseille. Les réseaux qui connaissent une situation particulière comme la Marseillaise de crédit ou le CIC, *en phase* de privatisation, ont également largement suivi le mouvement. Plus de la moitié des salariés du CIC *ont ainsi fait grève*.

Mais, en moyenne, l'AFB estime le taux moyen de participation à 23 %. Selon Olivier Robert de Massy, responsable des questions sociales à l'AFB, « *ce taux est inférieur à celui que nous avions relevé en 1991, 40 %* », lors d'une précédente grève pour défendre la convention collective déjà menacée. Les syndicats contestent cette observation. A leurs yeux, au contraire, la mobilisation a été plus ferme qu'en 1991, avec de 70 % à 80 % de grévistes, selon la CFDT.

Conséquence de la grève, les clients ont trouvé plusieurs agences fermées, vendredi : un guichet de la Société générale sur cinq (29 % de grévistes, selon la direction) et 236 guichets du Crédit lyonnais (sur 1 800) n'ont pas ouvert leurs portes. « *Les banques avaient pourtant pris toutes les dispositions nécessaires – intérimaires, appel aux auxiliaires de vacances, stagiaires – pour soutenir leur dispositif* », souligne Michel Aurigier, responsable du SNB-CGC. A la BNP, 99 % des guichets ont ouvert.

Les employés des petites banques sont venus nombreux à la manifestation parisienne

Très inquiets, les employés des petites banques sont venus nombreux *à la manifestation parisienne*. Une centaine de salariés de la Barclays ont défilé, aux côtés de salariés de la Compagnie financière Edmond de Rotshchild, des banques Hervet et de Baecque Beau, Sofinco et Sovac. Les employés du groupe Banque populaire, qui n'adhère pas à l'AFB mais se réfère à la même convention collective, étaient également bien représentés. Le taux de grévistes était estimé par la direction à 26,5 %. Les syndicats doivent se réunir, lundi 2 mars, pour décider des suites à donner à leur mouvement. « *En dénonçant la convention collective parce qu'elle estimait que le gouvernement lui avait retiré toute marge de manœuvre dans la négociation sur les 35 heures, l'AFB tente d'utiliser le même procédé à notre égard* », souligne Jean-Dominique Simonpoli, de la CGT, ce qui augure mal des négociations futures.

« *Nos patrons préparent des fusions-acquisitions, ils ont besoin de pouvoir liencier sans les contraintes de l'article 49 de la convention collective. Leur course à la rentabilité est incompatible avec les salaires conventionnels et une référence nationale au point bancaire. Nos classifications sont un frein au développement du salaire au mérite* », dénonce un tract de SUD.

L'AFB plaide qu'elle souhaite surtout « *transférer les négociations sur les salaires réels aux entreprises* », la branche assurant un minimum, et revenir *sur un texte qui* « *traduit un fonctionnement proche de celui de la fonction publique et fait référence à des métiers qui ont complètement disparu* ». Pas question, pour autant, de remettre en cause le niveau de salaire fixe, l'ancienneté acquise, les deux jours de repos consécutifs, le *dispositif* de protection sociale ou le régime de retraite.

Sophie Fay

Philippe Jaffré, le président d'Elf, revient sur les « affaires »

A L'OCCASION de la présentation, jeudi 26 février, des résultats annuels de son groupe, Philippe Jaffré, le président d'Elf Aquitaine, est revenu sur les affaires et les mécanismes qui ont permis de soustraire « *des centaines de millions de francs des caisses d'Elf Aquitaine entre 1989 et 1993* ». M. Jaffré a souligné que la compagnie avait « *été victime d'une escroquerie de grande importance* ». Le système consistait à « *facturer des sommes faussement présentées comme des rémunérations de service* ».

M. Jaffré a enfin repris l'argumentaire déjà utilisé lors de l'assemblée générale des actionnaires (*Le Monde* daté 1er -2 juin 1997), soulignant que « *les contrôles de l'entreprise ont été court-circuités, à un niveau qu'il appartient à l'instruction de déterminer* ».

DÉPÊCHES

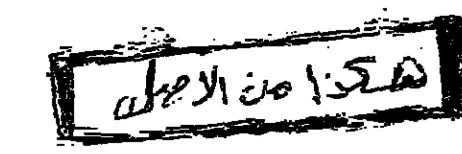
■ **CNP : la direction et l'intersyndicale de la Caisse nationale de prévoyance** (CNP), en grève depuis trois semaines, se sont mis d'accord sur un calendrier de négociations à l'issue d'une rencontre, vendredi 27 février. La première réunion, prévue le 2 mars, portera sur les garanties qui seront offertes au personnel fonctionnaire de la CNP (devenue société anonyme).

■ **PARIBAS : le groupe financier proposera à ses actionnaires,** lors de la prochaine assemblée générale, le 12 mai, d'adopter une résolution l'autorisant à racheter 10 % de ses propres actions, a indiqué le PDG de Paribas, André Lévy-Lang, au *Journal des finances* du samedi 28 février.

■ **APPLE : le constructeur informatique américain** a fait savoir, vendredi 27 février, qu'il allait cesser la production des ordinateurs de poche basés sur son système d'exploitation spécialisé Newton.

■ **SUPERPHÉNIX : le gouvernement est en train de « sacrifier la filière nucléaire tout entière »**, a déclaré, vendredi 27 février, le secrétaire général de la CGT, Louis Viannet, venu apporter son soutien à la quinzaine de salariés CGT du site de Creys-Malville (Isère) installés depuis mercredi devant la direction générale d'EDF à Paris pour protester contre la fermeture du surgénérateur Superphénix.

■ **GÉNÉRALE DES EAUX : la Commission des opérations de Bourse** (COB) a décidé, vendredi 27 février, « *d'ouvrir une enquête au regard de ses règlements relatifs à la diffusion et à l'exploitation d'informations* » dans le cadre du rapprochement entre Havas et la Compagnie générale des eaux. Le groupe de Jean-Marie Messier souhaitait que la COB se penche sur « *les rumeurs et les informations diffusées (...) qui perturbent le marché normal du titre* ».



La souplesse et les avantages fiscaux du plan épargne en actions

Alors que l'immobilier est à peine convalescent et que l'assurance-vie perd peu à peu de son attrait, le PEA offre de loin les meilleures performances à moyen et long terme

LES ÉPARGNANTS français s'interrogent de plus en plus sur l'avenir de l'assurance-vie, leur produit préféré depuis des années. L'augmentation de la pression fiscale sur ce type de placement inquiète, et certains s'interrogent sur la refonte, prévue pour la fin de l'année, de l'ensemble de la fiscalité du patrimoine. Voilà pourquoi de nombreux observateurs préconisent un retour vers les actions.

L'immobilier n'est qu'au début de sa convalescence et l'assurance-vie se trouve davantage ponctionnée, en particulier les contrats en francs. Même si le rendement de ces derniers s'est maintenu à un bon niveau en 1997 (*Le Monde* daté 15-16 février) – que ce soit, entre autres, au Gaipare ou à l'AFER, à la Fédération continentale ou à la France assurances (Groupe Generali) –, les actions affichent, depuis plusieurs années, des performances très supérieures.

En outre, le gouvernement cherche à favoriser fiscalement le développement des actions à la fois en maintenant l'ancien régime d'exonération aux contrats d'assurance-vie majoritairement investis sur ces supports et en préparant le lancement de fonds de pension dans le but de stimuler l'investissement et de compléter les futures retraites collectives des salariés par la capitalisation. Dès lors, pourquoi s'intéresser encore au « vieux » PEA ? Parce qu'il offre une souplesse importante et des avantages fiscaux particulièrement intéressants.

Dans l'exposé du projet de loi de 1992, la finalité du dispositif apparaît en termes simples : « *Le plan d'épargne en actions vise un triple objectif : encourager les ménages à constituer une épargne longue, orienter cette épargne vers les entreprises, et contribuer à l'animation du marché français des actions.* » Les motifs invoqués alors pourraient parfaitement s'appliquer aux prochains fonds de pension, à un détail près : l'abondement des entreprises, dont ne bénéficient pas les titulaires de plans.

FRAIS DE GESTION

Le mécanisme permet à tout épargnant d'acquérir un (unique) portefeuille d'actions, dans la limite de 600 000 francs pour une personne, et de 1,2 million de francs pour un couple. Il s'agit vraiment d'un placement à moyen ou long terme, puisque ses produits – dividendes et plus-values – sont, comme l'avoir fiscal éventuel, exonérés d'impôts dans la mesure où aucun retrait n'est possible dans les cinq ans suivant le premier versement. Mais il supporte les prélèvements sociaux (10 %).

C'est un dispositif très souple, puisqu'il autorise tous arbitrages ou mouvements, « gratuitement » sur le plan fiscal ; toutefois, il n'en va pas de même en ce qui concerne les gestionnaires de fonds (institutions diverses) qui prélèveront des frais au passage. Mieux vaut vérifier l'opportunité de chaque opération pour ne pas accumuler les frais, tout en sachant que, sur le long terme, les actions rapportent plus que les obligations, ce qui correspond au « prix du risque ».

L'ouverture d'un PEA prend effet à la date du premier versement ou transfert de titres. Il faut noter deux grandes options : d'une part, le PEA bancaire, comportant un compte en titres et un compte en espèces associés ; d'autre part, le PEA assurances, ouvert auprès d'une compagnie. Le PEA assurances comprend un contrat de capitalisation en unités de compte, investi en titres autorisés. Seules les compagnies relevant du code des assurances, agréées pour pratiquer des opérations de capitalisation, peuvent en proposer, notamment par leurs réseaux. Les mutuelles et institutions de prévoyance en sont exclues. Quant aux autres gestionnaires autorisés, ce sont : les établissements de crédit, les maisons de titres, les entreprises d'investissement, la Banque de France, la Caisse des dépôts et consignations, la Poste et les comptables du Trésor.

Rappelons, enfin, que toute ouverture de plan est exclusivement réservée aux personnes physiques dont le domicile fiscal est situé en France, ce qui constitue une discrimination au regard des citoyens de l'Union européenne et est contraire aux principes qui la régissent.

PARTS D'OPCVM

Naturellement, un titulaire peut décider de gérer lui-même son plan, que ce soit pour des raisons d'économie ou de compétence. L'économie risque souvent d'être largement annihilée par des erreurs d'arbitrage, et le surcoût engendré par leur fréquence. Pour le profane – malgré les frais précités –, mieux vaut donner un mandat de gestion à un professionnel. La gestion peut aussi être faite par des OPCVM (organismes de placement collectif en valeurs mobilières) éligibles au plan ou par la souscription partielle de titres en direct et de parts d'OPCVM.

Quant aux plafonds de versement, il faut rappeler qu'ils ne comprennent ni les frais – notamment les droits d'entrée – ni les produits (plus-values et intérêts) des placements nets effectués. Enfin, aucun versement n'est autorisé dès lors qu'un premier rachat (remboursement) a été effectué. Alors que la souplesse est totale sur le plan de la fréquence et des montants (dans la limite des plafonds) il y a là une rigueur fondée sur un principe classique : l'avantage fiscal récompense l'épargne à long terme.

En cas de cession après moins de deux ans de détention, le gain net est imposé au taux de 22,5 %, et cela entraîne la clôture du plan, de même qu'entre deux et cinq ans et entre cinq et huit ans. En revanche, durant la seconde période, le taux sera de 16 %, et nul au-delà de cinq ans. Mais ces taux doivent être majorés des prélèvements sociaux, CSG et CRDS.

Si, après huit ans, l'imposition est également nulle, il est à noter que, dès le premier retrait, aucun versement additionnel ne sera plus possible, même si le plan peut continuer. En toute hypothèse, l'option rente défiscalisée reste alors ouverte, comme pour le PEP-assurance.

Didier Verneuil

Les limites fiscales de la formule

● **La nouvelle loi de finances** pour 1998 impose quatre restrictions au PEA :
– à compter de l'imposition des revenus de 1997, les produits, avoirs fiscaux et crédits d'impôt résultant de placements en titres non cotés (détenus dans un PEA) ne sont exonérés que dans la stricte limite de 10 % du montant de ces placements. Il s'agit de favoriser les investissements en titres cotés.
– lorsqu'un investissement autorise un autre avantage fiscal, tout épargnant doit choisir entre ce dernier et celui offert par le PEA, leur cumul étant interdit
– l'ouverture d'un PEA entraîne un renoncement définitif au bénéfice de la déduction autorisée dans le cadre de la détaxation du revenu investi en actions.
– le titulaire d'un PEA, son conjoint et leurs ascendants et descendants ne peuvent détenir ensemble pendant toute la durée du plan plus de 25 % des droits dans les bénéfices de sociétés dont les titres figurent au plan (ni au cours des cinq dernières années précédant leur acquisition dans ce cadre).

● **A la sortie,** seuls le PEP-assurance et l'assurance-vie offrent une exonération totale des droits de succession, sauf en cas de versement au-delà de l'âge de 70 ans. L'exonération des plus-values réalisées intervient au bout de cinq ans, contre huit ans pour le PEP et l'assurance-vie, jusqu'à la loi de finances pour 1998, qui la diminue.

● **Via le PEA** et pour la première fois, les avoirs fiscaux sont exonérés de l'impôt sur le revenu et les arbitrages sur des valeurs spéculatives ne sont pas fiscalisés. Les particuliers célibataires ou ménages détenteurs d'un portefeuille de titres voient les revenus de leurs valeurs mobilières et leurs plus-values de cession exonérés au-delà des seuils (de 8 000 ou 16 000 francs).

● **Quant aux autres limites** du dispositif, citons l'obligation d'investir essentiellement sur des valeurs françaises, et de bloquer son épargne cinq ans – sous peine de fermeture. A défaut, c'est la fiscalité courante qui s'applique. Or il se trouve que le seuil annuel de cession – au-delà duquel les plus-values de cession de toutes les valeurs mobilières sont taxables – vient de passer de 100 000 à 50 000 francs à partir de l'imposition des revenus de 1998.

Atténuez l'imposition de vos revenus exceptionnels

Si vous avez perçu des revenus exceptionnels en 1997, l'administration fiscale vous autorise, sous certaines conditions, à bénéficier du régime du quotient pour atténuer leur imposition. Les sommes en jeu doivent dépasser la moyenne de vos revenus nets des trois dernières années et il doit s'agir de revenus imposables soumis au barème progressif. Ce qui exclut les plus-values taxables à un taux forfaitaire.


FISCALITÉ

Toutefois, certains revenus exceptionnels bénéficient du régime du quotient quel que soit leur montant : primes de départ volontaire, primes de mobilité attribuées par l'employeur en compensation d'un changement de résidence, fraction imposable des indemnités de licenciement ou de départ en retraite. Avantage essentiel du quotient : la moindre progressivité du barème permet de réduire l'impôt à payer.

Exemple : un contribuable marié avec deux enfants aurait déclaré un revenu imposable de 400 000 francs au titre de l'année 1997. Mais il a touché une indemnité de licenciement dont la fraction imposable s'élève à 200 000 francs. Sans le bénéfice du quotient, l'impôt sur le revenu sur 600 000 francs serait de 168 312 francs. Si ce contribuable demande à bénéficier du quotient, l'administration fiscale calculera, dans un premier temps, l'impôt dû sur 400 000 francs, soit 79 013 francs. Elle ajoutera ensuite le quart du revenu exceptionnel imposable : 50 000 francs aux autres revenus et déterminera l'impôt à payer sur 450 000 francs : 96 965 francs. Le surcroît d'impôt par rapport à la situation précédente, soit 17 952 francs (96 965 francs au lieu de 79 013), sera multiplié par quatre et ajouté à 79 013 francs, l'impôt dû sur 400 000 F. Au total, la somme à payer sera donc de 150 821 francs (79 013 francs + 71 808). D'où une économie d'impôt de 17 491 francs (168 312 francs – 150 821).

Pour bénéficier de ce mode d'imposition, vous devez joindre à votre prochaine déclaration de revenus un courrier indiquant la nature et le montant du revenu pour lequel le régime du quotient est demandé. Bon à savoir : pour la fraction imposable de l'indemnité de départ volontaire en retraite ou de mise à la retraite, vous avez le choix entre le système du quotient et celui de l'étalement. Dans ce dernier cas, vous pouvez étaler l'imposition du revenu concerné par quart sur les revenus des années 1997, 1998, 1999 et 2000. L'exercice de cette option est alors irrévocable.

Laurent Edelmann

L'assurance des emprunteurs offre une garantie appréciable à condition d'en connaître les limites

DEPUIS LE VOTE de la loi Neiertz en 1990, sur le surendettement des particuliers – c'est-à-dire l'incapacité d'un débiteur de bonne foi de faire face à l'ensemble de ses dettes exigibles et à échoir – plus de 600 000 dossiers ont été transmis par les familles et les particuliers aux commissions de surendettement. Ces chiffres montrent l'intérêt de l'assurance-emprunteur, qu'elle soit obligatoire – c'est-à-dire imposée par le vendeur d'un bien immobilier, par exemple – ou recommandée – par ceux d'un véhicule ou de biens durables : cuisines équipées, gros matériel électroménager... neufs ou d'occasion.

Toutefois, l'assureur établit une présélection, notamment médicale, avant de s'engager à rembourser des capitaux importants (comme dans une opération immobilière) en exigeant de l'assuré qu'il remplisse un questionnaire de bonne foi. Si l'assureur refuse d'accorder sa garantie, le banquier fera alors de même pour son crédit, ce que le contrat de prêt prévoit explicitement d'ailleurs le plus souvent.

A noter que, pour obtenir plus facilement une garantie décès, certains acquéreurs souscrivent auprès de quelques assureurs des capitaux relativement modestes (moins de 300 000 francs) en tenant compte du fait que les exigences médicales des assureurs deviennent plus fortes à partir de 500 000 francs ou 1 million de francs, selon les compagnies. Ils négligent alors généralement de répondre aux questions posées sur la souscription éventuelle d'autres contrats.

La Cour de cassation a longtemps refusé aux assureurs de se prévaloir de cette omission pour refuser leur garantie. Elle a changé d'avis ces dernières années : à défaut de réponse exacte, il y a bien désormais une déchéance de la garantie, c'est-à-dire sa suppression pour tromperie sur la réalité du risque.

QUATRE RISQUES COUVERTS

Aujourd'hui, les garanties emprunteurs couvrent quatre grands types de risques : le décès (sauf s'il est survenu dans des circonstances exclues légalement – suicide dans les deux ans – ou par convention – pratique de sports extrêmes), l'invalidité, l'incapacité temporaire de travail, et le chômage. en cas de décès, l'assureur se substitue à l'assuré pour rembourser les échéances, ce qui protège ses héritiers. En cas d'invalidité totale et permanente, la plupart des contrats prévoient la même garantie que pour le décès. En cas d'invalidité partielle et permanente, l'assureur prendra en charge une certaine proportion des remboursements, au fur et à mesure de leur échéance.

Si l'interruption du travail n'est pas totale, c'est-à-dire si l'assuré reprend une partie de son activité, il perd tout droit à une indemnité. A noter que les contrats prévoient souvent une franchise de quarante-cinq jours à partir de laquelle la garantie joue. Concernant le chômage, cette garantie est soumise à des conditions d'application très strictes. Les contrats exigent de l'emprunteur qu'il ait un emploi salarié à durée indéterminée depuis quelques années et qu'il ait moins de 55 ans ou de 60 ans au moment de la souscription. En outre, la validité du contrat cesse généralement au moment où l'assuré franchit le seuil d'âge préfixé.

La garantie emprunteurs joue un rôle fondamental dans l'acquisition de biens immobiliers ou mobiliers. Il est regrettable qu'elle ait parfois donné lieu à des abus des compagnies. Les observations critiques de la part de la commission des clauses abusives, de la commission consultative des assurances, ou de certains médiateurs de l'assurance ne manquent pas. Pour éviter les pièges, le particulier doit exiger de son banquier une notice claire. Il est tenu de répondre franchement et précisément au questionnaire le concernant, *et de s'informer des* moindres restrictions ou exclusions de garantie.

D. V.

REVUE DES ACTIONS

ÉNERGIE

	27-02-98	Diff.
Coflexip	627	+2,45
Elf Aquitaine	693	+2,97
Esso	550	+8,05
Total	668	+6,03
Elyo	---	---

PRODUITS DE BASE

	27-02-98	Diff.
Air Liquide	984	+3,57
Eramet	255,90	+1,54
Gascogne (B)	535	+1,13
Metaleurop	62,20	+2,80
Pechiney	270	+13,16
Rhone Poulenc A	280,60	+6,72
Rochette (La)	23,70	---
Usinor	91,35	+2,98
Vallourec	419,60	+4,69
CFF.(Ferrailles)	479,80	+4,30
Oxyg.Ext-Orient	3470	+1,67

CONSTRUCTION

	27-02-98	Diff.
Bouygues	854	+3,51
Ciments Francais	313,90	+5,08
Colas	980	-1,50
Eiffage	329,50	+2,64
Groupe GTM	395	-2,94
Imetal	758	+6,46
Lafarge	449,30	+8,81
Lapeyre	382	+11,07
Saint-Gobain	853	+3,26
SGE	185	+3,93
Vicat	535	+2,88

BIENS D'ÉQUIPEMENT

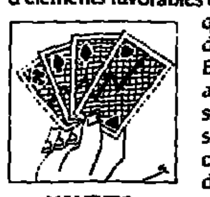
	27-02-98	Diff.
Alcatel Alsthom	792	+4,46
Bull#	57,15	-4,67
Carbone Lorraine	1865	+0,70
CS Signaux(CSEE)	257	+15,50
Dassault-Aviation	1550	+8,92
Dassault Electro	643	+2,06
De Dietrich	299,90	-1,34
Fives-Lille	372	-0,26
France Telecom	295,10	+4,75
Intertechnique	1439	+0,06
Legrand	1406	+6,51
Legris indust.	238	-2,45
Sagem SA	3750	-4,23
Sat	2160	+21,96
Schneider SA	379	+6,85
SFIM	1093	-1,53
Sidel	422	+2
Thomson-CSF	210	-0,94
Zodiac ex.dt divid	1580	+8,75
CNIM CA#	215,10	+8,63
Faiveley #	230	-1,28
GFI Industries #	1445	+1,47
Manitou #	880	+4,76
Mecatherm #	226,20	-2,50
NSC Groupe Ny	815	---
Radiall #	711	+0,99
Sediver	170	---

AUTOMOBILE

	27-02-98	Diff.
Bertrand Faure	415,90	+0,70
Ecia	1425	-0,34
Labinal	1702	+0,11
Michelin	377	+9,27
Peugeot	867	+1,04
Plastic Omn.(Ly)	815	+0,61
Renault	212	+7,39
Sommer-Allibert	237,40	+4,39
Valeo	521	+8,06
Sylea	719	+7,63

Sous influence anglo-saxonne

LES INVESTISSEURS ont le sourire facile. Et les acheteurs se jouent des records boursiers (les limites ont été repoussées quatorze fois depuis le début de l'année), persuadés que rarement autant d'éléments favorables ont été réunis. Après une liquidation boursière positive de 9,9 %, en février, la Bourse de Paris s'est encore adjugé 4,89 % en cinq séances. Et les opérateurs semblent ne jamais être à court d'idées. Ils s'inspirent des exemples de rapprochements à grande échelle opérés en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis.



VALEURS

Pour un échec comme l'opération avortée entre Glaxo Wellcome et SmithKline, deux succès se sont ébauchés cette semaine. Les assureurs britanniques Commercial Union et General Accident ont annoncé leur union au sein d'un nouveau groupe, baptisé CGU. Le lendemain, les deux challengers américains des services pétroliers Halliburton et Dresser Industries ont décidé de regrouper leurs forces pour détrôner Schlumberger. Remises en cause sans vergogne à l'étranger, les positions acquises pourraient l'être également en France. Il suffit d'étudier la composition des nouveaux indices européens (lancés en grande pompe jeudi 26 février) pour se rendre compte que le premier groupe français, France Télécom, ne figure qu'au douzième rang de l'indice Dow Jones Stoxx 50, couvrant l'Europe entière, et au cinquième rang du Dow Jones Euro Stoxx, ne couvrant que la zone euro. Rhône-Poulenc, leader du secteur pharmaceutique en France, est largement distancé par ses rivaux européens, tout comme Paribas.

De quoi justifier les spéculations récurrentes sur la constitution d'une très grande financière autour de l'assureur AXA (une nouvelle fois démentie par son patron, Claude Bébéar) ou sur les rapprochements des laboratoires pharmaceutiques français Rhône-Poulenc, Sanofi ou Synthélabo. Les deux derniers ont publié, cette semaine, des résultats conformes aux attentes. Celui de Synthélabo a progressé de 15,8 %, à 1,1 milliard de francs, et celui de Sanofi de 10 %, à 1,9 milliard.

Même la persistance d'un environnement pétrolier maussade avec un baril de brut à 14 dollars n'a pas empêché les actions françaises du secteur de retrouver les faveurs des investisseurs. Le marché spécule sur la capacité d'Isis, actionnaire commun aux groupes parapétroliers Géophysique, Coflexip et Technip, de constituer un grand groupe. Ces quatre titres ont donc progressé de 6 % à 9 % sur la semaine. Preuve de la bonne volonté du marché, le groupe Elf Aquitaine a pu annoncer que son résultat net pour 1997 était amputé de moitié par rapport aux attentes en raison d'une provision de 5,4 milliards sur la raffinerie de Leuna. Les investisseurs n'ont retenu que le résultat courant record de 10,2 milliards.

Pourquoi tant de confiance dans la bonne tenue du marché ? Selon Jean Borjeix, stratégiste de marché chez Pinatton, la conjoncture est la meilleure jamais observée depuis 25 ans. L'économie française semble être sortie de la quadrature du cercle. La croissance économique repart sur un rythme de 3 %. Et, grâce à la baisse des prix des matières premières, elle ne devrait pas générer d'inflation, principal ennemi du placement en actions. Les déficits publics européens raisonnables permettent d'envisager le passage à l'euro sans crainte de remontée des taux d'intérêt. Jean-Paul Pierret, stratège chez Natexis, estime que ces éléments permettent d'envisager un indice CAC 40 à 3 600 points d'ici à la fin de l'année. Selon Alain Bokobza, responsable de la stratégie à la Société générale, le marché français n'est pas surévalué malgré sa progression rapide. Le transfert de liquidités vers les actions induit par la baisse des taux et l'émission des nouveaux contrats d'assurance-vie en actions alimentent la hausse. Toutefois, il tient à mettre en garde les investisseurs. Les placements en actions sont toujours risqués, et les investisseurs doivent se méfier d'une surchauffe de l'économie américaine qui remettrait en cause tout le mécanisme actuel de baisse des taux.

Enguérand Renault

AUTRES BIENS DE CONSOMMATION

	27-02-98	Diff.
BIC	482,60	+9,95
Chargeurs	359,90	+2,24
Clarins	585	+6,36
Deveaux(Ly)#	910	+6,43
DMC (Dollfus Mi)	126	-11,86
Essilor Ind	1869	+0,10
Hachette Fili.Med.	1479	+4,89
L'Oreal	2742	+7,97
Moulinex #	152,50	+7,24
Sanofi	690	+5,50
S.E.B.	886	+3,14
Skis Rossignol	119,50	-1,23
Strafor Facom	475	+5,57
Synthelabo	850	+7,59
Arkopharma#	402,50	+8,79
Boiron#(Ly)	420	-0,89
Devanlay	620	---
Gautier France	274,90	+4,32
Guerbet	219,90	+1,80
Hermes internat.l #	477	+3,69
Info Realite #	291,50	-0,51
Pochet	795	+4,88
Reynolds	375	+2,40
Robertet #	1160	+2,65
Smoby (Ly)#	540	-1,45
Virbac	537	-1,64

INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

	27-02-98	Diff.
Bongrain	2750	+5,76
Danone	1230	+3,70
Eridania Beghin	1086	+2,25
Fromageries Bel	4527	+0,15
LVMH Moet Hen.	1224	+9,18
Pernod-Ricard	398	+6,41
Remy Cointreau	105,20	+5,20
SEITA	266	+8,13
Brioche Pasq.(Ns)#	780	+4,69
L.D.C.	1080	+2,56

DISTRIBUTION

	27-02-98	Diff.
Bazar Hot. Ville	642	+2,22
Carrefour	3654	+5,60
Casino Guichard	371	+2,54
Castorama Dub.(Li)	825	+6,58
Comptoirs Mod.	3310	+7,31
Damart	3600	+1,33
Galeries Lafayette	3945	-0,63
GrandVision	224	+5,01
Groupe Andre S.A.	670	+0,44
Guilbert	950	+0,95
Guyenne Gascogne	2000	---
Pinault-Print.Red.	3992	+2,09
Primagaz	522	+4,19
Promodes	2715	+9,47
Rexel	2050	+0,78
Monoprix	345	-4,16
But S.A.	295	+2,57
IMS(Int.MetalSer)#	82	+3,79
Manutan	511	+0,19
Rallye(Cathiard)Ly	311,50	+3,69
Rubis #	162	+12,50

AUTRES SERVICES

	27-02-98	Diff.
Accor	1406	+8,57
Atos CA	998	+8,12
BIS	585	+15,84
Canal +	1283	+9,75
Cap Gemini	700	+14,56
Cipe France (Ly) #	219	+2,86
Club Mediterranee	452	+3,51
Dassault Systemes	246	+17,14
Eaux (Gle des)	958	+6,09
Euro Disney	8,65	+2,90
Europe 1	1245	-4,23
Eurotunnel	5,80	+1,75
Gaumont #	436	+2,37
Havas	474,90	+6,95
Havas Advertising	910	+2,47
Infogrames Enter.	241	+5,24
NRJ #	1065	+5,65
Pathe	1170	+4,46
Publicis #	661	+9,80
S.I.T.A	1307	+6,69
Sodexho Alliance	3924	+10,62
Sogeparc (Fin)	403,90	+1,48
Spir Communic. #	484	+8,03
Suez Lyon.des Eaux	803	+2,68
Technip	688	+6,66
G.T.I (Transport)	297	-0,33
Louvre #	319	+7,22
Altran Techno. #	2700	+5,30
Assystem #	217	+4,32
Fraikin 2#	400	+8,10
Groupe Partouche #	360	-5,01
M6-Metropole TV	684	+7,21
Norbert Dentres.#	750	+0,40
TF1	660	+0,91

IMMOBILIER

	27-02-98	Diff.
Bail Investis.	910	+6,06
Finextel	110	+1,39
G.F.C.	552	-0,36
Immeubl.France	400,60	+1,41
Klepierre	930	+2,19
Rue Imperiale(Ly)	6050	+6,14
Sefimeg CA	374,60	-1,42
Silic CA	941	-0,42
Simco	484	+1,46
UIF	439	-5,38
Unibail	664	+1,37
Fonciere (Cie)	759	+10,80
Fonciere Euris	347,20	+3,92
Fonc. Lyonnaise #	810	+0,62
Foncina #	551	---
Imm.Plaine Monc.	198	+3,66
Im.Marseillaise	9600	-7,14
Frankoparis #	74	+1,36
Immob.Batibail Ny#	256	+3,64
Immob.Hotel. #	38,50	-1,78

SERVICES FINANCIERS

	27-02-98	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	330,50	+0,63
Axa	589	+0,68
B.N.P.	368	+3,66
C.C.F.	450,10	+3,47
CPR	474	+1,98
Cred.Fon.France	95	+1,60
Credit Lyonnais CI	445	+17,72
Dexia France	777	+6,87
GAN ex.dt sous.	149,90	+0,26
Interbail	182	+1,11
Locindus	844	+3,30
Natexis	370	+8,82
Paribas	579	+3,19
SCOR	314,50	+3,45
Selectibanque	80	+14,36
Societe Generale	918	+2,91
Sophia	258	+0,78
UIS	224,90	+0,85
Union Assur.Fdal	836	+4,63
Via Banque	187,70	+2,84
Worms & Cie	380	+0,26
Bancaire (Cie)	1022	+10,84
Cetelem	770	+2,66
France S.A	---	---
Immobanque	734	+4,55
UFB Locabail	469	-0,21
Assur.Bq.Populaire	659	-0,15
Cardif SA	1165	+18,87
C.A. Paris IDF	850	---
Factorem	650	+0,77
I.C.C.#	173,90	+5,39
Union Fin.France	730	-7,88

SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT

	27-02-98	Diff.
Bollore Techno.	869	+1,63
Cerus Europ.Reun	34,35	-0,14
CGIP	2619	+15,17
Christian Dior	738	+10,47
Dynaction	170	+3,34
Eurafrance	2835	+8
Fimalac SA	623	+1,63
Gaz et Eaux	2600	+4,83
Lagardere	221	+0,45
Lebon	285	-0,69
Marine Wendel	865	+6,94
Nord-Est	121	-2,41
Salvepar (Ny)	483	+0,83
Albatros Invest	173	+2,97
Burelle (Ly)	400	-0,99
Carbonique	10870	+0,27
Centenaire Blanzy	511	-1,73
F.F.P. (Ny)	345	+7,47
Finaxa	480,10	+4,59
Francarep	320	+3,89
Sabeton Ly	646	-1,82
Finatis(ex.Locain)	216	+5,36
Montaignes P.Gest.	---	---
Siparex (Ly) #	128	+4,66

LES PERFORMANCES DES SICAV MONÉTAIRES

FININFO http://www.fininfo.fr

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 20 février

SICAV MONÉTAIRES FRANCS

Performance moyenne sur 3 mois : 0,75 %, sur 1 an : 2,88 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 3 mois	Rang	Perf. % 1 an	Valeur liquid.
CPR Mobidiv	CPRGESTI	1	1,29	1	3,87	96914,73
Cyril Plus	CYRIL FI	2	1,02	142	2,96	933,10
La Henin Pibor (D)	LA HENIN	3	0,99	68	3,20	18458,12
La Henin Pibor (C)	LA HENIN	4	0,99	67	3,20	19222,02
Fimacourt Première	FIMAGEST	5	0,98	65	3,21	19052,43
Ecureuil Expansion	ECUREUIL	6	0,92	2	3,58	84688,11
Mondiale Proteol CT	LA MONDI	7	0,90	58	3,23	7613,97
Valcomex Pibor Gestion	B NATEXI	8	0,89	46	3,25	183290,23
CDC Arbitrages	CDC GEST	9	0,89	3	3,54	108968,20
Natwest Court Terme	BBL PATR	10	0,88	4	3,47	1945,59
Alfi Tiop	UBS MNGT	11	0,88	31	3,35	94044,49
Orsay Sécurité	ORSAY	12	0,87	6	3,42	10726,53
Absolu Vega	VEGA FIN	13	0,87	10	3,41	12213,52
Placements Monétaire	NSM	14	0,87	11	---	1143583,94
CDC Monetaire	CDC GEST	15	0,87	22	3,36	79418,43
BFT Securite 2	BFT	16	0,87	19	3,38	1932,88
Iéna Performance 3	BFT	17	0,87	5	3,46	12698,85
Fimatrésorerie	FIMAGEST	18	0,87	20	3,37	18672,41
ABF-MJ	ABF	19	0,87	13	3,39	1878,73
Natwest Jour	BBL PATR	20	0,87	15	3,39	1808,43
GP Cash	SMC	21	0,87	12	3,40	151646,34
AXA Court Terme (C)	AXA	22	0,86	54	3,24	11121,94
AXA Court Terme (D)	AXA	23	0,86	55	3,24	10720,71
BFT Securité Première	BFT	24	0,86	17	3,38	1620,13
Midland Trésorerie	MIDLAND	25	0,86	36	3,31	93958,43
Centrale Première	CCR	26	0,86	14	3,39	7213,79
Sanpaolo Institutions	SANPAOLO	27	0,86	21	3,37	11087
Ecofi-Cash	ECOFI FI	28	0,86	32	3,35	283243,12
DB Cash	DEUTSCHB	29	0,86	16	3,38	17126,78
CPR Cash	CPRGESTI	30	0,86	27	3,35	100236,98
Indosuez Europibor	INDOSUEZ	31	0,86	28	3,35	99940,42
Centrale Monétaire	CCR	32	0,86	23	3,36	25330,78
BIP Court Terme	KLEIN BE	33	0,86	24	3,36	120610,52
Valcomex Sécurité Jour	B NATEXI	34	0,86	30	3,35	192065,79
Citi-Monétaire Plus	CITIBANK	35	0,86	25	3,36	112264,98
Union Plus	CIC BUE	36	0,86	9	3,42	185893,02
Diadème Jour	L.B.	37	0,86	26	3,35	3329092,47
AGF Sécurité	AGF	38	0,85	42	3,28	11338,74
Véga Sécurité	VEGA FIN	39	0,85	33	3,33	18526,72
Partner Régularité	LA MONDI	40	0,85	66	3,20	935,75
Fimasécurite (D)	FIMAGEST	41	0,85	38	3,30	1117,64
Fimasecurite (C)	FIMAGEST	42	0,85	37	3,30	1291,86
Phénix Sécurité (C)	PHENIX	43	0,85	52	3,24	8258,21
Phenix Sécurité (D)	PHENIX	44	0,85	53	3,24	7473,98
Primacic	CIC PARI	45	0,85	29	3,35	1291293,30
Boreal	CDC GEST	46	0,85	57	3,23	8598,98
Finord Plus	CDT NORD	47	0,85	56	3,24	956598,31
Monéplus	SG	48	0,85	35	3,31	106495,44
EFI-Performance	CCCC	49	0,85	47	3,25	2093,88
Statère	BGP	50	0,85	34	3,31	21919,74
Invesco Trésorerie	INVESCO	51	0,85	61	3,22	1036,66
Midland Protection	MIDLAND	52	0,84	73	3,16	18977,19
Natwest Institutionnels	BBL PATR	53	0,84	43	3,27	574116,67
Arcade	BIMP	54	0,84	40	3,29	1561858,06
Real Monétaire	SOFIDEP	55	0,84	41	3,29	1075,73
Valunion	CIC BUE	56	0,84	39	3,29	50858,33
Tresorys	SOGEPOST	57	0,83	45	3,26	272307,53
AGF Monétaire	AGF	58	0,83	63	3,21	1040,36
Atlas Court Terme	ATLAS	59	0,83	18	3,38	160,17
Placements Trésorerie	NSM	60	0,83	44	3,26	1393815,28
Valeurs Monetaires	DEMACHY	61	0,83	59	3,22	233859,96
CIC Tresorerie Plus (C)	CIC PARI	62	0,83	7	3,42	1398,85
CIC Trésorerie Plus (D)	CIC PARI	63	0,83	8	3,42	1354,58
Pension TMP -3/32	GERER CO	64	0,83	49	3,24	696071,55
Cardif Trésorerie	CARDIF	65	0,83	64	3,21	85895,75
JJ Centre	CFCM CEN	66	0,82	48	3,24	356626,96
Orsay Jour	ORSAY	67	0,82	50	3,24	1940,24
RG Monétaire France	ROBECO	68	0,82	159	2,91	19186,38
Localys Première	CLF BANQ	69	0,82	75	3,16	54239,25
Sequin	BGP	70	0,82	72	3,17	46923,26
Soprane J	BACOT	71	0,82	70	3,17	48400,97
Barclays Institutions	BARCLAYS	72	0,82	69	3,19	775560,38
Option Sécurité	BRED	73	0,82	62	3,22	197096,26
CPR Mobiterme	CPRGESTI	74	0,82	60	3,22	19981,28
Placement M (D)	SMC	75	0,81	84	3,11	21467,95
Placement M (C)	SMC	76	0,81	83	3,11	23037,86
BIP Cap 3 Mois	KLEIN BE	77	0,81	90	3,10	2108,45
Trésoricic	CIC PARI	78	0,81	76	3,16	181258,14
Gestion Investicourt	INDOSUEZ	79	0,81	71	3,17	19258,46
Fimagarantie	FIMAGEST	80	0,81	77	3,14	19438,59
Entreval Sicav	KLEIN BE	81	0,81	81	3,12	19836,42
Ofima Trésor	OFIVALMO	82	0,80	91	3,10	19652,57
Chateaudun Court Terme	CPRGESTI	83	0,80	82	3,11	96911,15
Ouestar Tresorerie	CFCM LOI	84	0,80	88	3,11	136490,30
Monéden	BRED	85	0,80	89	3,10	94203,70
Morgan Court Terme	JP MORGA	86	0,80	102	3,08	26080,30
Demachy +	DEMACHY	87	0,80	51	3,24	2047,74
VIA Court Terme (C)	VIA BANQ	88	0,80	86	3,11	4824,23
BRED Institutions (D)	BRED	89	0,80	94	3,09	79008,45
BRED Institutions (C)	BRED	90	0,80	93	3,09	91696,30
VIA Court Terme (D)	VIA BANQ	91	0,80	87	3,11	4682,14
Stratège	CCF	92	0,80	85	3,11	30162,82
Fructi-I	GRP BP	93	0,79	100	3,08	637709,44
Barclays Monélaffitte (C)	BARCLAYS	94	0,79	103	3,08	250034,26
BRED Première (C)	BRED	95	0,79	96	3,09	6141,99
BRED Première (D)	BRED	96	0,79	95	3,09	5348,60
Barclays Monélaffitte (D)	BARCLAYS	97	0,79	104	3,08	220173,41
Gestion Pibor	INDOSUEZ	98	0,79	78	3,13	20359,28
Fonsicav	CDC TRES	99	0,79	98	3,09	20039,10
Maxi Plus Sécurité (C)	CCCC	100	0,79	127	3	30737,15
Monésud (D)	L.B.	244	0,66	215	2,62	359
Latitude (C)	SOGEPOST	245	0,66	244	2,55	150,97
Monesud (C)	L.B.	246	0,66	216	2,62	404,34
Latitude (D)	SOGEPOST	247	0,66	243	2,55	137,54
Placements Sécurité (D)	NSM	248	0,66	246	2,54	84489,05
Placements Sécurité (C)	NSM	249	0,66	245	2,54	92850,76
Ouestar Court Terme (C)	CFCM LOI	250	0,65	256	2,52	17798,79
Priv'associations (C)	BIMP	251	0,65	265	2,48	39452,31
Ouestar Court Terme (D)	CFCM LOI	252	0,65	257	2,52	16115,19
Priv'associations (D)	BIMP	253	0,65	266	2,48	36952,92
Natio Sécurité	BNP	254	0,65	260	2,50	11356,28
Cardif Monétaire (D)	CARDIF	255	0,65	263	2,49	194,43
Hervet Plus (C)	HERVET	256	0,65	250	2,54	9174,41
Hervet Plus (D)	HERVET	257	0,65	251	2,53	8503,25
Cardif Monetaire (C)	CARDIF	258	0,65	264	2,49	204,92
Investsécurité Court Terme C	CFCM MED	259	0,65	267	2,47	3478,14
Investsécurité Court Terme D	CFCM MED	260	0,65	268	2,47	3092,10
SNVB Monétaire (C)	SNVB	261	0,65	258	2,52	9321,98
SNVB Monétaire (D)	SNVB	262	0,65	259	2,52	8213,42
BRO-Sécurité (C)	BRO	263	0,65	261	2,49	17717,30
BRO-Sécurité (D)	BRO	264	0,65	262	2,49	16349,87
Moné.Dis	CNCA	265	0,65	249	2,54	10189,91
Dryade (C)	BGP	266	0,64	303	2,25	7000,12
Dryade (D)	BGP	267	0,64	304	2,25	6639,32
Pyramides Court (D)	VERNES	268	0,64	270	2,46	42738,97
Pyramides Court (C)	VERNES	269	0,64	269	2,46	49704,81
BIP Sécurité (D)	KLEIN BE	270	0,64	284	2,36	1977,80
BIP Securité (C)	KLEIN BE	271	0,64	286	2,36	2152,63
Topcash (D)	CPRGESTI	272	0,63	277	2,41	1665,12
Topcash (C)	CPRGESTI	273	0,63	276	2,41	1713,12
Finord Sécurité (C)	CDT NORD	274	0,63	281	2,39	21729,93
Finord Sécurité (D)	CDT NORD	275	0,63	280	2,39	20199,45
Moné.J (D)	CNCA	276	0,63	252	2,53	11504,04
Univar (D)	CNCA	277	0,63	232	2,58	301,63
Sécurita	DEMACHY	278	0,63	273	2,42	48611,35
Moné.J (C)	CNCA	279	0,63	253	2,53	12143,74
Univar (C)	CNCA	280	0,62	231	2,58	314,73
Sicaixa	CAIXA DE	281	0,62	290	2,32	24487,54
Acti Régulière	GERER CO	282	0,62	282	2,36	2007,89
Lion 20000 (C)	CL	283	0,61	278	2,39	17428,97
Lion 20000 (D)	CL	284	0,61	279	2,39	16306,35
BICS Monétaire (D)	ECOFI FI	285	0,61	287	2,36	1593,68
BICS Monetaire (C)	ECOFI FI	286	0,61	288	2,36	1864,86
Ecureuil Distrimonetaire	ECUREUIL	287	0,61	285	2,36	10388,34
JPM Court Terme	B HARWAN	288	0,61	289	2,34	14362,70
Orsay Court Terme	ORSAY	289	0,61	283	2,36	1587,86
Ecureuil Monétaire (D)	ECUREUIL	290	0,61	275	2,42	12272,32
Ecureuil Monétaire (C)	ECUREUIL	291	0,61	274	2,42	13240,27
Fructi-Associations (D)	BQUE POP	292	0,61	297	2,27	41,46
Provence Court Terme	HOTTINGU	293	0,60	293	2,32	53091,68
Crédit Maritime Sécurite (C)	CDT MARI	294	0,60	301	2,25	1747,39
Crédit Maritime Sécurite (D)	CDT MARI	295	0,60	302	2,25	1691,23
Leumi Court Terme (C)	CDT MUTU	296	0,60	310	2,20	16602,35
Leumi Court Terme (D)	CDT MUTU	297	0,60	309	2,20	15387,03
Fructi-Associations (C)	BQUE POP	298	0,60	296	2,28	46,70
Sicav Associations	CDC	299	0,60	295	2,28	2458,63
Securicic (D)	CIC PARI	300	0,60	291	2,32	2138,94
Capimonétaire (D)	SG	301	0,59	255	2,53	376,14
Capimonétaire (C)	SG	302	0,59	254	2,53	416,87
Sécuri-Taux	LEGAL FR	303	0,59	300	2,25	1859,84
Ecureuil Trésorerie (C)	ECUREUIL	304	0,59	299	2,27	324,92
Ecureuil Tresorerie (D)	ECUREUIL	305	0,59	298	2,27	304,66
Sécuricic (C)	CIC PARI	306	0,59	294	2,31	2313,58
SB Securite (C)	CIC SB	307	0,58	306	2,22	1644,95
SB Sécurité (D)	CIC SB	308	0,58	305	2,22	1598,47
Natio Monétaire (D)	BNP	309	0,58	308	2,20	5214,44
Natio Monétaire (C)	BNP	310	0,58	307	2,20	5550,32
Uni-Associations	CNCA	311	0,56	292	2,32	119,92

L'écart entre les performances des sicav monétaires se réduit

LE RENDEMENT des sicav monétaires est resté globalement stable ces dernières semaines, il se situe désormais à 2,88 % sur un an. En revanche, l'écart entre le fonds affichant la meilleure performance sur un an et celui qui enregistre la progression la plus faible ne cesse de se réduire. Il s'établit à 1,67 point contre 2,57 points il y a six mois selon les données de Fininfo.

De plus en plus, les frais de gestion expliquent les différences de performances. Les sicav qui figurent dans les premières places de notre palmarès prélèvent des frais souvent limités à 0,10 %, alors que celles qui se trouvent en queue de peloton subissent des prélèvements supérieurs à 1 %. Autre constatation, la traditionnelle suprématie des sicav monétaires dynamiques sur les sicav monétaires régulières tend à s'estomper. Les gérants des sicav monétaires dynamiques hésitent de plus en plus à allonger la durée de vie de leur portefeuille en achetant des titres émis à trois mois ou même des obligations pour tenter de doper la performance de leur fonds. Beaucoup d'entre eux ont été surpris par la rapidité de la baisse des taux longs. Bien peu imaginaient que le taux des obligations d'Etat en France descendrait autour de 4,9 %.

Aujourd'hui, ils se montrent divisés sur l'évolution des taux courts en Europe dans les prochains mois. Certains comme Hieu N'Guyen Ba, le gestionnaire de Natwest court terme (bientôt rebaptisée Acti Trésorerie après le rachat par la Banque Bruxelles Lambert des activités de gestion de la Natwest en France), pensent que la Bundesbank relèvera légèrement ses taux pour permettre la mise en place de l'Euro. *« Il existe encore un écart de 120 points de base entre les taux allemands et les taux italiens »*, fait-il remarquer. *« Les Allemands ne peuvent pas laisser les Italiens faire le travail tout seul pour parvenir à un taux unique »*, ajoute-t-il.

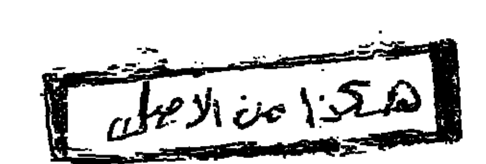
D'autres n'envisagent pas de relèvement des taux en Europe. *« Il serait politiquement suicidaire que l'arrivée de l'euro coïncide avec une hausse des taux »*, estime Christian Homolle, directeur général adjoint de la BFT. La situation économique en Allemagne plaide également pour un statu quo. *« On a du mal à comprendre le fonctionnement de la Bundesbank. Cependant, les deux indicateurs à la vue desquels elle est censée prendre ses décisions nous laissent envisager qu'elle ne bougera pas. L'inflation est nulle et la masse monétaire n'a progressé que de 3 %, soit le bas de la fourchette fixée par la banque centrale allemande »*, souligne Luc Varenne, directeur de Placement monétaire, une sicav de la Banque NSM.

INCERTITUDE

L'incertitude quant à l'attitude des autorités monétaires d'outre-Rhin conduit les gérants à une certaine prudence. Pascal Breton a réduit la sensibilité (l'exposition à l'évolution des taux) de Fimacourt Première. *« Cela nous donne de la marge pour faire face à une éventuelle correction sur le marché obligataire »*, explique-t-il. Parmi les sicav monétaires régulières, Ecureuil Expansion continue d'afficher une belle progression. La moitié de l'actif de ce fonds, deuxième de notre palmarès pour sa performance sur un an, est constituée de produits structurés qui rapportent plus que des titres du marché monétaire. Denis Flachaire, le gestionnaire de la sicav, a par exemple mis en place en janvier un contrat qui lui permet de percevoir le taux Pibor plus 50 centimes à condition que le taux T4M reste dans une fourchette s'établissant entre 4 % et 5 %.

Hieu N'Guyen Ba a, pour sa part, massivement recours aux *asset swaps*. Il vient de procéder à un échange entre des obligations espagnoles échéance 2004 contre un titre qui lui rapporte le taux du Pibor plus 25 centimes. Une technique qu'utilise également Olivier Dieudonné, le gestionnaire de CIC Trésorerie Plus, septième pour sa performance sur un an. Il a également mis dans le portefeuille de la sicav du CIC Paris des fonds communs de créances qui offrent un rendement de Pibor plus 5 centimes. Enfin, CPR Mobidiv, première de notre classement, a bénéficié de sa stratégie de diversification sur le marché action. L'actif de la sicav gérée par Joël Konop détient 1,2 % d'actions et 8 % d'obligations convertibles qui lui ont permis de dégager une performance supplémentaire de 0,25 point au cours de janvier.

Joël Morio



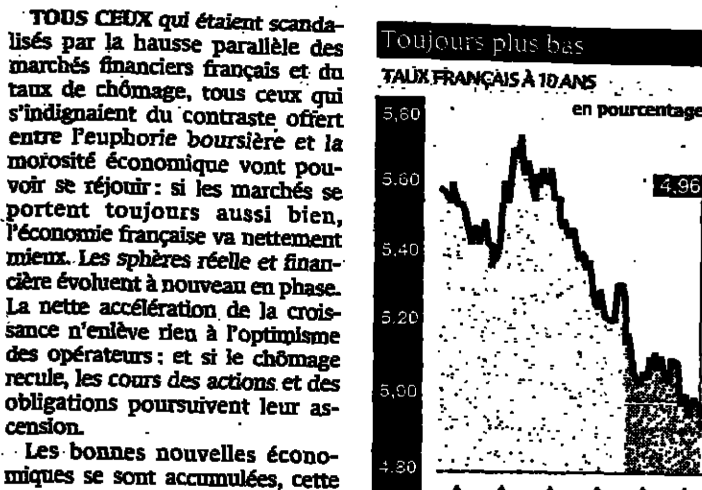
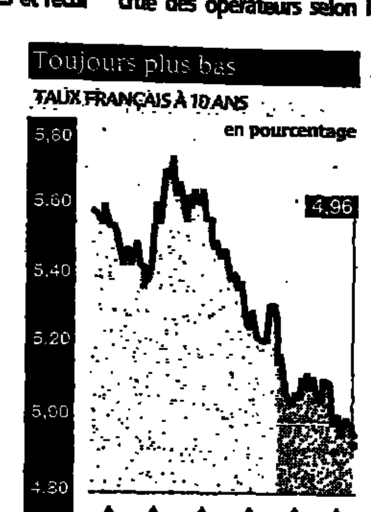
Les tensions américaines limitent la baisse des taux en Europe

La baisse de l'inflation et la réduction des déficits publics ont soutenu les marchés obligataires européens. Les emprunts américains ont, en revanche, reculé, les opérateurs ayant été déçus par les propos du président de la Réserve fédérale

Les bonnes nouvelles économiques se sont accumulées cette *semaine en France* : *hausse* supérieure aux prévisions du produit intérieur brut au quatrième trimestre 1997, forte progression de la consommation des ménages et recul du taux de chômage en janvier, assainissement des finances publiques, nouveau recul du rythme d'inflation. A cet environnement idéal pour les marchés est *venue s'ajouter* la conviction accrue des opérateurs selon laquelle l'euro sera lancé à la date prévue. Les statistiques de déficits montrent que quatorze pays de l'Union sur quinze respecteront le critère clé de déficit, fixé à 3 %. Le rendement de l'emprunt d'Etat français à dix ans est tombé jusqu'à 4,94 %, son plus bas niveau historique. Sa baisse a toutefois été contrariée par le mauvais comportement des emprunts américains, les opérateurs ayant perdu l'espoir d'une prochaine réduction des taux directeurs de la Réserve fédérale.

TOUS CEUX *qui étaient* scandalisés par la hausse parallèle des marchés financiers français et du taux de chômage, tous ceux qui s'indignaient du contraste offert entre l'euphorie *boursière et la* morosité économique vont pouvoir se réjouir : si les marchés se portent toujours aussi bien, l'économie française va nettement mieux. Les *sphères réelle et* financière évoluent à nouveau en phase. La nette accélération de la croissance n'enlève rien à l'optimisme des opérateurs : et si le chômage recule, les cours *des actions* et des obligations poursuivent leur ascension.

Les bonnes nouvelles économiques se sont accumulées, cette *semaine, en France. Le* produit intérieur brut (PIB) a progressé de 0,8 % au quatrième trimestre, un chiffre supérieur aux prévisions des analystes, ce qui porte à 2,4 % le taux de croissance pour l'ensemble de l'année 1997. La forte progression de la consommation des ménages en janvier (+ 2,6 %), les bons résultats des enquêtes réalisées dans l'industrie semblent indiquer que le rythme ne s'est pas ralenti en début d'année. Le taux de chômage, au sens du BIT (Bureau international du travail), a pour sa part enregistré une baisse de 1,1 % après un recul de 1,5 % en décembre. Cette *accélération de* l'activité ne s'accompagne, bien au contraire, d'aucune tension inflationniste : la progression des prix à la consommation s'est établie à 0,5 % sur un an en janvier. Enfin, l'assainissement des finances publiques *se poursuit : le déficit, rapporté* au PIB, a été ramené à 3,02 % en 1997 après 4,1 % en 1996. Encore certains experts soupçonnent-ils le gouvernement français *d'avoir délibérément affiché* un niveau légèrement supérieur au critère de 3 % et d'avoir volontairement présenté le plus mauvais chiffre des pays de l'Union – Grèce exceptée – afin de prouver à sa majorité plurielle que sa politique économique n'est pas entièrement dictée par la logique de Maastricht (le déficit s'est établi à 2,7 % pour *l'Allemagne et l'Italie*, 2,6 % pour l'Espagne, 2,5 % pour l'Autriche, 2,45 % pour le Portugal, 2,1 % pour la Belgique, 1,9 % pour le Royaume-Uni, 1,4 % pour les Pays-*Bas, 0,9 % pour la Finlande*, le Luxembourg et l'Irlande dégageant pour leur part des excédents budgétaires).

Le recul de l'inflation et l'optimisme des opérateurs concernant le lancement de l'euro ont permis une nouvelle détente des taux d'intérêt

Les marchés financiers ont salué *ces performances exceptionnelles*, qui apparaissent même quasi miraculeuses pour certains pays, notamment pour l'Allemagne et plus encore pour l'Italie, dont le déficit *a été réduit de 4 points en un an* malgré une croissance limitée à 1,5 %, ce qui constitue un assainissement d'une ampleur sans précédent dans l'histoire économique *et financière mondiale. Les statis*tiques de déficit, qui ont occulté les chiffres moins encourageants obtenus en matière de dette publique (61,3 % pour l'Allemagne, 122,2 % *pour la Belgique et* 121,6 % *pour* l'Italie, alors que le critère est fixé à 60 %), rendent quasiment certain, aux yeux des opérateurs, le lancement de l'euro à la date prévue.

Pour les investisseurs, ces résultats excellents ôtent une grande partie du suspense lié à la publication du rapport de la Bundesbank sur l'état de convergence des pays européens. Ce dossier constitue, avec la désignation des membres du directoire de la future banque centrale européenne, un des derniers obstacles sur la route conduisant à l'euro et une des dernières sources de déstabilisation éventuelle des marchés financiers européens. Les opérateurs sont persuadés que la Bundesbank ne cherchera pas à contester l'entrée de l'Italie dans la zone euro et ils *voient mal comment le président* de la Buba, qui aura signé le rapport de l'Institut monétaire européen (IME), pourrait arriver à des conclusions différentes dans le bi*lan établi par ses propres services.*

Les opérateurs ont d'ailleurs été rassurés par les déclarations d'Ernst Welteke, membre du conseil de la Bundesbank, selon qui l'institut d'émission allemand se contentera d'étudier dans le détail la situation économique de chaque pays européen mais ne portera pas de jugement sur l'aptitude de tel ou tel à faire partie de la zone euro. *« Le rapport sur la convergence sera une description, non un jugement de valeur, et s'intéressera à la situation point par point, pays par pays »*, a souligné, jeudi 26 février, M. Welteke. Porter un avis sur la candidature des pays *« serait un jugement de valeur et est du ressort du pouvoir politique »*, a-t-il ajouté.

« EURO-PHORIE »

L'« euro-phorie » ambiante, la baisse de l'inflation – qui dégage les perspectives monétaires –, l'accélération de la croissance et le re*cul du chômage – qui améliorent* les finances publiques et réduisent les besoins de financement de l'Etat –, tous ces éléments créent un environnement idéal pour les *marchés obligataires du Vieux* Continent. Le rendement de l'emprunt à dix ans français est tombé, jeudi, jusqu'à 4,94 %, un plus bas niveau historique.

Mais cette détente a été freinée par le comportement relativement médiocre des marchés d'emprunts américains : les taux à trente ans sont remontés de 5,87 % à 6 %. Les *opérateurs ont été déçus par l'ab*sence de signes de ralentissement de l'économie (les commandes de biens durables ont augmenté de 0,7 % en janvier), et surtout par les discours prononcés par le président de la Réserve fédérale devant le Congrès. Ils avaient espéré qu'Alan Greenspan, qui avait évoqué il y a quelques semaines les *risques de déflation, laisse entre*voir la possibilité d'une prochaine baisse des taux directeurs. Il n'en a rien fait. Il a au contraire évoqué *« les tendances inflationnistes qui pourraient résulter de la fermeté des dépenses de consommation et de l'étroitesse du marché du travail »* et s'est s'interrogé sur le fait de savoir si l'impact de la crise asiatique sera suffisant pour les contenir.

Pierre-Antoine Delhommais

Remous sur la parité dollar-yen

Le dollar a eu un comportement heurté cette semaine, face à la monnaie japonaise : le billet vert est monté, lundi 23 février, jusqu'à 129 yens, *avant de retomber* à 127 yens le lendemain : il s'est hissé à nouveau à 129 yens jeudi pour redescendre, vendredi, jusqu'à 126,09 yens. La parité du billet vert face au yen a évolué directement en fonction des espoirs que les opérateurs plaçaient dans le prochain plan de relance gouvernemental de l'économie japonaise. Les *informations publiées dans la presse nippone*, notamment vendredi, faisant état de réductions d'impôts massives ont permis au yen de se raffermir. Celles évoquant au contraire des mesures limitées de stimulation économique ont provoqué un repli de la monnaie japonaise.

MATIÈRES PREMIÈRES

Turbulences sur le pétrole

COURS DU BARIL DE PÉTROLE BRENT
Qualité de référence en Mer du nord
en dollars

21
20
19
18
17
16
15
14
13
14,03
S
O
N
D
J
F
1997
1998

SEMAINE turbulente sur les marchés pétroliers qui ont vécu au rythme de l'accord ONU-Irak *et dans l'attente d'une éventuelle* réunion extraordinaire de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) pour tenter d'enrayer la chute des cours du baril. *Les* cours du brent, mardi 24 février, sont un instant tombés sous les 14 dollars (13,83 dollars). A l'origine de cet affaiblissement, la disparition du risque de raids américains sur Bagdad. *Les* investisseurs redoutent que le relèvement des ventes de brut irakien dans le cadre de l'accord « pétrole contre nourriture », passées de 2 à 5,2 milliards de dollars par semestre, déséquilibre un peu plus un marché où l'offre abonde.

Dès jeudi, le secrétaire général de l'OPEP, le Nigérian Rilwanu *Lukman, a* entrepris de contacter les onze membres du cartel pour organiser une réunion extraordinaire afin d'enrayer la chute des cours du brut. Le ministre indoné*sien des mines* et de l'énergie, *Ida* Bagus Sujana, a alors proposé que la rencontre se tienne dans son pays après l'élection présidentielle de mars. Approuvant le principe, *le ministre* de l'énergie du Venezuela, Erwin Arrieta, a demandé que les producteurs n'appartenant pas à l'OPEP y assistent.

« PRÉSERVER LE MARCHÉ »

Les négociations s'annoncent difficiles entre l'Arabie saoudite et le Venezuela. Lundi, le roi Fahd a *exhorté tous les* producteurs, membres et non-membres de l'OPEP, à conjuguer leurs efforts pour freiner la chute des cours du brut et *« préserver le marché »*. *Les Saoudiens*, principaux acteurs, n'entendent pas être les seuls à se restreindre. En face, d'autres producteurs, comme le Venezuela, qui dépassent leur plafond de production, ne veulent pas faire marche arrière. *« Nous avons dit clairement que nous n'allons pas réduire d'un baril* [notre production], *car, si nous le faisons, les pays non OPEP vont s'emparer de ces parts de marché »*, a affirmé M. Arrieta, avant d'ajouter : *« Je fais partie de l'équipe du Venezuela, et l'intérêt de mon pays passe avant celui de l'OPEP. »*

Dominique Gallois

Marché international des capitaux : l'euro ou les monnaies nationales ?

LA PERSPECTIVE de l'Union monétaire européenne, à mesure qu'elle se précise, aug*mente l'attrait international des devises appe*lées à céder bientôt la place à l'euro. Cette évolution prend actuellement un tour remarquable. Le franc français en est l'un des principaux bénéficiaires. Voici que les émetteurs *l'utilisent afin d'attirer les souscripteurs étran*gers. Cela change de l'habitude. Les titres en francs, à de rares exceptions près, se plaçaient, jusqu'à tout récemment, à l'intérieur du pays dans leur très grande majorité.

Ainsi, l'Argentine a réussi à atteindre de nombreux portefeuilles italiens en contractant un emprunt de 1,5 milliard de francs, dont le profil ne répondait guère à la demande des investisseurs français. On n'est guère friand en *France d'obligations d'Amérique latine et* d'autre part on n'est pas accoutumé au mode de rémunération proposé. L'intérêt ira en diminuant : 10 % durant les trois premières années, 8 % par la suite, jusqu'en 2008. En Italie *au contraire, on raffole des emprunts de débi*teurs dont le crédit est discuté, au point que les autorités transalpines prennent des mesures pour en contenir l'afflux dans leur propre monnaie. En outre, les Italiens aiment beaucoup de *telles opérations qui, dans une période initiale*, rapportent gros. Une autre émission de la fin février, une titrisation de créances détenue par le Comptoir des entrepreneurs, a attiré les étrangers et notamment des Espagnols.

De tels développements montrent combien les marchés nationaux sont maintenant imbriqués en Europe. Les niveaux de l'intérêt sont très proches les uns des autres dans les Etats qui devraient partager l'euro dès 1999. Le *risque de change apparaît très faible. De plus* en plus les investisseurs en viennent à faire leur choix, non pas en fonction de la monnaie, mais de la signature et du genre de transaction.

Dans ces conditions, la question se pose avec plus d'acuité qu'au début de l'année de savoir s'il faut déjà libeller des emprunts en euros, ce qui est possible depuis que l'on sait qu'un euro vaudra un écu. L'euro n'existe pas *encore. Mais un emprunteur qui y fait réfé*rence, d'une part, est assuré d'une publicité certaine et, d'autre part, affirme au grand jour qu'il est prêt à affronter la concurrence très forte à laquelle devront se livrer les émetteurs *européens lorsqu'ils ne seront plus protégés* par des barrières nationales. La solution présente pourtant quelques inconvénients, car, en devançant ainsi les événements, on prend un risque de change : celui de la livre sterling et *des couronnes suédoise et danoise. La valeur* extérieure de l'écu tient compte de ces devises alors qu'elles ne devraient pas céder la place à l'euro à la naissance de la monnaie commune.

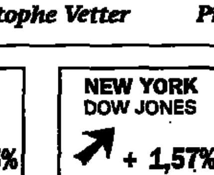
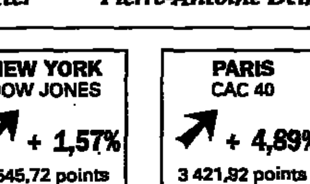
Il y a eu des réussites incontestables depuis *un peu plus d'un an que la Banque européenne* d'investissement a contracté le premier emprunt en euros. Ce même établissement s'apprête à procéder à une nouvelle émission de ce genre pour un montant de 2 milliards d'euros *et d'une durée de dix ans*. L'affaire est attendue avec impatience. Beaucoup la considèrent comme un test important, duquel pourrait dépendre l'avenir immédiat du compartiment de la future monnaie européenne. Il ne s'agit que *de quelques mois.*

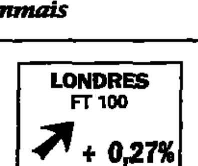
Pour l'heure, la plupart des emprunteurs préfèrent se présenter dans des monnaies qui existent réellement. La Russie, par exemple, a retenu le deutschemark pour sa prochaine *opération en Europe, confiant le soin à la* Deutschebank et à la Société de banques suisse de diriger son prochain emprunt. Certains, comme le Réseau ferré de France, qui s'est adressé à Paribas et à la même banque *helvétique, n'ont pas encore précisé leur plan.* Parmi ceux qui se sont décidés pour l'euro, en plus de la Banque européenne, le meilleur débiteur du Brésil après l'Etat lui-même, la Bndes, a chargé la Société générale d'organiser *une émission de 250 millions. Un établisse*ment allemand est également sur les rangs, Allgemeine Hypothekenbank, qui entend lever 1 milliard d'euros pour une durée de six ans, par l'intermédiaire de la Dresdner Bank et de *Paribas. Cette opération allemande retient l'at*tention de tous les spécialistes en France parce que les titres seront des lettres de gage (*Pfandbriefe*). La formule développée en France au siècle dernier a été affinée en Allemagne et *s'impose désormais sur le plan européen. Le* modèle va être repris au Luxembourg et on cherche à l'adapter bientôt en France, comme le demandait le Crédit foncier avant que cet établissement ne connaisse les difficultés que l'on sait.

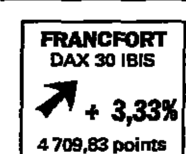
Christophe Vetter

Une semaine dans le meilleur des mondes boursiers

TOKYO
NIKKEI
+ 0,45%
16 831,67 points





PASSÉ le petit moment d'hésitation lié à la menace d'une nouvelle escalade militaire entre les Etats-Unis et l'Irak, les *marchés boursiers* ont repris leur marche en avant dans une atmosphère toujours euphorique. Paris, Francfort, Wall Street et Londres ont gagné respectivement *4,89 %, 2,33 %, 1,57 % et 0,27 %* cette semaine et atteint lors de ces derniers jours de nouveaux sommets historiques.

Ces différentes places affichent depuis le *début* de l'année des hausses comprises entre 8,1 % pour New York et 14,1 % *pour* Paris. Même Tokyo, dont l'indice Nikkei (16 831,67 points) se trouve vraiment très loin de ces niveaux records (39 000 points en 1989), a tout de même gagné un petit 0,45 % au cours des cinq dernières séances et 10,3 % depuis le *1er janvier.*

En Europe et aux Etats-Unis, les nouvelles favorables aux boursiers s'accumulent. Non seulement les perspectives de croissance sont porteuses, mais les résultats annoncés par les sociétés pour *1997* sont souvent supérieurs aux prévisions, les anticipations de rapprochements, entre grands groupes notamment, dans la finance, la pharmacie et la communication, sont *toujours* très fortes, les taux d'intérêt sont à des niveaux historiquement bas et, pour finir, les capitaux affluent sur les marchés d'actions. Les valeurs françaises, une fois n'est pas coutume, en ont particulièrement profité, plus que les autres. Le soudain optimisme qui s'est emparé en France des dirigeants politiques s'est manifestement répandu dans les salles de marché. L'indice CAC 40 termine vendredi à un niveau sans précédent de 3 421,92 points.

D'abord, la conjoncture dans l'Hexagone semble très bonne. Selon les chiffres de l'Insee, la croissance du PIB a atteint 2,4 %, et l'excédent commercial a battu tous les records en 1997. Les prix ont baissé de 0,3 % en janvier, et la consommation des ménages a augmenté de 2,6 % le même mois. *Les* industriels français estiment en outre que l'activité devrait rester soutenue dans les mois à venir et leurs investissements augmenter de 10 % cette année. Pour le *directeur général du FMI, Michel* Camdessus, la croissance en France sera comprise cette année entre 2,8 % et 3 %. Le ministre de l'économie, Dominique Strauss-Kahn, estime, lui, que la croissance française pourra se maintenir plusieurs années de suite à 3 % et pourrait permettre une baisse durable du chômage, des prélèvements obligatoires et de l'endettement.

CROISSANCE PLUS HOMOGÈNE

Après le fort rebond de 1997, les économies européenne et française, en particulier, entrent dans une phase de croissance plus modérée, mais plus homogène, une conjoncture favorable pour le démarrage de l'euro, souligne Michel Didier, directeur de l'institut de conjoncture Rexecode. La crise asiatique *« semble pour l'instant sans effet sur la croissance des pays développés »*, un *« paradoxe »* qui peut s'expliquer par *« un décalage dans le temps »* de ses conséquences, ajoute M. Didier. L'effet désinflationniste *« est dans un premier temps favorable à l'activité des pays développés. L'effet dépressif est plus lent et n'apparaîtra que dans un second temps, sans doute à partir du printemps 1998. »*

En attendant, les marchés d'actions bénéficient toujours des transferts de capitaux revenus d'Asie ou sortant des marchés de taux après avoir réalisé, notamment sur les marchés obligataires, des plus-values considérables.

Les Bourses profitent aussi, toujours grâce à l'Asie, de la disparition de la crainte d'une hausse des taux d'intérêt en Europe et aux Etats-Unis. Le président de la *Réserve* fédérale, Alan Greenspan, a déclaré cette semaine *devant le Sénat américain* que l'impact de la crise asiatique a contenu les tendances inflationnistes qui *autrement seraient* apparues outre-Atlantique, compte tenu de la fermeté de la consommation et de l'étroitesse du marché du travail aux Etats-Unis. Rassuré, Wall Street s'est à nouveau envolé, et le Dow Jones a franchi vendredi pour la première fois de son histoire la barre des 8 500 points. Il a fini la semaine à 8 545,72.

Francfort n'était pas en reste, soutenue notamment par la forte hausse du marché obligataire allemand. L'indice DAX a franchi pour la première fois de son histoire le seuil psychologique des 4 700 points pour terminer vendredi en *clôture à 4 709,83 points*. Londres, dont l'indice FT 100 a seulement gagné 0,27 % d'un vendredi à l'autre à 5 767,30 points, profite tout de même des anticipations de nouvelles fusions et acquisitions, notamment après l'annonce du mariage entre les compagnies d'assurances General Accident et Commercial *Union. Des rumeurs insistantes* annonçaient vendredi une OPA imminente dans la pharmacie de Glaxo sur Smithkline et ont permis, un court instant, au FT 100 de toucher en séance 5 821,80 points.

Enfin, Tokyo, qui a progressé de 0,45 % d'un vendredi à l'autre, a connu une semaine en deux temps. Affaiblie par l'annonce de mesures de relance jugées décevantes par le Parti libéral-démocrate (*PLD, au pouvoir*), la place nippone a profité jeudi, et surtout vendredi, d'informations laissant entendre que le gouvernement devrait adopter un plan de soutien à l'économie à la mi-mars qui inclurait des baisses d'impôts et des dépenses *supplémentaires de* travaux publics. De plus, selon le directeur général de l'agence de planification économique (EPA) Koji Omi, le pire devrait être passé pour l'économie japonaise. *« La confiance semble revenir et la situation de crise observée en décembre et en janvier a été surmontée »*, a souligné le responsable japonais.

Eric Leser

SCIENCES **Les dégâts causés par les larves de la pyrale dans les champs de maïs représentent, chaque année en France, une perte de rendement d'environ 7 %. ● LES PESTICIDES de la famille des pyréthrinoïdes et, plus récemment, le maïs modifié génétiquement pour produire lui-même une toxine insecticide, le Bt, représentaient les moyens les plus efficaces pour lutter contre ce redoutable papillon. ● *TRICHOGRAMMA BRASSICAE*, une microguêpe, parasite naturel des œufs de la pyrale, constitue une alternative intéressante depuis que des agronomes ont mis au point un conditionnement permettant à ces insectes fragiles de résister au froid. ● CETTE ARME BIOLOGIQUE non polluante se révèle un peu plus performante que les pyréthrinoïdes. Elle est moins efficace que le maïs transgénique, mais une étude récente suggère l'apparition possible, à terme, d'une résistance des pyrales à la toxine Bt de ce dernier.**

Une microguêpe vole au secours des planteurs de maïs

Mis au point par l'INRA et une firme des Alpes-Maritimes, un pesticide biologique mettant en œuvre le trichogramme, parasite naturel de la redoutable pyrale, apparaît comme une alternative efficace aux traitements chimiques et aux plantes transgéniques autorésistantes

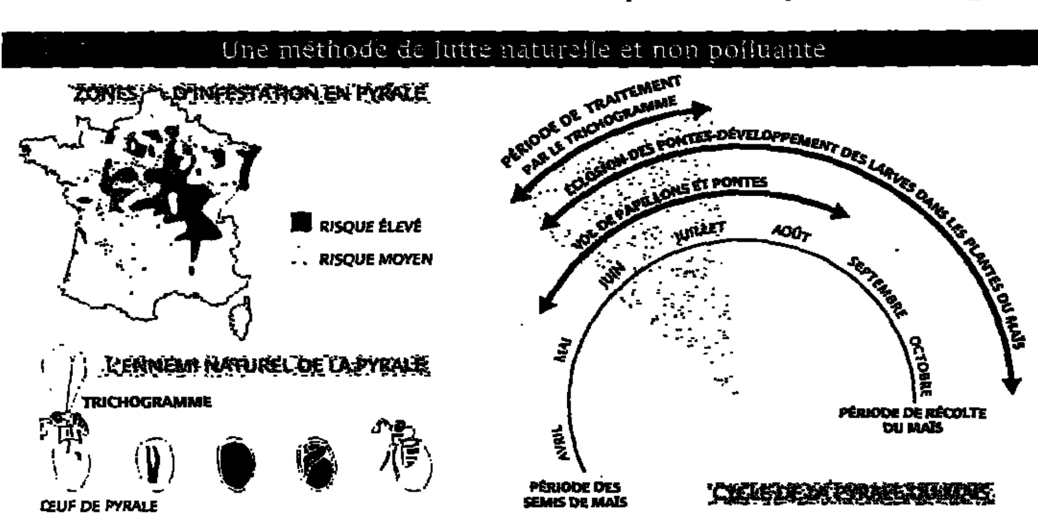
VALBONNE
de notre envoyé spécial

Au-dessus d'un petit bac, deux hommes portant un masque de chirurgien inspectent du sable avec de longues pinces. Délicatement, ils retirent trois pattes et une aile d'insecte. Les restes de pyrales femelles, des papillons en robe beige, qui sont mortes juste après la ponte. Cette poussière de sable n'est autre que leurs œufs. Soit des millions de larves de pyrales qui festoieront demain de tiges tendres et d'épis de maïs encore verts.

La pyrale est devenue le cauchemar des planteurs de maïs du centre-nord et de l'est de la France. Chaque année, ses larves forent, grignotent, affaiblissent et cassent une bonne partie des récoltes sur 500 000 à 600 000 hectares (sur 3,2 millions d'hectares plantés en France). « *Cela représente une perte moyenne en France de rendement d'environ 7 %* », précise Firouz Kabiri, qui dirige Biotop, près de Valbonne (Alpes-Maritimes). Dans cette usine, on produit chaque semaine plus d'un milliard d'œufs de pyrale... pour mieux éliminer cette peste agricole ! Et cela grâce à une micro-guêpe appelée trichogramme (*Trichogramma brassicae*), un insecte qui parasite naturellement les œufs du papillon dans le sud de la France.

En conditions naturelles, ces microguêpes sont sensibles au froid et surviennent trop tard pour réduire les populations de pyrales. Il fallait donc aider la nature. Depuis 1975, les agronomes de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et ceux de l'Union nationale des coopératives agricoles d'approvisionnement (UNCA) ont trouvé le moyen d'élever ces microguêpes dans des œufs de pyrales. Et Biotop, filiale de l'UNCA, a su ensuite les produire en série, les conditionner, les stocker, puis les envoyer aux quatre coins de l'Europe, comme un vulgaire produit chimique.

Cette arme biologique, baptisée TR16, se présente sous forme de simples capsules cartonnées, paraffinées et trouées contenant des œufs de pyrales parasités par les trichogrammes. « *Avec 30 000 hectares couverts en France l'an dernier contre moins de 20 000 en 1996, la diffusion du produit a fait un bond en avant. C'est grâce à notre système de traitement durable avec un seul lâcher* », note Jacques Frandon, de Biotop.



Pour lutter contre la pyrale, qui s'attaque aux champs de maïs sur toutes les grandes zones de production françaises, des œufs de pyrale infestés par des larves de trichrogramme sont déposés sur les plants. A l'éclosion, les microguêpes parasitent d'autres pontes des papillons ravageurs. Ensuite, la nature fait le reste...

LA NATURE FAIT LE RESTE

Le mélange de parasites de la pyrale à trois stades différents de maturité leur permet d'émerger des capsules progressivement et d'atteindre les différentes vagues de pyrales en plein champ. Ensuite, la nature fait le reste : les œufs du papillon entretiennent naturellement un stock de micro-guêpes jusqu'à leur propre disparition...

Autre « truc » ingénieux : les capsules sont livrées dans un cornet en carton, que le cultivateur peut accrocher à l'aisselle des grosses feuilles du maïs. La microguêpe est ainsi rapprochée de sa cible, qui pond sur les feuilles, et les capsules sont protégées de la pluie et de l'arrosage intensif. La méthode de Biotop a si bien été améliorée qu'elle constitue à présent une alternative redoutable aux traitements chimiques de la famille des pyréthrinoïdes. Plus ou moins efficaces, ces derniers sont accusés de polluer les cours d'eau et de détruire (pour les traitements liquides) les coccinelles, qui réduisent à leur tour les populations de pucerons, autre ravageur des cultures.

Mais le trichogramme pourrait être aussi un sérieux concurrent pour le maïs modifié génétiquement, capable de s'auto-défendre contre la pyrale. Mis au point par les grandes firmes de biotechnologies Novartis (Suisse), Monsanto (États-Unis) et Hoescht-Agrevo (Allemagne), ce maïs transgénique est doté d'un gène d'origine bactérienne (Bt) capable de synthétiser une toxine insecticide contre la pyrale. Cette toxine est libérée au niveau des feuilles et de la tige, à l'endroit précis où, d'habitude, les larves sont à l'abri des traitements chimiques. Mais, pour efficace qu'il puisse être, ce « maïs mutant » inquiète les opinions publiques d'Europe, qui redoutent, en partie, des effets négatifs pour la santé humaine, celle du bétail, et l'environnement.

Aujourd'hui, les responsables de Biotop et de l'UNCA jouent les modestes. « *Un concurrent des maïs transgéniques ? Non, il y a de la place pour tous* », assure Bernard Raynaud, de l'UNCA, qui n'a rien contre les plantes transgéniques. Pourtant, ils relancent la promotion du trichogramme à l'heure même où le maïs transgénique est dans la tourmente. D'autant que leur bilan est plutôt flatteur : « *Nous détruisons en moyenne 75 % des pyrales présentes, contre 73 % pour les pyréthrinoïdes* », assure Firouz Kabiri, de Biotop. Le maïs transgénique détruirait, toutefois, plus de 95 % des larves cibles, selon l'Association générale des producteurs de maïs, qui a procédé à de nombreux tests sur plusieurs variétés.

Le TR16 présente néanmoins l'avantage d'être non polluant, inoffensif contre les coccinelles, actif durant toute la saison de ponte des pyrales et d'un prix analogue à ceux des traitements chimiques et de la semence modifiée génétiquement. Il est d'autant plus séduisant qu'il n'entraîne aucune résistance parmi les populations successives de pyrales. Si les poisons chimiques traditionnels ne semblent pas davantage provoquer un tel mécanisme d'adaptation chez le papillon, la toxine insecticide Bt synthétisée par le maïs transgénique paraît plus vulnérable. Ce qui ruinerait alors sa protection.

En octobre 1997, F. Huang et ses collègues de l'université américaine du Kansas, à Manhattan, ont annoncé, dans le *Journal of Economic Entomology*, l'apparition d'une résistance, en laboratoire, chez plusieurs populations de pyrales au bout de 7 à 20 générations (selon les populations) mises en contact avec un insecticide à base de Bt. Ces résultats sont encore à valider par d'autres essais, notamment avec un maïs transgénique...

Le trichogramme n'est peut-être pas l'arme définitive contre la pyrale, dans la mesure où son efficacité semble rester plus limitée que celle du maïs transgénique. Mais il a le mérite de prouver que les solutions chimiques et génétiques ne sont pas aussi incontournables qu'on le prétend...

Vincent Tardieu

Année test pour le maïs transgénique

Du fait d'une autorisation tardive de mise en culture pour le maïs antipyrale de la société Novartis (l'inscription au catalogue date du 5 février), « *nous ne pourrons couvrir que plusieurs centaines d'hectares cette année au lieu des 35 000 hectares escomptés* », indique Christian Morin, de la firme suisse. L'année 1998 fera d'autant plus figure de banc d'essai que la prudence le dispute à la curiosité chez les cultivateurs. Alléchés par l'annonce d'« *une protection frisant les 100 %* » – selon trois cents expérimentations effectuées sur de petites parcelles depuis trois ans – et d'une augmentation du revenu brut de 6 %, « *beaucoup vont tester ce maïs sur de petites surfaces* », pronostique Serge David, de l'Association générale des producteurs de maïs. Surtout que ces tests ont révélé une divine surprise : la toxine insecticide exprimée par ce maïs serait non seulement efficace contre la pyrale, mais aussi contre la sésamie, une noctuelle qui fait de très nombreux dégâts dans le sud du pays.

Le lanceur Ariane place le satellite de télévision Hot Bird 4 en orbite

KOUROU
de notre envoyé spécial

La fusée européenne Ariane a lancé avec succès, vendredi 27 février à 23 h 38 (heure de Paris), depuis la base guyanaise de Kourou, le satellite de télévision directe Hot Bird 4 appartenant à l'organisation européenne Eutelsat. Ce lancement a eu lieu une heure avant que ne s'élève de cap Canaveral (Floride) sa concurrente américaine, une Atlas-2 AS de Lockheed Martin, porteuse elle aussi d'un satellite de télévision directe Intelsat-806.

Pour mener à bien cette 106e mission Ariane assurée pour la somme de 185 millions d'écus (environ 1,2 milliard de francs), la société Arianespace a mis en œuvre un des nombreux modèles d'Ariane-4, une 42 P équipée de deux propulseurs à poudre capable d'emporter les 3 tonnes de cet unique passager.

Construit à Toulouse par la firme Matra Marconi Space (MMS), Hot Bird 4 est le cinquième satellite à « vocation récréative » qu'Eutelsat installe en orbite géostationnaire (36 000 kilomètres d'altitude) par 13 degrés de longitude est. Pratiquement au-dessus du Gabon. Une position qui, depuis 1983, offre au consortium européen qui regroupe les intérêts d'un peu plus de 46 pays la possibilité d'arroser l'Europe et de diffuser près de 240 chaînes de télévision, dont une bonne quarantaine en analogique et le reste en numérique.

A l'heure des bouquets numériques, de telles capacités sont nécessaires. En témoigne la présence de TPS, qui, selon le directeur général d'Eutelsat, Jean Grenier, sera le plus gros utilisateur de ce nouveau satellite dédié, outre les programmes de télévision, à la diffusion de chaînes radio et de services multimédias. Hot Bird 4, dont la durée de vie estimée est de quatorze ans, assurera une triple couverture de diffusion grâce à un triple faisceau.

POUR SÉDUIRE LA CLIENTÈLE

Le premier, le faisceau Superbeam, permet la réception de programmes dans toute l'Europe occidentale et centrale à partir d'antennes de 50 centimètres de diamètre seulement. Le deuxième, dit Widebeam, nécessite de plus gros équipements, et couvre l'Europe au sens large et le bassin méditerranéen. Le troisième et dernier, le faisceau orientable, doit aider Eutelsat à adapter son offre aux conditions du marché.

Dernier atout, le nouveau satellite d'Eutelsat est équipé, pour séduire la clientèle, d'un tout nouveau système baptisé Skyplex, lui permettant directement en orbite de « mélanger » au format DVB (Digital Video Broadcasting) les programmes des chaînes de télévision qui doivent être diffusés vers le public sans avoir à passer par une station terrestre centralisatrice. D'où une souplesse, une indépendance et une réduction des coûts qui pourraient séduire les opérateurs.

Après la mise en orbite réussie de Hot Bird 4, Eutelsat, qui a confié le lancement de la majorité de ses satellites – douze sur quinze – à Ariane, devrait revenir en Guyane pour le tir de Hot Bird 5 et de W 2 construit, lui, par Aerospatiale. Une de ces charges ira-t-elle sous la coiffe du troisième exemplaire du lanceur Ariane-5 (vol 503), dont ce devrait être le deuxième et dernier tir de qualification ?

L'hypothèse est « plausible », a assuré Jean Grenier sans s'avancer plus. Une incertitude qui n'inquiète pas outre mesure le PDG d'Arianespace, Jean-Marie Luton, confiant dans le fait que 503 sera prêt autour du 15 juillet et doté de modifications propres à contrer, s'il se renouvelle, le fort roulis dont le lanceur 502 avait été victime.

Pour le reste Arianespace envisage de tirer cette année 13 Ariane (11 Ariane-4 et 2 Ariane-5), a précisé Jean-Marie Luton tout en rappelant que le carnet de commandes d'Arianespace, numéro un mondial des services civils de lancement, était aujourd'hui riche de 41 satellites à mettre en orbite. En particulier, le satellite d'observation de la Terre Spot-4 qui doit décoller de Kourou le 20 mars.

Jean-François Augereau

SPORTS

Paris-Saint-Germain se qualifie en Coupe de France dans la confusion


FOOTBALL

LE PARIS-SAINT-GERMAIN s'est épargné une crise supplémentaire en se qualifiant de justesse, vendredi 27 février, à Pau, pour les quarts de finale de la Coupe de France de football. Souvent malmené par une équipe amateur évoluant en CFA, l'ancienne division 4, le PSG a dû attendre la prolongation pour s'imposer (1-0) grâce à un but de son meneur de jeu brésilien, Rai. Auparavant, le gardien de but parisien Vincent Fernandez s'était mis en évidence en annihilant deux occasions des Palois.

La fin de la rencontre a été émaillée par des algarades entre joueurs. L'exclusion par l'arbitre de trois Palois (Rémy à la 74e, Bécaas à la 113e et Vacher à la 119e minute) a suscité dans le camp béarnais un sentiment de frustration. « *L'arbitre nous a rendus un peu fous* », a déclaré, dans *Le Parisien*, Laurent Vacher, auteur d'un tacle dangereux sur le défenseur central du PSG, Alain Roche. Sanctionné d'un carton rouge pour cette irrégularité, le capitaine de Pau a ensuite aggravé son cas en se livrant à un dérapage verbal : « *J'ai un peu pété les plombs en taclant Roche, mais nous n'avions pas à respecter les Parisiens. Roche et Revault* [NDLR : le gardien remplaçant du PSG] *voulaient me fracasser dans le vestiaire. S'ils étaient venus jusqu'aux douches, on les tuait.* » Selon la teneur du rapport de l'arbitre, la Fédération française de football pourrait se saisir du dossier et prendre des sanctions contre le club palois, dont plusieurs supporters ont lancé sur le terrain des projectiles sans occasionner de blessures parmi les joueurs qui regagnaient les vestiaires.

Après la tourmente, les dirigeants parisiens sont restés mesurés dans leurs propos. Il est vrai que Pau compte, depuis juillet 1997, parmi les clubs filleuls du PSG. Autre raison de cette discrétion : le comportement de leur équipe, qui a une nouvelle fois étalé des lacunes inquiétantes. « *Malgré notre qualification, je ne suis pas rassuré par notre match* », a déclaré le directeur sportif parisien Claude Le Roy. Le renouvellement de l'effectif, en juin, se confirme. La plupart des joueurs seront placés sur la liste des transferts.

Il y a un an, le Paris-Saint-Germain était éliminé en huitièmes de finale de la Coupe de France par les amateurs de Clermont-Foot (National 2, ex-division 4) à l'issue de l'épreuve des tirs au but. Les responsables décidèrent alors de dépoussiérer leur effectif et d'investir 140 millions de francs dans le recrutement. Ce coup de poker s'est révélé désastreux. En championnat, le PSG occupe le cinquième rang, sans espoir de remporter le titre de champion de France. « *Les meilleurs footballeurs n'ont plus envie de signer un contrat à Paris* », constate un agent de joueurs.

La fin de la saison s'annonce également morose à Cannes. Le dernier de la première division a été éliminé (0-2) à domicile de la Coupe de France par Mulhouse. Les Alsaciens, qui luttent pour éviter la relégation en National, ont marqué durant la prolongation. Le duel des deux clubs de division 2 a tourné à l'avantage de Caen, vainqueur à Sochaux, aux tirs au but.

Elie Barth

DÉPÊCHES

■ **SKI : le Suisse Michael von Grünigen**, médaillé de bronze aux Jeux de Nagano, a remporté samedi 28 février à Yong Pyong (Corée du Sud) sa troisième victoire de la saison en slalom géant comptant pour la Coupe du monde de ski alpin. L'Autrichien Christian Mayer a terminé à la deuxième place, devant son compatriote, le double champion olympique Hermann Maier.

■ **FOOTBALL : la République démocratique du Congo** a pris la troisième place de la Coupe d'Afrique des nations en battant le Burkina-Faso aux tirs au but vendredi 27 février à Ouagadougou. La rencontre s'était achevée sur le score de 4-4 après prolongation, et l'ex-Zaïre l'a finalement emporté 4 tirs au but à 1. Le match pour le titre doit opposer samedi 28 février l'Afrique du Sud à l'Egypte.

■ **ATHLÉTISME : Betty Lise a établi, vendredi 27 février**, lors des championnats d'Europe en salle à Valence (Espagne), un nouveau record de France du triple saut dames en salle avec un bond de 14,09 mètres. Détentrice du précédent record (13,97 mètres) de cette discipline, Lise devait disputer samedi 28 février la finale de l'épreuve. De leur côté, Aurore Pignot et Amandine Homo ont établi un record de France de la perche avec un saut de 4,10 mètres (ancien record : 4,07 m, par Amandine Homo).

L'automobile demeure un défi pour les publicitaires

« L'affaire » de la Golf révèle la difficulté de faire la promotion des voitures modernes

COMME LES CONDUCTEURS d'antan, les publicitaires du secteur de l'automobile ne sont pas à l'abri des retours de manivelle. A l'origine de l'affiche reconstituant la Cène pour les besoins du lancement de la nouvelle Volkswagen Golf, l'agence DDB Advertising vient de subir ce genre de mésaventure. Poursuivie en justice par l'épiscopat (*Le Monde* du 5 février), elle a préféré, avec la firme allemande, faire amende honorable et, repentante, participer à un don de quelque 500 000 francs au profit du Secours catholique.

Plus une voiture est standardisée, plus la communication publicitaire sera décalée

Certes, cet épisode n'a rien à voir avec le fiasco que constitua, en 1974, l'opération de promotion de la Renault 14 présentée sous la forme d'une poire. Ses effets induits ne sont, de surcroît, pas tous négatifs (qui ignore encore qu'une *« nouvelle Golf est arrivée »*?). Cependant, les publicitaires savent qu'ils n'ont pas intérêt à voir ce genre d'incident se renouveler trop souvent.

Car « l'affaire » Golf n'est pas un cas isolé, mais un nouvel indice des difficultés de promouvoir l'automobile. Pour ne citer qu'un exemple, on peut rappeler les critiques acerbes qui, en octobre 1997, accueillirent les slogans un brin arrogants mais finalement cocasses (*« Avant, l'automobile tournait mal »*) imaginés par l'agence Devarieux Villaret pour célébrer l'apparition de la Mercedes Classe A, dont la commercialisation fut prestement suspendue pour cause de comportement suspect en virage.

La mégalomanie ou le grain de folie qui, parfois, saisissent des voitures d'allure pourtant fort sage ne sont pas seulement nés de l'imagination des *« créatifs »* des agences publicitaires. Ils sont d'abord la conséquence de l'emballement de l'industrie automobile. Le rythme accéléré des renouvellements de gamme, les capacités de production surdimensionnées et la concurrence accrue font que l'arrivée d'une nouveauté ne fait plus ipso facto figure d'événement. Une règle paradoxale mais quasi intangible est donc apparue : plus une voiture est standardisée pour plaire au plus grand nombre, plus la communication publicitaire qui l'accompagne sera décalée, voire outrée.

La nouvelle Golf, qui doit jouer la continuité pour consolider le succès de la précédente version, dont elle reprend très largement le design, devait aussi se faire remarquer. Pour entretenir une « tension », il est également devenu courant de ne pas montrer la voiture dont on fait la promotion. Ce fut le cas pour la série incriminée de Volkswagen. De même, la dernière publicité télévisée pour la Renault Scénic se décline autour d'un empilement de mobilier alors que la Citroën Xsara traverse une ville, dissimulée sous un voile.

« Pour se différencier, les marques utilisent les produits dits « de niche » (monospaces, coupés, roadsters), mais lorsqu'il s'agit de voitures promises à une diffusion de masse l'affaire est forcément plus compliquée. C'est alors sur le message que tend à reposer la différenciation tant recherchée », souligne Frédéric Tubiana, de l'agence Jean et Montmarin.

« Le fond du problème est d'ordre arithmétique, renchérit Yves Del Prate, responsable des campagnes Citroën chez Euro RSCG. *En 1996, en Allemagne, ont été lancés 127 modèles ou versions inédites. En France, le rythme est comparable : environ une nouveauté tous les trois jours. Voilà pourquoi il faut à tout prix attiser l'imaginaire, en sachant que l'on ne dispose que d'une fenêtre de six à huit mois pour bâtir une notoriété. »* Un « slogan vérité » tel que celui décliné, non sans succès, en 1993 pour relancer la Citroën AX (*« la voiture de ceux qui ne mettent pas tout leur argent dans leur voiture »*) est l'exception qui confirme la règle.

Les constructeurs, pour leur part, se trouvent dans une situation un peu schizophrénique. Après avoir marché sur des œufs pendant la gestation du nouveau modèle pour que celui-ci ne soit ni trop audacieux ni trop classique, ils optent pour un discours publicitaire tranché. *« Ne pensez pas que nos clients soient debout sur les freins lorsque nous avançons des projets audacieux*, s'amuse-t-on dans une agence. *Ils sont prêts à faire les pieds au mur pour que leur voiture fasse parler d'elle. Surtout s'ils n'occupent qu'une petite part du marché. »*

Chez Renault, où l'on s'active autour de la nouvelle Clio, dont la campagne mettra en exergue *« les qualités routières et dynamiques »*, la publicité est intégrée très en amont. *« Dix-huit mois avant le lancement commercial, la pub collabore, notamment avec les services marketing, au positionnement du futur modèle, c'est-à-dire à l'élaboration de sa personnalité,* insiste Patrice Clipez, directeur de la publicité chez Renault. *De cette manière, il n'y a pas de passage de relais brutal, et le message aura plus de chances d'exprimer la vérité du produit. »*

D'autres constructeurs s'efforcent, eux aussi, de mieux contrôler leur communication. Ainsi, depuis deux ans, Volkswagen diffuse en Europe un nombre croissant de campagnes réalisées en Allemagne, parallèlement aux créations nationales élaborées nationalement. Les récents événements inciteront-ils la marque à aller plus loin ?

Indispensable et retors, l'argument publicitaire n'est pourtant pas une arme absolue. Aucun cache-misère n'a jamais fait décoller les ventes d'une voiture qui n'était pas en phase avec son public. En revanche, il existe des modèles à succès (la Fiat Punto, modèle le plus vendu en Europe en 1997, la Renault Espace, l'Audi A 3 ou la Citroën Saxo, par exemple) dont le budget de promotion est fort raisonnable.

Mais les publicitaires ne se découragent pas. Pour eux, l'automobile reste un terrain risqué mais excitant. *« Dans la profession,* assure l'un d'entre eux, *c'est le domaine où la marge des créateurs est la plus vaste. »* Et les dérapages, pas toujours contrôlés.

Jean-Michel Normand

Le prix de la publicité « non sexiste » à Yamaha

Le prix 1997 de l'Association des femmes journalistes, attribué à une campagne de publicité *« présentant les femmes ou les rapports entre hommes et femmes d'une manière non sexiste et valorisante pour les uns comme pour les autres »*, est revenu à Yamaha et à son agence Louis XIV. La publicité consacrée au scooter Yamaha Majesty 250 met en scène un père de famille qui évite les embouteillages et rentre plus rapidement chez lui.

***« Réussir, c'est voir plus souvent ses enfants que ses associés »*, affirme l'affiche, qui, se félicite l'association, *« conjugue le verbe "concilier vie familiale et professionnelle" au masculin… ce qui est rarissime dans les médias »*. Le jury a donc décidé de primer *« cette publicité qui, en valorisant la relation entre un père et ses enfants, favorise l'émergence de nouveaux comportements masculins »*.**

Les nouveaux vélos urbains jouent la sophistication

FINI les vieux clous qui couinent, se tortillent et déraillent. Le vélo urbain prend enfin sa revanche sur le vélo vert en amorçant, lui aussi, son virage technologique : suspension intégrale, alarme intégrée et boîte automatique arrivent, pour conquérir les citadins-citoyens désireux de rouler propre et de s'entretenir à la force du mollet.

Bien plus qu'un simple moyen de transport, le vélo est une source de plaisir que le cycliste trouve dans l'équilibre et la vélocité. Aussi, pour emballer ces deux millions d'« actifs » qui se moquent de la mécanique, mais rêvent d'un vélo sans souci, les constructeurs ont éliminé tout ce qui pouvait les contrarier pour le rendre plus enivrant, plus simple, plus ergonomique et, surtout, plus avenant.

Du coup, la bicyclette devient plus facile à enfourcher, grâce à l'abaissement du tube supérieur du cadre que l'on voit se généraliser sur les modèles homme et femme, pour que ces dernières puissent l'enjamber même en minijupe, mais aussi pour permettre de poser plus aisément le pied au feu rouge.

Autre attention qui séduira les déçus du VTT bas de gamme, les douillets et les seniors de plus en plus en forme : le confort procuré par les « tout-suspendus », des bicyclettes « pullman » capables d'échappées sauvages et dotées de suspensions avant et arrière pour absorber les micro-vibrations dues aux irrégularités du bitume.

Si le Greenfield Confort de MBK (3 395 francs) n'offre qu'une simple fourche amortie par tampons d'élastomère, Peugeot et Giant proposent chacun un modèle à suspension intégrale. Décliné en version homme et femme, le Country 800 de Peugeot (2 995 francs) est, lui, amorti en tous points : fourche à ressorts à l'avant, amortisseur en élastomère à l'arrière et selle amortie soulagent les lombaires susceptibles. Plus onéreux, le Giant Trooper (5 898 francs) est paré d'un ensemble combinant ressorts et élastomère à l'avant, ressort et huile à l'arrière.

A cela il faut ajouter ces petits riens qui font le bonheur des néophytes, comme le système anti-croisement de chaîne Synchro Shift d'EGS, pour éviter d'avoir à chercher le bon rapport, ou le bloc-guidon du Natural City de Peugeot (2 695 francs) qui, à l'arrêt, empêche le vélo de tomber emporté par le poids d'un porte-paquets trop chargé.

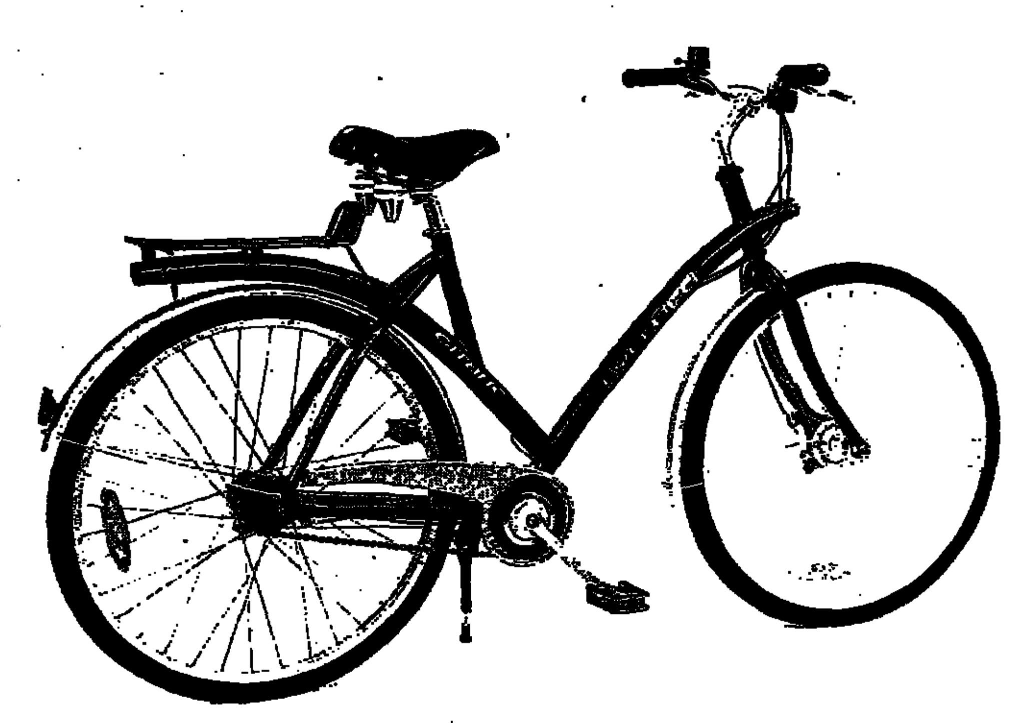
Bientôt, les rêveurs n'auront plus qu'à pédaler, le vélo se chargera du reste, des vitesses et de l'éclairage. Deux innovations sont attendues pour cet automne. Le Cyclope de Gitane (2 990 francs), agrémenté d'une alarme, enterrera cette bonne vieille dynamo qui épuise le cycliste nocturne. L'éclairage est assuré par des microbatteries nichées sous la selle, et des capteurs photocellulaires, intégrés dans le cadre, repèrent toute baisse de luminosité pour allumer les feux et assurer une bonne visibilité aux étourdis.

ANTIVOL PROGRAMMABLE

Dans le même temps, Peugeot proposera un engin à boîte automatique de quatre rapports (3 500 francs environ), un système Shimano doté d'un capteur électronique niché dans le moyeu arrière qui analyse la puissance du mollet et passe de lui-même la vitesse adéquate au bon moment. Plus la peine, non plus, de s'embarrasser de l'antivol : programmable au guidon par un code personnel, il bloque la roue arrière pour anéantir – ou presque – l'angoisse du vol.

Paradoxalement, cette technologie ne s'affiche pas, bien au contraire. Devenue valorisante et signe de dynamisme, la bicyclette, autrefois populaire, cultive aujourd'hui une esthétique résolument épurée. Lignes fluides et elliptiques, teintées de coloris dans l'air du temps, pointent à l'horizon pour assurer une belle allure, en costume-cravate ou en baskets.

Florence Serpette


D.R.

Le Cyclope de Gitane.

Soupçons autour de la sécurité à bord des car-ferries

SELON la Confédération syndicale du cadre de vie (CSCV), les car-ferries à bord desquels naviguent chaque année des centaines de milliers d'Européens ne sont pas vraiment sûrs. La CSCV vient de rendre publique une étude sur 75 ferries (croisant en mer Baltique, mer du Nord, Manche et Méditerranée), financée en partie par la Commission européenne et menée conjointement par une dizaine d'associations de consommateurs réunies au sein de l'organisme indépendant *International Testing*. L'idée, émanant de la direction chargée de la consommation à la Commission de Bruxelles, n'était pas de contrôler la sécurité générale de ces bâtiments mais de se placer du point de vue du passager : en cas de problème, ce dernier pourrait-il être évacué correctement ? Seules les zones accessibles aux voyageurs ont donc été inspectées, dans l'anonymat.

« Les lacunes de maintenance que nous avons remarquées dans cette seule partie visible sont inquiétantes », souligne le secrétaire général adjoint de la CSCV, Alain Chosson. Le matériel de sauvetage comporte souvent des défauts : brassières de sauvetage mal stockées et mal réparties dans le navire, dépourvues de sifflet et de lumière ; câbles de largage des chaloupes vieux et mal graissés.

DÉPLACEMENTS DIFFICILES

Des escaliers trop étroits et trop raides, des portes de communication verrouillées, des meubles mal placés et non fixés, un éclairage de guidage inexistant, rendent parfois difficiles les déplacements vers le pont. Quant aux consignes de sécurité, elles sont souvent données en une seule langue, diffusées par des haut-parleurs inaudibles. Les plans affichés sont peu clairs, et il n'est pas rare que l'équipage n'ait jamais participé au moindre exercice d'évacuation.

« Des négligences ont été relevées dans à peu près tous les navires testés. Mais une grande majorité des problèmes émane des ferries naviguant en mer Egée », précise M. Chosson. Si, en Manche, certains ferries de P & O European Ferries, Seafrance ou Stena Line n'ont décroché qu'une appréciation globale « moyenne », les choses se gâtent franchement en mer Egée avec un jugement « médiocre » pour certains navires d'Agapitos Lines, Anek Lines et Lindos Lines.

La CSCV en appelle à une harmonisation des normes à l'échelle européenne, à des discussions entre pouvoirs publics, armateurs et associations de consommateurs. Et à un renforcement des contrôles. *« Le ferry est un moyen de transport généralement considéré comme sûr, mais quelques accidents graves ces dernières années (le* Herald-of-Free-Entreprise *en 1987, le* Scandinavian Star *en 1990, l'*Estonia *en 1994) ont montré qu'il n'est pas exempt de risque. »* La CSCV n'oublie pas pour autant de rappeler au consommateur qu'il peut prendre en charge une part de sa sécurité, en s'informant à propos des dispositifs mis en place et en évitant, comme c'est fréquemment le cas en mer Egée, d'emporter en souvenir les sifflets ou les brassières de sauvetage.

Pascale Krémer

DEPÊCHES

■ **ROLLS-ROYCE.** La Silver Seraph, qui sera présentée au Salon automobile de Genève le 3 mars, sera le premier modèle lancé depuis dix-huit ans par la dernière firme automobile à capitaux britanniques. Cette voiture sera animée par un moteur BMW V12 et son prix sera de l'ordre de 1,1 million de francs.

■ **FORD.** La production du haut de gamme Scorpio pourrait être abandonnée cet été, à cause de la chute persistante des ventes, affirme l'hebdomadaire allemand *Wirtschaftswoche* paru le 26 février. Le modèle actuel, restylé en 1994 de manière déroutante (il ressemble à une « montre molle » de Salvador Dali, disent les mauvaises langues), s'est vendu à moins de 20 000 exemplaires l'an passé en Europe de l'Ouest.

■ **NISSAN.** La nouvelle génération du 4 × 4 Patrol GR sera commercialisée en France à partir du 15 mars par le réseau Nissan, qui compte atteindre 2 500 ventes en 1998. Prix : à partir de 174 900 francs (châssis court) et de 199 900 francs (châssis long).

■ **VTT.** Vététis'98, troisième édition du Guide national de VTT, est paru aux éditions Edior. Cet ouvrage compte un calendrier de plus de 2 500 dates et propose quelque 1 000 épreuves ou randonnées. Vététis'98 (176 pages) peut être obtenu auprès de la SARL Edior, BP 316, 12003 Rodez Cedex (72 francs, port compris).

■ **ENVIRONNEMENT.** Honda, premier constructeur mondial de motocycles, a décidé d'abandonner progressivement la fabrication de moteurs deux temps à partir du printemps 1999. Honda rappelle que ces moteurs, qui seront remplacés par des quatre-temps, sont *« très efficaces pour les scooters et les motos tout-terrain, mais leurs émissions polluantes sont supérieures à celles des moteurs quatre-temps »*.

■ **CONFORT.** La société Eberspächer commercialise des systèmes de préchauffage (à partir de 1 600 francs) permettant d'augmenter la température de l'habitacle et de démarrer avec un moteur « chaud ». Utile dans les régions froides ou humides, ce système l'est aussi pour certains véhicules équipés de nouveaux moteurs Diesel dont l'apport calorifique est réduit.

■ **SALON.** Le 6e Salon de la moto de Lyon se tiendra du 6 au 8 mars à Eurexpo, sur un total de 20 000 mètres carrés d'exposition. Des animations et des concours de motos d'exception seront organisés, et les principaux constructeurs présenteront leurs nouveautés 1998. Prix d'entrée : 45 francs.

Pluies au Nord

DES HAUTES PRESSIONS se maintiennent du sud-ouest du pays jusqu'à l'Espagne. Un front s'évacue vers le sud, tandis qu'une nouvelle perturbation donne quelques pluies sur l'extrême nord dimanche.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Du sud de la Bretagne aux pays de Loire, les nuages resteront nombreux, mais il ne pleuvra pas. Ailleurs, quelques pluies faibles intermittentes se produiront en cours de journée, surtout l'après-midi. Il fera 8 à 11 degrés au meilleur moment de la journée.

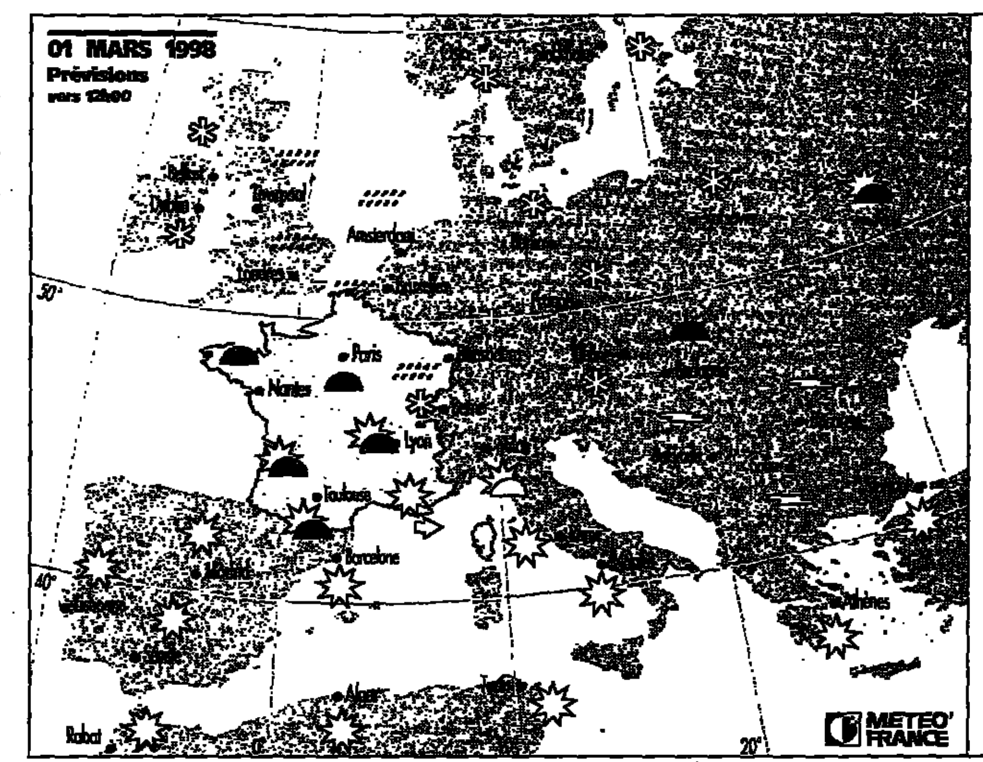
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Du Nord-Picardie aux Ardennes, il y aura des averses de pluie et neige mêlées le matin, et de pluie l'après-midi. Ailleurs, le ciel sera très nuageux, avec des pluies faibles l'après-midi. Il fera 6 à 8 degrés au nord et 8 à 10 degrés plus au sud.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Il y aura des averses de pluie et neige mêlées le matin, puis il pleuvra l'après- midi. Il neigera sur le relief au-dessus de 300 mètres. Les températures maximales avoisineront 5 à 7 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Les nuages resteront nombreux toute la journée, avec de rares éclaircies. Il fera 11 à 13 degrés l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Le temps sera couvert le matin, avec quelques bruines et de la neige faible sur les Alpes au-dessus de 500 mètres. L'après-midi, le ciel restera très nuageux. Il fera plus frais, avec 6 à 9 degrés l'après-midi.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le beau temps sera au rendez-vous sur l'ensemble des régions. Le vent d'ouest soufflera à 90 km/h en rafales près du littoral varois. Le thermomètre marquera 14 à 17 degrés au meilleur moment de la journée.

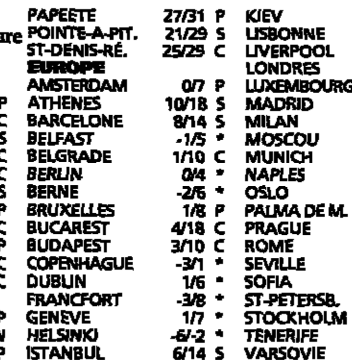


LE CARNET DU VOYAGEUR

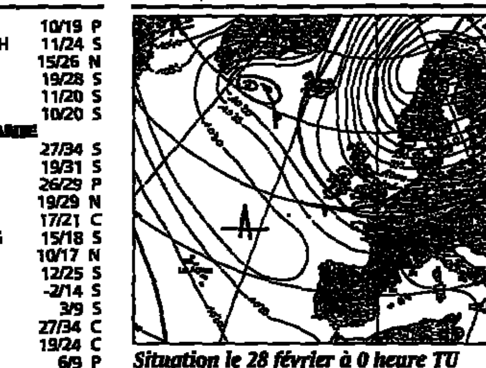
■ **HONGKONG.** Le magazine *Air Transport World*, l'une des principales revues internationales d'aviation, a nommé Cathay Pacific meilleure compagnie aérienne pour l'excellence de son service. De son côté, la revue française *Voyages et Stratégies* vient de décerner à la même société le Prix de la meilleure compagnie de voyages d'affaires pour la zone Asie-Pacifique.

■ **FRANCE.** La troisième édition du Salon des vacances en France se tiendra les 27, 28 et 29 mars dans le hall 3 de Paris-Expo, à la porte de Versailles (50 F, gratuit pour les moins de 12 ans, 10-19 heures, le 27 jusqu'à 21 heures). Sur quelque 20 000 mètres carrés, l'ensemble des départements métropolitains présenteront l'offre touristique française. Un thème cette année, « Les vacances des jeunes », mettra en valeur les différentes formules, avec ou sans parents.

PRÉVISIONS POUR LE 01 MARS 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.




				PAPEETE	27/31 P	KIEV	1/8 N	VENISE	3/12 C	LE CAIRE	10/19 P
				POINTE-A-PIT.	21/29 S	LISBONNE	10/18 S	VIENNE	4/9 *	MARRAKECH	11/24 S
				ST-DENIS-RÉ.	25/29 C	LIVERPOOL	2/8 P	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	15/26 N
				EUROPE		LONDRES	-3/10 P	BRASILIA	18/30 S	PRETORIA	19/28 S
				AMSTERDAM	0/7 P	LUXEMBOURG	-4/6 *	BUENOS AIR.	14/27 S	RABAT	11/20 S
FRANCE métropole		NANCY	0/7 P	ATHENES	10/18 S	MADRID	6/16 S	CARACAS	23/29 N	TUNIS	10/20 S
AJACCIO	5/14 S	NANTES	3/11 C	BARCELONE	8/14 S	MILAN	6/16 N	CHICAGO	4/9 P	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	5/12 C	NICE	9/16 S	BELFAST	-1/5 *	MOSCOU	-3/2 *	LIMA	25/30 C	BANGKOK	27/34 S
BORDEAUX	3/12 C	PARIS	2/9 C	BELGRADE	1/10 C	MUNICH	-3/6 *	LOS ANGELES	11/20 S	BOMBAY	19/31 S
BOURGES	1/8 C	PAU	2/12 C	BERLIN	0/4 *	NAPLES	10/16 S	MEXICO	12/22 S	DJAKARTA	26/29 P
BREST	4/10 P	PERPIGNAN	6/15 S	BERNE	-2/6 *	OSLO	-10/-2 *	MONTREAL	-1/3 P	DUBAI	19/29 N
CAEN	4/8 P	RENNES	2/10 P	BRUXELLES	1/8 P	PALMA DE M.	7/16 S	NEW YORK	6/10 C	HANOI	17/21 C
CHERBOURG	4/9 P	ST-ETIENNE	2/8 C	BUCAREST	4/18 C	PRAGUE	-3/4 *	SAN FRANCIS.	10/14 C	HONGKONG	15/18 S
CLERMONT-F.	2/9 C	STRASBOURG	0/8 P	BUDAPEST	3/10 C	ROME	7/15 S	SANTIAGO/CHI	14/32 S	JERUSALEM	10/17 N
DIJON	1/8 C	TOULOUSE	3/11 C	COPENHAGUE	-3/1 *	SEVILLE	10/21 S	TORONTO	0/4 P	NEW DEHLI	12/25 S
GRENOBLE	1/11 C	TOURS	2/9 C	DUBLIN	1/6 *	SOFIA	6/16 C	WASHINGTON	7/15 N	PEKIN	-2/14 S
LILLE	2/6 P	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	-3/8 *	ST-PETERSB.	-5/-2 *	**AFRIQUE**		SEOUL	3/9 S
LIMOGES	2/8 C	CAYENNE	25/30 P	GENEVE	1/7 *	STOCKHOLM	-5/-1 *	ALGER	6/19 S	SINGAPOUR	27/34 C
LYON	2/9 C	FORT-DE-FR.	22/28 N	HELSINKI	-6/-2 *	TENERIFE	15/19 S	DAKAR	21/28 S	SYDNEY	19/24 C
MARSEILLE	5/15 S	NOUMEA	25/30 P	ISTANBUL	6/14 S	VARSOVIE	-5/5 *	KINSHASA	23/32 C	TOKYO	6/9 P


Situation le 28 février à 0 heure TU


Prévisions pour le 2 mars à 0 heure TU

PRATIQUE

Quand un village passe commande à des artistes

GINETTE COSTE, directrice d'un centre de vacances La Manadière, a accepté la présidence de l'Association des commerçants et artisans de son village, Le Cailar, dans le Gard, « *mais pour faire quelque chose* ». Pourquoi ne pas revoir, de manière originale, la signalisation des commerces ? Les adhérents étant d'accord, Ginette Coste leur demande de regarder et de photographier ce qui est fléché alentour, afin de pouvoir s'en inspirer. « *Au bout d'un an*, explique-t-elle, *on savait au moins ce qu'on ne voulait pas : tous ces panneaux aussi vilains qu'inefficaces qu'on voit un peu partout ; mais on n'avait toujours rien trouvé qui nous plaise.* »

C'est alors qu'entre activement en scène l'un des membres de l'association : Jean-Marie Bénézet. Depuis 1988, l'encadreur du village s'était aussi fait organisateur d'une exposition d'art contemporain pendant la fête votive du Cailar. Difficile, en milieu rural, d'amener un large public à la création contemporaine, commente cet ancien instituteur qui s'est lui-même formé au contact des tableaux qu'il a encadrés.

Mais au vu de son propre parcours Jean-Marie Bénézet pense possible de contribuer à l'éducation du regard des habitants du Cailar, en leur donnant à voir des œuvres portant sur un sujet qui les touche. Aucun n'est plus proche d'eux que le taureau de Camargue, qui fait la singularité de cette commune de 2 000 habitants, située à 34 kilomètres de Nîmes. Jean-Marie Bénézet demande donc chaque année une œuvre sur le thème de la tradition taurine aux artistes qui acceptent de participer à son exposition – parmi lesquels Viallat, Favier, Le Gac ou les frères Di Rosa.

SUSCITER LA DEMANDE DE CRÉATION

C'est ce travail qui conduit la Fondation de France, en 1994, à choisir Jean-Marie Bénézet pour jouer, en Languedoc-Roussillon, le rôle de « médiateur » dont elle a fait le pivot de son programme « Nouveaux commanditaires ». Le principe de celui-ci consiste à susciter une demande de création de la part de citoyens, isolés ou regroupés (comités d'entreprise, riverains d'un quartier, associations, etc.), et à mettre des moyens matériels et humains au service d'un tel projet.

Rémunéré par la Fondation, c'est le *médiateur qui est chargé d'aider* les commanditaires à préciser leur projet, puis de leur proposer un créateur susceptible de répondre aux vœux exprimés. C'est également le médiateur qui gère les négociations entre les différents protagonistes et organise le financement de l'œuvre commandée, en sollicitant des partenaires, publics ou privés, pour compléter l'apport de la Fondation et la participation que les coproducteurs peuvent réellement engager.

Partie prenante de l'association du Cailar, l'encadreur devenu médiateur propose alors aux autres commerçants de passer commande à *un créateur pour imaginer une si*gnalétique qui valorise l'identité du village. « *Nous qui souhaitions quelque chose de spécial, on s'est dit qu'avec un artiste on ne serait pas déçus* », approuvent-ils. Connaissant la facture très graphique de son travail et son intérêt, aussi, pour les sujets qui relèvent du quotidien, Bénézet pense tout de suite à François Boisrond.

Déjà venu au Cailar, où il a exposé, ce dernier est enthousiasmé par l'idée. Et le courant passe entre l'artiste et les villageois. Une seule consigne lui est donnée : imaginer des enseignes tout à fait explicites. Quand on cherche le plombier, il *faut pouvoir le trouver facilement.*

Message reçu et interprété à la satisfaction générale. Et si la coiffeuse demande à l'artiste de revoir l'esquisse proposée pour sa boutique, c'est plutôt à cause de son hyperréalisme. La représentation d'une femme dont on tire apparemment très fort les cheveux lui semblait de nature à décourager les clients de recourir à ses services...

Evidemment, tout le monde ne participe pas avec la même intensité aux différentes étapes de la réalisation du projet. Il est en fait porté par une petite équipe, à laquelle s'associe, chemin faisant, le maire désireux d'harmoniser la signalisation des lieux publics avec celle de ses administrés. Néanmoins, sur les trente-trois commerces du village, trois refuseront de s'offrir une enseigne signée Boisrond : le bureau de tabac, parce que la propriétaire allait vendre ; la petite supérette et la succursale du Crédit agricole, le directeur estimant inutile de signaler une banque : il y a déjà bien assez de vols comme ça.

En revanche, depuis le mois de juin 1996, qui a vu fleurir une soixantaine de panneaux colorés au Cailar, les quatre nouveaux commerçants installés ont tiré parti du contrat de suivi passé avec l'artiste, pour « *se faire flécher* » à l'unisson. Le Crédit agricole aussi vient de passer commande à Boisrond. Bien sûr, on continue peut-être à venir plus au village pour se fournir en saucisson de taureau chez Dominique Pagès que pour admirer la signalétique de son ami François. Mais cela pourrait changer bientôt, grâce à la télévision. Après l'un des champions de la figuration libre, ce sont en effet les héros du Tour de France qui cet été rencontreront Le Cailar sur leur route.

Caroline Helfter

La Fondation de France comme médiateur

● **Technique.** Les enseignes implantées dans le village et sur les bas-côtés de la nationale à proximité du Cailar sont sérigraphiées (illustration et calligraphie du texte) en une couleur (rouge, vert, jaune orangé, bleu ou rose) associée au noir, sur réserve blanche. François Boisrond a également réalisé une peinture (4 × 3) marquant l'entrée du Cailar et un plan sur la place principale, indiquant les lieux et activités du village.

● **Budget.** Le coût de l'opération s'élève à 187 000 francs : 48 000 ont été apportés par l'Association des commerçants, 64 000 par la mairie, 65 000 par la Fondation de France et 10 000 par la chambre de commerce du Gard.

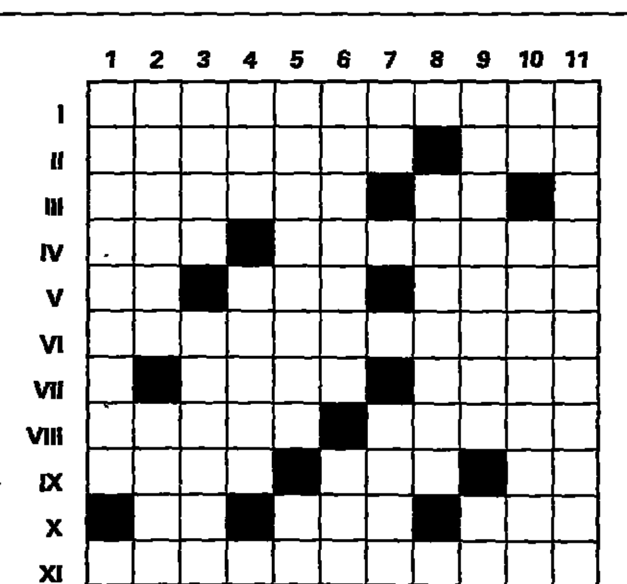
● **Suivi.** Lors de changements de propriétaires, le suivi de la signalétique est assuré, à la demande, par François Boisrond (rémunéré par la Fondation de France pour ses originaux). Le paiement du support et de la sérigraphie revient au commerçant (800 F par panneau).

● **Renseignements.** Fondation de France, Catia Riccaboni, 40, av. Hoche, 75008 Paris. Tél. : 01-44-21-31-36, télécopie : 01-44-21-31-54.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98052

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Force le trait. – II. Insensibilité à tous désirs. Les Etats-Unis en VO. – III. Mises au point. Mises en doute. – IV. Augmente à chaque révolution. Torturé entre chair et foi, il obtint le Nobel. – V. Démonstratif. Rincée à moitié. Accueille Toulouse-Lautrec sur les rives du Tarn. – VI. Restées sous le choc après la rencontre. – VII. Apporte de l'eau au moulin. Prépara pour récolter un jour. – VIII. Des mots en images. Subit un préjudice. – IX. Fit circuler. Salé ou sans selle. Note. – X. Voyelles. Un principe de la pensée chinoise. Fume au Japon. – XI. Nom d'un petit bonhomme.

VERTICALEMENT

1. Doit faire une bonne impression en toutes circonstances. – 2. Pousse à l'extrême. Trouble interne. – 3. Un bon endroit à condition de ne pas y rester. Touche aux lèvres. – 4. Annonce la fin. Triste fin. – 5. Mettent les dossiers à l'abri des regards. Titane. – 6. Facilite l'expression. Direction à prendre. – 7. Personnel. A besoin de peu aujourd'hui, et pourtant il valait beaucoup. – 8. Couleurs locales. – 9. Brillent d'un rouge éclatant. D'un auxiliaire. – 10. Champion. Rende stupide. – 11. Soustrait à l'autorité religieuse.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98051

HORIZONTALEMENT

I. Constructif. – II. Anoures. Rue. – III. Rétrocède. – IV. Are. Chromée. – V. Cerf. Aa. Boc. – VI. Tu. Ennniella. – VII. Es. Top. Noël. – VIII. Remaniait. – IX. Or. Rivées. – X. Etude. Ernst. – XI. Lasse. Bette.

VERTICALEMENT

1. Caractériel. – 2. Onéreuse. Ta. – 3. Noter. Mous. – 4. Sûr. Fêtards. – 5. Troc. Mon. Ee. – 6. Rechampir. – 7. Userai. Aieb (baie). – 8. Do. Enivre. – 9. Tremblotent. – 10. Iu. Eole. Est. – 11. Fédéraliste.

ÉCHECS

N° 1781

TOURNOI INTERNATIONAL D'UBEDA (1998)
Blancs : V. Epishin (Russie).
Noirs : F. Peralta (Argentine).
Défense est-indienne.

1. d4	g6	19. Tf1 (i)	Fxé2
2. é4	Fg7	20. Cxé2	Cé-d7 (j)
3. ç4	d6	21. çxd6	Db6+
4. Cf3	Cf6	22. Cé-d4	Cb6 (k)
5. Cç3	0-0	23. Td1	Tf7
6. Fé2	é5	24. Cé3	Té8 (l)
7. 0-0	éxd4 (a)	25. Cg4	Rg7 (m)
8. Cxd4	Té8	26. Dé1	Cf4
9. f3	Cç6	27. Fh6+	Rg8
10. Fé3	Ch5	28. g3	Cé5
11. Cç2 (b)	f5 (c)	29. é5	Tf5 (n)
12. Dd2	fxé4 (d)	30. é6	Dç5 (o)
13. fxé4	Cé5 (e)	31. b4!! (p)	Dxd6
14. Fg5	Ff6	32. Cxf5	gxf5 (q)
15. Txf6!! (f)	Cxf6	33. Dç3! (r)	Cxç3 (s)
16. Df4	Tf8	34. Txd6	Cé4 (t)
17. Dh4	ç6 (g)	35. éxd7	Cxd6 (u)
18. ç5!	Fg4 (h)	36. Cf6+!	abandon (v)

NOTES

a) 7..., Cç6 et 7..., Cb-d7 sont plus souvent joués que cet abandon du centre qui vaut mieux que sa réputation.

b) Ou 11. Cd5, ou 11. Dd2, ou 11. f4, ou 11. Cxç6.

c) Si 11..., Fé5 ; 12. Cd5!, Fxb2 ; 13. g4!, Fxa1 (ou 13..., Cg7 ; 14. Tb1, Ff6 ; 15. Dd2 avec avantage aux Blancs) ; 14. Dxa1, Cg7 ; 15. Cf6+, Rh8 ; 16. f4, Té6 ; 17. g5, Txf6 ; 18. gxf6, Cé8 ; 19. Fd2!

d) Après 12..., Cf6 ; 13. Fg5!, Cé5? ; 14. ç5! Ou 13..., Fé6 ; 14. éxf5, Fxf5 ; 15. Cé3! A considérer est 12..., Fé6.

e) Pare la menace 14. Fxh5 par 14..., Cxç4. Sur 13..., Cf6, le clouage 14. Fg5 reste gênant. Par exemple, 14..., Tf8 ; 15. Tf2, Fé6 (si 15..., Dé8 ; 16. Ta-f1, Cd7 ; 17. Cb5!) ; 16. Ta-f1, Cé5 ; 17. Cd4!

f) Un sacrifice de qualité qui donne aux Blancs une forte initiative.

g) Si 17..., Cé-d7 ; 18. é5!, dxé5 ; 19. Cé4, ç6 ; 20. ç5, h5 ; 21. Tf1, Rg7 ; 22. Fg4!

h) Si 18..., dxç5? ; 19. Tf1, Cé-d7 ; 20. é5, Cxé5 ; 21. Cé4 avec gain.

i) La suite 19. Fxg4, Céxg4 ; 20. h3, h6 ; 21. Ff4, g5 ; 22. Fxg5, hxg5 ; 23. Dxg5+, Rh8 ; 24. Cé3 ne semble rien apporter de concret aux Blancs.

j) 20..., dxç5 menaçant 21..., Dd3 est une bonne défense.

k) Et non 22..., Dxb2 à cause de 23. é5, Cd5 ; 24. é6, Txf1+ ; 25. Rxf1, Tf8+ ; 26. Rg1, Db1+ ; 27. Cé1.

l) 24..., Dxb2 est maintenant opportun : 25. Cg4, Rh8 ; 26. é5, Ta-f8, et la menace 27..., Dxd4+ doit être parée par 27. Cf3 dans une position tactiquement aiguë.

m) 25..., Rh8 est juste.

n) Les pions passés blancs sont devenus très dangereux. Le blocage 29..., Cç5 est insuffisant : 30. Fé3! (menace aussi 31. Ch6 +), Cxé3 ; 31. Dxé3, Rh8 ; 32. Ch6, Td7 ; 33. Df2, Cé4 ; 34. Df3.

o) La tension est insupportable pour les Noirs, qui ratent leur seule chance : 30..., Cé5!! : menaçant 31..., Cf3+. Si 31. d7, Txé6 ; si 31. Cxé5, Txé6.

p) Un sacrifice de pion visant à déclouer le Cd4. Si 31..., Cxb4 ; 32. Fé3! et si 31..., Dxb4 ; 32. Cxf5.

q) Les Noirs attendent la suite 33. Cf2, Txé6 avec gain.

r) Ce coup intermédiaire ruine les espoirs de gain des Noirs.

s) Si 33..., Té7 ; 34. éxd7, fxg4 ; 35. Tf1, Tf7 ; 36. Txf7, Rxf7 ; 37. Dg7+, Ré6 ; Dxg4+, Rf7 ; 39. Dh5+, Ré6 ; 40. Dé8+, Rf6 ; 41. d8=D+.

t) Si 34..., fxg4 ; 35. éxd7, Td8 ; 36. Fg5, Cé4 ; 37. Fxd8, Cxd6 ; 38. Fé7, etc.

u) Si 35..., Td8 ; 36. Cf6 +, Cxf6 ; 37. Txf6, Txd7? ; 38. Tf8 mat.

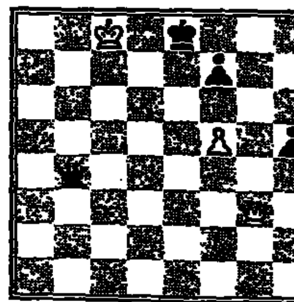
v) Si 36..., Rf7 ; 37. Cxé8!

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1780
A. S. GURVICH (1959)

(Blancs : Ra3, Ta2 et é3, Fb8. Noirs ; Rh7, Dh1, Fg8, Pç7 et d5.) Nulle.

1. Tç3!, d4! ; 2. Th2+!!, Dxh2 ; 3. Txç7+, Rh8! (si 3..., Rg6 ou h6 ; 4. Tç6+) ; 4. Th7+!!, Dxh7 ; 5. Fé5+, Dg7 ; 6. Fxd4!, Dxd4. Pat.

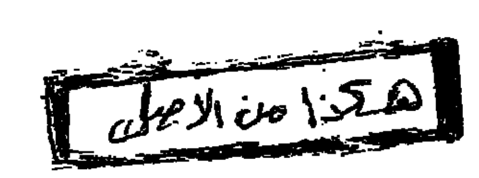
ÉTUDE N° 1781
C.A. PERONACE (1953)



Blancs (3) : Rç8, Dg3, Pf5.
Noirs (4) : Ré8, Db4, Pf7, et h5.
Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE



Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

هكذا من الأصل

MUSIQUE Math-rock ? Space-rock ? No-rock ? Post-rock ? Protéiforme, la tendance la plus avant-gardiste du rock actuel est encombrée d'épithètes. Représentée par Mogwai en Ecosse, Kreidler en Allemagne, Panavision en Finlande, Purr en France, sa capitale est Chicago et son leader le groupe Tortoise, qui publie prochainement son nouvel album, *TNT*, brillant et hypnotique. ● INFLUENCÉES par la techno dans leur attitude (refus du culte des personnalités) et les structures de leurs compositions (instrumentaux sans refrain), ces formations privilégient l'électricité primitive des guitares, les expériences électroniques et une liberté formelle empruntée au jazz. ● LA RÉHABILITATION du courant krautrock, apparu en RFA à la fin des années 60, intervient logiquement dans ce contexte tant certains groupes actuels n'en finissent plus de payer leur tribut à Can, Faust ou Kraftwerk.

Il y a une vie après le rock avec Tortoise

Adulé par la génération techno, le groupe de Chicago se pose en chef de file d'une nébuleuse internationale de musiciens anonymes. Hâtivement qualifié de « post-rock », ce courant privilégie les instrumentaux en mêlant bruitisme binaire, expériences électroniques et liberté du jazz

IL EST AUJOURD'HUI le groupe de rock préféré de la génération techno. Le seul, quasiment, *à qui des DJ house*, trip-hop ou jungle demandent de remixer leurs œuvres autant qu'ils acceptent avec joie de triturer les siennes. Tortoise n'utilise pourtant l'électronique qu'avec parcimonie. Mais sa façon de fondre guitare, batterie, piano, cuivres, basse et vibraphone en un mélange aérien de minimalisme répétitif, de rythmes magnétiques, d'improvisation et de mélodies claires l'entraîne dans des paysages que le rock n'avait pas encore inventé. A se demander d'ailleurs si cette musique originaire de Chicago – et essentiellement instrumentale – est encore du rock. Ou de l'après, du post-rock.

On a compris depuis longtemps que les mouvements musicaux fonctionnent par cycles. A l'explosion spontanée d'un genre lié au besoin de rébellion adolescente (rock'n'roll, heavy metal, punk, grunge...) succède d'un côté sa standardisation par l'industrie du disque, de l'autre une recherche et une sophistication qui tenteront d'annoblir un style au-delà de l'excitation acnéique. C'est cette prétention à une *dimension plus* « musicale » qui, dans le passé, a donné le psychédélisme, le rock progressif, le jazz-rock, le krautrock ou le post-punk. Après l'enthousiasme (ou la dépression) juvénile de la britpop et du grunge, les années 90 semblent prêtes pour l'avant-garde plus adulte du post-rock, aussi étiquetté math-rock, *space-rock* ou *no-rock*...

Dans cette éclosion underground mais déjà pléthorique (Trans Am, Panavision, Hovercraft, Labradford, Bowery Electric, Spinyanteaters...) de musiciens qu'on croirait sortis d'une classe de prépa, on croise fréquemment des groupes ayant décidé de se priver de mots, de fuir les refrains comme on s'échappe d'une prison. Difficile de ne pas voir dans ce phénomène l'influence de la techno, moins comme référence musicale que comme attitude. Sadie 7, bassiste de Hovercraft, reproduisait récemment un discours qu'on avait entendu dans la bouche de nombre de DJ : « *Pour nous, les textures, la rythmique, les sons et leur volume sont plus importants que les mots. Nous voulons atteindre des émotions que les paroles ne peuvent exprimer. Nous nous intéressons à la façon dont la musique affecte le cerveau et l'inconscient. Nous avons essayé d'adapter notre musique au format des chansons, mais la musique en a souffert.* » En même temps que les voix, disparaît le culte des personnalités (autre similitude avec la techno). Sur la pochette de l'excellent premier album éponyme de Salaryman, par exemple, on ne voit rien de l'habillage ordinaire du groupe de rock. Un dessin représente un employé de bureau anonyme. Les noms des musiciens sont réduits à des initiales, les photos remplacées par des pictogrammes.



RICHARD DUMAS

Tortoise : « Nous ne calculons pas des équations intellectuelles, nous jouons une musique sensuelle et organique ».

Si cet underground déploie ses réseaux à travers le monde – le groupe Kreidler en Allemagne, Panavision en Finlande, Mogwai en Ecosse, Purr ou Prohibition en France... –, Chicago est au post-rock ce que Bristol est au trip-hop. Une capitale officieuse où se côtoient une scène à l'étrangeté radicale et une myriade de petits labels comme Kranky, Drag City ou Thrill Jockey. Une galaxie dont Tortoise est le pôle incontournable.

On peut imaginer quelques raisons historiques à ces mélanges inextricables de rock cérébral, de liberté jazzy et d'expérience électronique. C'est dans les clubs de la *windy city* que des DJ noirs ont inventé la house music au cours de la seconde moitié des années 80. Le jazz est un autre des éléments profondément enracinés dans la culture de la ville. Les audaces formelles du genre, son goût de l'échange et de l'improvisation ont dicté une philosophie qui empiète sur celle du rock. Ce dernier a aussi à Chicago ses figures mythiques.

Pionnier de la scène alternative, le guitariste et producteur Steve Albini a ainsi suscité maintes vocations. A la tête de son groupe Big Black, il provoqua, au début des années 80, quelques-unes des déflagrations fondatrices du hardcore américain. Théoricien intransigeant d'un rock à rebrousse-poil, d'une violence tentée par l'abstraction, il a contribué au succès de quelques stars – Nirvana, les Pixies, P. J. Harvey – mais s'est surtout investi dans la scène expérimentale chicagoane. Au début des années 90, Steve Albini produisit *Spiderland*, deuxième album d'un groupe de Louisville (Kentucky), Slint. La force dynamique de leurs titres, souvent instrumentaux, et leur utilisation cérébrale de l'électricité allaient en faire les premiers parrains de l'« après-rock ». A la basse, on trouvait David Pajo qui, à la séparation du groupe, déménagea dans l'Illinois pour rejoindre John McEntire, Johnny Herndon, Doug McCombs, Bundy K. Brown et Dan Bitney au sein de Tortoise.

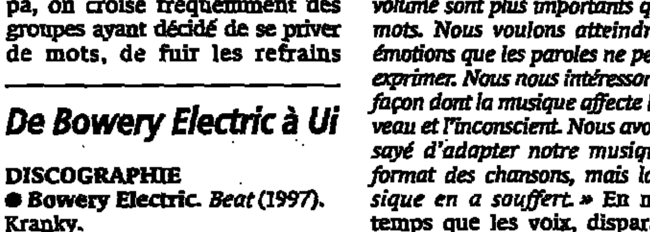
La musique de Tortoise est à la fois le fruit d'une complicité totale et de la volonté permanente d'aller voir ailleurs. Tous ont plus ou moins fait leurs débuts sur la scène punk locale, certains sont ensuite passés par des écoles de musique. Leur discothèque respective prouve leur éclectisme. « *Nous écoutons de tout*, explique le percussionniste Johnny Herndon, *beaucoup de jazz mais aussi du hip-hop, des groupes bruitistes japonais, de la musique africaine, du rock allemand des années 70, du hardcore, de la techno, des musiques de film...* ». Il faudrait des heures pour démêler l'écheveau de leurs collaborations extérieures.

« PARESSE DES JOURNALISTES »

Ces échanges, plus proches d'un feeling jazz ou des méthodes de la techno que de l'autarcie habituelle des gangs rock, sont favorisés par un studio d'enregistrement, Soma, appartenant à Tortoise. Quartier général du groupe, ce loft aménagé est un lieu où se croise tout le rock givré de Chicago. Il est aussi à l'origine de la cohérence d'une musique. « *Pendant plusieurs mois, faute d'argent, nous avons vécu ensemble à Soma. Nous y répétions, mangions, enregistrions, dormions. La force de* TNT, *notre nouvel album, vient peut-être de là.* » Sur disque comme sur scène, Tortoise impressionne par la symbiose de ses musiciens. « *A l'origine de nos morceaux*, explique Herndon, *il y a en général une idée amenée par l'un d'entre nous. Chacun y superpose une couche de matière, puis nous élaguons. Ce qui nous caractérise, c'est l'écoute que chacun accorde à l'autre. Il n'y a quasiment pas de solo sur nos disques. Si l'on doit nous comparer à des musiciens de jazz, ce serait plutôt à ceux du groupe de Miles Davis dans les années 70.* »

Catégoriquement, Tortoise refuse les étiquettes. « *Le terme post-rock n'existe qu'à cause de la paresse des journalistes. Nous n'avons rien de pré ou post-quelque chose. Nous ne construisons rien en réaction au rock. Nous cherchons une musique différente. Nous ne calculons pas des équations intellectuelles, nous jouons une musique sensuelle et organique.* » Le terme aura du mal en effet à englober la multiplicité de ce nouveau courant. Certains groupes se référeront plus au rock – Mogwai, Trans Am –, d'autres à la pop – Gastr Del Sol, The Sea & The Cake –, à la techno – Kreidler, Salaryman – ou aux musiques planantes – Labradford, Bowery Electric. L'étiquette post-rock cachera souvent la misère d'une complaisance, d'un ennui et d'une prétention dignes des pires moments du rock progressif. Elle est aussi, parfois, une façon excitante d'envisager le futur.

Stéphane Davet



De Bowery Electric à Ui

DISCOGRAPHIE

● **Bowery Electric.** *Beat* (1997). Kranky.
● **Bundy K. Brown, Doug Scharin, James Warden.** *Directions in music* (1996). Thrill Jockey.
● **Dutch Harbor.** *Where the Sea Breaks its Back* (1997). Atavistic.
● **Eleventh Dream Day.** *Eight* (1997). Thrill Jockey.
● **Gastr Del Sol.** *Camofleur* (1998). Domino.
● **Hovercraft.** *Akathisia* (1997). Blast First.
● **June Of 44.** *Four Great Points* (1998). Quarterstick.
● **Kreidler.** *Weekend* (1997). Kiff.
● **Labradford.** *A Stable Reference* (1995), *Labradford* (1996), *Mi Media Naranja* (1997). Kranky.
● **Mogwai.** *Ten Rapids* (1997), *Youngteam* (1997). Jetset.
● **Panasonic.** *Kulma* (1996). Blast First.
● **Prohibition.** *5 (Follow The Towncrier)* (1997). Prohibited.
● **Purr.** *Whales Lead to the Deep Sea* (1997). Prohibited.
● **Salaryman.** *Salaryman* (1997). City Slang.
● **The Sea & The Cake.** *The Fawn* (1997). Thrill Jockey.
● **Shellac** (formation de Steve Albini). *At Action Park* (1994). *Terra Form* (1998). Touch & Go.
● **Tortoise.** *Tortoise* (1994), *Millions Now Living Will Never Die* (1995), *Tortoise : Remixed* (1996), *TNT* (1998). Thrill Jockey.
● **Trans Am.** *Surrender to the Night* (1997). Thrill Jockey.
● **Ui.** *The 2-Sided EP/The Sharpie (1993-1995)* (1997). Southern records.

CONCERTS

● **Gastr Del Sol.** Le 29 mars, à l'Européen, à Paris.
● **Tortoise.** Le 22 avril, au Café de la danse, à Paris.

L'explosion en douceur de « TNT »

Si certains ont pu être rebutés par la densité des deux premiers albums de Tortoise, peu résisteront à la beauté de *TNT*, le disque le plus accessible du collectif de Chicago. Si le groupe construit toujours ses instrumentaux sur le principe minimaliste de répétition d'une poignée de notes égrénées, il habille aujourd'hui cette douce hypnose d'un enchevêtrement sonore, magnifique d'intelligence et de légèreté.

***Avec une lenteur adorable, les équations mathématiques* rencontrent les rêves. La rigueur entêtante héritée du krautrock, les troublantes expériences du dub s'aèrent d'une fluidité mélodique qui doit autant au jazz qu'à la musique hawaïenne, à la bossa-nova qu'aux bandes originales d'Ennio Morricone. Les percussions acoustiques papillonnent avec leurs homologues synthétiques. *Vibraphone* et *cuivres* enlacent amoureusement une six-cordes aérienne. Anciens et modernes enterrent la hache de guerre. *TNT* explose tendrement aux oreilles.**

★ *TNT*, 1 CD Thrill Jockey/City Slang. Distribué par Labels/Virgin. A paraître le 6 mars.

Quand le « krautrock » allemand annonçait les sons d'aujourd'hui

OBJET de multiples plaisanteries sur son caractère baba-cool, pur produit des années 70 symphonico-planantes, le rock allemand a bénéficié, avec l'essor de la techno et d'un certain rock britannique ou américain, d'une révision critique qui peut faire du « krautrock » un mouvement a posteriori fondateur. Le terme britannique de « krautrock » – dont la traduction en « rock-choucroute » ne restitue que l'aspect péjoratif – évoque généralement une période créative et novatrice qui se situe entre 1968 et la déferlante punk à la fin des années 70. Dans leur ouvrage sur le krautrock et la kosmische musik (*The Crack in the Cosmic Egg*, Audion), Steven et Alan Freeman ont recensé près de 1 200 groupes.

L'expansion économique de la RFA des années 60 a imposé le mode de vie américain, dont le rock au quotidien est la traduction, copie appliquée ou variété améliorée. Le krautrock, que rien n'annonce, va émerger dans plusieurs grandes villes germaniques ; des étudiants en arts plastiques et des musiciens déjà expérimentés dans le free-jazz ou la musique contemporaine posent les bases d'une musique qui ne se définit pas « en rupture », mais ailleurs. Dès 1968, Can est basé à Cologne, Amon Düül II à Munich. Peu de temps après, les noyaux de Kraftwerk (Ralf Hütter et Florian Schneider), Neu ! (Michael Rother et Klaus Diuger) s'identifient à Düsseldorf où travaille Cluster (Dieter Moebius et Hans-Joachim Roedelius) à cheval avec le Berlin d'Agitation Free. L'atypique et communautaire Faust a l'âme plus vagabonde.

Cette première vague combine, à des degrés divers, les influences du Pink Floyd halluciné de Syd Barrett, les premières tentations électriques de Miles Davis, la noirceur du Velvet Underground, les musiques répétitives et le minimalisme, l'improvisation, les musiques ethniques indiennes et du Moyen-Orient, l'utilisation des bandes magnétiques par Karl-Heinz Stockhausen ou le bouillonnement créatif des Mothers of Invention de Frank Zappa.

Etiquetée « kosmische musik », la musique électronique, planante, marque le début des années 70 avec Ash Ra Tempel du guitariste Manuel Göttsching et du claviériste et batteur Klaus Schulze, Tangerine Dream, d'Edgar Froese, et Popol Vuh, émanation du claviériste Florian Fricke. Fondée sur des figures séquentielles, méditatives, dominée par les sons des premiers Moog et autres synthétiseurs, elle annonce le new age, l'ambient et les fonds hypnotiques de la techno. Moins novateurs et pronant une sorte d'efficacité rock basique : Guru Guru, toujours en activité, et Wallenstein, dont le beavy metal symphonique amènera des dizaines de formations de rock dit progressif.

Can, Kraftwerk et Faust se distinguent nettement par leur influence sur les sons d'aujourd'hui. Julian Cope, l'ancien chanteur de Teardrop Explodes, soulignait récemment leur importance dans une série d'articles pour la revue britannique *The Wire* et dans son essai *Krautrocksampler* (Head Heritage). Les plus mystérieux sont Kraftwerk qui ont cultivé avec un humour rentré leur apparence rigide et austère, poussant la démonstration jusqu'à être remplacés par des robots à leur effigie lors des concerts. Très tôt, David Bowie et Brian Eno (qui travaillera régulièrement avec Cluster) diront leur admiration pour ce groupe dont les sonorités et l'aspect métronomique ouvrent la voie à tout un courant de musique industrielle utilisant sons et thèmes urbains.

SURPRISES SONORES

Can, qui mêle détournement des voix, des rythmes et des mélodies du monde entier à l'improvisation, se distinguera avec des collages pionniers plaçant la rythmique en avant. Technique que l'on retrouvera d'abord dans le Talking Heads mondialiste de David Byrne puis sur les boucles séquencielles des DJ de la jungle ou du trip hop. Les membres du groupe séparé en 1978 (Michael Karoli, Jaki Liebezeit, Holger Czukay et Irmin Schmidt) ont essaimé un peu partout avant de se retrouver en 1989 sans recréer la magie télépathique de leurs débuts. Mais le groupe est devenu une référence, bénéficiant de citations et d'hommages – le double album *Sacrilege*, avec System 7, A Guy Called Gerard ou Sonic Youth (Virgin).

Faust, enfin, a poussé au plus loin l'idée de spectacle total, tant sur disque que sur scène, sous l'impulsion du batteur Werner Diermaier, de l'organiste Joachim Irmler et du chanteur-guitariste Jean-Hervé Péron. La formation accumule les surprises sonores à partir d'objets, enveloppe le rock et le folk de nappes d'orgue, s'embarque dans d'intenses suites instrumentales perturbées par les chansons-déclamations en français, anglais ou allemand de Péron. Les textes, politiques et dadaïstes, sont noyés dans un ouragan de bruit et de fureur qui soudain s'apaise. Les Britanniques se sont récemment entichés de ce groupe – qui n'a pourtant jamais vraiment cessé d'exister – et l'on ne compte plus les musiciens un peu déglingués qui citent son nom dans les entretiens.

Sylvain Siclier

Le dernier album de Johnny Hallyday au centre d'un imbroglio judiciaire

Pressenti pour produire le disque de la rock star, puis éconduit, Mick Lanaro attaque PolyGram pour « rupture abusive de pourparlers »

MICK LANARO, complice de Claude Nougaro au moment de *Nougayork*, de William Sheller, de Patrick Bruel (*Alors regarde*), d'Henry Salvador ou de Johnny Hallyday pour l'album *Ça ne change pas un homme* (650 000 copies vendues en 1991), est ce qu'on appelle un producteur, celui qui, des arrangements au choix des chansons, donne la couleur musicale d'un album. Mick Lanaro était un ami personnel de Johnny Hallyday. Aujourd'hui, les relations entre les deux hommes sont distendues et la collaboration entre Mick Lanaro et les labels du groupe PolyGram (Barclay, Mercury, Polydor), premier vendeur de disques en France, paraît compromise.

Le 24 octobre 1997, Mick Lanaro, par le biais de sa société, la SARL Song and Dance, a déposé plainte auprès du tribunal de commerce de Paris pour « *rupture abusive de pourparlers* » contre le groupe PolyGram, où il fut directeur de production (chez Mercury). Le motif de la querelle est le dernier album de Johnny Hallyday, *Ce que je sais*, objet confectionné avec Pascal Obispo, dont Mick Lanaro avait dans un premier temps endossé la responsabilité.

« CE TYPE M'A COMPRIS »

« *Fin 1996*, explique le producteur, *nous avons réveillonné en petit comité, Johnny, Laetitia, ma femme et moi, et Pascal Nègre, PDG de PolyGram. Johnny m'a demandé devant tous de produire son prochain album.* » Immédiatement, Mick Lanaro se met au travail, « *va voir les copains* », Etienne Roda-Gil, pour lui demander une chanson sur la passion, Philippe Labro (l'amitié), David Mac Neil (l'orgueil), Gérard Presgurvic (la solitude).

Pour ne pas couper Johnny des nouveaux talents et des modes dont toute star se nourrit, Mick Lanaro demande quatre chansons à Gérard de Palmas, et deux autres à Pascal Obispo. « *Le concept était simple*, dit ce dernier, *"les grands sentiments font les grandes carrières". Musicalement, je voulais situer Johnny dans le rhythm and blues d'aujourd'hui – Baby Face – et celui de Wilson Pickett. C'est une piste de travail qui d'emblée n'a pas plu à PolyGram, pour qui "concept" signifie spot publicitaire à la télévision.* »

En tout, vingt-deux chansons sont réunies. Johnny, en année sabbatique sur le yacht *Only You I*, voyage d'île en île sur la mer des Caraïbes. Lanaro y rejoint souvent le rocker, témoin de son récent mariage à Las Vegas – à l'automne 1997. Lanaro intentera une action en référé pour empêcher la diffusion d'extraits filmés de la cérémonie dans une vidéo consacrée aux coulisses du concert de Las Vegas.

En juin 1997, ils décident de fêter ensemble leur anniversaire à Cuba. Lanaro emporte les cassettes, réserve le studio Wright Track à New York et un ingénieur du son, Steve Boyer. Aucun contrat n'a été signé entre Lanaro et la maison de disques de Johnny Hallyday. La pratique est courante. Mick Lanaro sent « *comme un malaise* ». Sur son bateau, Johnny écoute les titres préenregistrés. « *Quand il a entendu* Solitude *de Presgurvic, il a pleuré et m'a dit :* "C'est moi, ce type m'a compris". *Quand il a écouté les deux chansons d'Obispo, dont* Eldorado, *il m'a insulté, jeté la cassette à la figure, devant témoins. Il ne les aimait pas, c'est le moins qu'on puisse dire.* » Dans un fax expédié en juillet 1997, Johnny Hallyday confirme à Mick Lanaro son désintérêt pour le compositeur de *Lucie* à mots plus mesurés : « *Ce n'est vraiment pas mon style de musique et je pense que le public n'y comprendrait rien.* »

UN REBELLE RESPECTUEUX

A la suite de cet esclandre, Johnny Hallyday n'ira pas à New York avec Mick Lanaro. Entre-temps, un responsable de PolyGram et Pascal Obispo sont arrivés sur le bateau. Lanaro apprend par indiscrétion que ce dernier s'est vu confier la réalisation de l'album. « *Hallyday ne pouvait rien faire*, estime Mick Lanaro. *Il était l'otage de sa maison de disques, il a signé un nouveau contrat pour cinq albums. Johnny n'a aucune notion de l'argent. S'il rentre dans un garage Ferrari, il ressort avec une Ferrari.* »

PolyGram assure à Johnny Hallyday son train de vie, l'aide à la location-vente de son bateau de milliardaire, au sauvetage de la Lorada, sa villa tropézienne, mise en vente dans un premier temps à l'été 1997 pour 50 millions de francs. Johnny Hallyday est un rebelle respectueux : il lui faut un patron.

Or, son patron, Pascal Nègre, a d'autres stratégies en tête, celle par exemple de marier les intérêts de PolyGram (Hallyday) et de Sony (Obispo), du rocker et du chanteur à succès. Mick Lanaro n'est, dit-il, « *pas amer* ». Il a suffisamment d'étoiles à son palmarès. Mais il s'avoue « *blessé et écœuré par une façon de faire nouvellement apparue dans le show-business* ».

Il envoie une demande d'acompte à PolyGram. « *PolyGram*, déclare Me Jean-Louis Leroy, avocat de Mick Lanaro, *s'est conduit comme un promoteur immobilier qui fait plancher un architecte pendant des mois sur un projet, le fait construire par un autre, et dit au premier qu'il ne lui a jamais commandé quoi que ce soit. Cette histoire prouve qu'on peut traiter comme quantité négligeable le plus grand chanteur français.* »

L'avocat rappelle que Kim Basinger, pressentie pour un premier rôle auquel elle renonça au dernier moment par peur d'écorner son image, dut verser 54 millions de francs de dommages et intérêts en 1993 à Carl Mazzocone, producteur du film *Boxing Helena*, de la réalisatrice Jennifer Lynch, bien qu'aucun contrat écrit n'ait été signé. Contacté par téléphone le 27 février, le PDG de PolyGram, Pascal Nègre, s'inscrit en faux : « *Mick Lanaro voulait être le réalisateur de l'album, il ne l'a pas été. Il a fait un puissant lobbying auprès de Johnny Hallyday, en jouant sur l'affectif et l'amitié. Mais il ne suffit pas de parler à un artiste pour réaliser un disque, il faut aussi avoir l'accord de sa maison de disques. Si Johnny Hallyday n'avait pas été d'accord, il ne l'aurait pas fait. J'ai toujours pensé que Mick Lanaro n'était pas l'homme de la situation. Jamais, à aucun moment, j'insiste, à aucun moment, je n'ai envoyé de document pour exprimer un quelconque accord avec Mick Lanaro.* » Pascal Nègre se dit satisfait de « *son choix artistique* » : 400 000 exemplaires de *Ce que je sais*, produit par Pascal Obispo, auraient été vendus en six semaines.

Véronique Mortaigne



ANDRÉ RAU/SYGMA

« Hallyday était l'otage de sa maison de disques », estime Mick Lanaro.

DÉPÊCHES

■ **EXCEPTION CULTURELLE : le cinéaste Claude Miller, président de la société civile des Auteurs-réalisateurs-producteurs (ARP),** a écrit, le 26 février, à Ion Caramitru, ministre roumain de la culture, après les protestations du gouvernement américain à l'encontre d'un projet de loi destiné à soutenir la création cinématographique européenne et roumaine. Claude Miller a adressé au ministre ses « *plus sincères félicitations pour cette initiative qui, à l'image de ce qui existe depuis longtemps en France, est de nature à permettre le développement de votre cinématographie nationale* ». Le président de l'ARP propose à M. Caramitru que l'ARP apporte « *un concours actif à une démarche qui rejoint celle de l'ensemble des créateurs européens* ».

■ **MUSIQUE : le compositeur et chef d'orchestre Pierre Boulez a reçu le Grammy Award** du meilleur disque d'orchestre de l'année pour son interprétation de la *Symphonie fantastique* de Berlioz, enregistrée avec l'Orchestre de Cleveland (Deutsche Grammophon). Lors de la même cérémonie, qui s'est tenue le 25 février à New York, le Quatuor Emerson a reçu le Grammy Award du meilleur enregistrement de musique de chambre pour son intégrale des quatuors à cordes de Beethoven publiée également par Deutsche Grammophon.

■ **INDUSTRIES CULTURELLES : le compositeur Jean-Claude Petit, président du conseil d'administration de l'Adami** (Société civile pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes), menace de démissionner si le conseil d'administration de la société n'est pas dissous lors de l'assemblée générale extraordinaire prévue le 9 mars. « *Les syndicalistes ont montré qu'ils n'étaient pas en mesure de gérer les sommes qui arrivent dans les sociétés d'auteurs aujourd'hui*, a-t-il déclaré au quotidien *Libération*, *il faut confier la gestion à des professionnels et laisser aux représentants des artistes la conduite de la politique à tenir.* »

La 23e Nuit des Césars salue Jean-Luc Godard

JEAN-LUC GODARD, Clint Eastwood et Michael Douglas sont, avant même qu'elle ne soit diffusée le 27 février à partir de 20 h 30 en direct et en clair sur Canal Plus, les heureux lauréats de la 23e Nuit des Césars. Ils sont d'ores et déjà les récipiendaires d'une récompense pour leur carrière et le premier d'entre eux, Jean-Luc Godard, recevra sa statuette des mains de l'un de ses interprètes fétiches, Johnny Hallyday. Sous la présidence juvénile de l'actrice Juliette Binoche, Oscar 1997 pour son interprétation du *Patient anglais*, seront en compétition cinq films français, deux « petits » – *Marius et Jeannette*, de Robert Guédiguian, et *Western*, de Manuel Poirier –, deux gros – *Le Bossu*, de Philippe de Broca, et *Le Cinquième Elément*, de Luc Besson – et la comédie dramatique et musicale inclassable d'Alain Resnais, *On connaît la chanson*. Près de 3 000 électeurs constituent le jury de l'Académie des arts et techniques du cinéma, présidée par Daniel Toscan du Plantier.

L'Italie restitue à l'Ethiopie un « trophée » mussolinien

L'OBÉLISQUE D'AXUM, qui trône à Rome devant le siège de l'Organisation des Nations *unies pour l'alimentation et l'agriculture* (FAO) depuis plus de soixante ans, va être rendu à l'Ethiopie. Ce « trophée » avait été érigé devant le ministère de l'Afrique (occupé aujourd'hui par la FAO), en 1937, sur ordre de Mussolini. Le dictateur était désireux de pérenniser sa victoire sur l'empire éthiopien, envahi par ses troupes deux ans auparavant.

La restitution avait été annoncée en novembre 1997 par le président de la République italienne, Oscar Luigi Scalfaro. Mais, avant de pouvoir assurer le délicat transport du monolithe haut de 24 mètres, il faut d'abord l'ausculter. Ce diagnostic a été confié à l'Institut international pour la conservation des biens culturels (Iccrom), basé dans la capitale italienne.

« *Cette aiguille de granit était en cinq morceaux quand elle a été apportée à Rome*, précise Maria Luisa Tabasso, directrice de l'Iccrom. *Sans doute avait-elle été brisée par un tremblement de terre. Avant de savoir si elle peut retrouver son lieu d'origine, il faut analyser son état. Le ministère des affaires étrangères nous a confié cette tâche, qui prendra deux ou trois mois. Ensuite, il faudra déterminer le moyen de transport le plus adapté, par mer et terre, ou par air.* » Une chose est certaine : l'obélisque d'Axum voyagera, en pièces détachées, vers les hauts plateaux d'Ethiopie. Le coût de l'opération est encore inconnu. Le simple diagnostic est estimé à 400 millions de lires (environ 1,3 million de francs). Le royaume d'Axum s'est développé sur les hauts plateaux éthiopiens à partir du Ier siècle de notre ère. Assez vite, semble-t-il, il entre en contact avec les royaumes nilotiques (Méroe) et commerce avec Alexandrie par l'intermédiaire de son port d'Adoulis, sur la mer Rouge. L'auteur du *Périple de la mer Erythrée*, un commerçant grec du Ier siècle après J.-C., évoque le souverain de cet Etat, Zoscalès, qui porte déjà le titre de « *roi des rois* », dont il note qu'il est « *avare, trop porté sur l'accroissement de ses richesses, au demeurant honnête et amateur de lettres grecques* ».

DONNER L'EXEMPLE

Trois siècles plus tard, le royaume est à son apogée. Une stèle trilingue (en sud-arabique, guèze – vieil éthiopien – et grec), en place à Axum, vante le roi Ezana, qui intervient à plusieurs reprises en Arabie heureuse (l'actuel Yémen). Est-ce lui qui fit dresser les hautes stèles d'Axum ? Une seule, haute de 23 mètres, est encore debout. La plus grande (33 mètres) gît brisée. Ces aiguilles doivent, sans doute, beaucoup plus au Yémen qu'à l'Egypte. Surmontées de frontons arrondis, les sculptures dont elles sont ornées évoquent les hautes forteresses à étages yéménites, portes comprises. Au pied de certaines d'entre elles, on a découvert des traces de nécropoles. Axum, christianisé dès le IVe siècle, fut le siège du premier archevêché. Coupé du reste de la chrétienté par la montée de l'islam, le royaume d'Axum sombre définitivement au Xe siècle. Mais son souvenir reste vivant dans la tradition de l'Eglise monophysite éthiopienne.

Des fouilles archéologiques ont été menées en 1966 par l'Institut éthiopien d'archéologie, sous la direction de Francis Anfray. Un vaste ensemble palatial a été dégagé. La province où cette bourgade est située, le Tigré, a été particulièrement touchée par la guerre qui a ravagé le pays, il y a une quinzaine d'années. Aujourd'hui, Axum voudrait devenir un pôle touristique – la construction d'un aéroport s'achève. Le retour de l'obélisque pose une fois de plus le problème des restitutions d'œuvres d'art. Les Italiens ne sont pas mécontents d'avoir donné le bon exemple : « *Nous, Italiens, avons fait l'expérience de ce que pouvait signifier la présence chez soi d'une armée d'occupation emportant des œuvres d'art sans jamais les restituer* », déclarait Oscar Luigi Scalfaro.

Emmanuel de Roux

Retour triomphal d'Ingmar Bergman sur la scène suédoise

STOCKHOLM
de notre correspondant

En novembre 1995, Ingmar Bergman décide de quitter la scène pour se retirer sur son île de Faarö. Il y a un peu plus d'un an, il croise la dramaturge Ulla Aaberg, qui lui conseille de jeter un œil à une pièce susceptible de l'intéresser : *Bildmakarna* (« Les Faiseurs d'image »), écrite par son compatriote Per Olov Enquist. Bergman ne tarde pas à revenir sur sa décision. « *Je ne pouvais laisser quelqu'un d'autre mettre en scène cette pièce* », avoue-t-il dans un entretien accordé au quotidien *Dagens Nyheter* peu avant la première, le 13 février, au Dramaten.

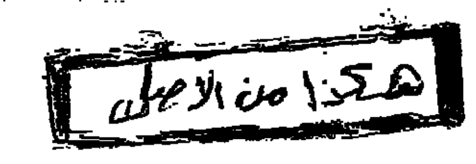
Qui était mieux placé que lui pour donner vie à cette réflexion sur la création et le passage de l'écrit à l'image ? La pièce met en scène quatre monuments des arts suédois. Selma Lagerlöf, grande dame des lettres scandinaves, vient assister, en octobre 1920, à la projection d'extraits de l'adaptation filmée d'un de ses romans, qu'est en train de réaliser Victor Sjöström, l'un des pionniers du cinéma. Ce film n'est autre que *Körkarlen* (« La Charrette fantôme »), l'un des chefs-d'œuvre du muet, que Bergman affirme avoir vu des centaines de fois. Sjöström est assisté par Julius Jaenzon, opérateur génial. Le quatrième personnage, Tora Teje, amante du cinéaste, fut l'une des grandes comédiennes suédoises du siècle.

UNE AFFAIRE DE FAMILLE

De l'ingénuité et de l'insolence rafraîchissante de la jeune et belle Tora Teje (interprétée par Elin Kinga) naîtra un désordre salvateur dans une rencontre par trop empreinte du respect qu'éprouve Sjöström (Lennart Hjulström) pour Selma Lagerlöf (Anita Björk). Séduite par Tora et déstabilisée par ses questions très directes, le Prix Nobel de littérature, alors âgée de soixante-deux ans, va péniblement lui dévoiler les raisons qui la poussèrent à écrire. Ses œuvres n'auraient été qu'autant de tentatives pour dissimuler les malheurs et la culpabilité d'une jeunesse annihilée par son père alcoolique, qu'elle aimait plus que quiconque. C'est du moins la thèse de Per Olov Enquist.

Sans altérer la gravité du ton, Bergman dirige son quatuor de comédiens avec jubilation. Ne se sent-il pas là en famille ? Les personnages, il les a tous rencontrés dans la réalité, au cours des quatre-vingts années (le 14 juillet prochain) de son existence. Selma Lagerlöf fut une amie de sa grand-mère maternelle ; Sjöström, outre le mentor qu'il fut pour le cinéaste débutant, joua par la suite dans deux de ses films (dont *Les Fraises sauvages*) ; Jaenzon était sur le point de partir à la retraite lorsque Bergman commença sa carrière ; et Tora Teje tint des rôles dans des interprétations radiophoniques de ses pièces. Louée par la critique, *Bildmakarna* serait donc la dernière pièce du maître suédois. « *Selon toute vraisemblance*, confirme l'intéressé. *Mais si se présente à moi l'alliance irrésistible d'un texte et de comédiens, je ne ferai rien pour la refuser.* »

Benoît Peltier



Yann Collette et Igor Tchernievitch, fantômes de Boulgakov

MORPHINE, de Mikhaïl Boulgakov. Mise en scène : Patrick Sommier. Avec Yann Collette et Igor Tchernievitch.
MC 93, 1, boulevard Lénine, 93 - Bobigny. Mº Bobigny - Pablo-Picasso. Tél. : 01-41-80-72-72. Du mardi au samedi à 21 heures ; dimanche à 16 heures. De 80 F à 140 F. Durée : 1 h 30. Jusqu'au 22 mars.

Quand il écrit *Morphine*, Mikhaïl Boulgakov sait de quoi il parle. Il a été morphinomane. C'était en 1917, après son retour du front. Il a plongé quand il a été nommé médecin de campagne près de Smolensk. De la morphine à portée de main, une solitude à en crever ; les gens à soigner avec les moyens du bord ; le sommeil interrompu, le froid, la souffrance, et parfois l'impuissance à la soulager. Dans son village de Nikolskoïe, Mikhaïl Boulgakov avait pratiqué une trachéotomie sur une petite fille. Les soins qu'il prodiguait à l'enfant avaient provoqué chez lui une allergie. Et la morphine était venue. D'abord pour calmer la douleur. Puis une, deux piqûres par jour... Boulgakov dut changer de poste, parce que sa morphinomanie était connue. Il alla à Smolensk. Et il continua. Sa femme, Tatiana Lappa, le mena à Kiev, où il suivit une cure. Calvaire du manque, tentative de suicide. Mais il s'en sortira. Abandonnera la médecine. Deviendra écrivain. Ecrira *Morphine*.

Ce n'est pas une confession, mais un récit, où l'autobiographie se cache (à peine) derrière l'histoire d'un jeune médecin de campagne. Soixante-sept pages petit format dans la collection des « Mille et Une Nuits », sous la forme d'un journal. Morphine, mort fine. Le médecin s'appelle Poliakov. Tout est dans le texte. Tout est sur scène, aussi, où Patrick Sommier transpose le court récit. Après une création au Théâtre national de Strasbourg, *Morphine* arrive à Bobigny. Avec des squelettes d'arbres en hiver, des rochers inhospitaliers jetés sur une terre malaxée par la furie du vent. *« Un tombeau de neige »*, dira l'un des protagonistes.

MAGIE NOIRE, CRISTAUX BLANCS

Ils sont deux à jouer. Un Français, Yann Collette, dans le rôle de Poliakov ; un Russe, Igor Tchernievitch, dans celui d'un magicien, inventé par Patrick Sommier. Magie noire, cristaux blancs. Yann Collette porte une blouse blanche. Igor Tchernievitch, un frac de joueur nocturne. Ou de diable. Sa présence n'est apparente que pour les spectateurs. Poliakov, lui, ne le voit pas : il est la tentation qui l'invite à se piquer, la mort qui l'appelle de loin, le délire de la solitude qui l'engloutit. Patrick Sommier lui donne à dire des textes qui éclairent l'oeuvre et la vie de Boulgakov.

Des photos de l'écrivain apparaissent au fond du plateau. Tout devant, le bureau de Poliakov – une île minuscule dans cet océan de désolation. On verra le magicien s'avancer avec une tête d'animal à cornes, et le bureau disparaître dans la nuit. Assis dans un fauteuil roulant, Poliakov terre ses tremblements derrière un visage blême. Le regard de Yann Collette, à qui la vie a enlevé l'oeil gauche, passe de la béatitude à l'horreur. Rien ne paraît impossible à ce comédien. Il reste sobre, avec une voix calme jusque dans la tempête, et tout advient. A ses côtés, Igor Tchernievitch apparaît comme une force de la nature. Il parle avec juste ce qu'il faut d'accent. Il est inquiétant et subtil.

Avec *Morphine*, Patrick Sommier signe sa première mise en scène. Il connaît le théâtre pour l'avoir toujours pratiqué en coulisses – comme programmateur, en particulier auprès de René Gonzalez, à la MC 93 de Bobigny, dans les années 80. Il a également toujours entretenu des relations privilégiées avec la Russie. Tout cela nourrit *Morphine*. Ce spectacle n'est pas sans défauts. Mais il a une qualité : il ne triche pas sur la marchandise.

Brigitte Salino

Zhivaro inaugure en fanfare la 15e édition de Banlieues bleues

Rejoint par le comédien Jacques Bonnaffé et par d'autres musiciens, le collectif informel a épaté, au Blanc-Mesnil, le public du festival de jazz de la Seine-Saint-Denis

ZHIVARO, « À LA VIE, À LA HÂTE ». Forum culturel du Blanc-Mesnil, le 27 février. Festival Banlieues bleues. Tél. : 01-42-43-56-66. Jusqu'au 9 avril.

Depuis dix ans, Zhivaro se faufile dans les programmations. A chaque fois, ce collectif de six solistes-compositeurs se réinvente, attentif à ne pas se figer en un spectacle dont le scénario finirait par être écrit à l'avance. Vendredi 27 février, c'est au Forum culturel du Blanc-Mesnil que Zhivaro a montré sa grosse envie de musique. Et durant plus de trois heures, ce concert d'ouverture de Banlieues bleues a multiplié les surprises et les relances, belle introduction à un festival dont la programmation s'attache à faire oublier les sous-chapelles de la musique, et plus particulièrement du jazz.

Zhivaro avait tout pour ne pas durer. Les musiciens qui le composent ont chacun leur propre formation : deux guitaristes, Claude Barthélémy et Gérard Marais ; deux contrebassistes, Didier Levallet et Henri Texier ; un clarinettiste-saxophoniste, Sylvain Kassap, et un batteur-chanteur, Jacques Mahieux. Partout en Europe, on les demande : ils vont et viennent. Avec ça, l'instrumentation de l'orchestre rend périlleuse la composition d'un répertoire sur la durée. Zhivaro n'est pas un groupe, plutôt un collectif, rassemblement irrégulier où, au gré des idées, chacun amène un projet, d'autres musiciens, des artistes d'autres disciplines.

LA JOIE DU DIALOGUE

Seul point commun aux concerts Zhivaro : la préparation. Zhivaro amène déjà la musique, avant la scène, comme pour évoquer ce qui suivra. Dans différents coins du Forum culturel, on trouve un ou deux musiciens, des élèves du conservatoire du Blanc-Mesnil dirigés par le tromboniste Thierry Madiot, l'un des invités de Zhivaro. Ce genre de choses, on en a vu beaucoup. La question, pour les musiciens, n'est pas tellement de les réussir, mais plutôt de croire en leur existence. Zhivaro y croit. Comme à cette manière de jouer au milieu du public, dans des recoins de la salle de concert. Lors de cette soirée inaugurale, cela arrivera juste au bon moment.

Des musiques, Zhivaro en a plein la tête, les doigts, le coeur. Le groupe fait sonner une sorte de fanfare dans la filiation des grands orchestres libertaires avec l'apport de Madiot, du tubiste Michel Massot, du trompettiste Mathieu Michel et du saxophoniste Evan Parker ; un trio de cordes acoustiques (Barthélémy, Marais, Texier) ; des solos : Madiot, et tout un appareillage de tuyaux et d'appeaux ; Jean-Pierre Drouet, lié « à corps et à cris » avec ses percussions ; Jacques Mahieux, qui fait chanter ses toms et ses cymbales ; Evan Parker, dont les interventions en souffle continu sont d'intenses et hallucinants moments de grâce. Il y a du free, du jazz West Coast, du blues, mais jamais vraiment dans le texte.

A certaines voltiges et pétarades d'autres concerts, Zhivaro a préféré la présence du comédien Jacques Bonnaffé. Il est venu, avec deux acteurs aux gestes de danseurs, coiffé d'un melon, en veston noir ou drapé dans une robe rose de diva. Il lit des textes de Vialatte, désopilants, où il est question de pâte d'anchois, de zouave de l'Alma traversant l'oued, de l'Auvergne qui produit des ministres, des fromages et des volcans. Il chante, la voix cassée, des idioties des années 30. Il nous fait rire sans empiéter sur la musique, participant, à son rythme, à cette joie du dialogue, de la vérité musicale qui a été la marque de tous les airs de la soirée.

Sylvain Siclier

L'Orchestre de Paris, sibélien avec Segerstam

LEIF SEGERSTAM : *February* (création française). Jean SIBELIUS : *Concerto pour violon. Symphonie nº 2.* Gidon Kremer (violon), Orchestre de Paris, Leif Segerstam (direction). Salle Pleyel, le 25 février.

Malgré ses cheveux de givre et sa barbe de Père Noël, Leif Segerstam ressemble moins à un patriarche brahmsien de la direction d'orchestre qu'à un enfant terrible, toujours prêt à jouer un bon coup au sage rituel du concert. Ainsi a-t-il conçu une oeuvre destinée à une grande formation symphonique... sans chef. Sans chef mais avec le compositeur, comme il s'en est expliqué au public ébahi de la salle Pleyel avant de tenir l'une des deux parties de piano prévues pour sa titanesque partition. Créé en décembre 1997 par le Chicago Symphony Orchestra, *February* ne se dissocie pas des oeuvres livrées par le prolifique Finlandais depuis une vingtaine d'années selon un concept personnel de *« libre pulsation »*.

Suggestif, ce vaste tableau informel procède par puissantes coulées de matière arctique qui subissent alternativement les effets du gel et de la tourmente. S'il présente des qualités sonores immédiates, le maelström du maestro souffre d'un étirement par trop aléatoire. Comme les interprètes, libres de leurs allées et venues dans l'œuvre, les auditeurs peuvent « décrocher » à tout moment sans dommages.

L'homogénéité semble plus menacée à l'amorce du *Concerto pour violon* de Sibelius. Segerstam s'y montre pris entre deux feux ; ou plutôt entre l'eau – nappes stagnantes de l'Orchestre de Paris – et le feu – ligne vacillante d'un soliste enflammé. Gidon Kremer vit chaque instant avec passion et donne l'impression de se suffire à lui-même. Un meilleur équilibre s'élève cependant du mouvement lent que le violoniste letton sert avec une sonorité exquise. Le tour de main très souple de Segerstam l'accompagne alors de savoureux soufflets d'intensité mais l'orchestre boude dans le finale les surprises du chef invitant à l'ivresse. Après un *Concerto* de Sibelius digne, Gidon Kremer interprète un bis qui défie toute comparaison. Jamais page d'Astor Piazzolla (*Etude tango nº 4*) aura paru à ce point authentiquement classique !

EXTASE FINALE

Des sept symphonies de Jean Sibelius, la deuxième convient sans doute le mieux au tempérament expansif de Leif Segerstam. Ce dernier évite tout risque de débordement par une stupéfiante qualité de respiration, perceptible dans l'abord des nombreux silences qui entament le discours parcellaire du premier mouvement. L'œuvre s'apparente alors à une succession de soulèvements préparatoires à l'extase finale. Intuitive mais nullement imprécise, la lecture de Segerstam apprend à goûter le plaisir de la retenue avant celui de la libération.

L'Orchestre de Paris s'en trouve transfiguré. Le bouillonnement des cordes, la noblesse des cuivres, la fluidité des bois répondent aux exigences expressives du moment. Magique même, pour l'intime fusion (au début du second mouvement) de la ronde des cordes graves en pizzicato, de la déploration des deux bassons et du murmure de la timbale. La trompette n'émerge pas fièrement de l'andante mais se distingue dans une nuance de clair-obscur commandée par sa relation équivoque avec la flûte ou le violoncelle.

En dépit de quelques imperfections de détail, cette *Deuxième Symphonie* restera dans les annales parisiennes de l'interprétation de Sibelius (on attend sa diffusion sur France Musique) pour un sens supérieur de la gradation qui s'appréhende dans le temps (les immenses crescendos) comme dans l'espace (les fluctuations de texture). Chaque musicien apporte sans complexe son concours à l'édification de très plastiques tutti. Telle est la leçon de Segerstam, chef d'orchestre ; telle était la proposition de Segerstam, compositeur.

Pierre Gervasoni

NOUVEAU FILM

■ **POSTMAN**

Nous sommes en 2013. L'Amérique est retournée à un âge barbare. Des sectes de guerriers fascistes oppriment les habitants, réfugiés dans de petits villages fortifiés. Afin d'obtenir l'hospitalité, un acteur ambulant et misérable se fait passer pour un facteur habilité par un nouveau et imaginaire gouvernement fédéral des Etats-Unis.

Cette imposture va très vite devenir le point de départ de la reconquête de l'unité perdue et de la résistance à la tyrannie. Le soulèvement contre l'oppression prendra la forme de la levée en masse d'une armée de... facteurs.

Il arrive très souvent que l'on se frotte les yeux durant la projection du film de l'acteur-réalisateur Kevin Costner, pour vérifier si ce que l'on voit est vrai. *Postman* est, en effet, un incroyable western écologico-nationaliste d'une emphase et, aussi, d'une bêtise (l'Amérique est restaurée par les facteurs !) qui dépassent l'entendement.

Cette succession de chromos édifiants, de tirades pompeuses, d'absurdités scénaristiques – comme cette tempête de neige qui succède à un plan de champ en fleurs en quelques secondes – se réclame impudemment du cinéma de John Ford. Lorsque le bon facteur aura étranglé le méchant (un vrai méchant, la preuve, il abuse de citations latines !), il se sera passé trois heures interminables.

Parions sur le fait que *Postman* fera partie, dans quelques années, de ce que l'on appelle les nanars, que certains plaisantins se plairont à visionner régulièrement et goulûment par pure perversité. ***Jean-François Rauger***

Film américain de Kevin Costner. Avec Kevin Costner, Will Patton, Olivia Williams. (3 h.)

SORTIR

PARIS

Leila Josefowicz
John Novacek (piano)
Chaque grand éditeur veut son violoniste prodige. Philips a donc jeté son dévolu sur Leila Josefowics. Hélas ! les premiers disques de cette jeune femme ne sont pas à la hauteur de l'investissement. Mais quelque chose nous dit qu'elle vaut beaucoup mieux que ses CD.
Bartok : *Sonate pour violon et piano nº 2.* Beethoven : *Sonate pour violon et piano op. 30 nº 1.*
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mº Alma-Marceau. Le 1er mars, à 11 heures. Tél. : 01-49-52-50-50. 100 F.

Antonio Rivas y sus Vallenatos
A l'origine musique des gardiens de troupeaux en Colombie, le vallenato a chaque année une manifestation qui lui est entièrement consacrée à Valledupar, dans le département du César, sur la côte caraïbe du pays, le Festival de la légende vallenata. Il a aussi en France son ambassadeur, Antonio Rivas, fougueux accordéoniste installé à Montpellier, dont le punch et la virtuosité joyeuse viennent facilement à bout de toutes les morosités.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mº Château-d'Eau. Le 28, à 20 h 30. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Madjid Khaladj
Avec seulement des percussions iraniennes, ce musicien virtuose dessine des climats suffisamment contrastés pour qu'on ne s'ennuie pas et invente des dentelles rythmiques d'un raffinement extrême.
Espace Hérault, 8, rue de la Harpe, Paris 5e. Mº Saint-Michel. Le 28, à 20 h 30. Tél. : 01-43-29-86-51. 60 F et 80 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Amistad
de Steven Spielberg (E-U, 2 h 35).
Docteur Chance (*)
de F. J. Ossang (France-Chili, 1 h 37).
Histoires du Kronen
de Montxo Armendariz (Espagne, 1 h 35).
In & Out
de Frank Oz (E-U, 1 h 30).
Laada
de Drissa Touré (Burkina-Faso, 1 h 20).
Postman
de Kevin Costner (E-U, 2 h 58).
(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

REPRISES

Chantons sous l'Occupation
d'André Halimi.
Français, 1976 (1 h 27).
Accatone, 5e (01-46-33-86-86).

VERNISSAGES

5e Forum d'arts plastiques en Ile-de-France
Grande Maison, 69, rue Charles-de-Gaulle, 91 Bures-sur-Yvette. Tél. : 01-69-07-07-64. De 14 heures à 18 heures. Fermé lundi et mardi. Du 28 février au 9 avril. Entrée libre.
Stephen Dean
Galerie Xippas, 108, rue Vieille-du-Temple, Paris 3e. Mº Filles-du-Calvaire. Tél. : 01-40-27-05-55. De 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures ; samedi de 10 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 28 février au 18 avril.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Davitt Moroney (clavecin)
Œuvres de Couperin.
Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mº Porte-de-Pantin. Le 28, à 16 h 30 ; le 1er, à 15 heures. Tél. : 01-44-84-44-84. 80 F.
Quatuor Takacs
Bartok : *Quatuor à cordes op. 17 et op. 114.* Beethoven : *Quatuor à cordes op. 95.*
Conservatoire national d'art dramatique, 2 bis, rue du Conservatoire, Paris 9e. Mº Rue-Montmartre. Le 28, à 18 heures. Tél. : 01-42-30-15-16. De 80 F à 110 F.
Les Musiciens de l'Orchestre de Paris
Ravel : *Le Tombeau de Couperin.* Poulenc : *Trio pour piano, hautbois et basson.* Berio : *Opus Number Zoo.* Roussel : *Divertissement pour quintette à vent et piano.*
Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris 1er. Mº Châtelet. Le 1er, à 11 h 30. Tél. : 01-40-28-28-40. 80 F.
Solistes de l'Ensemble InterContemporain
Mozart : *Quintette pour piano et vents KV 452.* Holliger : *Quintette pour piano et vents.* Mefano : *Asahi.* Carter : *Quintette pour piano et vents.*
Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris 1er. Mº Châtelet. Le 1er, à 17 heures. Tél. : 01-40-28-28-40. 100 F.
Gérard Poulet (violon)
Jean-François Heisser (piano)
Roussel : *Sonate pour violon et piano op. 28.* Fauré : *Sonate pour violon et piano op. 108.* Messiaen : *Thème et variations.* Debussy : *Sonate pour violon et piano nº 3.*
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16e. Mº Passy. Le 1er, à 17 h 30. Tél. : 01-42-30-15-16. 80 F.
Manifeste de l'art diskret,
Mami Chan Band (1)
Sarita Beraha, Yorgos Dimitriadis,
Just Married (2)
Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir, 93 Montreuil. Mº Robespierre. (1) Le 28, à 20 h 30 (40 F) ; (2) Le 1er, à 18 heures (de 40 F à 80 F). Tél. : 01-42-87-25-91.
Troupe Kathakali Sadanam
Maison des cultures du monde, 101, boulevard Raspail, Paris 6e. Mº Saint-Placide. Le 28, à 20 h 30. Tél. : 01-45-44-41-42. 110 F.

ANNULATIONS

Chants et danses du Hadramawt
Le concert que devait donner les Ensembles Al'Idda et Ghayyadhi le 1er mars à l'Institut du monde arabe est annulé.
Institut du monde arabe, 1, rue des-Fossés-Saint-Bernard, Paris 5e. Tél. : 01-40-51-38-14.

RÉSERVATIONS

Arlequin valet de deux maîtres
de Carlo Goldoni, par le Piccolo Teatro de Milan, mise en scène de Giorgio Strehler.
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mº Odéon. Du 5 au 22 mars. Tél. : 01-44-41-36-36. De 30 F à 170 F.

DERNIERS JOURS

1er mars :
L'univers poétique de Vilhelm Hammershoi (1864-1916)
Musée d'Orsay, rez-de-chaussée, 1, rue de Bellechasse, Paris 7e. Mº Solférino. Tél. : 01-40-49-48-14. De 10 heures à 18 heures ; nocturne jeudi jusqu'à 21 h 45 ; dimanche à partir de 9 heures. Fermé lundi. 40 F.
Le Masque et le temps
Centre Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin, Paris 4e. Mº Rambuteau. Tél. : 01-53-01-96-96. De 11 heures à 18 heures. Fermé lundi et fêtes. 20 F.
4 mars :
Christophe Cuzin : patrimoine en lumière
La Ferme du buisson, centre d'art contemporain, allée de la Ferme, 77 - Noisiel. Tél. : 01-64-62-77-41. De 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Entrée libre.

SAMEDI 28 FÉVRIER

FILMS DE LA SOIRÉE

20.30 L'âge de Monsieur est avancé ■
De P. Etaix (F, 1987, 100 min). Festival

21.10 Danger immédiat ■
De P. Noyce (EU, 1994, 140 min). TSR

23.00 Capitaine Conan ■ ■
De Bertrand Tavernier (France, 1996, 129 min). Canal +

23.00 Week-end à Paris ■
De Gordon Parry (Grande-Bretagne, 1952, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil

23.15 La Guerre des polices ■
De Robin Davis (France, 1979, 105 min). Ciné Cinémas

23.30 Le Voleur d'âme ■
De Joe Gayton (Canada, 1995, 95 min). TSR

0.30 Chérie, je me sens rajeunir ■ ■ ■
De Howard Hawks (Etats-Unis, 1952, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil

1.10 Maudite Aphrodite ■ ■
De Woody Allen (Etats-Unis, 1995, v.o., 90 min). Canal +

2.10 Samson ■
De Maurice Tourneur (France, 1936, N., 95 min). Ciné Cinéfil

2.10 L'Esprit d'équipe ■
De Michael Chapman (Etats-Unis, 1983, v.o., 90 min). Ciné Cinémas

4.20 Chacun pour toi ■
De Jean-Michel Ribes (France - Suisse, 1993, 100 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

16.10 Le Monde des idées. LCI

MAGAZINES

19.30 Histoire parallèle. Semaine du 28 février 1948. Le coup de Prague. Invité : Pavel Tigrid. Arte
20.00 Thalassa. Un jardin sous la mer. TV 5
20.40 *Le Club*. Didier Decoin. Ciné Cinéfil
20.45 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Michel Winock, Yves Lacoste et Anette Wievirokan. Histoire
21.40 Metropolis. Et soudain, des nuits d'éveil. Kurokawa Kisho. Arte
21.45 Cap'tain Café. France Supervision
22.05 Ciné-Cinécourts. Invité : Patrice Leconte. Ciné Cinémas
23.10 *Du fer dans les épinards*. Footez-nous la paix ! Avec Monique Pivot. France 2
23.45 Mise en scène. Gros plan : Pierre Arditi. France 3
0.00 Questions d'histoire. L'effondrement du système communiste. Histoire

DOCUMENTAIRES

18.25 ▶ Mathias, le procès des gangs. Planète
19.15 Neneh Cherry, carnet de route. France Supervision
19.30 Une histoire du jazz en France. [2/3]. 1940-1960. Histoire
19.45 L'Homme technologique. [4/8]. *Le principe de répétition*. Planète
20.30 Un portrait au nom de Ramsès II. France Supervision
20.35 Jazz Collection. [11/11]. Gil Evans. Planète
20.45 L'Aventure humaine. Yéti : la piste de l'homme sauvage. Arte
21.00 Grâce à la musique. Ravel. Muzzik
21.30 Le Siècle Stanislavski. [1/3]. TMC
22.25 Rendez-vous avec le crime. Bruay, histoire d'un crime impuni. France 3
22.55 Tintoret et le siècle d'or. Planète
23.30 Music Planet. Concert au Midem. Arte
23.40 Sounds of the Cities. *Cuba*. Paris Première
0.00 Tati, l'empire des prix. Téva
0.35 Les Nouveaux Explorateurs. New York, le cimetière des esclaves noirs. Planète

SPORTS EN DIRECT

16.00 et 19.00 Athlétisme. Championnats d'Europe indoor. A Valence. Eurosport
16.50 Football. *Coupe de France*. 8e de finale. Monaco - Marseille. TF 1
17.00 Football. Coupe d'Afrique des Nations. Finale : Afrique du Sud - Egypte. Eurosport
20.30 Danse sportive. Masters de Bercy. Grand Prix de Paris. Paris Première
20.30 Tennis. *Tournoi messieurs* de Londres. 2e demi-finale. Eurosport

MUSIQUE

19.45 Ravel et Beethoven aux Proms. Muzzik
22.35 Le Vaisseau fantôme. Mise en scène d'Ilkka Bäckman. Dir. de Leif Segerstam. Muzzik

VARIÉTÉS

20.35 La 23e des Césars 1998. En direct du théâtre des Champs-Elysées. Canal +
20.55 La Fureur. Retransmis en simultané sur Europe 2. TF 1

TÉLÉFILMS

20.50 Le Secret de Julia. De Philomène Esposito. France 3
20.55 Illusion fatale. De John Korty [1 et 2/2]. Téva
22.10 Sortie interdite. De Daniel Moosman. Festival
23.15 Hollywood Night. La Cible témoin. O De Jack Ersgard. TF 1
23.40 Le Souffle de l'enfer. De Peter Markle. M 6
23.40 L'homme qui ne voulait pas tuer. *D'Alain Ferrari*. Festival
23.45 Deux fois vingt ans. De Livia Gianpalmo. RTL 9
0.30 Le Secret d'Elissa Rhaïs. De Jacques Otmezguine. Arte

SÉRIES

20.55 Le Caméléon. *L'armée des lâches*. M 6
21.00 Angela, 15 ans. Les bonnes résolutions. Canal Jimmy
21.30 The Visitor. Dreams (v.o.). Série Club
21.45 Gaston Phébus. [1/6]. Histoire
21.50 Dark Skies, l'impossible vérité. Appel vers l'ailleurs. M 6
22.15 Brooklyn South. Love Hurts (v.o.). Série Club
22.40 Spectromania. *Infirmière de nuit*. Arte
22.45 Profiler. O Le repaire de Jack. M 6
22.45 Novacek. Un château en Bohême. TMC
0.35 *Star Trek, la nouvelle génération*. Les péchés du père (v.o.). Canal Jimmy
1.25 Seinfeld. Ta da ta da ! (v.o.). Canal Jimmy
3.00 Spicy City. Have You Seen Mano Mantillo's Hand ? (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● 19.00 Arte
Armstrong & Miller

Derniers venus sur la scène de la sitcom britannique, Alexandre Armstrong et Ben Miller, nés à l'époque du Monthy Python's Flying Circus, cultivent, à l'instar de leurs illustres aînés, le non-sens – les jeunes Japonais qui philosophent gravement sur des futilités, ou la séance de répétition d'une scène porno où les acteurs ne s'expriment que par le mot « oui » – et la parodie. Pastiche des polars de Quentin Tarantino et de *Full Monty*, un bref sketch dans lequel un groupe de *strippers* au chômage décident de rouvrir une aciérie avec leurs indemnités de licenciement ; parodie de séries télévisées à la « Starsky & Hutch » avec le feuilleton policier culte « Pearsons & Lampkins et Steve, le pote de Lampkins » ; mordante satire des reality-shows, avec les enquêtes du « Monde en question » sur la prostitution, la drogue... ou encore caricature des variétés, avec Toorlidkjordsvenn et Gjootenmuunden, les chanteurs du troisième plus célèbre groupe rock norvégien. Sept épisodes ébouriffants, diffusés chaque samedi. – *J.-J. S.*

● 23.00 Canal Plus
Capitaine Conan

Dans les Balkans, en septembre 1918, un capitaine dirige, au front, des soldats recrutés dans les prisons. On leur confie des missions périlleuses. C'est une adaptation d'un roman de Roger Vercel, prix Goncourt 1934, sur un épisode peu connu et très surprenant de la première guerre mondiale. Tavernier en a fait une réflexion concernant le personnage du héros au cinéma et s'est référé, d'une certaine façon, aux grands films de guerre *américains* sur l'action, la violence et l'honneur. – *J. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.55 Sous le soleil.
20.00 *Journal, L'image du sport.*
20.45 Le Résultat des courses.
20.50 Météo, Trafic infos.
20.55 La Fureur.
23.15 Hollywood Night. La Cible témoin. Téléfilm O de Jack Ersgard.
0.55 *TF1 nuit, Météo.*
1.05 Les Rendez-vous de l'entreprise.

FRANCE 2

18.45 1 000 enfants vers l'an 2000.
18.50 Farce attaque... à Genève.
19.50 et 20.50 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, Le Monde de la Coupe.
20.40 A cheval, Météo.
20.55 Fiesta.
23.10 Du fer dans les épinards. *Les jeunes ne s'intéressent à rien...*
0.45 Journal, Météo.
1.00 Les 30 Dernières Minutes.
1.25 Bouillon de culture. La vie moderne, mode d'emploi.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 et 0.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 Météo, Météo des neiges.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Le Secret de Julia. *Téléfilm de Philomène* Esposito.
22.25 Rendez-vous avec le crime. Bruay, histoire d'un crime impuni.
23.25 Météo, Soir 3.
23.45 Mise en scène.
1.00 Musique graffiti.

CANAL +

18.45 Football. Finale de la Coupe d'Afrique des Nations : Afrique du Sud - Egypte.
20.30 La 23e Nuit des Césars 1998.
22.55 Flash infos.
23.00 Capitaine Conan ■ ■ Film de Bertrand Tavernier.
1.10 Maudite Aphrodite ■ ■ Film de Woody Allen (v.o.).

ARTE

19.00 Armstrong et Miller. [1/7].
19.30 Histoire parallèle. Semaine du 28 février 1948. Le coup de Prague.
20.20 Le Dessous des cartes.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 L'Aventure humaine. Yéti : la piste de l'homme sauvage.
21.40 Metropolis.
22.40 Spectromania. *Infirmière de nuit.*
23.30 Music Planet. Concert au Midem.
0.30 Le Secret d'Elissa Rhaïs. Téléfilm de Jacques Otmezguine.

M 6

18.10 Amicalement vôtre.
19.15 Turbo, Warning.
19.54 Le Six minutes, *Météo.*
20.10 Hot forme.
20.40 Ciné 6.
20.54 La Trilogie du samedi. 20.55 Le Caméléon. 21.50 Dark Skies, l'impossible vérité. 22.45 Profiler. O.
23.40 Le Souffle de l'enfer. Téléfilm de Peter Markle.
1.20 Boulevard des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Fiction. *Un message pour les cœurs brisés ; Brien le Fainéant* de Gregory Motton.
22.35 Opus. David McNeil : Un de la Bande à Barouh.
0.05 Le Gai Savoir.

FRANCE-MUSIQUE

19.31 Opéra. *Samson et Dalila*, de Saint-Saëns, donné en direct du Metropolitan Opera de New York, dir. *Leonard Slatkin*. *Denyce Graves* (Dalila), Placido Domingo (Samson).
23.07 Présentez la facture.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 ▶ Le violoniste Pierre Baillot. *Lodoïska*, ouverture, de Cherubini, *Sonate Didone abbandonata*, de Tartini, *Concerto nº 3*, de Viotti, *Capriccio nº 24*, de Rode, *Trio nº 2 en fa majeur*, de Pleyel, *Eurythante*, extrait, de von Weber, *Sonate op. 113*, de Spohr, *Quatuor à cordes nº 14*, de Beethoven.
22.45 Da Capo. Evgueni Mravinsky, chef d'orchestre.

DIMANCHE 1er MARS

FILMS DU JOUR

17.45 Week-end à Paris ■
De Gordon Parry (Grande-Bretagne, 1952, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil

18.00 Fureur apache ■
De Robert Aldrich (Etats-Unis, 1972, 110 min). Ciné Cinémas

20.30 Chérie, je me sens rajeunir ■ ■ ■
De Howard Hawks (Etats-Unis, 1952, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil

20.35 Les Démons de Jésus ■ ■
De *Bernie Bonvoisin* (France, 1996, 110 min). Canal +

20.35 Et au milieu coule une rivière ■
De Robert Redford (Etats-Unis, 1992, 125 min). TMC

***20.40 La Vie est un roman* ■ ■**
D'Alain Resnais (France, 1983, 110 min). Ciné Cinémas

22.10 Pendez-moi haut et court ! ■
De Jacques Tourneur (Etats-Unis, *1947, N., v.o., 95 min*). Ciné Cinéfil

22.20 L'Ordre et la Sécurité du monde ■
De Claude D'Anna (France, 1978, 90 min). Festival

22.20 La Joyeuse Revenante ■
De Frank Perry (Etats-Unis, 1987, 100 min). RTL 9

22.30 Sans aucune défense ■
De Martin Campbell (Etats-Unis, 1991, v.o., 105 min). Ciné Cinémas

23.00 Johnny s'en va-t-en guerre ■ ■
De Dalton Trumbo (Etats-Unis, 1971, 110 min). Arte

23.45 L'Honorable Catherine ■ ■
De Marcel L'Herbier (France, 1942, N., 100 min). Ciné Cinéfil

***23.50 Putain d'histoire d'amour* ■**
De Gilles Béhat (France, 1981, 105 min). Festival

0.00 Le Petit Chose ■ ■
De Maurice Cloche (France, 1938, N., *90 min*). RTL 9

0.05 Le Triangle de feu ■
D'Edmond T. Greville (France, 1932, *N., 70 min*). *France 3*

0.15 Kiss of Death ■ ■
De Barbet Schroeder (Etats-Unis, 1994, v.o., 100 min). Ciné Cinémas

1.15 Une partie de campagne ■ ■
De Jean Renoir (France, 1936, N., *40 min*). France 3

1.25 Shangai Express ■ ■ ■
De Josef von Sternberg (Etats-Unis, 1932, N., v.o., 80 min). Ciné Cinéfil

1.55 Pleure pas my love ■ ■
De Tony Gatlif (France, 1988, 85 min). Ciné Cinémas

2.35 Select Hôtel ■
De Laurent Bouhnik (France, 1996, 85 min). Canal +

4.55 ▶ Seven ■ ■ ■
De David Fincher (Etats-Unis, 1995, ♦, *124 min*). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.05 et 2.25 Polémiques. Edouard Balladur et François Hollande. France 2
12.10 et 23.10 Le Monde des idées. LCI
18.30 Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI. Dominique Strauss-Kahn. LCI
19.00 Public. Spéciale élections régionales 98. *Invités : Pierre Moscovici ;* François Fillon ; Jean-Claude Martinez ; Marie-Christine Blandin ; Renaud Donnedieu de Vabres ; Alain Clary. TF 1
23.05 Dimanche soir. France 3

MAGAZINES

9.30 Journal de la création. Lacroix - Gens - Choquer. *La Cinquième*
11.00 Droit d'auteurs. *Avec Antoine Garapon*. La Cinquième
12.30 Arrêt sur images. La Cinquième
13.00 Lignes de mire. Avec Claudia Cardinale. France 3
13.00 Thalassa. *Un jardin sous la mer.* TV 5
13.50 Les Quatre Dromadaires. A la recherche du caïman noir. France 3
14.00 La Planète ronde. Argentine. Invités : Carlos Bianchi ; Jorge Lavelli ; Bruno Solo ; Alexandre Valente. La Cinquième
14.00 Faut pas rêver. Argentine : La madone de la route. France : Chambord, le village. Corée : Le village de la grue bleue. Invitée : Raphaële Billetdoux. TV 5
14.30 Les Dossiers de l'Histoire. Kamikaze. Histoire
16.00 Naturellement. Léopards et hyènes, *les guerriers de la nuit*. France 2
16.30 Le Sens de l'Histoire. *Spécial Algérie : Elles pour mémoire.* Invités : Bruno Etienne ; Sliman Benaissa ; *Yamina Benguigui*. *La Cinquième*
17.30 Questions d'histoire. *L'effondrement du système communiste*. Histoire
18.05 Paris modes. A l'heure latino. Paris Première
19.00 et 0.30 Le Gai Savoir. Les grands destins. Invités : Mona Ozouf ; Jules Roy ; Jean-Marie Rouart ; Alina Fernandez ; Marcel Jullian. Paris Première
20.00 Soirée thématique : Contre le racisme. *Invités : Yamina Benguiqui* ; Yehudi Menuhin ; Robert Miles ; Michel Wieviorka ; Christian Karambeu ; Rodrigo de Zayas ; Dieudonné ; Albert Jacquard ; Mary Robinson ; Madame Massekala ; Daniel Cohn Bendit ; Christian Leysen ; Jocelyn Barrow ; Bob Purkis. TV 5
20.00 Rive droite, rive gauche. Best of. Paris Première
20.45 Les Dossiers de l'Histoire. Chasseurs d'ombres : retour au Vietnam. Histoire
20.50 Capital. Trop chère santé. M 6
23.00 Envoyé spécial, les années 90. Producteur-consommateur. Banlieues. Histoire
23.30 Bons baisers d'Amérique. TV 5
0.50 Metropolis. Kurokawa Kisho. *Et soudain, des nuits d'éveil.* Arte

DOCUMENTAIRES

18.05 Esclaves de Michel-Ange. France Supervision
18.30 Le Temps des cathédrales. [6/9]. *Les nations s'affirment*. *Histoire*
18.55 Tintoret et le siècle d'or. Planète
19.00 Jean-Paul Marcheschi, le veilleur. France Supervision
19.25 Parole portée. France Supervision
19.45 Hongkong : au pays des dragons. Planète
19.50 Les Films américains de 1997 : Best Dramas. [2/7]. Ciné Cinémas
20.15 Star biographie. *Nicolas Cage*. Ciné Cinémas
20.30 Cités et merveilles. *La Havane*. Téva
20.35 Les Nouveaux Explorateurs. New York, le cimetière des esclaves noirs. Planète
20.40 ▶ Soirée thématique : l'empire de la douleur. Arte
21.35 A Valparaiso. Planète
22.00 Faits divers. Planète
22.25 Grand document. Matamata et Pilipili. RTBF 1
23.10 Lignes de vie. Naître et ne pas naître. France 2
0.25 Wild Ballerina. Un portrait de Karole Armitage. France Supervision
0.30 Réactions nucléaires : le cas Pantex. Planète

SPORTS EN DIRECT

15.00 Tennis. Tournoi messieurs de Londres : Finale. Eurosport
16.30 Athlétisme. Championnats d'Europe indoor de Valence (Esp.). Eurosport
21.00 Ski. Coupe du monde : Slalom dames (2e manche). Eurosport
21.45 Stock cars. Championnat NASCAR (3e manche, à Las Vegas). Eurosport

MUSIQUE

18.50 Messa per Rossini. Muzzik
19.30 Maestro. Les Sœurs Labèque à Cologne 1997. Arte
20.30 Pelléas et Mélisande. France Supervision
21.00 Radio Tarifa. Concert. Muzzik
22.50 et 23.35 Papazian joue Chopin. Concert enregistré au Carnegie Hall, à New York, le 28 mars 1995. Muzzik
23.10 McCoy Tyner 1996. Paris Première
23.10 Fela Live : A Midsummer Concert. France Supervision

TÉLÉFILMS

18.25 Le Secret de Julia. De Philomène Esposito. Festival
20.30 Némo. De Jean Bacque. *Festival*
20.55 Le Sourire aux larmes. De Daryl Duke. Téva

SÉRIES

18.55 Demain à la une. La coqueluche de Chicago. M 6
20.00 Seinfeld. *Ta da ta da ! (v.o.)*. *Canal Jimmy*
20.30 Dream On. La séparation (v.o.). Canal Jimmy
21.05 Presque parfaite. La pêche aux sentiments (v.o.). Canal Jimmy
22.05 Spicy City. Tears of Clone (v.o.). Canal Jimmy
22.35 New York Police Blues. Une expérience épouvantable (v.o.). Canal Jimmy
23.20 Spin City. Olé ! Olé ! (v.o.). Canal Jimmy
4.30 Father Ted. L'enfer (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable.
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
☐ *Public adulte* ou interdit aux moins de 16 ans.

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le *genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.*
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 23.10 France 2
« Lignes de vie » :
Naître et ne pas naître

Le diagnostic prénatal en questions

IL EST LOIN le temps où, pour juger de l'état d'un enfant à naître, l'*accoucheuse se fiait simplement « à ses oreilles et à ses doigts »*. Comme le confie une sage-femme à Dominique Mehl et Jean-Claude Giudicelli, auteurs du documentaire *Naître et ne pas naître, « le corps de la femme est devenu transparent »*. Grâce à l'échographie et au diagnostic prénatal, on peut *désormais* déceler, bien avant la naissance, d'éventuelles anomalies ou maladies. Ces progrès, s'ils permettent un meilleur suivi des grossesses, ont aussi pour conséquence de faire peser sur les parents une responsabilité nouvelle. En effet, lorsque le diagnostic révèle un mal incurable ou un handicap lourd, le père et la mère se voient contraints à un choix douloureux : *donner ou non la vie à* cet enfant.

Les auteurs du documentaire ont voulu montrer quels cas de conscience pose, aux parents et aux médecins, cette indéniable avancée de la science. Ils ont interrogé trois femmes qui ont vécu l'expérience. La première, avertie pendant sa grossesse que l'enfant qu'elle portait souffrait d'une grave anomalie digestive, a choisi, en accord avec son mari et l'équipe médicale, de donner la vie à son bébé. Opéré dès sa naissance, celui-ci a été sauvé, et le couple élève aujourd'hui un petit garçon en pleine santé. Les deux autres femmes ont été contraintes de recourir à un avortement thé*rapeutique pour ne pas mettre au* monde un enfant gravement malade. Toutes deux parlent avec émotion de ces moments difficiles, expliquent pourquoi, finalement, l'avortement est vécu *« comme un soulagement »*.

Les réalisateurs ont aussi recueilli les points de vue de spécialistes – les professeurs René Frydman, Axel Kahn et Jacques Testart notamment. Ils réagissent aux questions soulevées par ces témoignages, confient leurs craintes ou leurs espoirs face aux progrès de la prédiction anténatale. Leurs interventions sont souvent pertinentes, *dommage* qu'une réalisation brouillonne, qui multiplie les *effets de style, porte tort* à la bonne compréhension du débat.

Sylvie Kerviel

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.20 Le Rebelle.
14.10 Les Dessous de Palm Beach.
15.00 Rick Hunter.
15.55 Pacific Blue.
16.45 Disney Parade.
17.55 Vidéo Gag.
18.25 30 millions d'amis.
19.00 Public. Les élections régionales 98.
20.00 Journal, L'image du sport.
20.45 Le Résultat des courses.
20.50 Météo.
20.53 C... comme cinéma.
20.55 XY. Film de Jean-Paul Lilienfeld.
22.45 Ciné dimanche.
22.55 Portés disparus 2. Film O de Lance Hool.
0.35 TF1 nuit, Météo.
0.50 Orchestre de Chambre Bernard Thomas.

FRANCE 2

13.25 Sous vos applaudissements.
15.05 L'Ecole des fans. Frédéric François.
16.00 Naturellement. Léopards et hyènes, les guerriers de la nuit.
16.50 L'Esprit d'un jardin.
16.55 Nash Bridges.
17.45 Parcours olympique.
17.50 Stade 2.
18.45 1 000 enfants vers l'an 2000.
18.50 Drucker'n Co.
19.25 Stars'n Co.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.55 Présumé innocent. Film O d'Alan J. Pakula.
23.10 Lignes de vie. *Naître et ne pas naître.*
0.05 Journal, Météo.
0.15 Musiques au cœur.
1.30 ▶ Savoir plus santé. Bébés éprouvettes : vingt ans après.

FRANCE 3

13.00 Lignes de mire.
13.45 Keno.
13.50 Les Quatre Dromadaires. *A la recherche du caïman noir.*
14.45 Magnum.
15.35 Sports dimanche.
15.45 Tiercé à Vincennes. En direct.
16.15 Gymnastique.
17.25 Corky, un enfant pas comme les autres.
18.15 Va savoir.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.15 Bouvard du rire.
20.50 Le Renard.
21.55 Un cas pour deux.
23.00 Soir 3 : Les titres.
23.05 Dimanche soir.
23.50 Météo, Soir 3.
0.05 Le Triangle de feu ■ Film d'Edmond T. Greville.
1.15 Une partie de campagne ■ ■ Film de Jean Renoir.
1.55 Musique graffiti.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 14.55
13.35 *La Semaine des Guignols.*
14.10 Japon, les macaques des neiges.
14.55 *D'or et de safran.* Téléfilm de Marco Pico.
16.30 Les Repentis.
17.15 Babylon 5.
18.00 Ed. *Film de Bill Couturie.*
▶ En clair jusqu'à 20.35
19.30 Flash infos.
19.40 Ça cartoon.
20.35 Les Démons de Jésus ■ ■ Film de Bernie Bonvoisin.
22.25 Flash infos.
22.35 L'Equipe du dimanche.
1.05 Manga manga. Ninja Scroll.
2.35 Select Hôtel ■ Film de Laurent Bouhnik.
4.55 ▶ Seven ■ ■ ■ Film de David Fincher.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.30 Les Lumières du music-hall. Gilbert Bécaud.
14.00 La Planète ronde. Argentine.
15.00 Chercheurs d'aventure.
15.30 Histoires de stars. Yul Brynner, l'homme qui devint roi.
16.30 Le Sens de l'Histoire. Spécial Algérie : Elles pour mémoire.
18.00 Les Nouvelles Aventures de Vidocq.
19.00 La Femme en gris. [8/10].
19.30 Maestro. Les Sœurs Labèque à Cologne.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Soirée thématique. L'empire de la douleur. 20.45 Sois sage, ô ma douleur. 21.40 Douleurs...
23.00 Johnny s'en va-t-en guerre ■ ■ Film de Dalton Trumbo (v.o.).
0.50 Metropolis.
1.50 ▶ Le Cinéma yiddish.

M 6

13.15 La Porte du passé. Téléfilm [1 et 2/2] de Gary Nelson.
16.25 Mister Biz.
16.55 Adieu mon fils. Téléfilm de Sergio Sollima.
18.55 Demain à la une.
19.54 Le Six minutes, Météo.
20.05 E = M 6.
20.35 et 0.50 Sport 6.
20.50 Capital. Trop chère santé.
22.45 Météo.
22.50 Culture pub. Sitcoms et pub. *Imagina. Des coups. Planète pub.*
23.20 Jeux sensuels à Rio. Téléfilm ☐ de Michele M. Tarantini.
1.00 Boulevard des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE

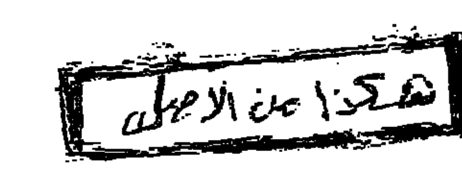
18.35 ▶ Culture physique.
19.00 Dimanche musique.
20.30 Laissez-passer. *Le temps de la* danse : Lionel Hoche, Angelin Preljocaj ; Jazz : Nidaa Abou Mrad, violoniste.
21.30 Le Concert. Le compositeur et son temps. Controverses et visions.
22.35 Atelier de création radiophonique. Approche documentaire : Johan Van der Keuken, par René Farabet.
0.05 Radio archives.

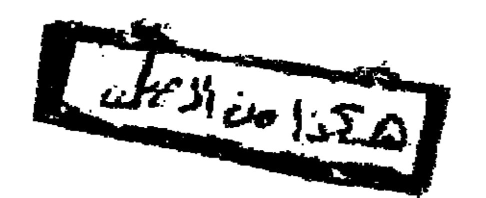
FRANCE-MUSIQUE

19.37 L'Atelier du musicien.
20.30 Concert international. Concerts promenades. Donné par l'Orchestre *symphonique* de la BBC, dir. *Oliver* Knussen. Œuvres de Carter, Britten, Turnage, Copland.
22.00 Voix souvenirs. Irma Kolassi, mezzo-soprano.
23.07 Transversales.

RADIO-CLASSIQUE

20.00 Soirée lyrique. *Zoroastre*, tragédie lyrique en cinq actes, de Rameau, par le Collegium Vocale de Gand et La Petite Bande, dir. Sigiswald Kuijken, Elwes (Zoroastre), de Reyghere (Amélite), Van der Sluis (Erinice).





Le Monde
DIMANCHE 1er - LUNDI 2 MARS 1998

Le philosophe Roger Garaudy est condamné pour contestation de crimes contre l'humanité

Les juges soulignent sa négation « virulente et systématique » de l'Holocauste

ROGER GARAUDY a été condamné, vendredi 27 février, à un total de 120 000 francs d'amendes par la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris. Le philosophe était poursuivi notamment pour *« contestation de crimes contre l'humanité »*, après la publication de son livre *Les Mythes fondateurs de la politique israélienne*, diffusé une première fois en décembre 1995 par la librairie *La Vieille Taupe*, puis réédité, au printemps 1996, à compte d'auteur. Les associations qui s'étaient portées parties civiles ont obtenu chacune le franc symbolique de dommages et intérêts.

Le tribunal, présidé par Jean-Yves Monfort, a rendu cinq jugements, correspondant aux cinq actions engagées contre Roger Garaudy par le ministère public, des associations de déportés, la Licra et le MRAP. Ni le prévenu ni ses avocats, Mes Jacques Vergès et Philippe Pétillault, n'étaient présents à la lecture du délibéré.

C'est dans une ambiance tendue que le président du tribunal a commencé la lecture des jugements. Dans le premier, qui vise uniquement la première édition du livre, le philosophe et l'éditeur de *La Vieille Taupe*, Pierre Guillaume, ont été relaxés respectivement des chefs de *« contestation de crimes contre l'humanité »* et de *« complicité »*. Les juges estiment que la preuve de la publicité de l'ouvrage, vendu exclusivement par abonnement aux adhérents de la maison d'édition, n'a pas été apportée par les parties civiles. Lors de son réquisitoire, le 15 janvier, le substitut du procureur de la République, François Reygrobellet, avait réclamé six mois de prison avec sursis et 150 000 francs d'amende à l'encontre de Pierre Guillaume.

Les quatre autres jugements concernent uniquement Roger Garaudy, pour la seconde édition de son livre. Dans une première décision, le tribunal le relaxe du délit de *« provocation à la discrimination, la haine ou la violence raciales »*, soulignant que l'ouvrage incriminé *« n'incite pas le public »* à un tel comportement. En revanche, il le condamne à 20 000 francs d'amende pour *« diffamation raciale »* à propos des passages de son livre consacrés à ce qu'il appelle le *« Shoah business »*. La même peine d'amende est retenue dans un autre jugement pour la même incrimination de *« diffamation raciale »*, les juges estimant que l'*« imputation d'une exagération du génocide à des fins politiques et cyniques porte à l'évidence atteinte à l'honneur et à la considération de l'ensemble de la communauté juive »*.

Les deux derniers jugements visent le délit de *« contestation de crimes contre l'humanité »*. A ce titre, le philosophe a été condamné à deux peines d'amende, l'une de 50 000 francs, l'autre de 30 000 francs. Examinant un a un les passages incriminés, le tribunal estime que *« loin de se borner, comme il l'affirme, à une critique de nature politique ou idéologique du sionisme et des agissements de l'Etat d'Israël – critique parfaitement licite au regard des textes qui régissent la liberté d'expression –, loin de limiter son propos à l'exposé objectif d'une polémique quant à l'existence des chambres à gaz nazies et de réclamer seulement, comme il le prétend, un* "débat public et scientifique" *sur cet événement historique, Roger Garaudy s'est livré à une contestation virulente et systématique de l'existence même des crimes contre l'humanité commis contre la communauté juive, empruntant pour ce faire largement à ce qu'une littérature révisionniste abondante a déjà publié sur le sujet. »*

Roger Garaudy a annoncé son intention de faire appel *« par principe »*.

Acacio Pereira

Les coups du Betar

Malgré la présence d'un cordon de gendarmes mobiles, une trentaine de membres du Betar de France, une organisation de jeunes sionistes, a provoqué des incidents avec des partisans de Roger Garaudy devant la salle d'audience. Un Iranien est tombé à terre après avoir été frappé. Alors qu'il lançait *« saleté de juifs »* en se relevant, les jeunes du Betar se sont rués sur lui aux cris de *« Mort aux Palestiniens »*. Parmi d'autres personnes molestées, six ont décidé de porter plainte pour *« coups et blessures »*.

Par ailleurs, le correspondant de l'agence égyptienne MENA et celui de la télévision saoudienne ont été violemment agressés par des inconnus au moment où ils s'engouffraient dans le métro Cité. Les deux journalistes ont porté plainte. Dans un communiqué transmis à l'AFP, le Betar-Tagar indique que *« suite à des réflexions antisémites et révisionnistes exprimées par les sympathisants de Garaudy, les négationnistes ont été corrigés »*.

Critiqué, jugé, sanctionné pour ses thèses en France, l'ancien théoricien du PC est décoré et louangé dans les pays arabes

L'ÉCRIVAIN français Roger Garaudy, qui a été condamné à 120 000 francs d'amende pour *« contestation de crimes contre l'humanité »* et *« diffamation raciale »*, a trouvé d'ardents défenseurs dans de nombreux pays arabes et en Iran.

M. Garaudy, qui était poursuivi pour son livre *Les Mythes fondateurs de la politique israélienne*, s'est ainsi vu décerner pour son œuvre, il y a quelques jours, la médaille de la prédication islamique, la plus haute distinction islamique en Egypte, par le ministre de la culture.

L'ampleur de la sympathie manifestée à l'égard de M. Garaudy par des intellectuels et des hommes politiques arabes et iraniens est d'autant plus surprenante que son œuvre n'est connue que par une poignée de lecteurs. Même enrobé dans des justifications telles que la défense de la liberté d'opinion et d'expression – qui plus est dans des pays où ces libertés fondamentales sont de vains mots –, ce mouvement reflète une méconnaissance totale des faits ainsi qu'un mélange confus d'exaspération générale à l'égard d'Israël et du sionisme et de défense de l'identité musulmane.

Les mois de janvier et de février ont été particulièrement fastes pour l'ancien théoricien du Parti communiste français converti à l'islam. Du Caire à Téhéran, en passant par Damas, Amman, Beyrouth, les territoires autonomes palestiniens, Abou Dhabi et Tripoli, la mobilisation en sa faveur fut surprenante. L'Union des avocats arabes a lancé une campagne de pétitions pour le soutenir et des avocats se sont portés volontaires pour participer à sa défense.

L'APPUI DE L'IRAN

Roger Garaudy a également eu droit au soutien du mufti de Syrie, Cheikh Ahmad Kaftaro, et a été reçu par Cheikh Mohamad Sayed Tantaoui, l'imam d'El Azhar, la plus éminente institution de l'islam sunnite. Il a été invité par les ministères égyptien et qatari de la culture, qui lui ont organisé des rencontres avec le public. L'épouse du président de l'Etat des émirats arabes unis lui a fait don de 50 000 dollars (environ 300 000 francs).

Le pouvoir iranien, toutes tendances confondues, lui a apporté son appui. Le président du Majlis (Parlement), Ali Akbar Nategh Nouri, s'est indigné de l'attitude des défenseurs occidentaux des droits de l'homme qui acceptent la tenue d'un procès Garaudy alors qu'ils fustigent la condamnation à mort, par une fatwa de l'imam Khomeiny, de l'écrivain britannique Salman Rushdie, dont l'ouvrage, *les Versets sataniques*, a été jugé blasphématoire pour l'islam.

L'opposition n'a pas été en reste. Le Mouvement pour la libération de l'Iran de l'ancien premier ministre Mehdi Bazargan a exprimé son soutien aux *« idées antisionistes »* du prévenu français.

Si cet engouement s'est amplifié à l'approche du jugement du tribunal de Paris, il avait en réalité commencé durant l'été 1996. Rien n'avait pu freiner la naissance de ce mouvement de sympathie, même si certains intellectuels s'étaient alors indignés des amalgames et avaient lancé des mises en garde contre la confusion des genres et les dérives prévisibles (*Le Monde* du 21 août 1996).

L'un de ces derniers, Samir Kassir, s'étranglait presque, dans un article publié la semaine dernière par le quotidien libanais *El Nahar*, de voir Roger Garaudy assimilé à Zola.

Le mouvement de soutien au philosophe français *« est une campagne folle qui ignore les données de l'affaire dont elle prétend prendre acte. Elle ne prend même pas en considération la personnalité de celui à qui elle apporte son soutien*, écrivait l'auteur. *Il ne suffit pas que Roger Garaudy soit pro-arabe pour qu'il soit respectable (...). Garaudy a si souvent changé d'idéologie qu'on est sûr que la droiture n'est pas l'une de ses qualités. Il n'est pas non plus un démocrate mis à l'écart. »*

« L'intellectuel engagé [arabe], ajoutait Samir Kassir, *se doit de dire que les six millions de victimes juives sont les martyrs d'un crime commis par l'Occident et dont nous sommes tenus de respecter la mémoire plus que quiconque sans pour autant accepter qu'elles soient utilisées pour bafouer nos droits... Faisons le avant que nous sombrions dans la décadence. »*

Mouna Naïm

Moisson noire

par Pierre Georges

C'EST déprimant, la fréquentation des déprimés ! Comme un boulet à la tête, un lest de l'esprit. Par exemple, cette pleine page, au cœur du *Monde*, hier. Une page « Horizons-Etudes » ainsi intitulée : *« Quinze ans de déprime française au milieu d'une Europe optimiste. »*

Une bien belle page. Avec tout ce qu'il faut de chiffres et de graphiques, d'études minutieuses d'*Ipsos Opinion* et de fines analyses pour conclure à un fait indéniable : le Français est bien l'homme malade de l'Europe. Le Français broie du noir. Le Français souffre d'une étrange langueur, lui qui ne voit et ne verra jamais le bout du tunnel. Le Français continue à bétonner en Europe son inconfortable île de la désespérance.

Malheureux comme Français en France ! Plus économiquement désespéré, cela n'existe pas. D'où ces sondages et analyses presque faustiens, du type méphistophélique : *« Je suis l'esprit qui nie »*. Déprimé et ravi de l'être en plus. Quinze ans de déprime, quel pied ! Le Français cultive son pessimisme comme d'autres leurs deuils. Deuils du passé, du présent, de l'avenir. Deuils en gros. Les bons indices, des espoirs de reprise, un niveau de vie peut-être amélioré, sont presque autant de bonnes mauvaises nouvelles. Car ce n'est tout de même pas à de vieux singes démoralisés qu'on apprendra à faire des sourires.

C'est déprimant, les déprimés. Peut-être sommes-nous devenus un peuple déprimant qui ne croit plus en grand-chose, et surtout pas en lui-même. Il y a, bien sûr, des raisons sérieuses qui peuvent expliquer cela. Et d'abord cette très longue et trop familière fréquentation du chômage, de la misère sociale, des menaces sur l'emploi. Mais il y a autre chose, un fonds intellectuel, culturel, politique et aussi médiatique qui consiste, en permanence, à noircir le tableau.

Ivresse de la désespérance. Entendons-nous jamais parler d'une nouvelle qui soit une bonne nouvelle ? D'un projet qui passe pour un bon projet ? D'une performance économique célébrée comme telle ? D'un avenir autrement que *« sombre »* ou gravement *« hypothéqué »* ? D'une entreprise qui marche, sans être immédiatement cataloguée au rayon *« exceptions »* ?

Entendons-nous jamais une autre chorale que ce permanent chœur funèbre d'une France marchant, résignée ou condamnée, derrière le corbillard France ? Tenez, on prend ici un pari : que des linguistes, des chercheurs se penchent un peu sur ces quinze ans de déprime et étudient de près les discours politiques, et médiatiques aussi. La moisson noire sera somptueuse. Combien de fois, tous, gauche, droite, sans parler des autres, ont tenu des discours apocalyptiques sur l'avenir économique et social du pays ! Combien de fois, chaque jour presque, des prophètes du malheur assurent-ils que *« la France va dans le mur »*. Qu'elle prend du retard. Qu'elle rate tous les virages de la mondialisation. Qu'elle est un océan de misères et d'injustices. Qu'elle est confite dans ses refus. Figée dans ses peurs. Bloquée par ses conservatismes. Fracturée socialement. Impotente économiquement. Et ainsi de suite. Etant entendu, une fois pour toutes, que l'ailleurs est meilleur. Toujours meilleur.

Et l'on voudrait que la garnison ne soit pas déprimée ?

La pétition sur la drogue « tombe mal », selon M. Kouchner

APRÈS SÉGOLÈNE ROYAL et Elisabeth Guigou, Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, exprime sa réprobation à propos de l'appel des 111 personnalités déclarant avoir déjà consommé de la drogue (*Le Monde* du 26 février). *« Cette pétition tombe mal et fait reculer le nécessaire débat, fige les positions et les caricature »*, déclare M. Kouchner dans *Libération*. Il estime que *« le texte est confus »*. Le secrétaire d'Etat à la santé indique que la loi de 1970 sur les stupéfiants *« n'est ni un préalable ni un tabou »* et qu'elle *« doit évoluer »*. *« Je suis contre la dépénalisation mais pour la réglementation, ce que certains appellent la "contraventionnalisation" »*, précise-t-il.

DÉPÊCHES

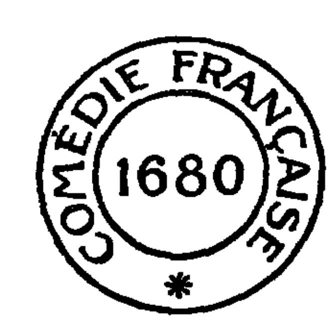
■ **CINÉMA : Marc Nicolas, directeur adjoint du cabinet de la ministre de la culture et de la communication**, Catherine Trautmann, a été nommé vendredi 27 février directeur général adjoint du Centre national de la cinématographie (CNC), et, parallèlement, directeur du projet du Palais du cinéma. Il devra remettre dans trois mois les conclusions d'un rapport à la ministre. Ce projet de Palais du cinéma a été relancé, le 6 février, par la ministre qui prévoit une installation, à Paris, dans un lieu *« plus approprié »* que le Palais de Tokyo choisi par ses prédécesseurs.

■ **PROCÈS : deux années d'emprisonnement ferme** ont été requis contre Joseph Sercia, ancien vice-président du conseil général (UDF-PR) du Var. Cinq ans d'inéligibilité et une amende de 100 000 francs ont aussi été demandées. M. Sercia est accusé d'avoir usé de ses fonctions pour contraindre des maisons de retraite du Var à acheter les produits alimentaires commercialisés par son fils. Jugement le 10 avril.

■ **CLONAGE : le gouvernement néerlandais** a interdit, vendredi 27 février, le clonage de bovins. La veille, l'entreprise de recherche biopharmaceutique Pharming, située à Leyde (ouest des Pays-Bas), avait annoncé avoir réussi à cloner deux génisses prénommées Holly et Belle à partir de cellules embryonnaires. La technique employée, dite de transfert nucléaire, a déjà été pratiquée par nombre de laboratoires dans le monde.

■ **PAKISTAN : au moins trois personnes ont été tuées** et plusieurs blessées dans un attentat à la bombe, samedi 28 février, à Karachi. Le dernier attentat dans la cité portuaire remonte au 22 février. Une bombe de forte puissance avait explosé à proximité d'une mosquée chiite blessant plusieurs personnes. – *(AFP.)*

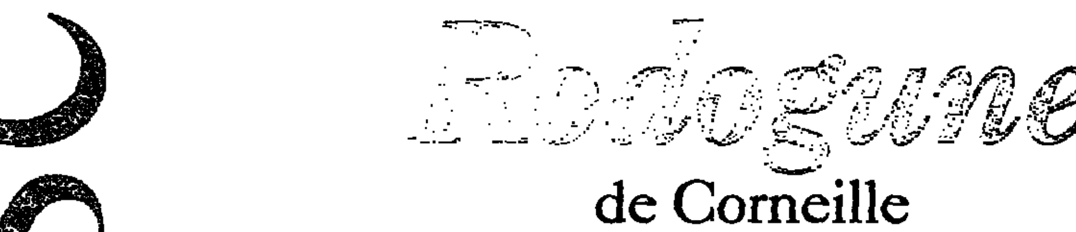
Tirage du *Monde* daté samedi 28 février : 490 422 exemplaires 1



Comédie-Française

Salle Richelieu

Mars – Avril 1998



de Corneille

Mise en scène de Jacques Rosner

Avec Catherine Samie, *Laonice* – Martine Chevallier, *Cléopâtre*
Jean-Pierre Michaël, *Antiochus* – Cécile Brune, *Rodogune* – Pierre Vial, *Timagène*
Laurent d'Olce, *Séleucus* – Roger Mollien, *Oronte*

La scène est à Séleucie, dans le palais royal. Deux jumeaux, fils de Cléopâtre, reine de Syrie, aiment la même femme, Rodogune, sœur du roi des Parthes. Une ancienne vengeance à accomplir, l'ambition politique, les exigences de la paix entre deux états, l'amour et la rivalité forment une intrigue au sein de laquelle Corneille peint en Cléopâtre une nouvelle Médée, figure de la haine et du mal absolus.

Du 14 mars à juin 1998

Spectacle en alternance avec

La Tempête

de Shakespeare

Texte français de Xavier Maurel et Daniel Mesguich

Mise en scène de Daniel Mesguich



de Molière

Mise en scène de Jean-Louis Benoit

Prochainement

La Cerisaie

de Tchekhov

Traduction d'André Markowicz et Françoise Morvan

Mise en scène d'Alain Françon

À partir du 25 avril



Bulletin de réservation

☐ *Rodogune*

Mars	à 20 h 30	les 15, 18, 30
	à 14 h	le 22
Avril	à 20 h 30	les 4, 12, 18, 20
	à 14 h	les 13, 26
Mai	à 20 h 30	le 2
	à 14 h	le 3

Je souhaite réserver ______ places de :
Catégorie A 185 F ☐ Catégorie B 170 F ☐
Catégorie C 110 F ☐ Catégorie D 70 F ☐
Date choisie : le ______ à ___ h ___
Date de repli : le ______ à ___ h ___

☐ *La Tempête*

Mars	à 20 h 30	le 26
Avril	à 20 h 30	les 17, 21, 23
	à 14 h	le 19
Mai	à 20 h 30	le 5

Je souhaite réserver ______ places de :
Catégorie A 185 F ☐ Catégorie B 170 F ☐
Catégorie C 110 F ☐ Catégorie D 70 F ☐
Date choisie : le ______ à ___ h ___
Date de repli : le ______ à ___ h ___

☐ *La Cerisaie*

Avril	à 20 h 30	les 26, 29
Mai	à 20 h 30	les 3, 9

Je souhaite réserver ______ places de :
Catégorie A 185 F ☐ Catégorie B 170 F ☐
Catégorie C 110 F ☐ Catégorie D 70 F ☐
Date choisie : le ______ à ___ h ___
Date de repli : le ______ à ___ h ___

☐ *Les Fourberies de Scapin*

Location 14 jours à l'avance de 11 h à 18 h
- **par téléphone au 01 44 58 15 15**
- ***aux guichets du théâtre***
- **par Minitel, 3615 code THEA**

Je joins le règlement de ______ F par chèque bancaire ou postal à l'ordre de la Comédie-Française et une enveloppe timbrée.

Nom ______ Prénom ______

Adresse ______

Tél. journée (indispensable) ______

À renvoyer dès aujourd'hui à la Comédie-Française, service location – *B.P. 2141 – 75021 Paris Cedex 01.* Tél. 01 44 58 15 15.
Les demandes seront traitées dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.



Mars - Avril 1998

Le Legs

de Marivaux

Mise en scène de Jean-Pierre Miquel

Avec
Cécile Brune, Laurent Rey, Claudie Guillot, Denis Podalydès, Clotilde de Bayser, Yan Duffas

Jusqu'au 21 mars 1998

Le Petit Maroc

de Daniel Besnehard

Mise en scène de George Werler

Avec
Catherine Hiegel, Claudie Guillot, Yan Duffas

Du 6 avril au 8 mai 1998

SALONS LITTÉRAIRES

Deux jeudis par mois à 18 h 30
un acteur lit un auteur de son choix

Alain Pralon lit Boris Vian
le 5 mars

Denis Podalydès lit Olivier Cadiot
les 12 et 19 mars

Michel Favory lit Jean-Jacques Rousseau
les 16 et 23 avril

Et aussi

THÉÂTROTHÈQUE

Projections de films de théâtre avec ARTE
Jeudis à 20 h, samedis à 14 h 30

LIBRAIRIE-BOUTIQUE

Prix des places. Théâtre : 80 F.
Salons littéraires : 55 F. Théâtrothèque : 30 F
Pas de réservation d'avance. Achat des places 1 heure avant le début de la représentation

Renseignements au 01 44 58 98 58
Tous les jours sauf mardi de 11 h à 17 h.
Place de la Pyramide inversée, galerie du Carrousel du Louvre, entrée 99 rue de Rivoli, Paris 1er



Cl. Joubert. Graph.

